



HAL
open science

Des abords du forum au palais archiepiscopal : Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence

Michel Fixot, Jean Guyon, Jean-Pierre Pelletier, Lucien Rivet

► To cite this version:

Michel Fixot, Jean Guyon, Jean-Pierre Pelletier, Lucien Rivet. Des abords du forum au palais archiepiscopal : Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence. Bulletin Monumental, 1986, 144 (3), pp.195-290. 10.3406/bulmo.1986.2829 . halshs-01744113

HAL Id: halshs-01744113

<https://shs.hal.science/halshs-01744113>

Submitted on 16 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Des abords du forum au palais archiepiscopal [Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence]

Michel Fixot, Jean Guyon, Jean-Pierre Pelletier, Lucien Rivet

Citer ce document / Cite this document :

Fixot Michel, Guyon Jean, Pelletier Jean-Pierre, Rivet Lucien. Des abords du forum au palais archiepiscopal [Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence]. In: Bulletin Monumental, tome 144, n°3, année 1986. pp. 195-290;

doi : 10.3406/bulmo.1986.2829

http://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1986_num_144_3_2829

Document généré le 07/11/2016

DES ABORDS DU FORUM AU PALAIS ARCHIEPISCOPAL

ÉTUDE DU CENTRE MONUMENTAL D'AIX-EN-PROVENCE

par Michel FIXOT, Jean GUYON, Jean-Pierre PELLETIER, Lucien RIVET

La rénovation du théâtre du Festival d'Aix-en-Provence, en 1984-1985, a été accompagnée d'une fouille dans la Cour de l'Archevêché qui enrichit nos connaissances sur le palais archiepiscopal en même temps qu'elle atteste, sur près de deux millénaires, la continuité de l'occupation d'un site qui a été de tout temps au cœur de l'agglomération aixoise (1) (fig. 1).

L'entreprise relevait au premier chef de l'archéologie monumentale — et c'est à ce titre que les éditeurs du *Bulletin monumental* ont libéralement ouvert leurs colonnes à la publication de cette fouille ; mais est-il encore opératoire de distinguer une archéologie monumentale quand la pratique quotidienne montre l'unité profonde de l'archéologie (l'archéologie tout court, sans qualificatif) et qu'elle interdit de dissocier l'étude du sous-sol de celle des élévations ? Le chantier de l'Archevêché nous a donné l'occasion de le vérifier une nouvelle fois car c'est la combinaison des enseignements fournis par trois études complémentaires (celle des données d'une fouille stratigraphique ; celle des éléments architecturaux conservés ou mis au jour ; celle enfin des textes et des documents graphiques anciens) qui, seule, peut permettre de retracer une évolution presque continue, de l'urbanisme réglé de l'Antiquité aux ultimes transformations de l'époque moderne.

Dans un article, même volumineux, il ne s'agit pourtant pas de récrire l'histoire du palais archiepiscopal (ni surtout celle de l'évolution urbaine d'Aix !) mais seulement de présenter des documents nouveaux et d'indiquer quel éclairage ils jettent même sur des points que l'on croyait bien élucidés ; ce faisant, nous voulons moins apporter des réponses définitives qu'inciter à la recherche — une recherche qui pourrait progresser à l'avenir aussi par de nouvelles fouilles.

En suivant au plus près un ordre chronologique, nous nous sommes donc efforcés de constituer un dossier aussi précis et complet que possible ; encore convient-il d'indiquer préalablement quel est ce possible.

Le dossier est précis parce que nous avons tenu à donner les pièces justificatives de nos interprétations (qu'elles viennent des études d'appareil, de la stratigraphie, de la céramique ou des monnaies) et que nous n'avons dissimulé ni nos incertitudes ni nos hésitations ; mais pour éviter de lasser le lecteur, nous avons réduit à l'essentiel cet appareil critique de l'archéologie, laissant du coup dans l'ombre toute une documentation que nous avons recueillie avec d'autant plus de soin que les vestiges mis au jour étaient voués à la disparition : nous songeons par exemple à ces relevés à échelle 1/20^e que l'équipe aixoise de l'Institut de Recherche pour l'Architecture Antique a dressés au prix d'un travail continu de plusieurs mois, et dont les quelques plans reproduits ici ne donnent qu'une image très imparfaite (2).

Le dossier est également complet — mais complet dans les limites de nos lacunes qui sont considérables : la fouille était commandée par l'urgence du chantier de rénovation et même si elle a duré plus de trois mois, il s'en faut qu'elle ait été exhaustive. Certains secteurs moins radicalement menacés ont été laissés à l'écart de la recherche, d'autres ont été aménagés sous surveillance archéologique légère et même là où l'enquête a été plus approfondie, la reconnaissance des différents niveaux est souvent restée rapide.

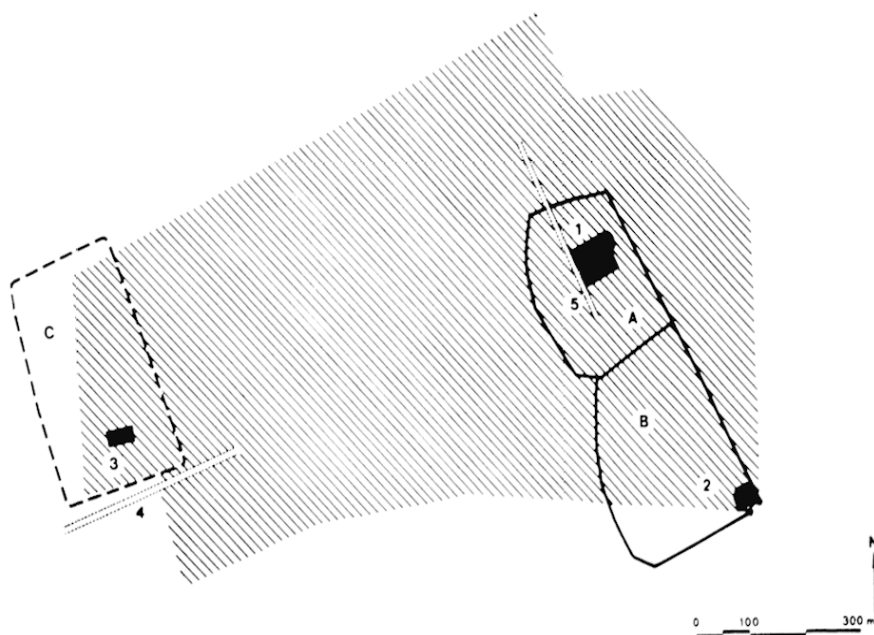


FIG. 1. — PLAN SCHÉMATIQUE D'« AQUAE SEXTIAE » ANTIQUE ET MÉDIÉVAL.
(DESSIN : S. ROUCOLE)

En hachures obliques, extension probable de l'habitat antique (à l'intérieur d'un rempart dont le tracé est très hypothétique). En A et B, bourg Saint-Sauveur et Ville comtale du Moyen Âge : le tracé rectiligne du rempart est de ces deux noyaux urbains est à l'emplacement de l'actuelle rue Pierre-et-Marie-Curie (cf. fig. 13) : 1) groupe cathédral Saint-Sauveur ; 2) palais comtal construit en partie sur la porte antique d'Italie ; 4) et 5) *decumanus* et *cardo maximus*. Le site de la Cour de l'Archevêché est à l'est du groupe cathédral.

Comme le site avait connu en outre bien des transformations avant la dernière et radicale intervention des bulldozers, l'information recueillie est donc très inégale en quantité et en qualité selon les secteurs et selon les époques — autant de traits qui expliquent la difficulté que nous rencontrerons plus d'une fois à présenter une synthèse assurée. Ainsi, pour commencer, dans l'étude des plus anciens éléments reconnus par la fouille.

ANTIQUITÉ

La présentation rapide d'un relevé précis de l'ensemble des vestiges antiques du site (fig. 2) fournit sans doute la meilleure introduction à l'étude de l'Antiquité. Ses lacunes donnent une image, d'ailleurs insuffisante, de nos ignorances (3), sa confusion en certains endroits trahit la complexité d'une longue histoire tandis que la trame régulière de l'ensemble montre l'existence d'un schéma d'urbanisme qu'il importe de relever pour guider notre enquête.

Les grandes taches grises des sols en béton dessinent au premier coup d'œil deux ensembles majeurs, d'ailleurs inégalement connus ou conservés : celui du sud (ou *insula* II) est très largement oblitéré par des constructions modernes bâties sur caves tandis que l'*insula* I, au nord, doit sa relative préservation à sa situation sous la Cour même de l'Archevêché (fig. 3). Deux rues de direction générale est-ouest (4) (ou *decumanus*) encadrent ce dernier flot : l'aile nord du palais archiépiscopal masque largement la première tandis que la plus méridionale apparaît dans toute son ampleur, même si elle est encombrée de constructions adventices ; à l'est s'étend un autre espace ouvert de largeur indéterminée, sur la nature duquel nous aurons à nous interroger : rue (*cardo*?) ou dégagement?

Le carroyage ainsi défini ne sert pas seulement à fixer un cadre commode pour les descriptions, il révèle

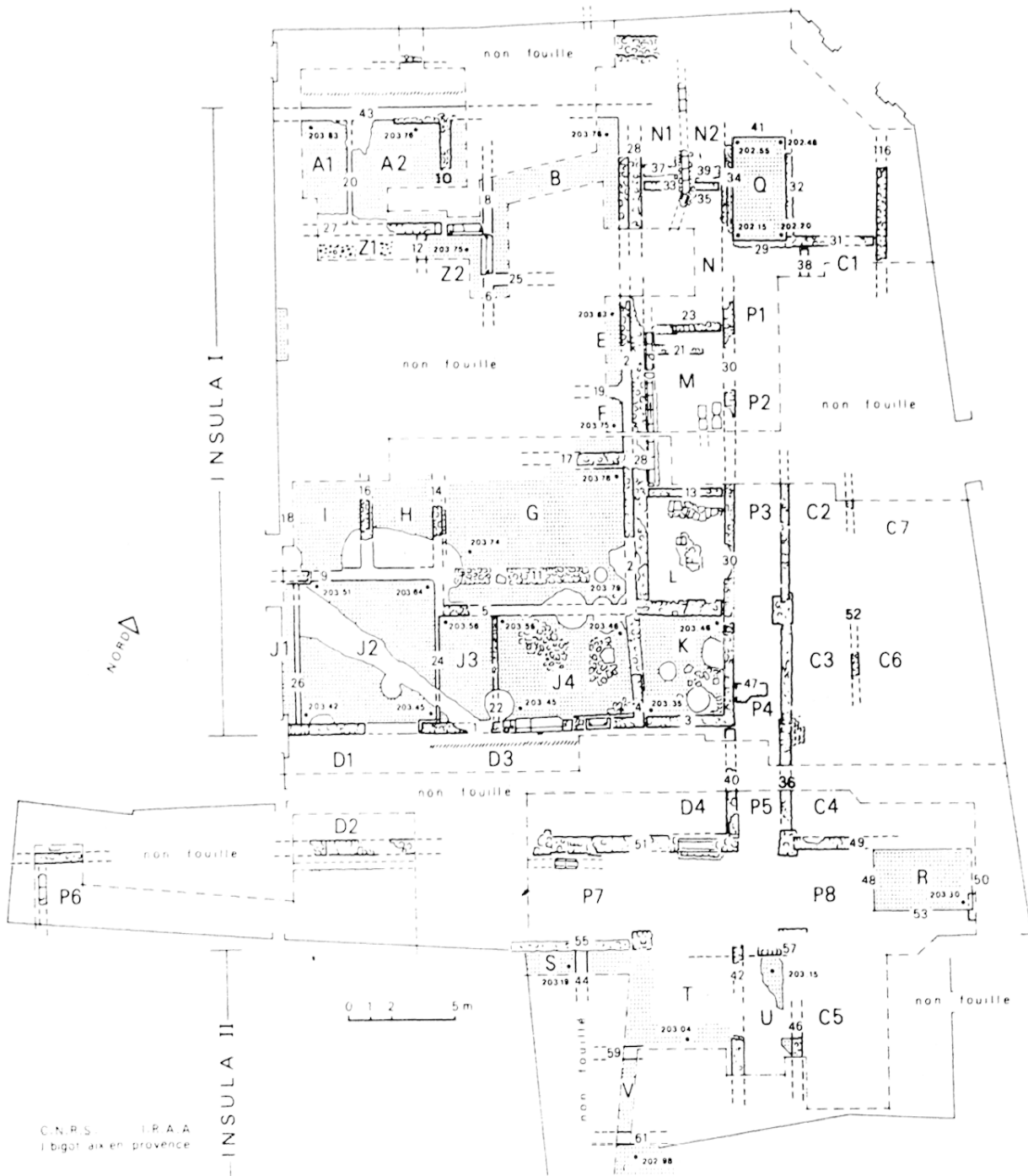


FIG. 2. — PLAN GÉNÉRAL DES VESTIGES ANTIQUES DU SITE

N. B. — Le mur de façade des écuries du XVIII^e siècle, qui marquait jusqu'en 1984 la limite sud de la Cour de l'Archevêché, était sensiblement à l'emplacement du mur 51. Relevé : I. R. A. A., Bureau d'Aix-en-Provence : P. Varène, J. Bigot ; J.-M. Gassend, J.-M. Joulain, avec l'aide de G. Magdinier ; mise au net : J. Bigot.



FIG. 3. — VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR MÉDIAN DE LA FOUILLE PRISE DE L'OUEST À DROITE, LE MUR DES ÉCURIES ET SA FONTAINE : LA PARTIE MÉRIDIONALE DE L'« INSULA » I EN COURS DE DÉGAGEMENT, SUR LES BÉTONS ANTIQUES PERFORÉS PAR DES SILOS, BUTTE-TÉMOINS DES RÉOCCUPATIONS MÉDIÉVALES

aussi le plus ancien plan d'urbanisme que la fouille ait permis à la fois de reconnaître et de dater précisément, tout en montrant qu'il avait sûrement existé au moins un état antérieur d'occupation. C'est par la présentation de ces vestiges les plus anciens qu'il convient de commencer, même si nous ne pouvons guère les dater ou en présenter une restitution assurée.

I. — LE PREMIER SCHÉMA D'URBANISME DU SITE

a) Description

LES « INSULAE » PRIMITIVES

L'*insula* I présente des traces évidentes de transformations à la fois par les doublages ou collages de murs qui affectent tout son secteur oriental et par la présence à l'ouest de murs profondément dérasés que la fouille a retrouvés sous les bétons du dernier état du bâtiment.

Ces murs sont au sud, dans la pièce G, le mur 11 et au nord, en A2, le mur 10, d'ailleurs lié au mur de façade de l'*insula* dont il ne subsiste plus qu'un témoin du parement sur la paroi d'une profonde tranchée de récupération. Ils ne sont conservés qu'en fondation, ce qui peut expliquer que leur largeur soit variable (respectivement 0^m70 et 0^m60) et ils sont composés de blocs mal dégrossis liaisonnés à l'argile.

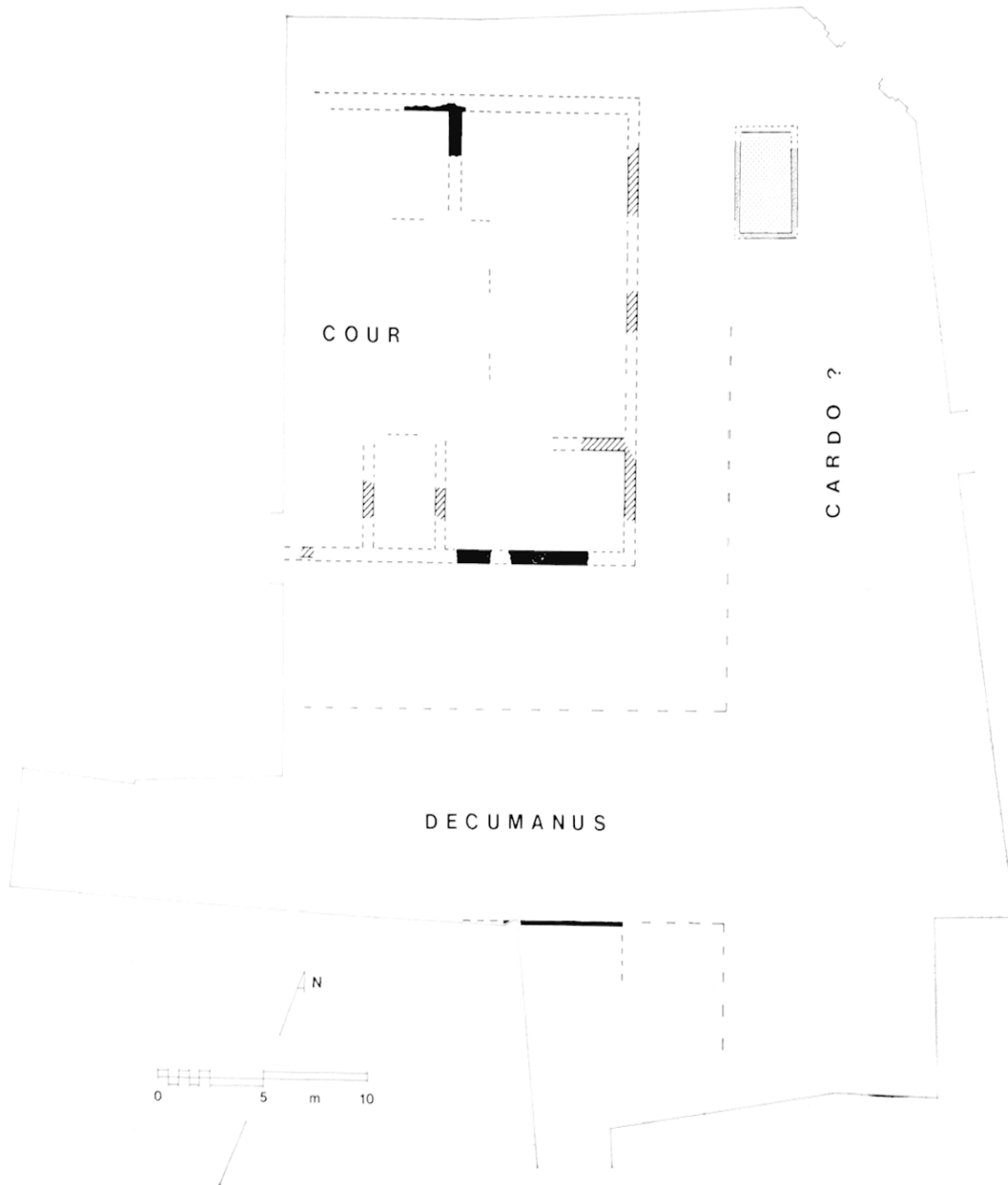


FIG. 4. — PLAN DES VESTIGES DU PREMIER ÉTAT D'OCCUPATION DU SITE

La même technique de construction est souvent employée dans tout le secteur occidental du bâtiment mais ne se retrouve jamais à l'est du mur 2, et très exceptionnellement au sud du mur 11 : à son extrémité occidentale, le mur 1 a bien un appareil liaisonné à l'argile, mais à l'est, notamment à proximité des deux seuils, un mortier assez pauvre a été employé. A considérer le schéma de la figure 4, sur lequel les murs 10 et 11 ont été figurés en noir tandis que les autres murs liés à l'argile sont en hachures, l'impression prévaut donc que l'*insula* achevée (dont le contour est matérialisé par un pointillé) est née de l'extension vers l'est et vers le sud d'un noyau primitif plus réduit — mais dont la direction des murs maîtres a commandé toute l'évolution ultérieure de l'édifice.

On ne saurait être aussi affirmatif à propos de l'*insula* II, à la fois trop mal conservée et trop incomplètement reconnue ; notons seulement que le tracé du mur de façade nord, tel que nous l'avons restitué, réunit des éléments fort différents : d'ouest en est, un massif de béton hydraulique, 55, épais d'une quarantaine de centimètres, que nous avons reconnu sur une longueur de plus de 5 mètres et qui pourrait avoir servi à préserver de l'humidité les fondations de l'immeuble (fig. 5), puis deux puissants dés de fondation, sur lesquels nous reviendrons, *infra*, p. 221, entre lesquels prend place un élément de mur, 57, que nous avons seulement entrevu au-dessous d'un mur moderne dans la cour sud-est des communs du palais archi-

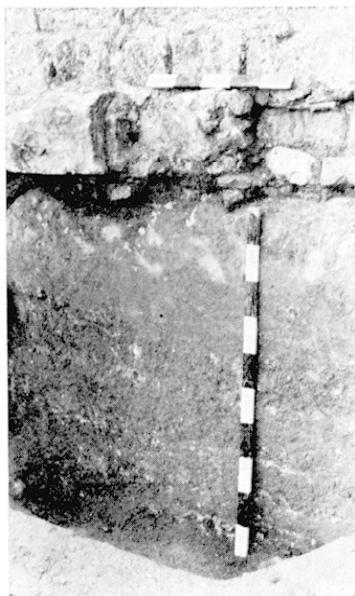


FIG. 5. — MASSIF DE BÉTON HYDRAULIQUE ANTIQUE CONSERVÉ EN FONDATION DU MUR DE FOND DES ÉCURIES DU PALAIS ARCHÉPISCOPAL VU DU NORD-OUEST (CF. AUSSI FIG. 72)



FIG. 6. — FOSSE COMBLÉE PAR DES BLOCS ET DES DÉTRITUS MISE EN ÉVIDENCE APRÈS DÉPOSE DES SOLS EN BÉTON DU SECTEUR MÉRIDIONAL DE L' « INSULA » I, VUE DU SUD

épiscopal (cf. fig. 2). L'hétérogénéité de ces constructions suggère que comme l'*insula* I, l'*insula* II est un bâtiment qui a connu une ou plusieurs extensions en direction de l'est et — hasard ou fait exprès — on notera que la césure entre les éléments de murs 55 et 57 se situe à l'alignement du mur 2 qui marque précisément dans l'*insula* I la limite entre noyau originel et parties ajoutées.

LES ESPACES OUVERTS ALENTOUR DES « INSULAE »

Entre les deux noyaux primitifs des *insulae* I et II tels qu'ils apparaissent à l'analyse (donc entre les murs 11 et 55), la fouille a retrouvé, tant sous les bétons tardifs de l'*insula* I que sous la chaussée en cailloutis du *decumanus*, des traces plus anciennes d'occupation, dont l'allure diffère sensiblement de part et d'autre du mur 1 qui sert de façade sur la rue à l'*insula* achevée.

Entre les murs 1 et 11, la dépose des bétons a révélé l'existence de trois grandes fosses : les deux premières au centre et au sud-ouest de la pièce J2, la troisième au centre de la pièce J4 qui abritait également dans l'angle sud-est un foyer aménagé à la cote 203,07 m ; ces fosses avaient été comblées par des blocs et contenaient aussi quelques déchets animaux (fig. 6). Nulle part plus au nord, nous n'avons rencontré sous les bétons de semblables vestiges qui s'établissent en outre à une cote sensiblement inférieure à la fois à celle des sols que l'on peut restituer dans l'*insula* primitive (203,75 m. au nord, 203,45 m. au sud (5)²) et au niveau d'affleurement du sol vierge au sud du mur 1.

Au sud de ce mur en effet, l'argile naturelle est conservée à la cote 203,17 m. et forme comme une banquette large d'une soixantaine de centimètres qui paraît longer toute la façade de l'*insula* achevée (cf. fig. 14) (6) ; là où il a été possible de le vérifier — essentiellement en D3 — il semble que le sol naturel a en revanche été plus profondément affouillé au sud de cette banquette, pour atteindre la cote 202,85 m.

Au nord de l'*insula* I, la situation est assez semblable : une banquette d'argile est également conservée au long du mur 43 et le sol naturel a bien été profondément excavé au nord de cette banquette ; mais surtout il a été fortement entaillé ici par une tranchée de direction est-ouest dont seule la paroi sud, d'ailleurs pourvue d'un parement maçonné médiocrement conservé, est visible sur la fouille, 2 m. environ au nord du mur 43, en lisière des fondations de la façade du palais archiépiscopal.

A l'est du mur 2 enfin, la situation est notablement différente selon les endroits. On distinguera pour les décrire trois zones qui correspondent sensiblement dans l'histoire ultérieure du site (et la coïncidence n'est peut-être pas fortuite) d'abord aux extensions orientales de l'*insula* I, ensuite au portique construit tardivement en façade de ce bâtiment (voir *infra*, § IV), au reste du secteur oriental de la fouille enfin.

Sous les extensions orientales de l' « *insula* » I, entre les murs 2 et 30, la fouille a rencontré l'argile vierge à des cotes

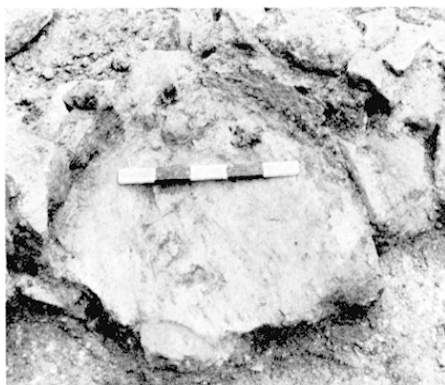


FIG. 7. — FOYER AMÉNAGÉ DANS L'ANGLE SUD-EST DE LA PIÈCE J4 MIS EN ÉVIDENCE APRÈS DÉPOSE DU SOL EN BÉTON, VU DU NORD-OUEST



FIG. 8. — VUE GÉNÉRALE DE L'« ESPACE Q » PRISE DU NORD. LE MUR NORD DE L'OUVRAGE A ÉTÉ RÉCUPÉRÉ TARDIVEMENT; AU PREMIER PLAN, LE MUR MÉDIÉVAL 62

de plus en plus profondes en progressant vers le sud : 203,55 m. dans la pièce N, 203,15 m. en L, 202,75 m. enfin dans la pièce K. Si la différence de niveau entre N et L peut s'expliquer par le pendage naturel d'un terrain en pente descendante du nord vers le sud, la cote étonnamment basse de K tient à un surcreusement ; le sol de cet espace est d'ailleurs le seul à présenter des traces d'une véritable occupation comme en témoigne le niveau cendreux qui le recouvrait et qu'il faut sans doute mettre en relation avec le foyer aménagé de l'angle sud-est de la pièce : à un niveau encore inférieur, la situation est ici assez comparable à celle déjà rencontrée dans les pièces voisines, J2 et J4.

Dans la bande de terrain comprise entre les murs 30 et 36, donc dans l'ensemble des secteurs P1 à P5, la fouille n'a en revanche retrouvé sous les sols du portique en façade de l'*insula* aucune trace d'un aménagement antérieur, mais elle a livré plus au nord, dans l'espace Q un ouvrage qui est certainement ancien car le mur de façade de l'*insula* achevée repose sur son mur ouest (7).

Cet ouvrage avait reçu au cours de la fouille l'appellation de *bassin* à cause de sa profondeur et de la finition soignée des joints de ses parois, simples parements d'une grande fosse creusée dans le sol naturel. Comme il est possible de le vérifier par l'empreinte laissée par le mur 41 dont l'appareil a été récupéré, le maître d'œuvre a commencé par recouvrir d'un béton de chaux le fond de cette fosse qui accuse d'ailleurs une forte pente du nord vers le sud (de 202,55 à 202,15 m.) puis il a élevé des murs latéraux dont l'épaisseur est variable (30 à 40 cm.) à cause du profil oblique de la paroi d'argile contre laquelle ils ont été dressés. Sur le côté sud, près de l'angle sud-ouest, à 40 centimètres environ au-dessus du niveau du fond se voit une petite ouverture de forme irrégulière d'ailleurs partiellement rebouchée (fig. 8). Si le sobriquet de chantier donné à l'ouvrage doit être pris au sérieux, on pourrait songer à un dispositif de vidange qui n'aurait d'ailleurs jamais été mis en service car l'argile naturelle est intacte derrière cette évacuation supposée.

Dans le reste du secteur oriental de la fouille, où la recherche a été très inégalement poussée, la situation enfin varie sensiblement selon les endroits. Autour de l'espace Q, le sol vierge est conservé très haut (203,25 m. à l'est) tandis que dans les secteurs C2, C4 et C7, sa configuration est voisine de celle que nous avons découverte au nord du mur 43 et au sud du mur 1 (donc devant les façades de l'*insula 1* achevée) : au-dessous d'un sol en cailloutis comparable à celui du *decumanus*, l'argile vierge se rencontre à nouveau à des cotes profondes (jusqu'à 202,47 m.) mais sa surface est cette fois très inégale, dessinant des sortes d'alvéoles juxtaposés qui ont parfois près d'1 m² de superficie.

b) *Restitution*

Par prudence et par souci de simplification, nous avons représenté sur le schéma de la fig. 4 les seuls espaces bâtis qui appartiennent, probablement ou certainement, au premier état de l'occupation humaine sur le

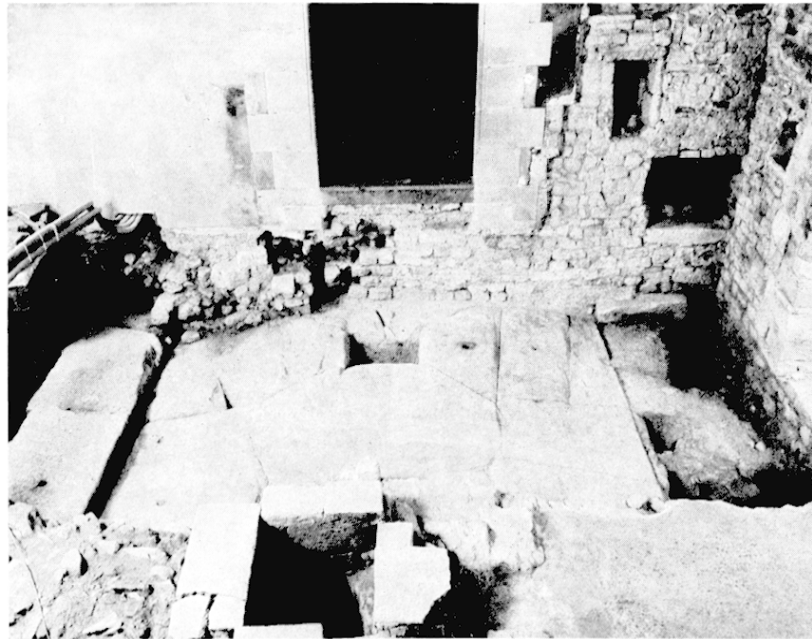


FIG. 9. — VUE GÉNÉRALE DE L'ÉLÉMENT DE « CARDO » FOUILLÉ SOUS LE CROISILLON SUD DU TRANSEPT DE LA CATHÉDRALE SAINT-SAUVÉUR PRIS DU NORD (AU PREMIER PLAN, À GAUCHE, CAVEAU TARDIF; À DROITE, INSTALLATION DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE CONSTRUITE SUR LE « CARDO »)

site : à coup sûr le noyau primitif de l'*insula* I et l'énigmatique ouvrage Q ; peut-être une partie de l'*insula* II. Autour, la situation est différente dans les espaces situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise de l'*insula* I achevée (matérialisée sur le schéma par un tracé en pointillé). Il s'agit, dans une restitution, de tenter de rendre compte de ces différences.

À l'extérieur du réseau de pointillés, nous avons surtout noté (outre l'espace Q) les banquettes d'argile et le surcreusement régulier du sol naturel au long des murs 1 et 43, ainsi que les alvéoles dessinés dans l'argile vierge en C2, C4 et C7. À considérer la profondeur générale de ces excavations et surtout le profil particulier qu'elles présentent à l'est, nous nous sommes demandé en cours de chantier si elles ne conservent pas l'empreinte de dalles massives analogues à celles du *cardo* que la fouille (encore inédite) de la cathédrale Saint-Sauveur a mises au jour sous le croisillon sud du transept gothique (fig. 9) tandis que la banquette d'argile qui longe les murs 1 et 43 aurait pu servir de support à un trottoir (8).

Nous serons plus prudents aujourd'hui pour présenter cette hypothèse, non seulement parce que la fouille n'a guère retrouvé d'éléments qui aient pu appartenir à un dallage éventuel (9) mais surtout parce que la restitution de chaussées pavées sur l'ensemble des surfaces considérées ne va pas sans difficulté : au nord et au sud de l'*insula*, nulle trace sûre d'alvéoles tandis qu'à l'est, la conservation de l'argile naturelle à une cote élevée à proximité de l'espace Q interdit d'imaginer que si dallage il y a eu, il ait couvert l'intégralité des espaces C. Il reste que ces surcreusements existent, et seulement sous des niveaux de cailloutis qui ont certainement servi à la circulation dans l'histoire ultérieure du site ; aussi verrions-nous volontiers en eux les premiers témoins d'un aménagement de chaussées dont il faut peut-être renoncer à restituer précisément le faciès primitif. Le faciès, mais non toujours l'étendue et de ce point de vue, la situation est différente au sud et à l'est de l'*insula* I achevée.

Au sud, la distance entre les murs 1 et 55 est de 8^m88 — soit exactement 30 pieds. Il est satisfaisant de rencontrer un module simple, d'ailleurs employé dans d'autres villes romaines comme Fréjus (10) mais une telle largeur n'a jamais été relevée à Aix pour les rares tronçons des rues antiques qui ont été observés (11), sauf peut-être dans un cas — celui de la voie d'Italie à son entrée en ville à travers la porte conservée jusqu'au XVIII^e siècle dans les fortifications du palais des comtes de Provence (à l'emplacement du Palais de Justice actuel, au sud-est de la ville : cf. fig. 1). S'il faut en croire des témoignages anciens, la rue avait mesuré environ 9 mètres de large à cet endroit (12) ; mais il s'agit d'une voie majeure qui passe traditionnellement pour le *cardo maximus* d'*Aquae Sextiae* (13). Faut-il s'autoriser de ce parallèle pour supposer que c'est le *decumanus maximus* qui a été reconnu au sud de la Cour de l'Archevêché ? Ce n'est pas impossible car cette portion de voie est sensiblement dans l'alignement

de la rue de Célony qui peut avoir gardé dans la topographie moderne le souvenir d'une voie majeure de l'Antiquité (14) ; faute de preuve plus explicite, l'argument reste pourtant fragile...

À l'est de l'*insula* I achevée, en revanche, point de limite nette et l'on peut hésiter entre deux hypothèses : chaussée large ou chaussée étroite ? La restitution d'une rue d'un module réduit peut s'appuyer sur l'existence d'un mur, 31, qui a tardivement barré l'espace à l'est de l'*insula* I en reposant d'ailleurs partiellement en fondation sur la paroi sud de l'espace Q (cf. fig. 2). L'examen de l'appareil montre en effet que le mur butte aux deux extrémités contre d'autres constructions : à l'ouest, la façade de l'*insula* I achevée ; à l'est, un mur, 116, dont l'appareil est lié à la terre : faut-il restituer à cet endroit la façade d'un autre immeuble antique et imaginer que le mur 31 barre de toute sa longueur -- 6^m40 -- une voie romaine ?

Comme la plupart des rues d'*Aquae Sextiae* ont une largeur de 6 à 7 mètres, l'hypothèse serait séduisante si le mur 116 s'apparentait plus nettement aux autres constructions antiques du site (15) et surtout si l'on avait trouvé plus au sud d'autres indices plus probants de l'existence d'une troisième *insula* sur le site ; or, ce n'est pas le cas. Il est vrai qu'à l'emplacement de l'édifice attendu, dans l'angle sud-est de la Cour, de profonds et vastes surcreusements (une grande fosse et des silos médiévaux qui se sont d'ailleurs recoupés) empêchent de reconnaître la situation antique ; mais pourquoi ces remaniements du Moyen Âge auraient-ils fait disparaître ici toute trace d'éventuelles constructions antérieures, alors que partout ailleurs, ils n'oblitérent jamais tout à fait la lecture des édifices antiques, s'ils la gênent considérablement ? Aussi croirions-nous plus volontiers à l'existence d'un espace ouvert large d'une quinzaine de mètres au moins, boulevard plutôt que rue, à l'est de l'*insula* I -- ce qui pourrait d'ailleurs expliquer que l'on ait très tôt empiété sur ce boulevard (?) pour construire l'ouvrage Q.

Le mot de boulevard évoque un ouvrage militaire et de fait, en essayant de restituer le tracé est du rempart d'*Aquae Sextiae*, qui est sans doute la portion la plus mal connue d'une enceinte qui nous échappe presque totalement, l'historiographie aixoise a souvent replacé la muraille antique à proximité immédiate, sous la rue Pierre-et-Marie-Curie, en supposant que l'enceinte médiévale -- la *recta linea* du XIII^e siècle -- reprenait à cet endroit un tracé plus ancien, d'ailleurs situé dans le prolongement d'une portion de mur retrouvée plus au nord, au parking Pasteur (ex-Aire du Chapitre) et que son inventeur, Rouard, rattachait aux fortifications romaines (16). Il serait aventureux de tirer des maigres indices fournis par la fouille un argument décisif en faveur de cette interprétation mais il est sûr que l'aspect de l'espace ouvert à l'est du site se comprendrait mieux s'il était situé en lisière d'un réseau urbain, sinon d'un rempart (17).

Quel que soit le crédit à accorder au détail de ces restitutions, il reste que l'on croit entrevoir, dès le premier état d'occupation du site, l'existence d'un réseau de circulation qui est pourtant à l'écart, à l'est comme au sud, du noyau primitif de l'*insula* I, tout en ayant des directions qui sont celles des murs maîtres de ce premier ensemble. La similitude des axes montre qu'à la différence de tant d'autres villes antiques, Aix n'a pas connu de transformations profondes de son schéma d'urbanisme mais le hiatus constaté entre surfaces bâties et niveaux de circulation semble le signe d'un repentir d'ailleurs difficile à interpréter sûrement.

Faut-il en effet reconnaître un statut autonome au noyau primitif de l'*insula* I, donc supposer qu'il correspond à un premier îlot urbain qui aurait été entouré de larges dégagements avant qu'un plan régulateur ne dessine alentour les chaussées que nous avons restituées et rende ainsi possible le lotissement de marges orientales (L à N) et méridionales (J et K) qui relevaient jusqu'alors du domaine public ? Ou doit-on supposer au contraire que c'est le réseau de circulation qui est premier, donc que les propriétaires du terrain correspondant à l'ensemble de l'*insula* I achevée n'avaient d'abord bâti qu'une partie de la surface qui leur était dévolue, réservant pour un second temps l'aménagement des franges est et sud de leur lopin ?

L'étude des premières traces d'occupation dans les espaces J et K ne permet guère de trancher entre ces deux interprétations car les foyers et les niveaux cendreaux que nous avons décrits peuvent être rattachés indifféremment au chantier de construction des extensions du noyau primitif de l'*insula* ou au contraire à une première phase d'utilisation, en marge d'un îlot originel déjà construit : ils auraient alors pris place sur un espace ouvert en lisière de rue, voire au sein d'un enclos -- disparu -- dont les murs 1, 3 et 30 auraient ultérieurement repris le tracé.

Cette restitution d'un bâtiment entouré d'annexes ouvertes (ou d'un enclos) a toutes chances, notons-le, de décrire une situation qui s'est effectivement rencontrée dès lors que furent aménagées les chaussées : comprendrait-on sans cela le profil identique que présente le sol naturel en lisière des murs 1 et 43 ou encore la construction de la paroi ouest de l'ouvrage Q dans l'exact alignement du futur mur 30 -- tous traits qui supposent que le plan même de l'*insula* I achevée était déjà inscrit sur le site quand furent réalisés ces différents aménagements ? La seule incertitude est donc de savoir si ce plan, sûrement ancien, est aussi le plan primitif des lieux ; mais convient-il de trop renvoyer du mal connu à l'inconnu, de distinguer plusieurs phases de transformations, d'ailleurs impossibles à imaginer et à dater précisément, au sein d'un ensemble primitif qui a été aussi sommairement reconnu ? Mieux vaut sans doute s'en tenir à la vision plus synthétique que suggère le schéma de la figure 4.

c) *Datation.*

Rien ne permet de dater sûrement les plus anciens vestiges du site. Dans l'*insula* I, l'argile qui lie les murs faits de blocs mal équarris de l'ilot primitif est stérile et du premier état des chaussées, nous ne connaissons que des négatifs ; quant aux comblements des fosses des pièces J ou celui de l'ouvrage Q, ils témoignent de transformations à mettre en relation avec les extensions de l'*insula* : nous les étudierons donc au § II.

À examiner la céramique et les séries monétaires les plus anciennes trouvées comme éléments résiduels dans l'ensemble des remblais (qui peuvent provenir pour partie de terrassements effectués sur le site même), il

ne semble pas en tout cas que la première occupation des lieux soit très ancienne. Quatre monnaies (nos 1 à 4 de l'appendice numismatique en annexe) et quelques fragments de céramique seulement sont en effet sûrement antérieurs au début de notre ère : sur les 30.479 tessons antiques recueillis (18 : soit 23.018 dans les couches antiques et 7.461 dans les niveaux médiévaux, 22 dont 12 provenant d'horizons médiévaux) sont de céramique campanienne — soit à peine 0,07 % du total. Le chiffre est d'autant plus éloquent que même en incluant la céramique arétine qui a été produite et diffusée autour du changement d'ère, la proportion ne monterait qu'à 0,4 % (130 tessons en tout, dont 23 issus de couches médiévales). Le trait s'accorde trop avec l'ensemble des trouvailles archéologiques faites jusqu'ici à Aix qui nous rapportent, dans le meilleur des cas, à l'époque augustéenne pour que la prudence ne commande pas de rattacher sensiblement à la même période les premiers vestiges de la Cour de l'Archevêché.

Sur ce site aussi, les restes de la première fondation de Sextius Calvinus nous échappent donc totalement. La remarque peut surprendre quand nous venons évoquer pourtant la possible proximité d'un rempart — ou au moins d'une limite urbaine — à l'est de la fouille : faut-il supposer que nous sommes en lisière d'une ville qui ne se serait développée que très lentement ? Ou est-ce une invitation à abandonner définitivement l'hypothèse qui place sous le bourg Saint-Sauveur le prétendu *castrum* du dernier quart du 11^e siècle avant notre ère (19) ? Mieux vaut laisser ces questions ouvertes : elles sont un stimulant à poursuivre la recherche.

II. — À PROXIMITÉ DU FORUM,
L'AFFIRMATION DU SCHÉMA URBAIN



FIG. 10. — SOL EN CAILLOUTIS SUR LE « DECUMANUS »
VUE GÉNÉRALE DE L'OUEST

Autant les datations sont floues aux origines, autant les indications se multiplient au premier siècle, traduisant une évolution rapide de l'habitat et des rues. L'occasion est bonne de pratiquer une première coupe chronologique vers la fin du siècle, en un temps marqué non seulement par l'achèvement de l'urbanisation du secteur mais aussi par la transformation de tout un quartier qui abrite désormais l'ensemble monumental du *forum*. Avant de présenter cette évolution majeure de la topographie urbaine, il convient d'en rester au site et d'étudier le domaine public et l'espace bâti de l'*insula* I.

a) *Le domaine public.*

DESCRIPTION.

Autour du périmètre de l'*insula* I achevée, il a partout été possible de repérer un niveau de circulation vers la cote 203,40/203,25 m. (20). La reconnaissance de ce niveau a cependant été inégale et surtout elle a livré des sols d'aspect assez

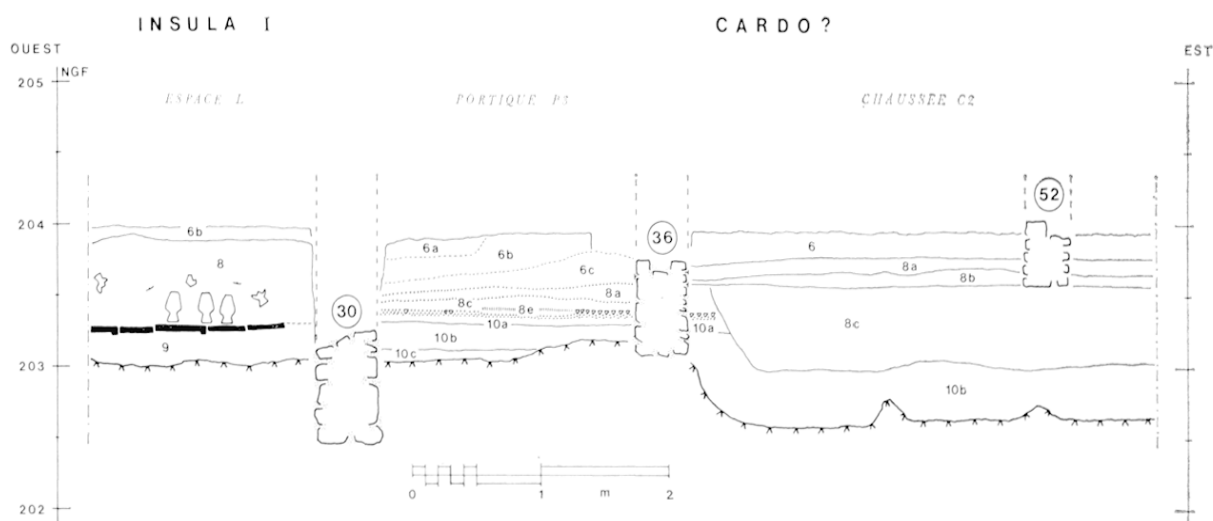


FIG. 11. — COUPE STRATIGRAPHIQUE OUEST-EST A TRAVERS LA PIÈCE L, LE PORTIQUE P3 ET LE « BOULEVARD » C2

c. 10 : remblais : en C2, 10b et 10c recouvrent le négatif d'arrachement de dalles de la chaussée (?) ; en P3-C2, 10b est la couche d'apprêt pour la mise en place du sol en cailloutis 10a ; c. 9 (espace L) : remblai supportant un sol couvert de tuiles ; c. 8 : dans la pièce L, remblai au-dessus du sol de tuiles contenant des vases entiers (cf. fig. 15) ; sous le portique P3 : 8e : foyer entaillant le cailloutis 10 et contenant une monnaie de Domitien (annexe numismatique, n° 9) ; 8c : niveau de circulation chaulé à la cote 203,47 m. (cf. tableau VI) ; 8a : niveau de circulation chaulé à la cote 203,58 m. (cf. tableau VII) ; sur le « boulevard » C2 (cf. tableau V) : 8c : importante fosse contenant essentiellement des amphores (cf. aussi annexe numismatique nos 5, 7, 12 et 13) recouverte par un remblai argileux 8b ; 8a : niveau de circulation en terre battue ; c. 6 (tous espaces) : remblais de l'Antiquité tardive (cf. tableau VIII).

différent selon les endroits : empièchement de cailloutis en P3-C2 et surtout P5 et D4 où l'aire dégagée atteint plusieurs mètres carrés (fig. 10) ; nappes bétonnées assez grossières dans les différents espaces P ; lambeaux de sols en terre battue dans les zones qui ont connu de fréquents remaniements. La diversité d'aspect peut être grande ; il faut pourtant rattacher ces divers témoins à un seul et même sol comme le montre l'étude de l'espace P3 où cailloutis et béton de chaux sont en continuité, le béton s'appuyant d'ailleurs contre le mur 30 qui marque la limite orientale de l'insula I achevée (fig. 11).

Ce sol nous retiendra donc non seulement parce qu'il répond au premier niveau de circulation connu sur des chaussées que nous n'avons pu que restituer hypothétiquement jusqu'à présent mais aussi parce que sa datation fournit un *terminus ante quem* non assez lâche pour l'achèvement d'une insula I qu'il entoure de toutes parts. Parler d'un *terminus* assez lâche n'est pas une simple clause de style : le bétonnage grossier de l'espace P4 passe en effet au-dessus de l'arase d'un mur, 47, qui a lui-même été appuyé contre le mur 30 de l'insula et sans pouvoir interpréter autrement cette construction aux fondations puissantes (elles atteignent la cote 202,50 m.), nous retiendrons surtout que sa seule présence atteste d'une histoire plus complexe que celle qu'il nous est donné de retracer.

DATATION.

Le tableau suivant fournit la liste des espaces où nous avons pu à la fois reconnaître le sol des chaussées alentour de l'insula I et fouiller les remblais sous-jacents, ou couches 10 (21) et surtout il donne la nomenclature de la céramique issue de ces remblais.

De son étude, on retiendra pour l'anecdote l'abondance relative (pour le site) des céramiques campanienne et arétine et essentiellement la présence de céramiques qui fournissent de bons éléments de datation : 8 des 63 tessons de sigillée du sud de la Gaule appartiennent à des formes produites et diffusées après l'an 60 de notre ère et l'on comprend bien leur association avec trois fragments d'*orlo annerito* et un bord de *patina cenerognola* qui se rencontrent également dès le milieu du 1^{er} siècle. Les années 60/70 fourniraient donc un *terminus ante quem* non plausible pour la formation du sol des chaussées et l'on peut signaler comme une curieuse coïncidence la présence d'une pièce de monnaie de peu postérieure (elle date de 85) dans les cendres d'un petit foyer qui a entaillé (mais non perforé) le sol en béton de chaux dans l'espace P3 (n° 9 de l'appendice numismatique).

ESPACES COUCHES	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. <i>Blanche</i>	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina ceretognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
P1 10										44			14	3	8		44	87	22	212	26	460
P3-P4 10a									20	3				2			9	4	10	43	33	124
Id. 10b									1	1			1				5	4	2	15	9	38
Id. 10c									1	2							1			1	4	9
P5 10									7								9	2		16	37	71
G1-G3 10b							3	1	29	12	1	1	1	2	1	1	34	13	55	127	149	430
D4 10									1								2			1		4
D4 10									4								1	1	2	7		15
TOTAL							3	1	63	61	2	1	16	7	9	1	105	110	90	417	265	1151

TABLEAU I. Nomenclature du matériel céramique provenant des couches placées au-dessous du niveau de circulation 203,40 m. sur les chaussées.

b) *L'insula I.*

DESCRIPTION.

Les sols des chaussées cernent désormais les contours d'une *insula I* agrandie, mais nous sommes peu au clair des conditions de cet agrandissement : résulte-t-il d'une ou plusieurs campagnes de travaux? Pour essayer de le deviner, nous réserverons notre attention à la seule pièce K, exceptionnelle par sa complexité.

Si les deux murs est et sud de cette pièce, 30 et 3, sont bien liés, le mur 3 en revanche a été appuyé contre l'angle formé par le mur occidental, 4, et le mur 1 qui sert désormais de façade à l'*insula* sur le *decumanus*, ce qui invite à distinguer au moins deux phases de construction (ou deux chantiers distincts) : une extension du bâtiment vers le sud, suivie d'un agrandissement vers l'est. Cet agrandissement a été marqué aussi par la construction du mur 28 qui double le mur 2, ancienne limite orientale du noyau original de l'*insula* ; mais ce mur 28 est plus long que le mur primitif contre lequel il a été appuyé (le mur 2 s'arrêtait originellement à hauteur du mur 11) sans pourtant traverser toute l'*insula* dans le sens de la largeur : autant que les médiocres conditions de conservation de l'angle nord-ouest de la pièce permettent de le vérifier (22), il semble en effet qu'il a été appuyé contre le mur 7.

Le trait est d'autant plus remarquable que le mur 7 est à l'alignement d'un autre mur, 5, qui ne fait pas partie non plus du noyau primitif de l'*insula* mais appartient à une transformation interne majeure de tout le secteur méridional de l'édifice : il a été élevé après arasement du mur 11, pour agrandir la pièce G et sa construction suppose une importante modification des couverts. Coïncidence ou fait exprès que cet alignement des murs 5 et 7? A cause des récupérations médiévales qui ont fait disparaître le mur 5 à proximité de la pièce K, il est impossible de le savoir : sans doute le seul élément conservé du mur 5 a-t-il une facture plus soignée que le mur 7 mais l'indice est-il suffisant pour conclure qu'il y a là deux murs distincts, d'autant que le fond de la tranchée de fondation est à même cote dans les deux cas (202,85 m.)?

Même si l'on voulait rapporter à un seul ouvrage les murs 5 et 7, faudrait-il rattacher cet ouvrage à une transformation, parmi d'autres, de l'*insula* ou supposer au contraire, qu'il répond à l'une des tranches d'un unique chantier d'extension de tout l'édifice? Comment savoir quand les indices pour une datation absolue font défaut et que le monument est si mal conservé que l'interprétation de ses restaurations est aléatoire : ainsi, la construction du mur 28 avait-elle pour seul but de fournir un appui aux couverts de tout le nouveau secteur oriental de l'*insula* ou ce mur aux fondations en blocage servait-il aussi à conforter l'appareil liaisonné à l'argile du mur 2?

Mieux vaut laisser ces questions ouvertes et faire retour sur la pièce K pour noter que ses parois ont reçu un revêtement d'enduit peint qui peut appartenir à la période qui nous intéresse pour l'instant : cet enduit a en effet été masqué et protégé à la fois par le sol en béton de la dernière période de l'édifice. Le fond blanc est rehaussé de fines lignes rouges : un trait horizontal court au long des parois, une trentaine de centimètres au-dessus du sol tandis que des verticales dessinent



FIG. 12. - - ENDUIT PEINT DE LA PIÈCE K VU DU SUD-OUEST;
 NOTER LE PROFIL IRRÉGULIER DU SOL (DISPARU) EN RELATION AVEC CET ENDUIT

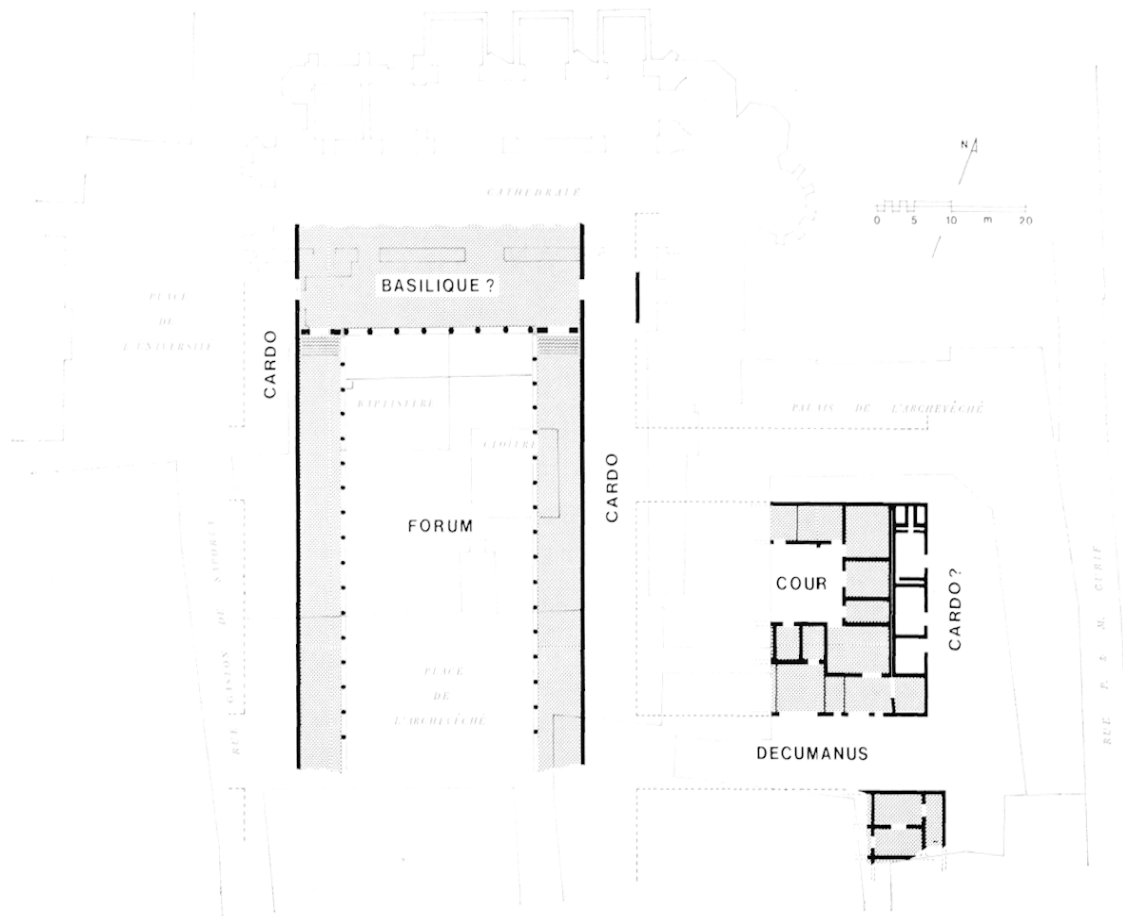


FIG. 13. - - PLAN GÉNÉRAL DU QUARTIER A LA FIN DU 1^{er} SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

autant de petits panneaux ; d'amples courbes de couleur rouge dont l'extrémité se résout en un simple mouchetis tombé du pinceau décorent d'autre part la bande inférieure (fig. 12). Le bas de l'enduit dessine le profil, d'ailleurs assez irrégulier, d'un sol placé à un niveau très inférieur à celui des rues voisines et probablement aussi du reste de l'*insula* (202,95 m.) (23) : pourquoi avoir placé dans une position aussi déprimée une pièce que son décor relativement soigné (pour le site) signale pourtant à l'attention ?

RESTITUTION.

L'examen de l'enduit peint conservé sous les bétons de la pièce K prouve que le bâtiment a connu d'autres transformations que les extensions majeures que nous avons considérées jusqu'ici et une étude serrée livrerait d'autres exemples encore : ainsi, toujours dans le même espace, le mur 4 a été tronqué, puis refait (sans doute au moment de la pose du sol en béton du dernier état (24) et cette réfection pourrait expliquer pour partie le plan irrégulier, trapézoïdal, de la pièce (25). C'est assez pour montrer qu'il est impossible de restituer très précisément la distribution intérieure d'un bâtiment que nous ne connaissons vraiment que dans son état achevé (fig. 22).

Nous nous sommes pourtant résolus à représenter cet état sur le plan à grande échelle de la figure 13 parce qu'il s'agissait avec ce document de donner avant tout une représentation idéale du quartier vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère ; mais de l'*insula* I à cette date, nous ne possédons en toute certitude que l'enveloppe. Encore est-elle pour partie hypothétique à l'est car le mur 30 n'a pas été reconnu sur toute sa longueur ; il est assez conservé pourtant pour que sa restitution et celle de l'angle nord-est du bâtiment soient tenues pour assurées.

On notera seulement que le mur 30 présente un aspect différent selon les endroits : dans tout le secteur méridional, il s'agit d'une construction fondée soigneusement et profondément (à la cote 202,45 m.) ; à hauteur de l'ouvrage Q en revanche, la fouille n'a livré qu'un médiocre collage de murs, dû peut-être à une restauration ou plus simplement au fait que le mur est appuyé à cet endroit sur la paroi occidentale du bassin (*supra*, p. 201) qui offrait une fondation toute prête, plus solide et plus profonde encore qu'ailleurs. L'extension de l'*insula* suppose d'ailleurs, à l'évidence, la désaffectation de l'ouvrage Q, qui est suffisamment documentée par la fouille : le comblement du bassin contenait en abondance déchets de taille et rebuts de construction, qui peuvent provenir de l'important chantier ouvert à proximité et la céramique associée peut fournir un nouvel indice pour la datation des extensions de l'*insula* I.

DATATION.

	Sig. Tari. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. Grise tartrée	Sig. Étrange	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo arnerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Piombière	Parois fines	Rouge Pourrière	Lampes	R/N Globulaire	Cér. com. ébréchée	Cér. com. Grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
c. 10a									10						1		16	11	10	64	46	158
c. 10b									3				1		3		18	16	24	42	83	190
TOTAL									13				1		4		34	27	34	106	129	348

TABLEAU II. Nomenclature du matériel céramique provenant du comblement de l'ouvrage Q.

Le tableau ci-dessus donne la nomenclature de la céramique recueillie dans le comblement de l'ouvrage Q. Les éléments de datation sont fournis à la fois par les productions arétines qui se rattachent aux services II et III de Haltern (tandis que le service I est totalement absent) et par les formes de la céramique commune - - autant d'indices pour placer le remblaiement après les années 20 de notre ère.

A rapprocher cette datation de celle fournie par l'étude des remblais sous les chaussées qui entourent de toutes parts l'*insula* I (après 60-70), un intervalle d'un demi-siècle environ est ouvert, au sein duquel l'extension du bâtiment a toute chance d'avoir été réalisée. N'oublions pas cependant que pour borner cet intervalle, l'examen de la céramique ne peut fournir que des *terminus ante quem non* et pour plus de sûreté, nous retiendrons que



FIG. 14. — SOLS EN BÉTON DU SECTEUR MÉRIDIONAL DE L' « INSULA » I VUS DU SUD (LES MURS ONT ÉTÉ TRÈS LARGEMENT RÉCUPÉRÉS); NOTER AU PREMIER PLAN LE SEUIL PRINCIPAL D'ACCÈS A LA PIÈCE J4; LES OUVERTURES CIRCULAIRES CORRESPONDENT A DES SILOS; QUELQUES BUTTE-TÉMOINS DES NIVEAUX MÉDIÉVAUX SONT ENCORE CONSERVÉES

L'ensemble des transformations du secteur ont sûrement été achevées avant la fin du 1^{er} siècle, au moment même où l'ensemble du quartier prenait un visage nouveau.

c) *L'urbanisme réglé de la fin du 1^{er} siècle.*

Pour apprécier l'urbanisme dans son ensemble, il est indispensable de rapprocher les données de la fouille de celles fournies par les recherches récentes menées sous la place des Martyrs-de-la-Résistance (ex. place de l'Archevêché) et le groupe cathédral Saint-Sauveur (26). Le secteur de l'*insula* I fouillé dans la Cour de l'Archevêché apparaît alors comme la moitié orientale d'un îlot urbain situé immédiatement à l'ouest d'un ensemble monumental sûrement achevé lui aussi avant la fin du 1^{er} siècle de notre ère et qui compte au moins une place bordée de portiques et un grand édifice public -- le *forum* d'Aix et ses dépendances selon toute probabilité (fig. 13).

D'est en ouest, l'*insula* mesure 39^m50 et cette distance se retrouve dans l'ensemble voisin du *forum* qui est inscrit entre deux rues de direction nord/sud précisément séparées par ce même intervalle de 39^m50. Si l'on ajoute que dans l'*insula* I, la proportion entre la longueur et la largeur est régie par un module simple (39^m50 × 25^m75, soit environ 1,5), l'hypothèse qu'il ait pu exister au cœur de la ville antique un urbanisme réglé par un plan strict se présente immédiatement à l'esprit. L'historiographie aixoise a cependant trop été prodigue -- et récemment encore (27) -- en restitutions aventureuses pour que nous nous propositions une quelconque extrapolation à partir d'une fouille dont l'extension demeure trop réduite par rapport à l'étendue de l'agglomération romaine.

D'ailleurs, sur le site même, le module rencontré à la fois au *forum* et dans l'*insula* I ne vaut sûrement que pour ces deux exemples comme le montre un simple regard jeté sur les vestiges de l'*insula* II : le mur est de ce bâtiment, 46, est nettement à l'est du mur 30 qui marque la limite orientale de l'îlot nord. Il serait sans doute possible de biaiser avec la difficulté en rappelant que l'*insula* II a sûrement connu, comme l'*insula* I, bien des transformations (28) et qu'elle compte un mur, 42, qui est exactement à l'alignement du mur de façade de l'*insula* septentrionale (cf. fig. 2); placer à cet endroit, vers la fin du 1^{er} siècle, la limite d'un édifice qui aurait été ultérieurement étendu en direction de l'est (comme fut étendue aussi, nous le verrons, l'*insula* I (29)) serait assurément

séduisant — mais gratuit : la présence de caves modernes dans ce secteur a interdit en effet toute fouille de vérification.

Admettrait-on cette restitution qui rend aux îlots leur régularité que le réseau de circulation alentour resterait fort inégal, tant par la largeur des chaussées que pour la qualité de leur revêtement : 6^m85 pour les rues dallées qui longent le *forum* ; 8^m88 pour le *decumanus* sud et une quinzaine de mètres au moins pour l'espace ouvert à l'est du site dont le sol est en cailloutis. Nous avons cru pouvoir expliquer ces différences *supra*, p. 203, en restituant à l'est un boulevard (?) et entre les deux *insulae* le *decumanus* principal d'*Aquae Sextiae* ; mais pour que ces restitutions soient plus que de simples hypothèses, il faudrait pouvoir produire un rempart à l'est et, au nord, un *decumanus* d'un module plus réduit ; or la fouille ne permet sûrement ni l'un ni l'autre (30). Pour ajouter à la difficulté, le revêtement médiocre du *decumanus* sud surprend s'il s'applique bien à l'une des grandes artères d'une ville où d'autres rues sont dallées : a-t-on voulu (ou pu) donner un aspect monumental aux seuls abords immédiats du *forum* ?

Toutes ces difficultés existent bien et leur accumulation doit inciter à rester prudent dans les restitutions ; il n'empêche : la seule répétition d'un module identique dans l'îlot I et le *forum* voisin montre suffisamment qu'il y a bien eu, au moins dans ce secteur d'Aix, une volonté consciente de créer un urbanisme réglé dont nous avons seulement entrevu les premiers linéaments en étudiant le plus ancien état de l'occupation du site. À partir de la fin du 1^{er} siècle au moins, il faut donc croire à l'existence dans le quartier d'un plan régulier — mais sans grandeur : comme celui des rues secondaires, le module des *insulae* est médiocre, comparé à celui qui a été utilisé dans la plupart des autres villes romaines (31). La même impression de médiocrité ressort de l'étude précise des îlots urbains eux-mêmes.

III. — L' « INSULA » I ACHÉVÉE : LOCAL ARTISANAL OU ENTREPÔT AUTANT QUE RÉSIDENCE

Les conditions offertes à la recherche ne laissent connaître passablement qu'une seule des *insulae* du site, l'*insula* I ; au moins la fouille permet-elle de dater assez précisément l'état achevé dans lequel elle nous est parvenue. Renvoyant l'étude des transformations contemporaines ou postérieures de la chaussée au paragraphe suivant, nous nous arrêterons donc sur elle : ce sera l'occasion de pratiquer une seconde coupe chronologique dans l'évolution de tout le secteur.

a) Description.

De l'*insula* I, la fouille ne livre guère — et encore partiellement — que le plan ; aussi la description commencera-t-elle par les éléments les mieux conservés : les sols.

— Les sols.

LES SOLS EN BÉTON.

L'ensemble des pièces méridionales et tout le secteur occidental du bâtiment ont des sols en béton, d'aspect d'ailleurs légèrement différent selon les endroits.

En G, H et I comme dans toutes les salles méridionales, il s'agit d'un béton de facture soignée, dans lequel la chaux l'emporte largement sur les fragments de tuileau (fig. 14) : épais d'une dizaine de centimètres, il repose sur un remblai par l'intermédiaire d'un hérisson de pierres d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur. Le sol accuse partout des pentes régulières, en direction de la rue pour les pièces sud, du nord-ouest pour la pièce G ; la dénivellation dépasse parfois 20 centimètres entre les extrémités d'une même salle et les cotes moyennes sont plus élevées au nord (autour de 203,75 m.) qu'au sud (203,45 m.) ; à signaler enfin que dans la pièce I, un second sol en béton, dont il ne subsiste plus qu'un lambeau, a été placé sur le tapis primitif : trace d'une réfection impossible à dater.

Au centre, en Z, E et F, où la reconnaissance a été très sporadique, on notera surtout la différence marquée d'aspect entre le sol de Z2, très proche des sols méridionaux et celui de Z1, fait d'un cailloutis serré scellé dans le béton — presque une calade du type de celle qui revêtait la Cour de l'Archevêché avant l'intervention des bulldozers : il faut sans doute attribuer cette différence de traitement à l'existence à cet endroit de deux secteurs distincts séparés par un mur, 12, que nous avons entrevu au printemps 1984, à la faveur d'une excavation de reconnaissance que les services municipaux d'Aix-en-Provence avaient ouverte préalablement au chantier ; mais nous ne pouvons en dire plus.

Au nord enfin, dans les pièces A1 et A2 qui seules ont été véritablement fouillées, la conservation du sol est très médiocre, surtout par comparaison avec les pièces méridionales dont le revêtement apparaît comme intact bien qu'il soit resté en service fort longtemps, comme le montrera la suite de cette étude : est-ce précisément parce que ce secteur a connu une histoire différente.

LES SOLS DE LA PARTIE ORIENTALE.

Dans l'ensemble du secteur oriental (à l'exclusion de la pièce K), nous n'avons retrouvé nulle part des sols analogues

par leur qualité à ceux qui viennent d'être décrits ; la situation est cependant différente dans les trois espaces qui ont été individualisés.

Le sol de la pièce L, au sud, a presque entièrement été détruit par des remaniements très divers : fosse de l'Antiquité tardive, silos méliéviaux, implantation, puis récupération de murs tardifs. Seule une banquette large de moins d'un mètre a été partiellement conservée au nord ; elle a livré une stratigraphie à la fois complexe et originale.

Un remblai d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur recouvre l'argile vierge et sert de support, à la cote 203,35 m. à un sol constitué pour partie par de la terre battue et pour partie par des tuiles brisées posées à plat (cf. fig. 11) : un témoin d'un premier état d'occupation ou un sol de travail ? En faveur de la seconde hypothèse, il faut noter que des tessons d'un même faciès très particulier se rencontrent à la fois au-dessous et au-dessus de ce sol, dans un second remblai (32).

L'essentiel du matériel céramique de ce dernier remblai appartient en effet à une seule famille de céramique commune à pâte claire (33), d'une typologie originale (aucun parallèle connu sur les sites de référence) : on remarque surtout des vases fermés, sans anses, à l'état de fragments ou même entiers, posés à plat sur le sol de tuiles (fig. 15) aux côtés de petits couvercles munis de boutons de préhension pincés au doigt et d'un pot à deux anses de facture identique (fig. 16). Trois des vases sont intacts, trois autres aisément reconstituables tandis que le reste n'autorise que des remontages partiels. Si l'on ajoute que l'argile, d'un jaune très clair, est peu cuite et que quatre des pots sont voilés, l'ensemble s'apparente plus à des rebuts de cuisson qu'à la production commercialisable d'un atelier local.

La fouille attentive que nous avons pu consacrer à ce secteur fait ainsi connaître l'existence d'une officine de potier aixois que nous imaginerions volontiers proche du site (des cales de four ont d'ailleurs été retrouvées en différentes zones dans les remblais du reste de l'insula : cf. fig. 21). La période d'activité de l'atelier est cependant plus difficile à préciser. Pour l'établir, on ne saurait se fier aux seuls enseignements tirés de la fouille du remblai : comme le montre en effet le tableau suivant, le seul élément de datation tient ici à la présence d'un unique tesson de céramique sigillée claire A, qui fournit comme *terminus ante quem non* les années 80-90 de notre ère.



FIG. 15. - POTS ENTIERS ENVOYÉS DANS LE REMBLAI (EN COURS DE FOUILLE) DÉPOSÉ AU-DESSUS DU SOL DALLÉ DE TUILES DE L'ESPACE L VUS DU SUD-EST

	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. <i>Kaisertal</i>	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo arerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Caule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
c. 8						1	2		10				15		3	9	2	39	88	64	1030	
c. 9										2			2			1		2	12	5	24	
TOTAL						1	2		10	2			17		3	10	2	41	89	69	1054	

TABLEAU III. Nomenclature de la céramique provenant des remblais de l'espace L.

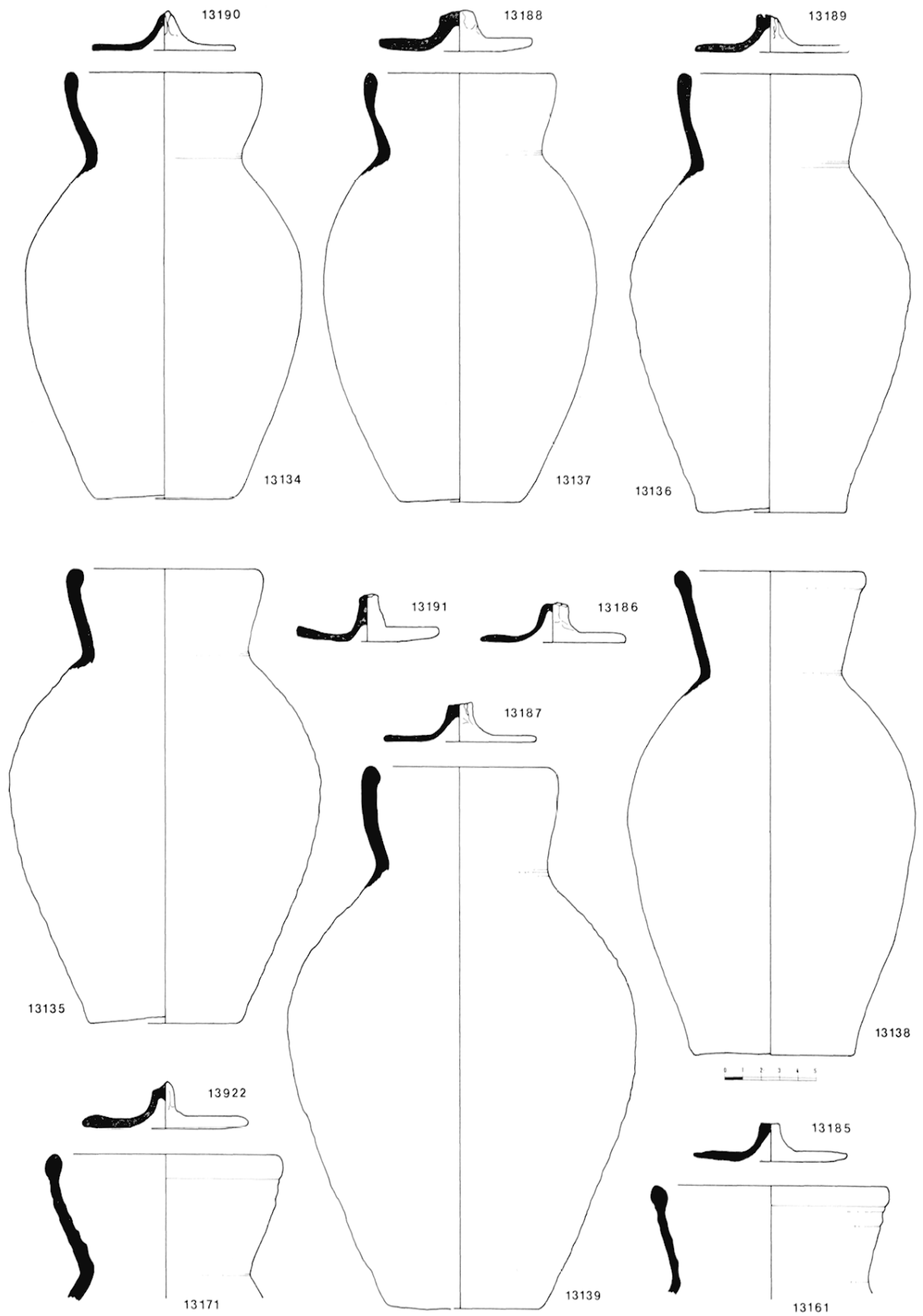


FIG. 16 A. — POTS DU REMBLAI DE L'ESPACE L (CF. FIG. 15)

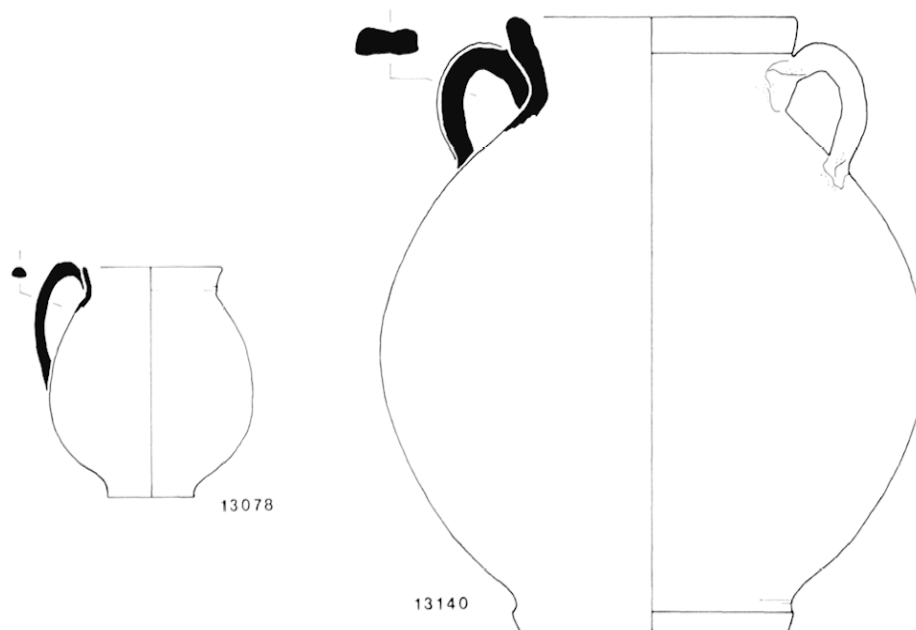


FIG. 16 B. — POT EN CÉRAMIQUE COMMUNE A PÂTE CLAIRE ET GOBELET EN PAROI FINE
PROVENANT DU REMBLAI DE L'ESPACE L

Par chance, d'autres secteurs du site ont livré des tessons identiques à ceux de cette zone en P5, C7 et surtout C2 (536 fragments), dans des couches 8 a ou 8 c bien datées par le reste du matériel céramique vers le milieu du second siècle (cf. tableaux V et VI) ; c'est donc autour de cette période qu'il conviendrait, semble-t-il, de placer la production de l'officine.

La datation pourrait valoir par récurrence pour le remblai de la pièce L qu'il faut peut-être interpréter comme le support particulièrement soigné d'un sol maintenant disparu et dont la cote nous échappe : vers 203,75 m., par analogie avec la situation des salles avoisinantes, G et surtout M plus au nord ?

Dans la pièce M, la séquence stratigraphique est assez comparable à celle de la salle précédente. A la cote 203,35 m. ont été à nouveau repérées des tuiles — entières cette fois et disposées sur deux files parallèles — qui reposent sur un mince remblai de couleur orangée. La régularité de leur agencement et le soin apporté à leur pose font plutôt penser en ce cas à un véritable sol qu'à une surface de travail ; mais le niveau sur lequel elles ont été posées a été reconnu sur une trop faible surface pour qu'il soit possible d'être affirmatif.

Au-dessus des tuiles en tout cas a été déposé un remblai que le matériel céramique recueilli ne permet pas de dater de façon sûre : il est épais d'une quarantaine de centimètres et supporte un sol fait d'une couche de béton de chaux qui n'est conservé qu'au centre de la salle ; en continuité avec cette surface, on trouve au nord de la terre battue et sans doute en allait-il de même dans la partie méridionale non fouillée car un niveau était clairement repérable à même cote — 203,75 m. — au long du mur 13, sur la paroi nord du premier secteur ouvert à la fouille.

C'est en tout cas en rapport avec ce même niveau qu'a été aménagé un égout domestique large de 0^m30 qui naît au nord du mur 13 et traverse, avec un parcours d'ailleurs contourné, tout le secteur oriental de l'*insula* avant de passer sous le mur de façade disparu et de continuer sous le *decumanus* nord (34). Cet ouvrage en pente marquée du sud vers le nord (2,25 cm. /m. dans le bâtiment, 7 cm. /m. sous le mur 45) est de facture soignée : le fond est fait de tuiles posées sur une mince couche de mortier hydraulique épaisse de 5 centimètres ; les parois, constituées de mœllons et de tuiles liées par du mortier sont épaisses de 20 centimètres et hautes de 25 et elles reposent partiellement sur les tuiles du fond ; de la couverture enfin ne subsistent que deux fragments de tuiles (fig. 17).

Le sol de la pièce N a entièrement disparu à cause de remaniements médiévaux d'ailleurs plus ou moins prononcés selon les endroits car la cote d'arasement des nombreux murs qui figurent dans cet espace (cf. fig. 19) est très inégale. Ne fût-ce qu'à cause de la présence de l'égout domestique qui la traverse en oblique, la pièce ressemble beaucoup à la salle M ; aussi restituerait-on volontiers ici un sol de même aspect (et de même cote ?) que plus au sud.

Les murs et les cloisons.

LES MURS EN APPAREIL LIAISONNÉ A L'ARGILE.

Leur nomenclature est simple : ce sont ceux que nous avons représentés sur le schéma du premier état de l'*insula* I (fig. 4). Leurs fondations ont été déposées dans une tranchée large de 0^m65 environ dont le fond est à la cote 203 m. ; à la cote moyenne 203,35 m., un ressaut d'une dizaine de centimètres de large placé le plus souvent sur la face méridionale des murs longitudinaux et orientale des murs transversaux marque le début de l'élévation. Celle-ci est faite de blocs mieux

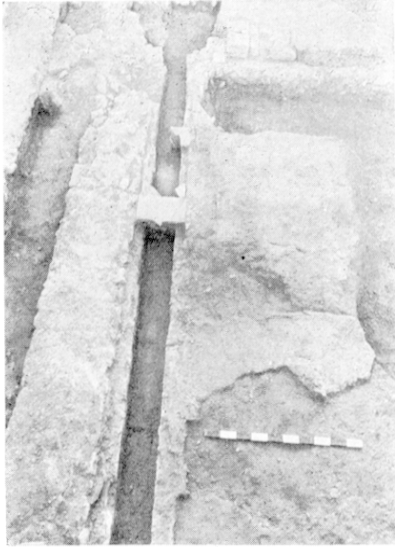


FIG. 17. --- L'ÉGOUT DOMESTIQUE DE L'« INSULA » I DANS LA PIÈCE M, VU DU SUD

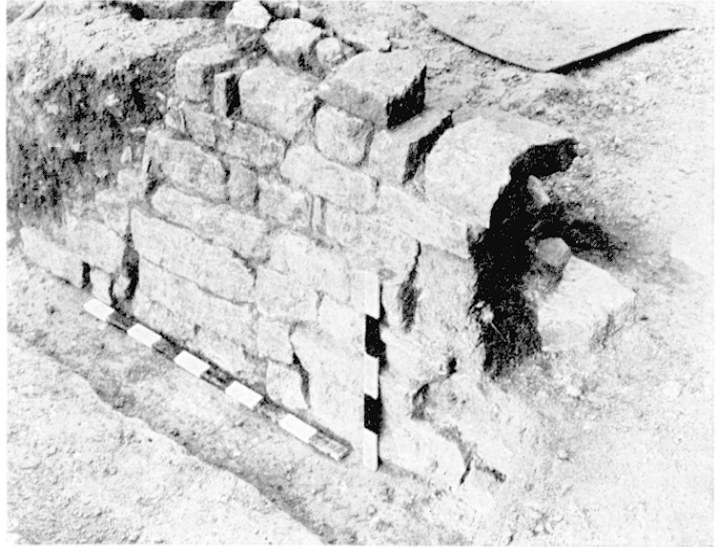


FIG. 18. LE MUR 5 VU DU NORD-OUEST LA FOUILLE A ÉTÉ CONDUITE JUSQU'À LA BASE DES FONDATIONS, DONT LA HAUTEUR EST MATÉRIALISÉE PAR LE JALON VERTICAL



FIG. 19. — LES MURS CONSTRUITS ALENTOUR DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE DANS LA PIÈCE N VUS DU NORD ; NOTER LA PENTE MARQUÉE DE L'ÉGOUT À PROXIMITÉ DU MUR DE FAÇADE DE L'« INSULA » I DONT NE SUBSISTE PLUS, AU PREMIER PLAN, QUE LA TRANCÉE DE RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX

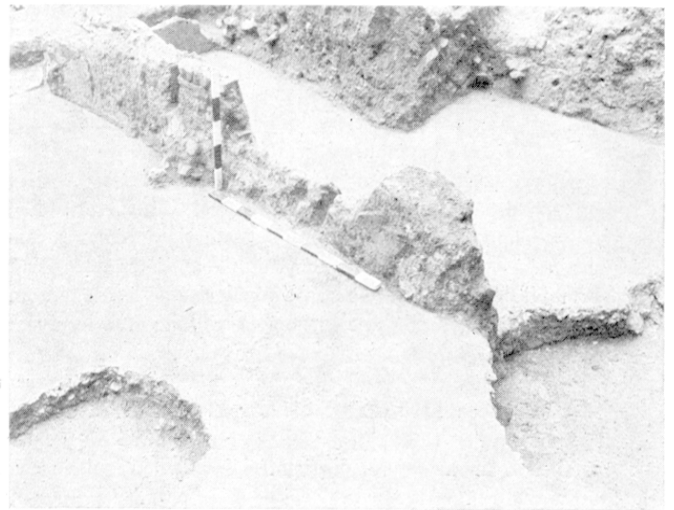


FIG. 20. -- LA CLOISON N° 22 VUE DU SUD-OUEST. L'ÉCHANCRURE SIGNALÉE PAR LES JALONS CORRESPOND À LA CONSTRUCTION, PUIS À LA RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX DU MUR MÉDIÉVAL 76

équarris que ceux des fondations — mais non de véritables moellons ; ils sont eux aussi liaisonnés à l'argile et disposés en assises relativement régulières (fig. 18).

LES AUTRES MURS.

Ce sont les murs des extensions méridionales et orientales de l'*insula*. Ils sont collés aux précédents et rarement liés entre eux — au moins au niveau des fondations. La tranchée de fondation est souvent plus étroite (0^m60) et toujours plus profonde que celle des murs voisins (en fonction de la pente du terrain et de l'importance des murs, la cote varie entre 202,90 m. et 202,45 m.) ; elle contient des blocs grossiers liés par un mortier de chaux de couleur blanche ou rosâtre. L'élévation, large de 0^m50 n'est que très exceptionnellement conservée, et rarement sur plus d'une assise de hauteur.

Dans cette série, les murs des espaces M et N méritent une mention particulière. Pour marquer la séparation entre

ces deux pièces, on peut hésiter entre les deux murs 21 et 23 dont le mode de construction est identique mais l'histoire différente. Le mur 21, d'ailleurs fondé moins profondément, allait initialement jusqu'au contact du mur 28 comme l'a montré un sondage au-dessous de l'égoût domestique tandis que le mur 23 est lié au contraire à ce dernier ouvrage : faut-il penser que la construction du mur 23, pourtant fort étroit (son élévation ne semble pas dépasser en largeur 30 cm.) appartient à une restauration contemporaine de l'établissement du système de drainage?

Plus au nord, un ensemble de murs médiocrement fondés (entre 203,32 et 203,92 m. ; exceptionnellement 202,97 m. pour le mur 37) a été construit autour de l'égoût domestique (fig. 19). Les segments situés de part et d'autre de l'écoulement ne sont pas alignés, ce qui interdit de les associer pour en faire des murs de séparation au sein de la pièce N ; tous sont appuyés contre les murs longitudinaux, 28 et 34 mais tandis que les murs 33 et 35 sont aussi collés contre les parois de l'égoût, 37 et 39 sont liés à elles et le mur 39 fait même retour vers le nord. Faut-il associer tous ces éléments assez hétérogènes? Et comment les interpréter? A cause de l'égoût, faut-il penser à un dispositif de latrines?

LES CLOISONS.

Au nord comme au sud de l'insula, des cloisons ont été appuyées contre les murs maîtres pour séparer les salles. La plupart ont été très largement détruites (24, 26) ou rasées au niveau de leurs légères fondations (20) ; seule 22 est conservée en élévation. Large d'une dizaine de centimètres, elle est faite en colombage : voir sur la figure 20 l'empreinte laissée par l'appareil en bois disparu ; les hourdis étaient constitués d'argile crue liant des matériaux de récupération (moellons et fragments de tegulae). Elle est revêtue d'un enduit de couleur rouge que l'on retrouve aussi, sporadiquement, sur les autres murs et cloisons de l'édifice.

SEUILS ET CIRCULATION.

Quatre seuils sont conservés. Les deux plus au nord ont seulement été repérés lors de l'aménagement de la partie de la Cour de l'Archevêché aujourd'hui occupée par les gradins du théâtre. Placés perpendiculairement l'un à l'autre à l'angle nord-est de l'espace Z, ils sont très voisins par leurs dimensions (1^m65 × 0^m50 environ) et commandent l'accès aux salles A2 et B. Les autres seuils, au sud, ont pu être mieux étudiés. Ils ouvrent tous deux sur le *decumanus* à partir de la pièce J4 ; le plus à l'ouest laisse un passage libre de 2^m14 (pour une ouverture totale de 3^m24, piédroits de la porte compris : cf. fig. 14) et se compose de deux blocs ; le seuil oriental, réservé à l'usage piéton, est un monolithe de 1^m10 de long. Les blocs en pierre froide ont une hauteur maximale de 0^m30 et reposent sur les fondations du mur 1 par l'intermédiaire d'une épaisse couche de mortier ; ils gardent l'empreinte des crapaudines et même, pour celui de l'ouest, du dispositif de fermeture.

Il n'est guère possible de repérer ailleurs des arrachements ou des vestiges de seuils — sauf peut-être en deux endroits : sur le *decumanus* encore, à hauteur de la salle J2 où les deux segments conservés en élévation du mur 1 semblent bien être des têtes de mur et entre les pièces J4 et K, où l'appareil du mur 4 paraît marquer lui aussi un arrêt franc (pour un piédroit de porte?).

b) Datation.

Pour dater l'état achevé de l'insula I, il faut se tourner d'abord vers la céramique des remblais au-dessous des sols en béton qui ont pu être fouillés. Le tableau suivant en donne la nomenclature.

Espaces	Couches																	Total				
	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. Cl. A	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée		Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores
A	8												1							2		14
G	8								1									1			1	3
J2	8					3	1		9					1	1	2	8	5	45	38	58	171
J3	8					1	1									1	6	7	32	52	21	127
J4	8					5			23				1			2	13	21	65	153	106	389
K	8a					29	3	1	133				5	2	8	13	122	112	368	313	529	1638
K	8b					5	1		10	1			3		3	1	2		13	35	27	107
TOTAL						43	13	1	176	1			10	3	12	19	157	146	529	594	742	2446

TABLEAU IV. Nomenclature de la céramique provenant des couches scellées par les sols en béton de l'insula I.

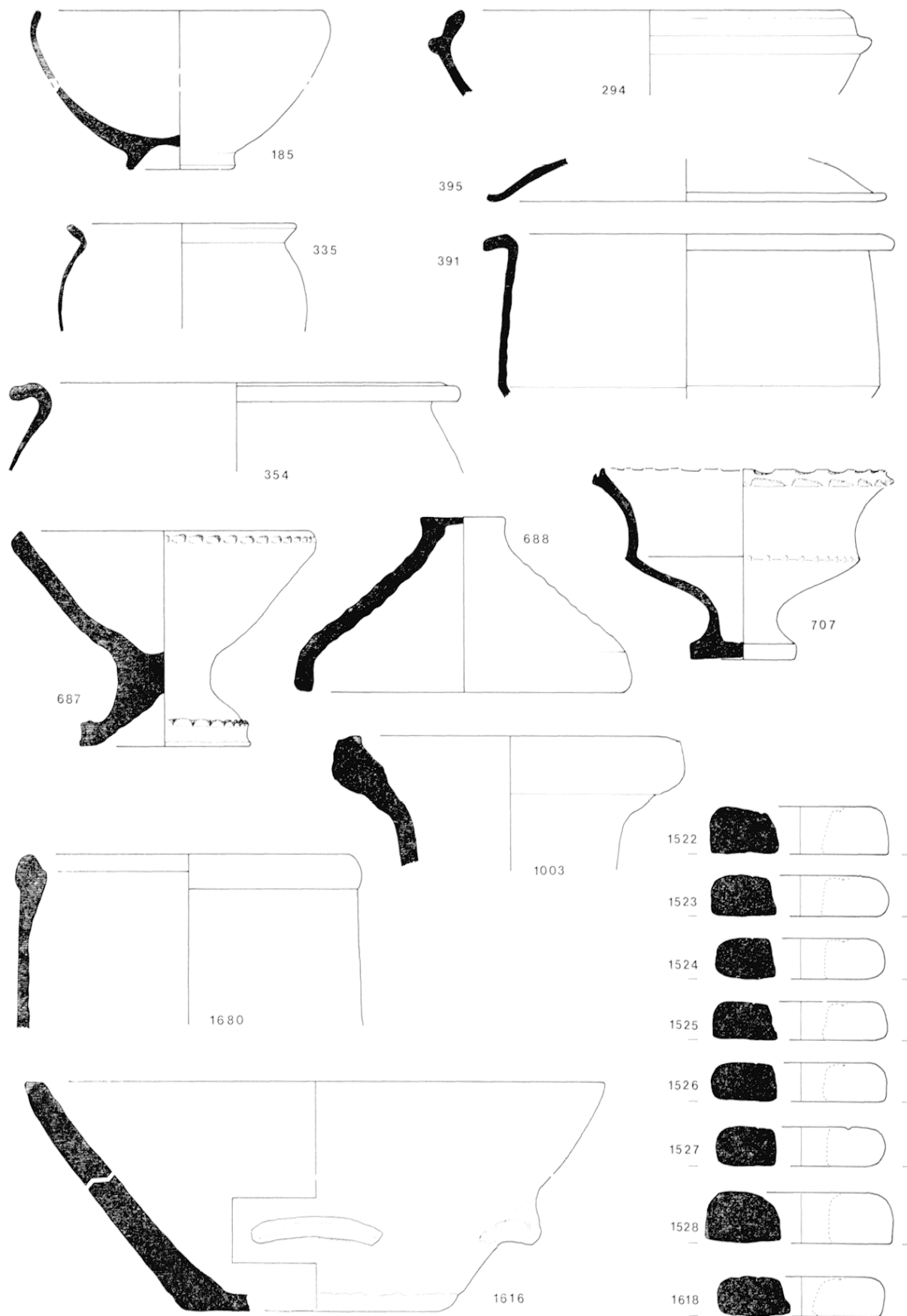


FIG. 21 A. — MATÉRIEL CÉRAMIQUE
 PROVENANT DES COUCHES SCELLÉES PAR LE SOL EN BÉTON DE LA PIÈCE K — ÉCHANTILLONNAGE DES FORMES

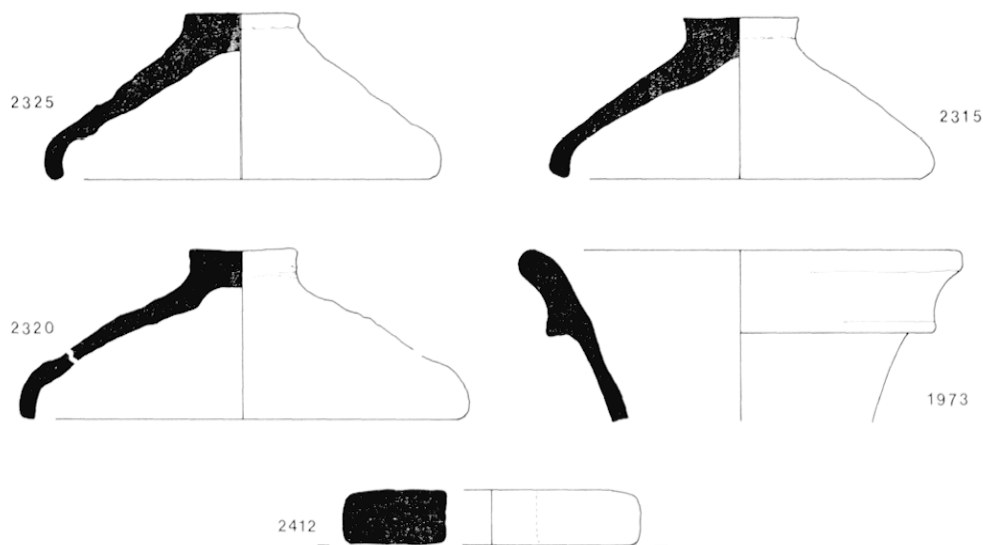


FIG. 21 B. -- MATÉRIEL CÉRAMIQUE
PROVENANT DES COUCHES SCELLÉES PAR LE SOL EN BÉTON DE LA PIÈCE J2
ÉCHANTILLONNAGE DES FORMES

L'essentiel du matériel -- dans une proportion de 71,3 % -- provient de la pièce K, la seule qui présente des traces d'un remaniement important des sols (35) et ceci pourrait expliquer cela ; dans cet espace d'ailleurs, le remblai 8 a repose sur la couche cendreuse 8 b qui recouvre l'argile vierge et que nous avons déjà sommairement décrite *supra*, p. 201 : un sol de travail ou le vestige d'un premier état d'occupation ? L'étude de la céramique ne permet pas de trancher entre ces deux interprétations car le faciès très semblable que présentent les deux strates peut s'expliquer par l'intrusion de tessons du remblai dans la mince couche sous-jacente.

Les profils céramiques de la figure 21 A donnent un bon échantillonnage du matériel le plus original. Dans la couche 8 b, on notera surtout la présence de quatre éléments de bassins en céramique modelée avec anses appliquées (n° 1616) qui étaient écrasés sur le sol et dans la couche d'abandon du foyer de l'angle sud-est, une lèvre d'amphore (1680) qui peut se rapprocher de la forme Dressel 2/4. Dans la couche 8 a figurent d'autres fragments d'amphores des formes Gauloise 5, Dressel 2/4, 7/11 et 20, des anses de type rhodien tardif et des lèvres de forme indéterminée (1003) ; pour la céramique commune à pâte claire, des coupes et des brûle-parfums 687 ; traces noires à l'intérieur ; 707) ainsi que des couvercles 688) ; pour les pâtes brunes, de nombreux fragments d'*ollae* de forme ovoïde ou carénée d'un type très fréquent au 1^{er} siècle (335, 391), des terrines ou des couvercles (395) ; à côté d'autres *ollae* et terrines, la céramique grise livre une originale coupe à collerette (294) tandis que dans la céramique commune engobée, l'essentiel du matériel est constitué de coupes de tradition augustéenne (185). On remarquera enfin une série de huit disques en terre cuite (nos 1522 et suivants) -- sans doute des cales de potiers.

La céramique sigillée du Sud de la Gaule, non représentée sur la figure 21 A, fournit un fort contingent de formes d'époque flavienne, dont deux estampillées (*infra*, annexe II, fig. 78, nos 104 et 107 ; à noter aussi deux marques sur lampes, nos 165 et 166) ; mais les éléments de datation de la couche 8 a sont fournis par la sigillée claire A : deux fragments de forme fermée, des tessons de forme Lamb. 1a 10 A et 10 B *a strisce* et un fragment de couvercle Lamb. 20 -- autant d'éléments qui permettraient de placer au plus tôt la constitution du remblai à l'extrême fin du 1^{er} siècle ou au début du 2^e siècle.

L'étude des couches 8 des autres espaces confirmerait ce jugement, car le matériel (fig. 21 B) y est très comparable (36) mais la présence sous le béton de la pièce J3 d'un as posthume de Faustine (141-161) (*infra*, appendice numismatique, n° 18) conduit à rajeunir sensiblement la datation. Loin d'être exceptionnel, le phénomène est presque une constante sur ce site où nous le retrouverons à propos d'autres couches, antiques et médiévales ; il conduit à penser que c'est après le milieu du 1^{er} siècle de notre ère que les sols de l'*insula* ont été refaits : non seulement les surfaces en béton que nous venons de dater mais aussi peut-être les sols plus frustes de tout le secteur oriental pour lesquels la céramique commune contenue dans les remblais sous-jacents fournit un *terminus ante quem non* analogue (*supra*, p. 213). Le bâtiment aurait donc connu après les années 150-160 une restauration d'envergure.

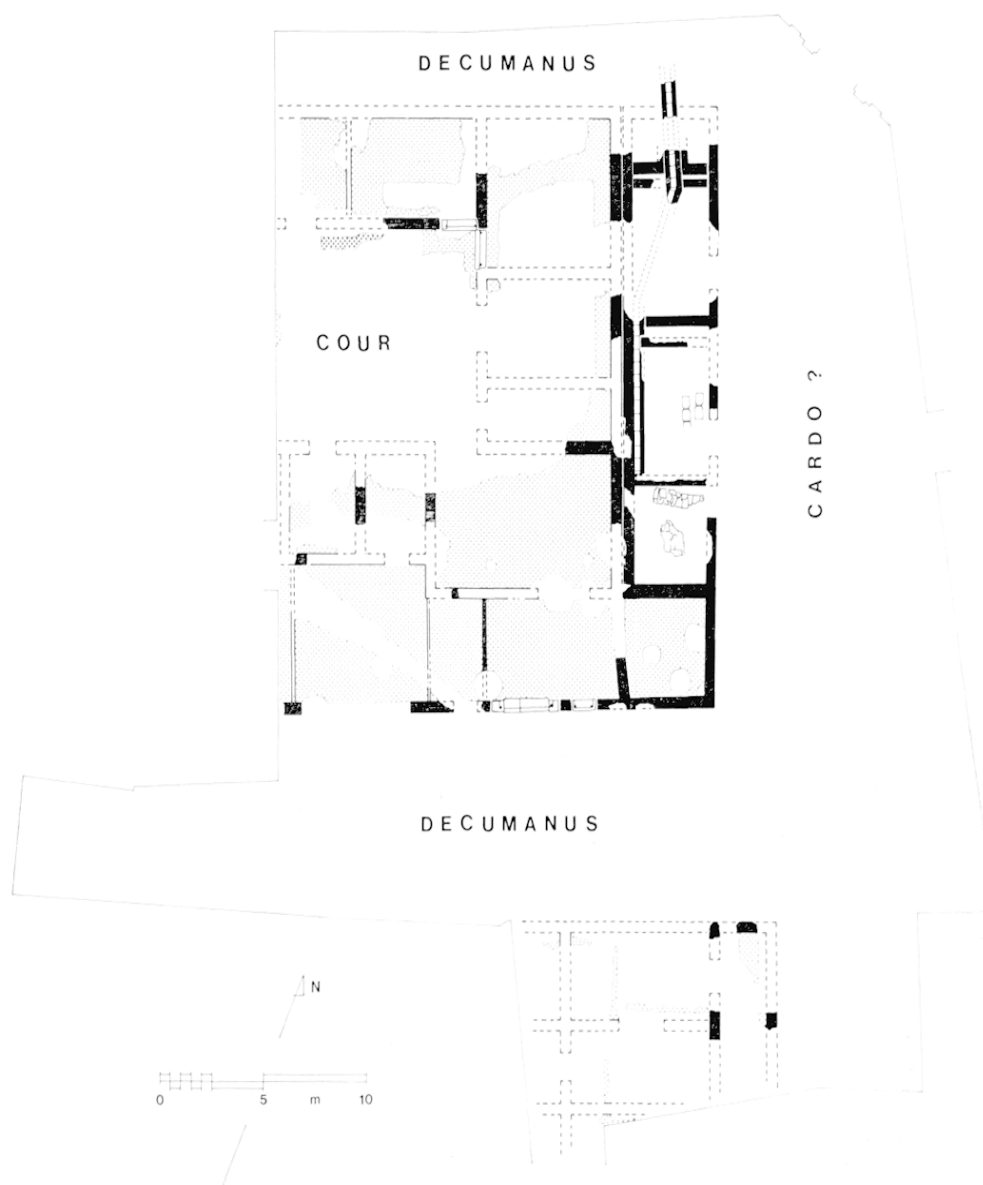


FIG. 22. --- PLAN DES VESTIGES DU DEUXIÈME ÉTAT DE L'OCCUPATION DU SITE

c) *Restitution et interprétation.*

RESTITUTION.

Malgré la récupération des matériaux de la plupart des murs, la bonne conservation des sols en béton permet de lire très largement le plan de l'édifice. Aussi le schéma de la figure 22 ne diffère-t-il guère du relevé général de la figure 2 que par la présence de tout un réseau de circulation, pour partie conservé et pour partie hypothétique. Nous avons indiqué quels sont les éléments sûrs (ou hautement probables) en ce domaine (*supra*, p. 215, *seuils et circulation*); il reste à justifier les partis pris pour nos restitutions.

Deux faits nous ont guidés dans notre reconstitution : la présence des deux seuils à l'angle nord-est de l'espace Z et le doublage des murs 2 et 28 à l'est de l'*insula*. Le premier invite d'autant plus à considérer l'espace Z comme un espace ouvert que l'existence d'une cour est nécessaire au centre du bâtiment pour assurer à la fois l'éclairage et la ventilation : aussi la plupart, sinon l'ensemble des pièces alentour de cette cour devaient-elles communiquer avec elle ; peut-être seulement le côté est était-il précédé d'un portique dont le mur que nous avons entrevu au printemps de 1984 au sud de la pièce A2 aurait gardé la trace? La forte césure marquée par les deux murs 2 et 28 nous a poussés d'autre part à considérer l'ensemble du secteur oriental comme un tout et c'est pour-

quoi nous avons supposé qu'il n'était accessible qu'à partir de l'est. Les autres ouvertures ont été dessinées pour permettre la circulation dans le reste d'un édifice auquel nous n'avons donné, faute d'indices, aucun dégagement vers le nord, supposant le mur 43 aveugle.

Une restitution en élévation est plus problématique, s'agissant d'un monument ruiné presque partout jusqu'au niveau des sols ; aussi l'axonométrie de la figure 23 n'a-t-elle qu'une valeur purement indicative. Sur ce schéma, nous avons pris le parti de ne dessiner qu'un rez-de-chaussée parce que nous n'avons trouvé trace nulle part d'un éventuel étage et qu'aucun espace n'est assez étroit pour que l'on puisse songer à restituer à son emplacement une cage d'escalier. De l'ensemble des toitures qu'il est aisé de couvrir par des charpentes du type le plus classique n'émerge donc que le volume supporté par les murs de la pièce G auquel nous avons réservé un traitement particulier à cause de ses vastes dimensions (37) : peut-être y avait-il à cet endroit un grenier accessible à partir d'une échelle ? Émettre une telle hypothèse, c'est déjà esquisser une interprétation d'ensemble de la fouille de l'*insula*.

INTERPRÉTATION.

Pour comprendre la nature des bâtiments mis au jour dans la Cour de l'Archevêché, il importe de les rapprocher des autres demeures aixoises que les fouilles ont fait connaître depuis le début du XIX^e siècle ; or, rien n'évoque ici les riches *domus* de l'Aire du Chapitre (maintenant parking Pasteur), du Jardin (depuis école) de Grassi ou de l'École des Beaux-Arts et du pavillon Vendôme (38) qui, toutes, ont des sols décorés de mosaïques et s'ordonnent le plus souvent autour de cours à péristyle avec lesquelles la cour retrouvée au sein de l'*insula* I n'entretient que de pâles et lointains rapports d'analogie.

À considérer ici les aménagements soignés mais sans luxe de toute la partie orientale du bâtiment, on songerait assez à une utilisation artisanale ou commerciale de tout ce secteur de l'immeuble tandis que les grandes aires bétonnées de toute la partie méridionale conviendraient mieux à des entrepôts qu'à une véritable demeure : plaiderait assez en ce sens le pendage régulier et accusé des sols en direction de la cour ou de la rue, qui facilitait leur nettoyage.

Sauf pour la salle G, la même remarque ne s'applique pas cependant aux pièces situées autour de la cour qui ont d'ailleurs pour la plupart des dimensions moindres ; aussi est-il possible qu'elles aient servi pour leur part à l'habitation. Comme ces pièces sont toutes situées au sein de l'aire couverte par le premier état de l'*insula* (cf. fig. 4), il est permis de se demander si les extensions — certaines — du bâtiment n'ont pas consisté surtout à adjoindre entrepôts, ateliers ou boutiques à une première maison d'habitation du type le plus classique dans l'urbanisme romain, mais la fouille nous renseigne trop peu sur les débuts de l'*insula* et sur ses transformations pour qu'il soit possible de répondre de façon tranchée à cette question.

D'ailleurs, l'enquête archéologique du chantier de l'Archevêché ne nous autorise pas plus à conclure sur l'évolution de ce secteur qu'à brosser de façon définitive le plan d'urbanisme d'*Aquae Sextiae* à la fin du second siècle de notre ère : sans doute à cette date les bâtiments du centre urbain ont-ils pauvre apparence en regard des villas urbaines qui semblent avoir couvert tous les quartiers au nord de la ville, mais l'impression suggérée par les fouilles, malgré tout restreintes, faites ici et là doit-elle tout au hasard ou répond-elle à la réalité ? Au moins est-il sûr qu'à la fin du siècle des Antonins, le plan d'urbanisme réglé des abords du *forum* abritait certainement, dans

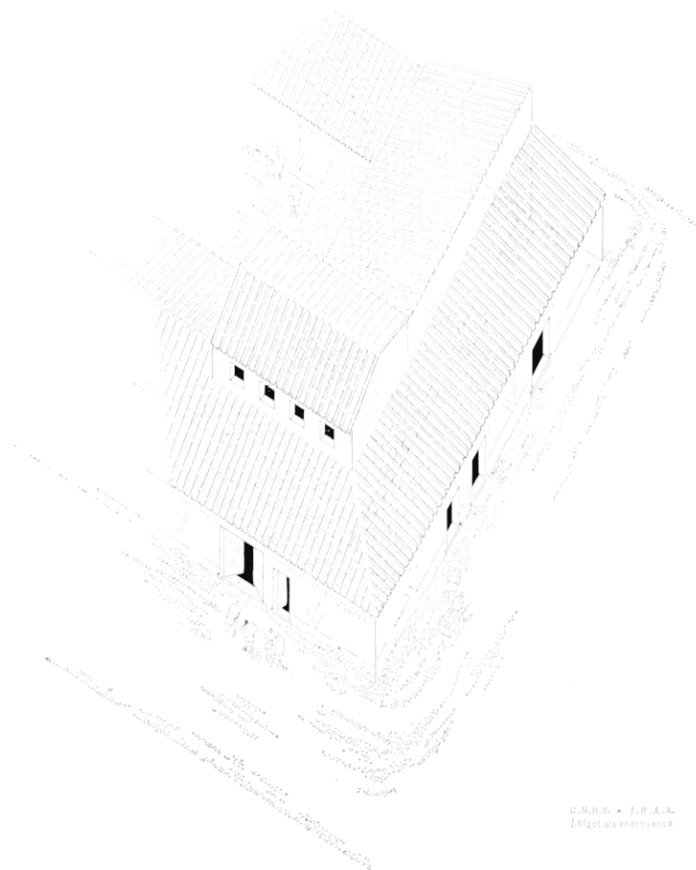


FIG. 23. — VUE AXONOMÉTRIQUE RESTITUÉE DE L'« INSULA » I
PRISE DU SUD-EST (DESSIN : J. BIGOT)

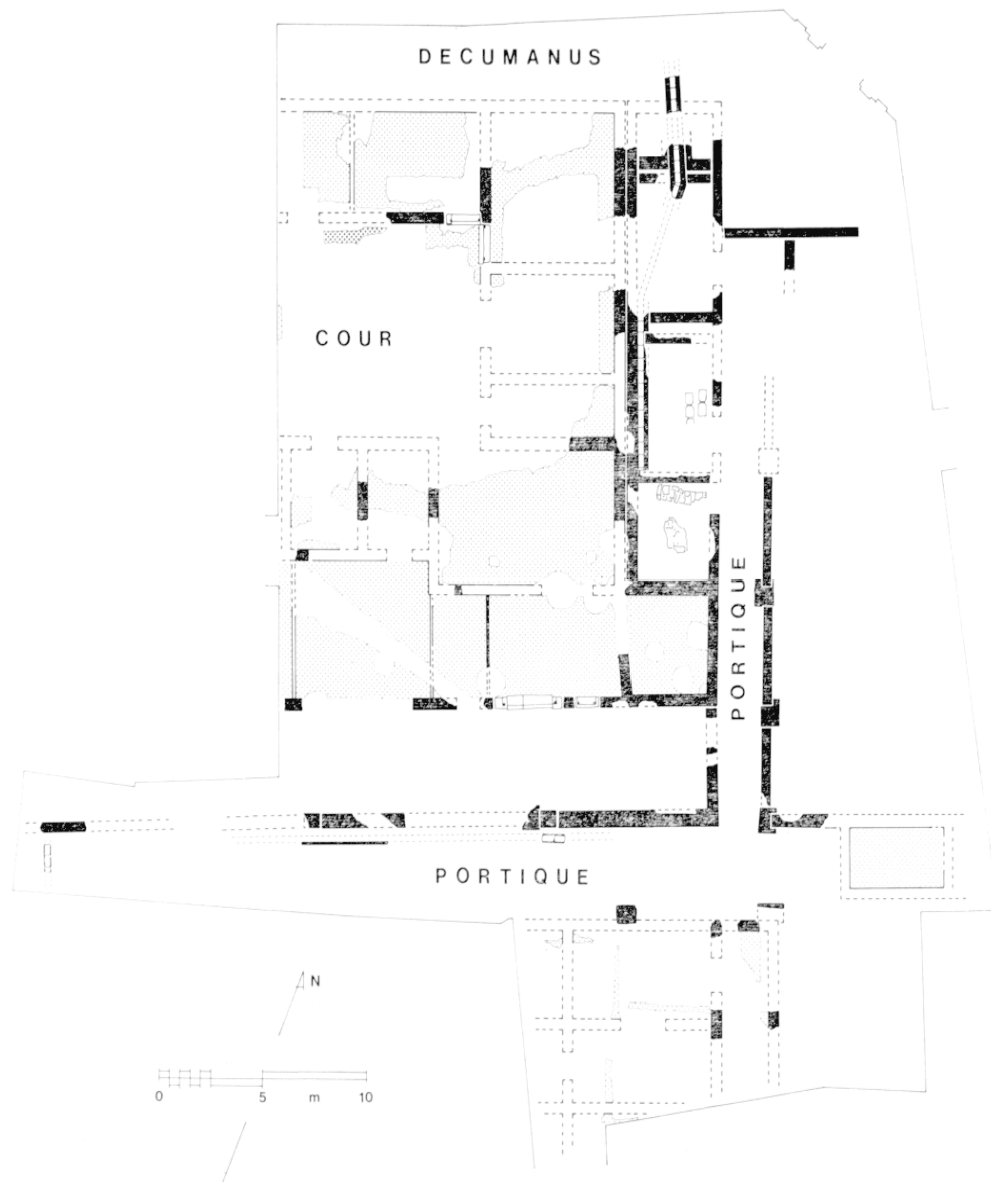


FIG. 24. - - PLAN DES VESTIGES
DU TROISIÈME ÉTAT DE L'OCCUPATION DU SITE

l'insula I, non pas *l'otium* des plus riches mais la vie de leurs clients ou de leurs esclaves. Le trait peut servir à comprendre l'évolution de la voirie avoisinante.

IV. - - LES TRANSFORMATIONS DE LA VOIRIE DEPUIS LE SECOND SIÈCLE JUSQU'À L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Rien de plus changeant que le paysage d'une rue ; nous le vérifions tous les jours. Il en allait de même dans l'Antiquité mais pour le percevoir, il nous faut renoncer à pratiquer des coupes chronologiques comme celles que nous venons de faire à la fin du 1^{er} siècle ou vers le milieu du 11^e siècle, à des moments privilégiés où tout un quartier ou un bâtiment entier venaient d'être restaurés. Nous décrirons au contraire maintenant l'ensemble des modifications qui ont affecté les chaussées : ce sera l'occasion de vérifier que les transformations de la voirie ont été continues, qu'elles ont peut-être commencé avant que ne fût achevée la restauration de *l'insula I* que nous venons de signaler et qu'elles se sont poursuivies bien après, marquées à la fois par des exhaussements du sol qui témoignent

d'un long entretien et par l'apparition de constructions adventices qui ont peu à peu accaparé l'essentiel du domaine public (fig. 24).

a) *Description.*

EXHAUSSEMENT DES CHAUSSÉES.

Au-dessus des niveaux de cailloutis ou de béton grossier de la fin du 1^{er} siècle (*supra*, p. 205), nous n'avons nulle part retrouvé sur les chaussées des revêtements d'un faciès comparable mais seulement des sols en terre battue, d'ailleurs assez soignés et dont le profil permet d'autant mieux une bonne évacuation des eaux de ruissellement que la pente du boulevard (?) à l'est du site suit celle du sol naturel : la circulation se fait désormais au nord, en C2, à la cote 203,80 m. et au sud, en C4, autour de 203,55 m (39).

Ces niveaux de terre battue scellent de nombreuses et vastes fosses qu'il faut dès maintenant signaler, tout en renvoyant pour l'essentiel de leur étude au développement consacré à la datation, *infra*, p. 223 sq. Ce sont de véritables dépotoirs qui contiennent, outre des dépôts céramiques abondants et souvent grossiers (plus du quart des tessons du site, avec une prédominance de fragments d'amphores), tout un matériel hétéroclite : clous en fer (environ 200), plaques ou éclats de marbre (120), tesselles de mosaïque (plus de 200), fragments de *dolia* (une centaine) et rebuts d'*instrumentum domesticum*, fibule, fil à plomb, plateau de balance, miroir, épingles, etc. (40) : sans doute des recharges pour le sol des chaussées dont nous avons signalé la relative qualité.

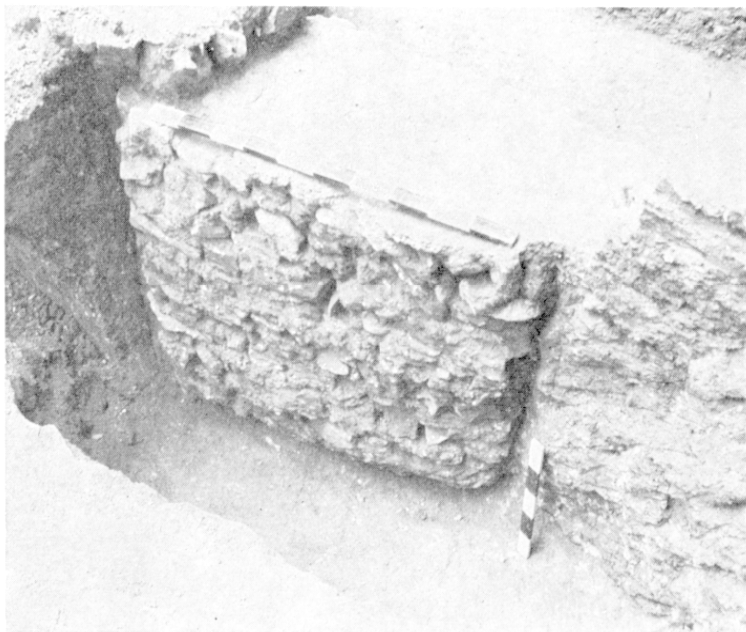


FIG. 25. — DÉ EN MAÇONNERIE DE FONDATION DU PORTIQUE CONSTRUIT DEVANT LA FAÇADE EST DE L' « INSULA » I VU DU NORD-EST; NOTER EN HAUTEUR ET A GAUCHE, L'ÉLÉMENT DU MURET 36 CONSTRUIT AU-DESSUS DU DÉ DE FONDATION

CONSTRUCTIONS ADVENTICES SUR LA VOIRIE.

. Les dés en maçonnerie.

La fouille a révélé l'existence sur les chaussées ou leurs abords de six (et peut-être sept) massifs de maçonnerie (cf. fig. 24) : de section carrée ou rectangulaire, ils mesurent environ 1 mètre carré de superficie et sont profondément fondés entre 202,65 et 202,35 m. (fig. 25) ; leur arase supérieure, de même, est généralement à une cote assez basse — autour de 203,35 m. : il s'agit manifestement de dés de fondation.

Les massifs dessinent trois alignements. Celui de l'est est de direction nord-sud et comprend quatre éléments : les deux premiers sont placés devant la façade orientale de l'*insula* I, 2 mètres environ à l'est du mur 30 et sensiblement au droit des murs 3 et 7 ; le troisième est presque dans l'axe du *decumanus* sud et le dernier, à l'emplacement de l'angle nord-est restitué de l'*insula* II ; il n'a d'ailleurs été que partiellement reconnu sous le mur sud des écuries du xviii^e siècle, qui passe à cet endroit et recouvre également en partie un second massif situé environ 6 mètres plus à l'ouest : la direction générale du mur moderne dessine donc un second alignement sensiblement perpendiculaire au précédent. Un dernier alignement, également orthogonal au premier, est constitué par le (ou les) dés placés entre les différents segments du mur 51 (41) qui occupe en gros l'axe du *decumanus*, au droit du troisième élément de la première série.

. Murs et sols en liaison avec les dés.

Ces alignements sont matérialisés aussi par des murs qui semblent associés à chaque fois aux massifs maçonnés. Le doute est seulement permis pour la série méridionale en lisière de l'*insula* II mais la présence des lambeaux des sols en béton de cet édifice qui ont été repérés presque jusqu'au contact des massifs (cf. fig. 24) incite à penser que le mur moderne des écuries (sous lequel nous n'avons pu fouiller) était fondé, au moins pour partie, sur le mur de façade de l'*insula* et si l'interprétation est juste, il faut admettre que le mur antique lui-même, 57, recouvrait, au moins partiellement, les massifs maçonnés (ce qui suppose plusieurs étapes — dont la chronologie nous échappe totalement — dans la construction ou les réfections de cette *insula*).

Dans le premier alignement de direction nord-sud en revanche, le doute n'est pas permis car des segments de murs de largeur et de direction d'ailleurs légèrement différentes, 36, empiètent partiellement sur les massifs maçonnés : il s'agit de constructions légères, peu profondément fondées (vers 203,10/203 m.), destinées à relier entre elles les élévations portées par les dés et à séparer nettement deux zones au sein de l'espace qui s'étend à l'est de l'*insula* I. Tandis qu'à l'est du mur se

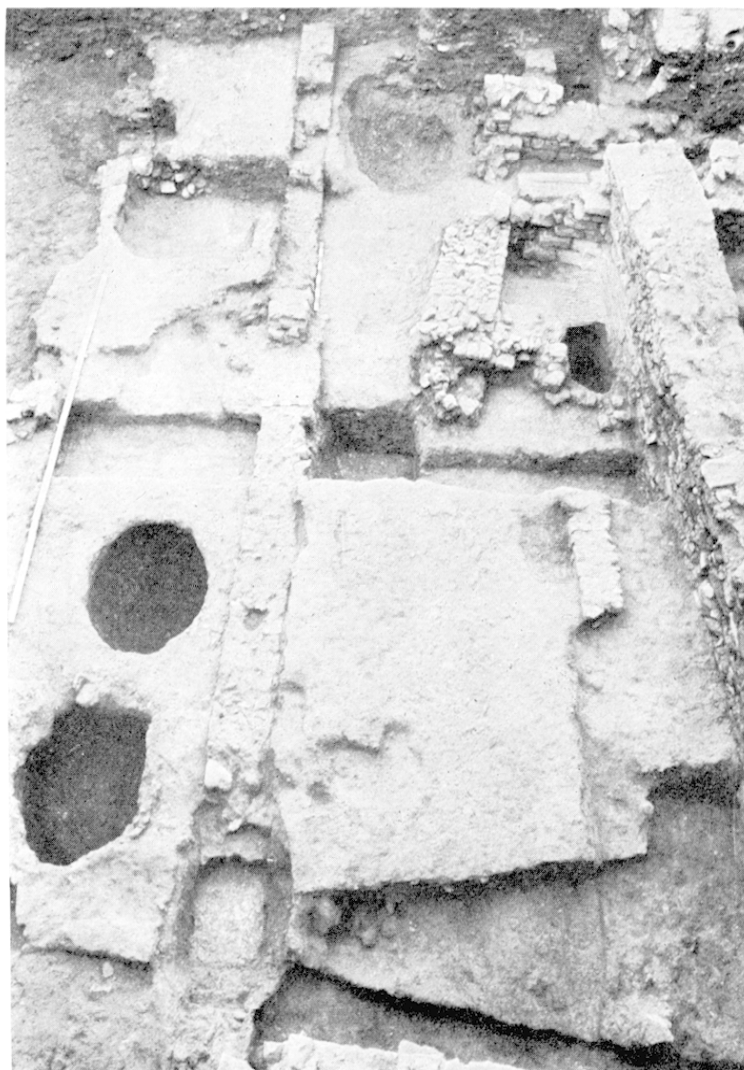


FIG. 26. --- L'ESPACE PUBLIC

A L'EST DE L'« INSULA » I VU DU SUD

A gauche (jalon), mur de façade de l'*insula* et sols du portique ; au centre dés de fondation et mur bahut 36 du portique ; à droite, chaussée en terre battue du boulevard (?) partiellement masquée par des constructions plus tardives (noter en haut la direction oblique du mur 68, qui est celle du passage médiéval à cet endroit ; en b. et à droite, le mur 52 et à l'extrême droite, les restes du mur de direction nord/sud représenté sur le dessin de Belleforest : cf. fig. 70).

retrouvent en effet les niveaux de circulation en terre battue que nous avons déjà décrits, à l'ouest au contraire ont été repérées deux surfaces chaulées directement superposées au cailloutis de la chaussée du 1^{er} siècle (fig. 26) : ces niveaux, d'apparence soignée, correspondent à des aménagements successifs d'un sol situé d'abord à la cote 203,47 m. puis à 203,57 m. (donc en contrebas de la chaussée dont le revêtement a été excavé à leur emplacement) et ils sont présents aussi bien à l'est de l'*insula* que sur le *decumanus*, dans l'espace P5.

Nous avons d'ailleurs retrouvé des sols comparables par leur aspect et par leur niveau dans tout le secteur méridional de la rue au sud du mur 51, surtout dans l'espace P7 où les couches étaient bien préservées mais également en P6 où les transformations médiévales et modernes ont laissé subsister des traces d'un niveau au moins, à la cote 203,49 m. Le mur 51 paraît avoir ainsi marqué une césure aussi importante que l'alignement des murets 36 car la situation, dans ce cas encore, est différente de l'autre côté de l'ouvrage où semble subsister un niveau de circulation autour de la cote 203,41 / 203,50 m.

Le mur 51 diffère sensiblement pourtant des murets précédemment décrits : il est profondément fondé (autour de 202,45 m.) et ses différents segments sont parfaitement alignés avec les dés qu'ils réunissent — deux traits qui suffisent à expliquer que l'individualisation des dés soit parfois problématique ici (d'autant que nous avons dû nous contenter souvent d'une reconnaissance superficielle des appareils) ; il s'agit en outre d'une construction très soignée qui fait retour vers le nord pour s'appuyer contre l'angle sud-est de l'*insula* I : l'élévation, conservée en deux endroits, est large de 0^m30 environ seulement et les deux parements sont revêtus d'un enduit rouge analogue à celui qui recouvre le mur de façade de l'immeuble (fig. 27).

Un égout longe le mur au sud ; à cause de l'importance des récupérations médiévales, il n'en reste que quelques traces : deux tuiles posées à plat dans l'espace P7, une partie du parement sud à hauteur de l'espace D2 ; sans doute s'agissait-il d'une construction assez comparable à l'égout domestique de l'*insula* I, donc large dans œuvre d'une trentaine de centimètres (cf. fig. 17). Son écoulement semble avoir été dirigé vers l'ouest : faut-il le mettre en relation avec une autre section d'égout, de direction nord-sud cette fois, que nous avons aperçue à l'extrême ouest du chantier, en P6 lors d'une reconnais-

sance très rapide? et où placer son origine : à l'angle du mur 51 ou plus à l'est, où se trouvent d'autres constructions de même alignement qui ont empiété plus largement encore sur l'espace ouvert situé à l'est de l'*insula* I?

. Autres constructions.

L'espace ouvert de l'est est en effet barré au sud par un muret, 49, situé dans l'exact prolongement du mur 51, qui semble bien avoir marqué lui aussi une césure importante dans le site. Ce jugement relève plus pourtant de l'interprétation que de la simple description car le muret n'est conservé — et médiocrement — que sur une longueur de moins de 2 mètres à son extrémité ouest où il empiète sur l'un des dés de fondation du premier alignement que nous avons décrit ; mais il suffit de le prolonger idéalement en direction de l'est pour observer que sa limite méridionale correspond exactement à l'arrêt franc d'une aire couverte d'un sol en béton de tuileaux, qui a été reconnue dans des conditions très difficiles sous la pièce sud-est des écuries du XVIII^e siècle : il aurait donc pu barrer au nord cet espace R, situé à la cote 203,32 m. et dont tous les murs limitrophes ont d'ailleurs disparu.

L'aire mise au jour (cf. fig. 2) pourrait correspondre à l'intégralité d'un aménagement antique : au sud, en effet, la limite de béton est aussi franche qu'au nord et peut répondre au tracé d'un autre mur arraché ; à l'ouest, le mur de refend des écuries peut être superposé à un mur antique (42) tandis qu'à l'est où le sol se poursuit certainement au-dessous de la paroi moderne, la présence d'un bloc de grand appareil pris dans le béton pourrait marquer la limite primitive d'une construction ultérieurement étendue en direction de l'est.

Il est inutile de s'attarder sur des vestiges aussi mal connus et d'ailleurs difficiles à dater (43) et l'on observera surtout qu'au nord du mur 49, nulle aire bétonnée analogue n'a été retrouvée : de là, la supposition que le mur marque bien une césure importante sur le *cardo*. Ce n'est pourtant qu'une supposition car les perturbations médiévales, nombreuses dans ce secteur, peuvent expliquer une lacune ; mais pourquoi, si aire bétonnée il y avait eu au nord, l'auraient-elles fait disparaître entièrement alors que de l'autre côté du mur, les restes de l'Antiquité, bien qu'entamés ici ou là, sont assez conservés pour rester lisibles?

Au demeurant, l'existence d'aménagements qui débordent aussi largement sur le domaine public ne doit pas étonner car des empiètements presque aussi étendus se rencontrent 25 mètres environ plus au nord. A cet endroit en effet, le mur 31 barre le boulevard (?) sur une largeur de 6^m40. Nous avons déjà sommairement présenté ce mur *supra*, p. 203, signalant qu'il était limité à l'est par le mur 116, à l'ouest par le mur 34 ; ajoutons seulement que son ressaut de fondation accuse une pente marquée de l'est vers l'ouest (de 203,60 m. à 203,45 m.) et qu'un mur, certainement antique à en juger par la cote de la base de son élévation (203,55 m.) a été appuyé contre son parement méridional. Il s'agit du mur 38 que nous avons reconnu sur une longueur de 2 mètres seulement : c'est trop peu pour proposer une restitution, suffisant pour être sûr que l'on a élevé ici aussi, sur l'ancien boulevard (?) à l'est du site, une autre construction complexe et étendue.

b) Datation.

L'exhaussement des chaussées est bien daté par l'abondant matériel contenu dans les différents sols en terre battue et surtout les vastes fosses — dépotoirs sous-jacentes ; mais à la céramique inventoriée ci-dessous, il faudra ajouter le témoignage des monnaies.

Le trait le plus marquant est que les fosses 8 c fournissent à elles seules plus de la moitié du matériel (51 %), avec une forte proportion de fragments d'amphores (plus de 60 %) : voir sur la figure 28 A le bouchon (n^o 7797), deux exemplaires entièrement reconstitués de fabrication régionale de la forme Dressel 2/4 (8472, 8473) ou encore une amphore au profil curieux qui rappelle par certains traits la forme Dressel 20 (5440 : fig. 28 B) ; la céramique commune à pâte brune est représentée par de nombreuses *ollae* (7891), celle à pâte claire par des cruches à une ou deux anses (8412 et 8413) et la fouille a livré aussi son contingent d'objets estampillés (voir *infra*, annexe II). Le faciès des couches superposées 8 b (remblai d'aplanissement) et 8 a (sols en terre battue, parfois cendreuse comme en D4) n'est guère différent.

La datation est fournie par 150 tessons de céramique sigillée claire A : des formes de la première génération, Lamb. 2 a, 4/36 à feuilles d'eau et 10 A/10 B *a strisce*) et les 18 tessons de sigillée claire B (avec des formes Lamb. 8/ Darton 44, un couvercle Desbat 4 et un bord à gorge Desbat 66) qui conduisent à placer la réfection des sols après les années 140-150 et ce jugement est pleinement confirmé par l'étude des sept monnaies associées (*infra*, annexe numismatique n^{os} 5, 7, 10 à 13 et 17) qui vont d'un as posthume d'Auguste frappé après 22 à un as posthume de Faustine I (141-161), avec une forte concentration d'émissions sous le règne d'Hadrien.



FIG. 27. — LE MUR 51 DANS L'ESPACE D4, VU DU NORD, AU PREMIER PLAN, CHAUSSÉE EN CAILLOUTIS DU « DECUMANUS »

LIVRES	COURSES																			Total			
		Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. Grise tardive	Sig. <i>Laurante</i>	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N Globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. Grise		Cér. com. brune	Cér. com. à P. claire	Amphores
C2	8a					5	9	23	2	4					3	2	1	21	10	124	583	122	1004
Id.	8b					1	2		8	6			1				6		10	58	21	113	
Id.	8c					3	12	7	10	11			1	3	2	6	12	38	11	117	242	510	491
C3	8a					1	3	9	1	11	3			5		1	2	18	12	54	86	84	246
Id.	8b					4	48	21	17	45				5		14	53	75	28	348	461	116	1545
Id.	8c					1	14	10	6	14			1	4	1	12	21	23	11	236	230	337	922
C4	8a						13	11	12	5				1		2	11	17	19	63	39	35	228
Id.	8b						13	9	8	2						1	30	28	11	79	73	68	322
Id.	8c					1	1		2	1							1	9	3	31	26	73	147
C5	8c					1	10	10	18	20			3	4	1		5	46	22	81	186	1060	1467
C6	8b						12	6	4	12				1	1	1	11	20	17	98	114	86	383
Id.	8c						7	4	4	3					1		3	6	7	33	62	24	159
C7	8c						4		2	4	1			1			3	7	4	65	44	62	747
O2	8									1	1			1				8	3	2	6	1	23
B3	8a						1	1		99				5	1	1	1	6	1	8	13	24	161
Id.	8b					1					1				2	1		10	7	13	3	9	47
D4	8						1		1	4				1		1	1	7	1	14	15	41	87
TOTAL						18	150	111	95	242	6		6	31	12	43	155	345	183	1376	2341	352	8647

TABLEAU V. Nomenclature de la céramique provenant des couches de recharge des chaussées, jusqu'à la cote 203,55 / 203,80 m.

Les indices chronologiques sont très voisins de ceux que nous avons relevés sous les bétons de l'*insula* I et il n'y a pas lieu de s'en étonner : la réfection des chaussées aurait accompagné (ou suivi de peu?) l'importante restauration du bâtiment voisin. Plus important pour notre propos est de remarquer que certains au moins des empiétements sur le domaine public sont en revanche postérieurs : en C3, les fondations d'un élément du muret 36 ont en effet entamé l'une des fosses placées sous la chaussée et le blocage garde encore l'empreinte des amphores contre lesquelles il a été coulé (fig. 29). Notons pourtant que l'indice vaut pour le seul mur 36 et non pour l'ensemble de l'alignement auquel il participe car les murets ont pu être appuyés dans un second temps sur les dés de fondation placés devant la façade est de l'*insula* I ; en revanche, l'indice est important pour interpréter les indications chronologiques fournies par l'étude du matériel recueilli sous les niveaux chaulés qui s'étendent continûment entre les murs 30 et 36.

Le lecteur se souvient qu'il s'agit de deux niveaux superposés, également installés en contrebas de la chaussée après excavation de son revêtement. Le niveau inférieur est à la cote 203,47 m. et le tableau suivant donne la nomenclature de son matériel céramique.

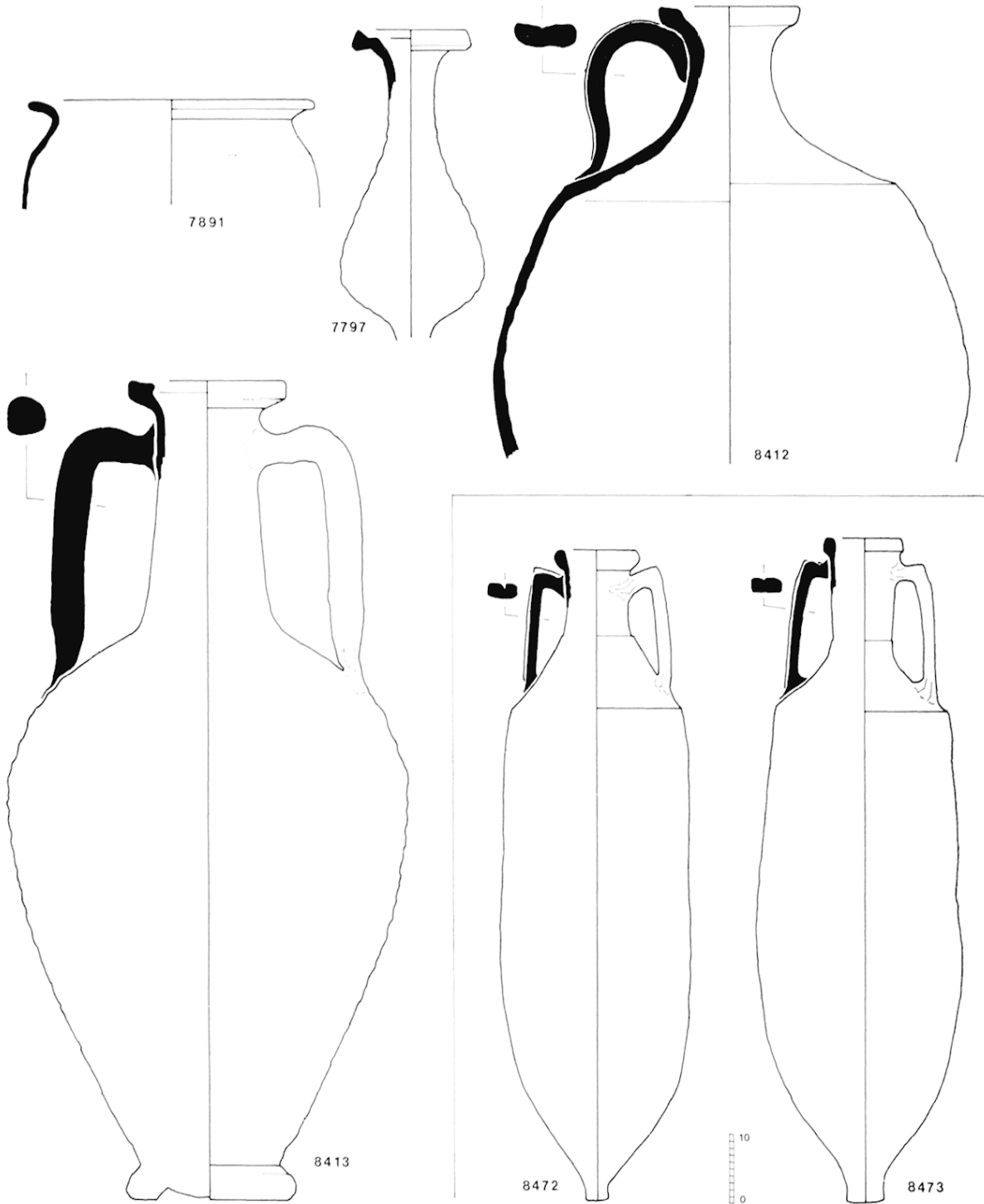


FIG. 28 A. — MATÉRIEL CÉRAMIQUE PROVENANT DES COUCHES DE RECHARGE DES CHAUSSÉES
ÉCHANTILLONNAGE DES FORMES

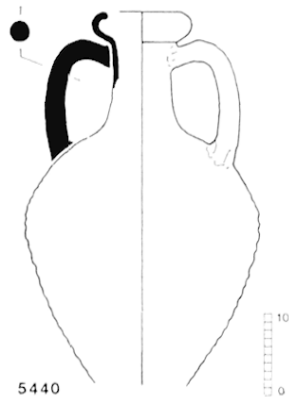


FIG. 28 B. — AMPHORE
DE FABRICATION LOCALE,
RAPPELANT LA FORME
DRESSEL 20, APPARTE-
NANT AU COMBLEMENT
D'UNE FOSSE DE LA
CHAUSSÉE

ESPACES COUCHES	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. Éclaircie	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
P ₄ 8c							1		12				1	1	1	1	8	2	42	52	81	202
Id. 8d									12				2	1			4	4	7	28	33	91
Id. 8e																	2		139	3	4	148
P ₂ 8c					1			1	4				1				7	11	20	21	39	105
Id. 8d									5				1				10		4	9	27	56
P ₃ 8cd									3								3		6	8	20	40
TOTAL					1	1	1	36				5	2	1	1	34	17	218	121	204	642	

TABLEAU VI. Nomenclature de la céramique provenant des couches placées au-dessous du premier niveau de circulation du portique.

Les strates 8 c correspondent à l'assise du sol tandis que les couches 8 d sont des recharges ou des fosses sous-jacentes et 8 e, le foyer déjà signalé, *supra*, p. 205, qui a entamé le sol en cailloutis de la chaussée de la fin du 1^{er} siècle mais est scellé par le niveau chaulé. Ce foyer est important car il recèle une monnaie émise en 85 (*infra*, annexe numismatique, n° 9) qui fournit un indice de datation sensiblement postérieur à ceux que suggère l'étude des seules céramiques datables : cinq fragments de sigillée du sud de la Gaule répondant à des formes produites à partir de Néron et un unique tesson de sigillée claire A (de la forme précoce Lamb. 10 A) qui ne peut être antérieur aux années 60-70. Le remblai est cependant sûrement très postérieur au règne de Domitien puisqu'il est appuyé contre le mur 36 dont nous avons placé la construction après le milieu du 1^{er} siècle : nouvel exemple d'une discordance entre données céramologiques, numismatiques et architecturales dont l'étude du niveau sus-jacent offrira encore une illustration.

La recharge chaulée constituée à la cote 203,58 m. (couche 8 a) et les fosses ou remblais inférieurs (8 b) contiennent en effet un matériel différent selon les secteurs comme le montre le tableau suivant.

ESPACES COUCHES	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. Éclaircie	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
P ₃ 8a							2		4	2			1	2	1	3	1	43	51	52	48	210
Id. 8b					1				10								1	5	118	69	135	339
P ₂ 8a					6		1	1	5	2			2	1			4	7	12	21	16	78
Id. 8b					6	3	2		3							3	12	6	24	33	42	134
P ₃ 8ab									6								2	1	3	4	10	26
TOTAL					6	40	5	1	28	4			3	3	1	6	20	62	208	189	151	727

TABLEAU VII. Nomenclature de la céramique provenant des couches placées au-dessous du second niveau de circulation du portique.



FIG. 29. — FONDATIONS DU MURET 36 DANS L'ESPACE C2 VUES DU SUD-EST. LE BLOCAGE A GARDÉ LA FORME DE L'OBJET CONTRE LEQUEL IL A ÉTÉ COULÉ : UNE PANSE D'AMPHORE QUI SERVAIT AU COMBLEMENT D'UNE FOSSE SOUS LA CHAUSSÉE

A considérer la plupart des espaces, on retrouve un faciès comparable à celui du niveau inférieur, avec de la sigillée du sud de la Gaule produite sous les règnes de Tibère et Claude, mais la présence dans l'espace P5 de six fragments d'une forme fermée de sigillée claire B produite après 140-150 et l'existence dans les remblais du secteur P7 d'une monnaie émise en 166 (n° 20 de l'annexe numismatique) suffisent dans le cas présent à repousser la datation du remblai à une date compatible avec celle de la construction du muret contre lequel il a été appuyé ; nul doute cependant que cette fois encore, la couche est plus récente que ne l'indique le matériel puisqu'elle répond à une recharge et non au premier niveau du sol associé au mur 36.

c) *Restitution.*

C'est sans nul doute à l'est de l'*insula* I que se trouvent les éléments les plus clairs pour une restitution : les dés massifs en maçonnerie servaient certainement d'appuis aux supports d'une couverture, poteaux, pilastres ou colonnes et les différents éléments du mur 36 constituaient un mur bahut qui séparait du charroi de la chaussée voisine un cheminement piéton sous le couvert d'un portique. Comme la situation est très comparable au long de la façade nord de l'*insula* II où se rencontrent non seulement des sols identiques à la fois par leur cote, leur facture et leur datation mais aussi des dés de fondation au sein de l'appareil du mur 51, il faut sans doute imaginer à cet endroit, après le milieu du II^e siècle, un second portique, d'ailleurs en relation avec le précédent à hauteur de l'espace P5.

La restitution de ces portiques implique naturellement la condamnation de la chaussée du *decumanus* (fig. 30) mais elle ne gêne en rien la vie au sein de l'*insula* I ; au contraire, elle la faciliterait plutôt. A l'est en effet où les exhaussements et les réfections avaient porté le niveau de la chaussée au-dessus de celui des pièces de toute la partie orientale du bâtiment, le sol du portique, même une fois rechargé, reste désormais en contrebas de la chaussée et de l'*insula* tout à la fois ; sur la façade méridionale de même, l'accessibilité des seuils est préservée à cause du niveau de circulation assez bas qui a été maintenu au nord du mur 51 tandis qu'au sud de cet ouvrage, la circulation piétonne est en continuité avec celle de la façade est.

Aussi n'est-il pas étonnant que le bâtiment soit sans doute resté longtemps en fonction comme le montrera la suite de cette étude ; les traces d'une quelconque évolution y sont même minimales : tout au plus peut-on supposer que les pièces au nord de la cour ont été mal entretenues (ou peut-être même abandonnées) avant le début de l'Antiquité tardive. L'impression se fonde sur la découverte dans les salles A1 et A2 d'un tas de cendres (stérile, mais contenant de nombreuses coulures de plomb fondu qui témoignent d'une activité de récupération) et sur la présence à proximité d'un tas de terre rougeâtre qui contenait 28 fragments de céramique sigillée claire C appartenant à deux objets seulement (formes Lamb. 35 et 40), déjà brisés et qui avaient été abandonnés sur place ; l'association

à ce dépôt d'un fragment de céramique sigillée claire D oblige à le dater au plus tôt de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle. Nous ne disposons pas de renseignements comparables à propos de l'*insula* II ; notons seulement que le niveau du portique est cette fois supérieur à celui des sols en béton de l'édifice : ce peut être l'indice que le bâtiment comptait peu ou pas d'ouvertures vers le nord (44).

La restitution de portiques sur les rues est donc cohérente et ne se heurte à aucune difficulté majeure. Elle conduit pourtant à réunir dans un même ensemble des éléments assez hétérogènes d'aspect comme le mur 51 et

les murets 36 ; aussi est-il presque sûr que la situation que nous avons décrite résulte, non d'une unique campagne de travaux mais de toute une évolution que nous pouvons seulement imaginer.

Nous croirions volontiers que les portiques ont initialement bordé les seules façades des *insulae*. A l'est de l'*insula* I, le dispositif très simple que nous restituons (cf. fig. 30) s'accommoderait bien du voisinage des installations artisanales et commerciales dont nous avons supposé l'existence dans tout le secteur oriental de l'édifice : espacement irrégulier des supports, médiocrité du mur bahut qui a pu n'être élevé d'ailleurs que dans un second temps (notons par parenthèse que si cette supposition se révélait exacte, l'érection du portique serait probablement antérieure à la dernière restauration de l'*insula* I que nous avons présentée *supra*, p. 210-220) (45).

La façade nord de l'*insula* II aurait été bordée également d'un portique qui pouvait faire retour à l'origine sur le flanc est du bâtiment. Comme nous l'avons déjà supposé *supra*, p. 209, le mur 42 marquait peut-être en effet la limite orientale de l'*insula* de la fin du I^{er} siècle et le dé placé à l'angle du bâtiment achevé pourrait donc être l'unique témoin conservé d'un portique ultérieurement transformé en salle, U.

Hypothèse sans doute, mais qu'il est possible — pour une fois dans l'*insula* II — d'étayer quelque peu par les données de la fouille. Contre le mur 46 qui marque la limite orientale de l'*insula* achevée et sous le sol en béton de l'espace U subsiste en effet un mur dont l'arasement témoigne à coup sûr d'un remaniement important : peut-être le mur bahut du portique que nous venons d'évoquer (46)?

Après le milieu du II^e siècle en tout cas, ces différents portiques ont sûrement été réunis pour former l'ensemble représenté sur les figures 24 et 30. Leur réunion interdit tout charroi sur le *decumanus*, mais pas nécessairement sur le boulevard (?) à l'est du site que ces premiers empiètements ont à peine restreint ; à examiner l'aspect soigné de la chaussée du boulevard, il est même presque certain qu'elle servait toujours alors à la circulation. C'est pourquoi nous jugerions encore postérieures les dernières constructions sur l'espace ouvert (en R et au nord de C1) qu'il est impossible de dater de façon satisfaisante (47).

En présentant cette reconstitution même comme une simple hypothèse, nous sommes conscients de trop céder peut-être à une vision idéalisée de l'Antiquité qui nous pousse à retarder le plus possible le lotissement des rues et l'accaparement du domaine public. Ce lotissement et cet accaparement ont pourtant existé et au terme d'une évolution dont la chronologie précise nous échappe, l'urbanisme réglé de la fin du I^{er} siècle a fait place dans le secteur à une situation beaucoup plus confuse.

Le trait ne doit pas surprendre car dès qu'elles sont menées avec assez de soin, les fouilles urbaines montrent que l'histoire de la voirie est faite d'empiètements successifs qui conduisent à terme à l'abandon des rues. Dans le cas présent, cet abandon se comprend d'ailleurs assez bien : dès la fin du I^{er} siècle, la masse imposante des monuments publics du *forum* voisin avait comme isolé du reste du réseau de circulation d'*Aquae Sextiae* la portion de *decumanus* présente sur le site et sans doute provoqué l'asphyxie de tout ce secteur de la ville. En quelques générations, les propriétaires riverains ont tiré profit de cette situation, multipliant les constructions adventices qui ont gravement altéré le décor, puis faisant leur la majeure partie de rues qui ne servaient plus guère à la collectivité. La majeure partie, mais non la totalité : un passage pour les piétons restait possible — et ce jusque pendant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge.



FIG. 30. --- VUE AXONOMÉTRIQUE RESTITUÉE DU SECTEUR SUD-EST DU SITE (COMPARER AVEC LA FIG. 23)
(DESSIN : J. BIGOT)

V. -- LES PERMANENCES DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET DU HAUT MOYEN ÂGE

De nouveaux exhaussements du sol et peut-être un nouveau mur à l'est de l'*insula* I ; une fosse à l'intérieur du bâtiment et une tombe à proximité de l'*insula* II : tels sont les seuls témoignages assurés de l'Antiquité tardive sur le site. Cela ne veut pas dire pour autant que tout ait été alors à l'abandon ; l'examen des immeubles invite au contraire à placer sous le signe de la permanence l'étude de cette période essentielle de l'histoire du secteur (et surtout du quartier alentour).

a) *Les vestiges de l'Antiquité tardive : description et datation.*

A l'est de l'*insula* I, la recherche a mis en évidence de nouvelles recharges qui semblent avoir porté vers 203,93 m. le niveau du sol, non seulement sur le boulevard certainement condamné désormais, mais aussi sous le couvert du portique. Les remaniements médiévaux avaient fortement perturbé ce niveau qui n'a été fouillé qu'en quelques endroits seulement.

ESPACES COUCHES	Sig. Tari. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tardive	Sig. Courante	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo annerito	Patina carerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	parois fines	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaire	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
P ₃ 6a	2				1										1		2	8	3	10	6	33
Id. 6b			4		2	2	3		6				1	1	2		14	28	45	44	40	192
Id. 6c	12	1	2		4	23	6	3	22			2	5	1	1	3	73	63	156	297	145	819
C ₂ 6	8			3	3	13	12	5	14					1		3	30	47	79	132	84	434
C ₃ 6	2	2	3	1	3	3	7		3						2	8	7	37	29	62	169	
C ₇ 6	5	1			1	2		1	7					1			9	19	16	43	37	142
TOTAL	29	4	9	4	13	44	28	9	52			2	6	4	4	8	136	172	336	555	374	1789

TABLEAU VIII. Nomenclature de la céramique des couches de recharge des chaussées (jusqu'à la cote 203,93 m.).

Le tableau ci-dessus fournit la nomenclature de la céramique recueillie : l'essentiel est constitué par des tessons qui appartiennent à l'Antiquité classique mais ils sont associés à 29 fragments de sigillée tardive estampée et surtout à un rebord de céramique sigillée claire D de la forme Hayes 73 A dont la seule présence suffit à montrer que le niveau a été constitué ou refait après les premières décennies du v^e siècle.

Dans la même zone, nous avons également repéré un muret, 52, qui marque la césure entre les espaces C3 et C6. Il est médiocrement conservé sur une longueur d'un mètre à peine mais on a bien retrouvé, au moins en direction du sud, la tranchée de récupération de ses matériaux et il faut sans doute le relier plus au nord à un élément de mur qui apparaissait en limite nord du premier secteur que nous avons fouillé, en C7 (cf. fig. 26). Le mur 52 aurait donc mesuré au moins 8 mètres de long, en présentant une direction légèrement oblique par rapport à celle du mur 36. En l'absence de tout élément de datation, c'est le niveau très superficiel de la base des fondations (203,57 m. au nord, 203,47 m. au sud) qui nous conduit à attribuer, sous toutes réserves, à l'Antiquité tardive ce mur qui ne semble d'ailleurs avoir joué aucun rôle dans les constructions médiévales ultérieures.

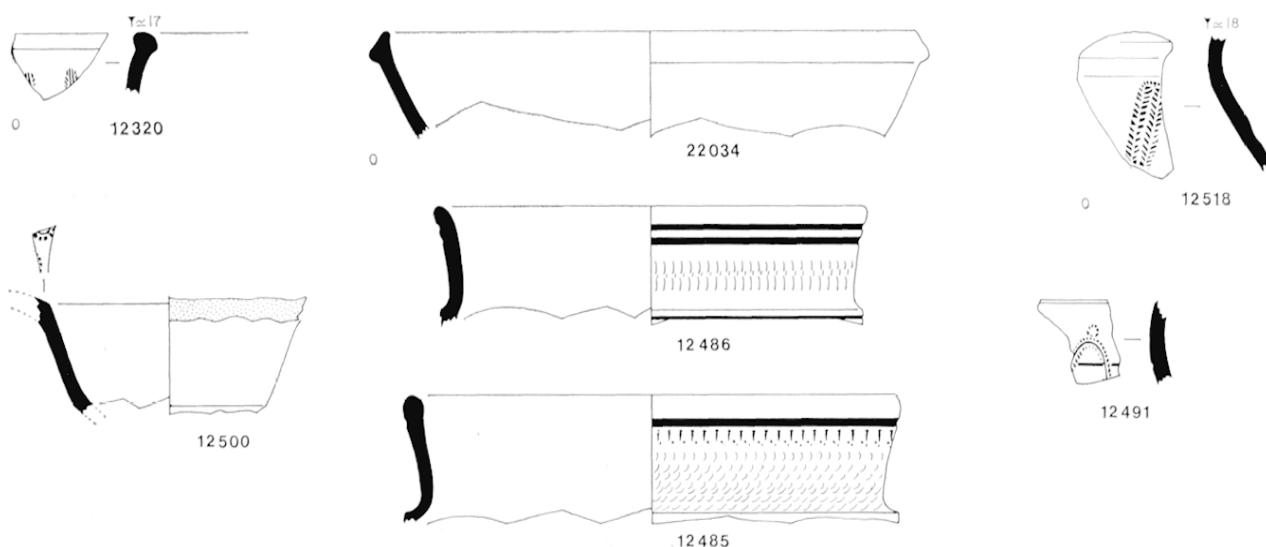
Dans l'*insula* I en revanche, la fouille de l'espace I. a livré dans le matériel de comblement d'une grande fosse de sûrs vestiges de l'Antiquité tardive.

	Sig. Tard. Estampée	Sig. Cl. D	Cér. com. grise tarive	Sig. <i>Aurante</i>	Sig. Cl. B	Sig. Cl. A	Orlo arzerito	Patina cenerognola	Sig. Sud Gaule	Sig. Arétine	Campanienne	Plombifère	Parois fires	Rouge pompéienne	Lampes	R/N globulaires	Cér. com. engobée	Cér. com. grise	Cér. com. brune	Cér. com. à p. claire	Amphores	Total
c. 5a	46	7	82		2	12	5	1	33	1			1	3	2	45	30	95	156	177	688	
c. 6b	17	3	8		1	9	1		7	1		1		1		23	59	46	59	99	335	
TOTAL	63	10	90		3	21	6	1	40	2		1	1	4	2	68	89	141	215	276	1023	

TABLEAU IX. Nomenclature de la céramique provenant du comblement de la fosse de la pièce L.

Comme le montre le tableau ci-dessus, où la couche 6 a correspond à la fosse et 6 b à la couche encaissante, les fragments de sigillée estampée tardive (fig. 31) sont particulièrement nombreux et l'on notera, à côté d'une vaisselle du groupe provençal provenant très probablement des ateliers marseillais, d'autres pièces très caractéristiques de la production languedocienne : un col de forme Rig. 18 guilloché et souligné de rainures (n° 12486), un bord de forme Rig. 6 décoré de palmettes (12320) et un haut de bord en pâte grossière dont le décor est constitué de rectangles composés de chevrons (12518); cependant, les fragments informes ou seulement décorés de motifs simples de la céramique sigillée claire D associée à ce matériel ne permettent pas de dater précisément le comblement de la fosse.

A l'est de l'insula II enfin, a été retrouvée une tombe sous tuiles d'ailleurs très remaniée et que les conditions très difficiles de la recherche dans l'espace C5 ont conduit à reconnaître très rapidement. La fouille n'a fourni aucun élément de datation et il serait imprudent de proposer une chronologie trop précise à l'aide de la seule typologie car les tombes en bâtière ont peut-être été en usage plus longtemps qu'on ne le pense généralement, au moins dans les régions méridionales; il reste qu'une telle inhumation appartient certainement à l'Antiquité tardive ou au haut Moyen Age.

FIG. 31. — MATÉRIEL CÉRAMIQUE DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET DU HAUT MOYEN AGE
PROVENANT DU COMBLEMENT DE LA FOSSE DE LA PIÈCE L — ÉCHANTILLONNAGE DES FORMES

12320 : bord de f. 6 proche des productions languedociennes ; 22034 : bord de f. 8 profonde ; 12518 : fragment de panse (de bol?), fabrication rustique ; 12486 : col de f. 18 assez caractéristique de la production de Marseille par le profil et par les guillochis ; 12485 : col de f. 18 de style différent, non engobé, grossièrement lustré à l'intérieur ; 12500 : fragment de bol à marli ; la rectitude de la panse carénée fait penser à la f. 46 ; forme rare ; 12491 : fragment de panse (f. 18?) ; pâte rougeâtre qui se retrouve sur des pièces de Marseille ; arceau répertorié dans la même région.

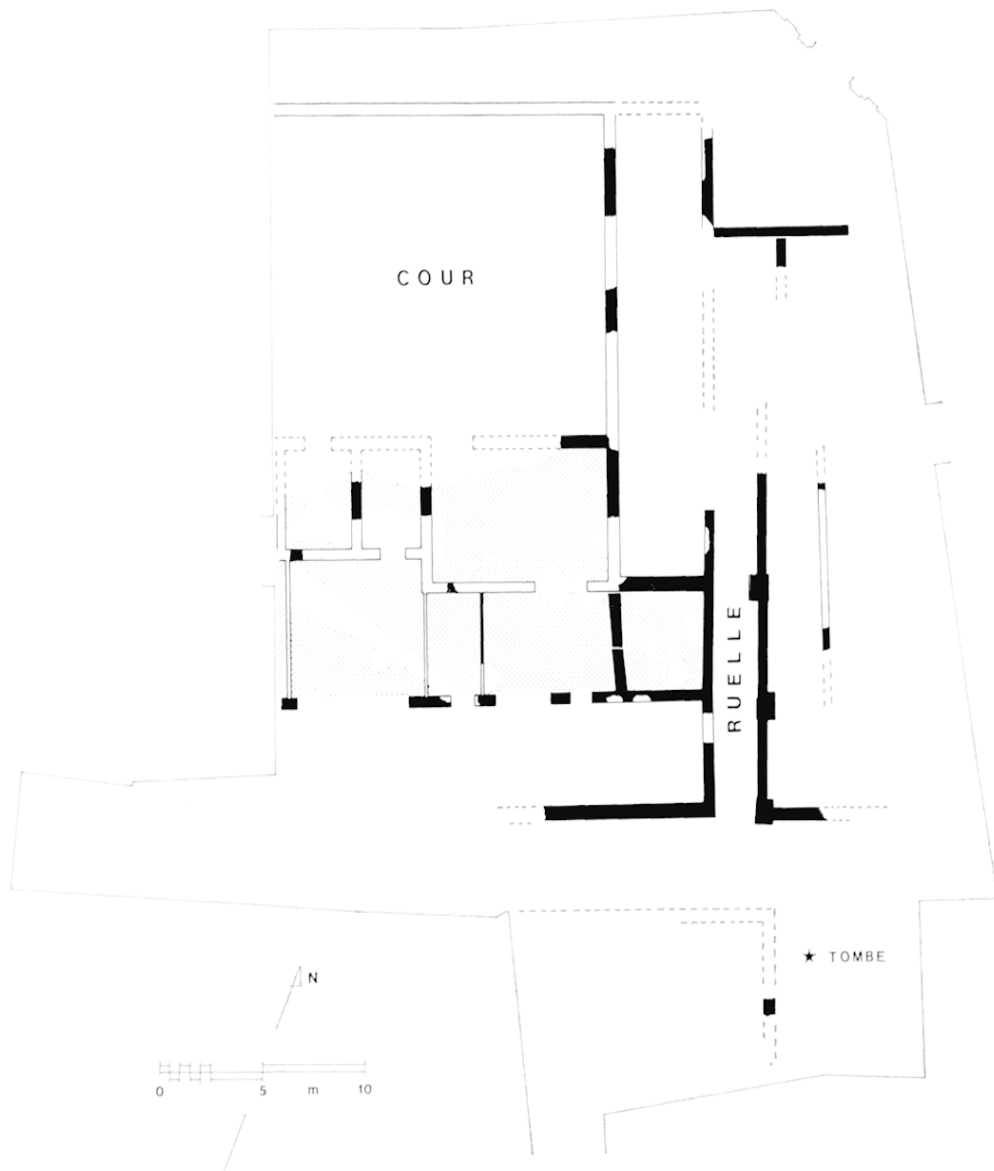


FIG. 32. — PLAN DES ÉLÉMENTS ANCIENS
CONSERVÉS PENDANT L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET LE HAUT MOYEN ÂGE

b) *La conservation des bâtiments antiques.*

À côté de ces sûrs témoignages de l'activité humaine pendant l'Antiquité tardive, il faut compter aussi avec la conservation des bâtiments antiques. La suite de cette étude montrera en effet combien l'architecture du palais archiépiscopal est restée tributaire de l'urbanisme antique pendant presque toute la durée du Moyen Âge et les indices sont donc suffisants pour repérer quels éléments en ont été conservés, sûrement ou vraisemblablement, pendant toute l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge : voir sur ce point la figure 32 sur laquelle les conventions graphiques indiquent, du gras au simple pointillé, le degré de probabilité de notre restitution.

En noir ont été représentés les murs qui jouent certainement un rôle au Moyen Âge (et parfois jusque dans un Moyen Âge avancé) ; en blanc figure d'autre part le mur 43 dont l'alignement a persisté pendant une partie du Moyen Âge et dont les matériaux n'ont d'ailleurs été récupérés que tardivement comme en témoigne la présence de céramique vernissée au sein de la tranchée qui nous en a conservé la trace ; nous avons représenté enfin en pointillés les contours de l'*insula* II parce que nous ne disposons pas pour cet édifice de renseignements assez précis, mais le peu que l'on entrevoit ne diffère guère de la situation rencontrée plus au nord : les sols en béton sont aussi bien conservés que dans l'*insula* I et surtout des murs médiévaux ou modernes ont été construits ici encore au-

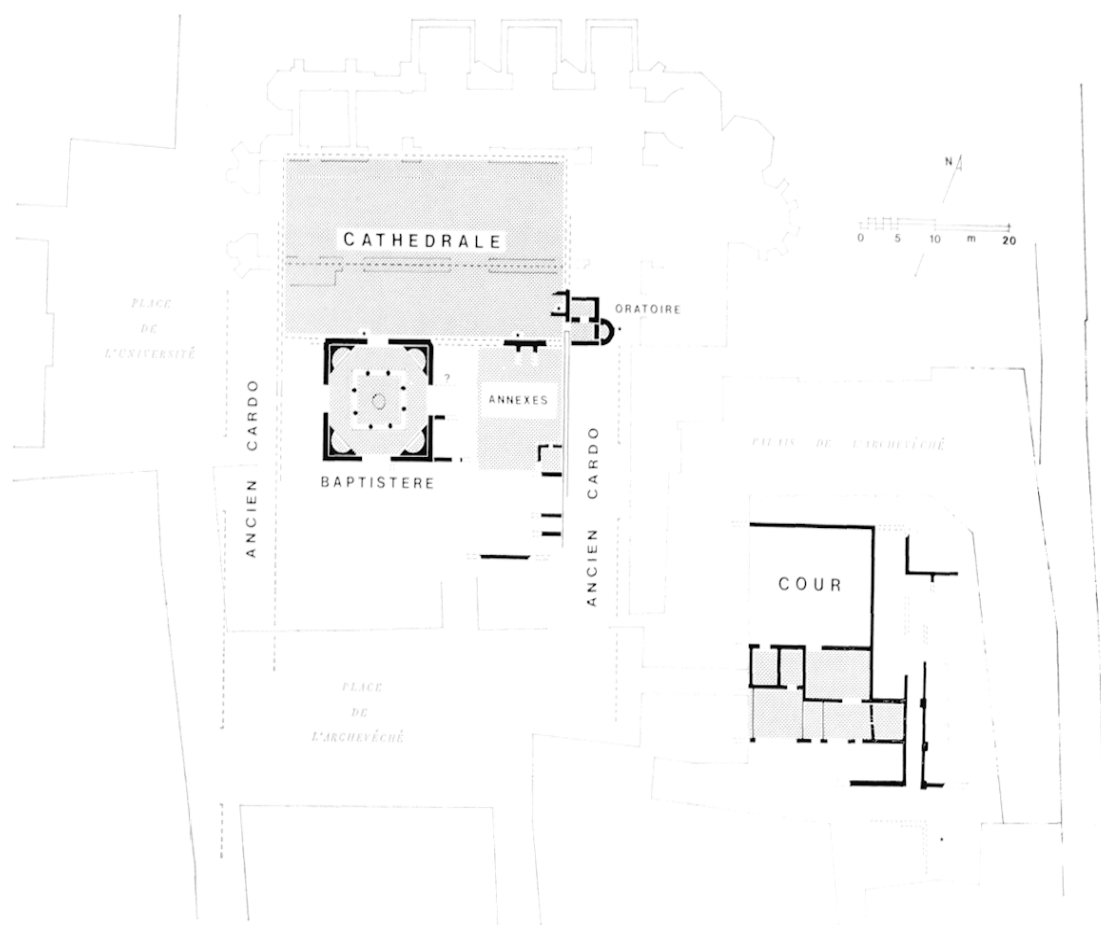


FIG. 33. — PLAN GÉNÉRAL DU QUARTIER AUTOUR DES ANNÉES 500
(LES TOMBES SONT INDIQUÉES PAR DES ÉTOILES)

dessus d'élévations antiques (mur des écuries au-dessus du mur 57, mur moderne au-dessus du mur 46), ce qui peut laisser supposer que le bâtiment a été aussi largement conservé que l'*insula* I.

Il suffit en effet de comparer les schémas des figures 24 et 32 pour constater que l'essentiel de l'*insula* I (et même des constructions adjacentes sur le *cardo*) a été préservé pendant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age ; encore l'évolution que suggère le rapprochement de ces deux documents était-elle peut-être moins marquée en réalité car les éléments que nous avons reportés sur la figure 32 sont les seuls dont l'existence nous paraît assurée et les importantes lacunes qui apparaissent désormais autour de la cour ou dans le secteur oriental de l'*insula* antique peuvent tenir aux insuffisances de notre documentation (48) ou à des remaniements tardifs plus radicaux qu'ailleurs.

Il reste que nous avons pu tout au plus repérer quelques pans de murs ou quelques sols bien conservés et qu'une restitution précise serait aventureuse ; il est possible en revanche d'imaginer au moins l'aspect général du site à la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Age.

c) Le quartier pendant le haut Moyen Age.

Nous pouvons prendre une vision d'ensemble du cœur même d'*Aquae Sextiae* autour des années 500 grâce au schéma de la figure 33 qui associe le relevé des vestiges de la Cour de l'Archevêché et celui des fouilles récentes dans le groupe cathédral Saint-Sauveur. En rapprochant ce dessin de celui de la figure 13, ce n'est plus le sentiment d'une permanence qui l'emporte cette fois, mais bien celui d'un véritable bouleversement de la topographie ; au début du VI^e siècle, le *forum* a disparu sous un important remblai qui a porté l'ensemble de la place publique au niveau du grand monument qui le dominait autrefois au nord (49) et sur ce monument a été construite une vaste cathédrale peut être composée de deux nefs accolées (50) et d'ailleurs flanquée au sud-ouest par un grand baptistère (installé sur l'angle de l'ancien *forum*) et au sud-est par d'importants locaux annexes. Rien de comparable sous la Cour de l'Archevêché, hormis la présence de la tombe près de l'*insula* II qu'il faut placer dans la même série que

les sépultures analogues retrouvées à l'intérieur et alentour du groupe épiscopal : n'était ce rapprochement, sur le seul vu des fouilles du site, on imaginerait difficilement l'importance des transformations qui ont affecté le secteur voisin.

Toutes ces transformations marquent bien pourtant l'émergence d'une ville chrétienne au sein de la cité antique et les seules inhumations suffiraient d'ailleurs à attester un profond changement de mentalité, une rupture décisive avec le vieux tabou qui rejetait les morts hors du *pomerium* ; le plus important est sans doute cependant qu'à l'emplacement de l'ancien *forum* désaffecté ait été créé un nouveau pôle, essentiel pour l'avenir de la ville : pôle religieux, mais pôle d'activité aussi dont la seule présence suffit à expliquer qu'au début du Moyen Âge le premier secteur d'Aix qui ait été marqué par la renaissance urbaine soit précisément le bourg Saint-Sauveur.

C'est l'existence de ce pôle d'activité qui nous fait croire que les bâtiments antiques du site de la Cour de l'Archevêché n'ont pas seulement été plus ou moins conservés pendant toute la fin de l'Antiquité et le haut Moyen Âge mais qu'ils sont alors restés en fonction. Pour quel usage ? C'est une autre question : étaient-ils encore entre les mains de particuliers ou sont-ils entrés dès cette époque en possession de l'Église d'Aix pour constituer, à proximité du groupe cathédral, comme un quartier ecclésiastique ? Faut-il imaginer dès lors une résidence épiscopale en ces lieux ? Comment savoir, quand les incessantes transformations d'un site qui ne fut sans doute jamais totalement abandonné ont fait disparaître presque toutes les traces de l'activité humaine pour cette époque ? Au moins semble-t-il que les modifications qui ont ensuite affecté un tissu antique conservé comme intact pendant près d'un millénaire sont déjà le fait de clercs — ou plutôt de leurs serviteurs. L'archevêque, au Moyen Âge, vit de la rente foncière et c'est pour entreposer le produit de la collecte des grains que ses gens, dès le XII^e siècle, ont perforé les bétons antiques.

L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE

On ressent un certain embarras au moment d'aborder l'histoire du site à l'époque médiévale. Cela tient à la complexité de la matière et à la difficulté de juger quel degré de détail il est nécessaire d'atteindre dans l'analyse pour justifier les conclusions. Le caractère descriptif de la littérature archéologique est rapidement dissuasif. Il risque de lasser l'attention du lecteur.

Et puis, la superficie qu'il nous a été donné de fouiller de la manière la plus intensive correspond, pour l'époque médiévale, à une partie de communs, donc de constructions fort modestes, dont l'évolution n'est susceptible que d'éveiller un intérêt relatif. Ce n'étaient, après tout, que des dépendances qui ne sauraient monopoliser l'attention vis-à-vis des constructions de prestige appartenant au même ensemble. Mais tout de même, ces mauvaises bâtisses étaient une partie de ce que l'on proposera d'identifier comme le palais archiepiscopal médiéval. Restituer l'image assez complète d'une telle construction est rarement possible. Aussi, pouvoir donner celle des communs, c'est fournir davantage qu'un contexte ou qu'un complément. C'est éprouver aussi le contraste grandissant entre la construction noble, non seulement par rapport aux habitats voisins, qu'il faut se borner à imaginer, mais également par rapport à ses propres annexes. Ce contraste reflète bien un aspect de la vie courante à la même période. Il est atténué — ou occulté —, à l'époque moderne comme l'illustre ici l'achèvement monumental tardif du palais par la construction de l'aile sud, sous l'impulsion de l'archevêque Charles de Vintimille, entre 1715 et 1722 environ (51). Mais cette façade, dont le recul a constitué un enjeu avant la fouille, n'était tout de même que celle des écuries (fig. 34). De technique médiocre, comme on a pu en juger, elle privilégiait l'apparence aux dépens de l'expression architecturale des fonctions. Écran, elle a certes bien joué ce rôle, retenant l'attention jusqu'à devenir mur de scène, ce qui est un retournement spectaculaire de l'intérêt respectif des ailes du palais. Pourquoi dès lors ne pas porter une attention égale à la disposition qui l'a précédée et à des constructions qui assumaient des fonctions voisines au sein de l'ensemble monumental ?

Une deuxième raison peut justifier une description attentive. C'est que l'on a eu l'occasion, par cette fouille, de constater des continuités étonnantes entre l'époque antique et l'époque médiévale. Souvent, dans ce domaine de la topographie historique, il ne peut y avoir qu'hypothèses fondées sur la méthode régressive, d'emploi délicat. Mais ici l'utilisation jusqu'à une date avancée du bâti antique en élévation, ou quelquefois des sols eux-mêmes, peut être démontrée, même si, sur les bétons des *insulae*, il n'y a pas eu sédimentation archéologique et établissement de niveaux habituellement témoins d'une occupation. Historiquement, la constatation n'est pas sans intérêt. C'est l'indice archéologique, rare pour les régions méridionales, d'une conservation du tissu urbain antique, ou au moins de certaines parties de celui-ci. À défaut de pouvoir prouver d'autres continuités, institutionnelles par exemple, cela montre que se prolonge dans la ville médiévale un certain cadre matériel issu directement de l'Antiquité (52).

On choisira une illustration rapide de ce phénomène, dans la partie sud-ouest de la cour. De l'époque la



FIG. 34. - LA FAÇADE DES ÉCURIES DE CHARLES DE VINTIMILLE AVANT SON RE-
CUL; VUE D'ENSEMBLE DES MURS SUBSISTANTS DE L'AILE MÉRIDIONALE DU PALAIS
MÉDIÉVAL

plus ancienne du bâti antique jusqu'au bâti moderne, la continuité est perceptible. On se rappelle que dans cette partie du site, le mur 11 date de l'époque de l'apparition des premières traces d'urbanisation antique. Dans une perspective évolutive, l'implantation du mur 9 semble bien dépendre de l'alignement du mur 11. Cependant, dans le plan achevé de l'*insula* I, l'espace G est limité au sud par le mur 5. Il y a donc un décrochement des murs maîtres. A une période qu'il est bien difficile de préciser, entre le v^e et le xii^e siècle, l'angle nord-est de la pièce J2 fut coupé par le mur 56, lié à la terre, construit sur le sol en béton, et qui est apparenté par son aspect à toutes les constructions médiévales (fig. 35 et 36). Cet aménagement introduisit une direction oblique dans le réseau orthogonal. Elle fut ensuite conservée. La construction du mur 76, dont on verra qu'elle ne consiste qu'en un simple recul du mur 5 vers le sud, ne fit que l'accentuer. L'une des extrémités du mur 80 s'appuya sur celle du mur 76, de la même manière que s'articulaient auparavant les murs 56 et 5. De fait, le bloc des pièces de cette zone prit un plan irrégulier. Cette direction oblique dont on a suivi la genèse, commande à son tour la disposition d'un mur moderne situé un peu plus au sud, dont la fondation a été retrouvée sous le sol de la pièce occidentale des écuries (fig. 71, n° 12). Ce pouvait être un mur de limite fermant le palais au xvii^e siècle, entre la porte sud (fig. 71, n° 10) et l'entrée principale située déjà à l'ouest. Il fut rasé pour laisser place à la construction des nouvelles écuries et du pavillon d'entrée par Charles de Vintimille, dans une zone où l'on sait qu'il y eut alors agrandissement et litiges.

Continuités donc et lentes adaptations; après avoir attiré l'attention sur cette longue durée concrètement inscrite sur le site, il faut reprendre l'exposé selon un plan chronologique.

I. — UNE PROBABLE « DOMUS » ROMANE

a) Une première occupation systématique du boulevard.

Nous avons déjà dit que le Moyen Age hérite de l'Antiquité non pas de bribes éparses du bâti mais du schéma d'ensemble d'un îlot fait de pièces organisées autour d'une cour aux limites bien connues sur trois côtés sauf vers l'ouest. Les premières modifications sensibles apportées à ce legs apparaissent dans l'espace laissé libre, ou bâti moins densément, à l'est de l'*insula* I. C'est cette fois une occupation systématique et pas seulement un grignotage timide de l'espace public (fig. 36).

La constatation archéologique du phénomène repose sur l'étude du mur 66 dont l'orientation est sensiblement oblique par rapport aux lignes directrices du quadrillage antique. Il appartient à une construction relativement légère : large de 0^m66, il est lié à la terre. Il est fondé à la cote 203 sur l'argile naturelle. Une seule assise de fondation saillante, en talon, invite à chercher le niveau d'occupation correspondant à une cote voisine de 203,20, bien inférieure aux niveaux de circulation

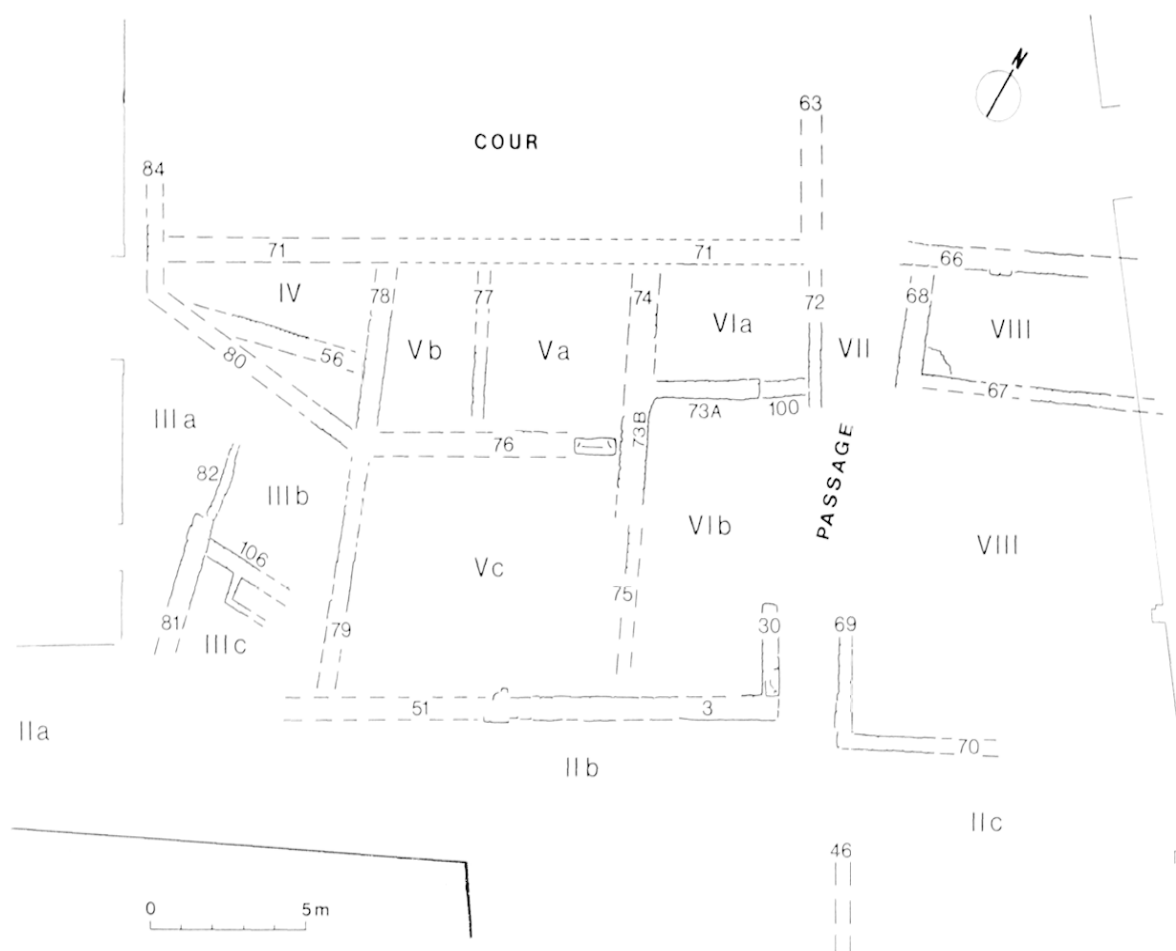


FIG. 35. — PLAN SCHEMATIQUE DES MURS MÉDIÉVAUX
ET DÉSIGNATION DES ESPACES DANS LA PARTIE SUD DE LA COUR

sous le portique à l'époque antique. De fait, vers le nord, les niveaux de remblai antique sont aussi plus élevés que le sol d'origine de ce bâtiment, dont l'organisation primitive n'est pas claire. L'un des témoignages assurés de ce volume bâti est donné, sur le parement méridional, par l'assise basse d'un support engagé, de section rectangulaire, faite de deux pierres de taille adjacentes. Elles font saillie de 0^m12 sur le nu du mur. L'appareillage se fait donc dès l'assise inférieure, sans autre forme de fondation, ce qui justifie aussi la recherche du sol d'occupation d'origine à un niveau bas, qui est sensiblement le même que celui des bétons antiques les plus proches, de l'autre côté du portique. Ce support engagé suggère la présence d'un arc développé vers le sud, sans doute un arc diaphragme destiné à supporter une charpente, celle d'une toiture, ou plus probablement celle d'un plancher d'étage. Cette image est importante car elle évoque une technique de construction qui devient traditionnelle en Provence à l'époque médiévale puis à l'époque moderne dans les édifices à plusieurs niveaux (53).

On ne voit pas d'élévation susceptible de donner la symétrie du mur 66. Aussi en est-on réduit à évoquer sa disparition probable. Il ne faut pas le chercher dans le mur 67, construction extrêmement légère, simple cloison dans une adaptation ultérieure.

Mais de toute façon, le mur 67 ne délimiterait ainsi qu'un espace large de 3 mètres, distance qui rend superflue la construction d'un arc. En revanche, l'étude stratigraphique suggère bien la destruction du mur correspondant au mur 66. Une coupe nord-sud (fig. 37) montre que l'argile naturelle a été profondément excavée au sud de celui-ci. Le rebord de la fosse se situe à 5 mètres au sud. Au-delà, le niveau de l'argile naturelle remonte brutalement. Aussi est-ce dans les limites de cette fosse qu'il faut chercher à restituer la largeur de l'espace primitif déterminé au nord par le mur 66, espace qui, sans être une véritable cave, avait un sol dénivélé par rapport à l'argile naturelle et aux bétons antiques. Ce niveau était susceptible de porter un étage sur plancher, étage modeste sans doute, en raison de la médiocrité des murs seulement liaisonnés à la terre et non pas au mortier. A l'est, la limite de cet espace allait au-delà de la surface fouillée. Vers l'ouest, elle n'est pas apparue bien clairement. On n'a pas retrouvé la terminaison occidentale du mur 66, car il a été raccourci ultérieurement. Aussi, la seule extrémité envisageable est-elle celle que donne le bâti antique, c'est-à-dire le mur 36 du portique qui existait encore. Les témoignages de conservation d'un passage en cet endroit ne manquent pas en effet à une époque ultérieure.

Au volume sud-est partiellement défini par le mur 66 s'ajoutaient peut-être d'autres bâtisses vers le nord. Elles restent

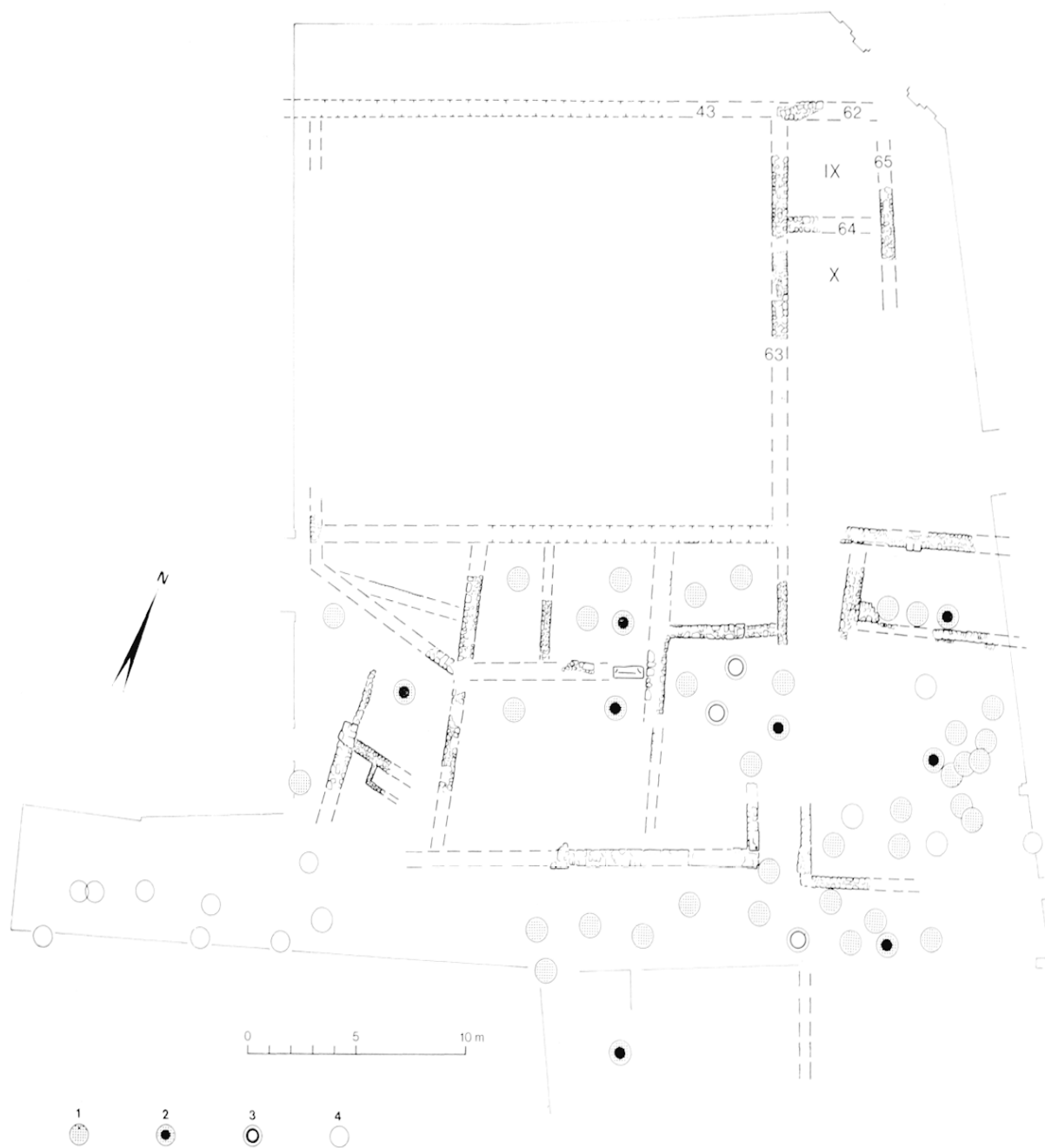


FIG. 36. — PLAN DES CONSTRUCTIONS ATTRIBUABLES AU PALAIS ÉPISCOPAL DU XII^e SIÈCLE
LES SILOS SONT DIFFÉRENCIÉS SELON LE MATÉRIEL CÉRAMIQUE REcueilli DANS LEUR COMPLEMENT

- 1) céramique grise exclusivement ; 2) céramique grise et importations rares (vert monochrome) ;
3) céramique commune glaçurée associée aux types précédents ; 4) silos non fouillés.

toutefois hypothétiques. Un négatif de mur, perpendiculaire au mur 66, a été identifié dans un sondage très limité. A ce court tronçon restitué, il faut en ajouter un second, le mur 113, apparu plus au nord encore, de direction méridienne aussi, appuyé à l'extrémité orientale du mur 31. Mais rien n'indique un rapport chronologique quelconque entre ce qui semble être un aménagement des bâtisses antiques dans cette zone, et l'apparition au sud-est, d'un projet plus précis. Le mur 66, en effet, a été à l'origine de la disposition nouvelle de l'aile sud de l'îlot à l'époque romane. Nous verrons bientôt que de son implantation dépend celle du mur 71, élément majeur de la réorganisation médiévale. Cela prouve que le bâtiment auquel appartenait le mur 66 formait un tout avec ce qui demeurait de l'ancienne *insula*, qu'il en était comme une dépendance, bâtie sur le boulevard où, jusque-là, les traces d'occupation étaient inexistantes. Ce mur 66 marque aussi la naissance d'un pôle bâti dont la descendance fut très féconde. Dans l'état primitif, la présence de ce support engagé le distingue de toutes les autres cons-

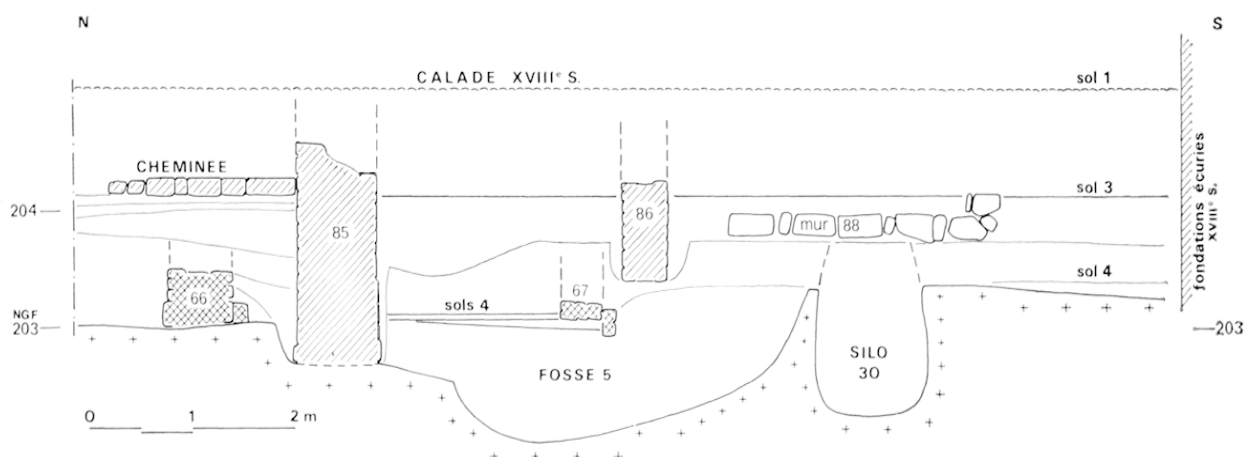


FIG. 37. — COUPE STRATIGRAPHIQUE NORD-SUD DANS L'ESPACE VIII
(SECTEUR SUD-EST DE LA COUR DE L'ARCHEVÊCHÉ)

tructions pour en faire un volume privilégié. Au XIII^e siècle, nous verrons lui succéder un édifice d'une certaine qualité, dont une partie du système mural, les murs 91 et 94 en l'occurrence, servit d'appui, au XVIII^e siècle, à la partie orientale des nouvelles écuries de Charles de Vintimille.

En l'absence d'indices plus précis, il faut se demander si, dans ses deux états médiévaux dont la datation sera à préciser plus bas, cette construction dont nous ne possédons plus que le mur 66, et dont nous avons essayé de marquer l'importance dans l'organisation à venir du site, n'avait pas quelque chose à voir avec l'aménagement, voire la *privatisation* et la garde de l'ancien portique, en l'incorporant à un îlot urbain dont le statut et la fonction étaient tels qu'il allait bientôt pouvoir être traité encore selon un projet d'urbanisme d'ensemble.

b) La cour : sa limite nord.

Les transformations qui interviennent à l'époque médiévale, pour importantes qu'elles soient, ne bouleversent pas le schéma hérité. Elles en constituent plutôt une amplification générale, suggérant que toute la partie orientale de l'*insula* antique fut soumise à un projet unique. C'est la raison pour laquelle nous pensons pouvoir dire que dans ce quartier proche de la cathédrale, dans une zone qui n'est pas celle dévolue aux chanoines mais qui en est adjacente, seul un édifice suffisamment important, tel que la *domus* de l'évêque, était susceptible d'être traité ainsi.

Dans son nouvel état, l'îlot s'organise toujours autour de la cour dont les limites anciennes sont repoussées dans deux directions au moins, peut-être dans trois. En revanche, dans la quatrième, vers l'ouest, là où dans la surface fouillée, la cour antique paraissait se poursuivre sous le bâtiment actuel, une limite est dorénavant marquée (fig. 36).

Vers le nord, la cour est alors limitée par le mur 43, ancienne façade de l'*insula* sur le *decumanus* nord, et par son prolongement, le mur 45. On sait qu'il est possible, mais non certain, que les bâtiments antiques des espaces A, appuyés au mur 43, avaient déjà disparu de longue date. Dans ce cas, il n'y aurait pas eu de modification à l'époque romane. Mais pour tenter une restitution du paysage bâti, il faudrait mieux savoir si ce mur d'origine antique — ou ce qui en restait alors — était simplement un mur de clôture ou s'il servait d'assise à la façade méridionale d'une construction occupant l'ancienne voie. Une telle situation n'est pas sans comparaison, au même moment, dans le quartier (fig. 32, 33 et 44). Les conditions de fouilles ont été un peu difficiles dans les zones comprises au nord du mur 43. L'état de conservation lui-même n'était pas excellent. Les pierres de ce mur et celles du mur 45 avaient été récupérées. Il n'en subsistait que les tranchées. La construction de l'aile nord actuelle est responsable de ces pertes. Mais aucun mur qui se puisse rapporter à l'état dont il est question, n'est apparu dans cette surface, ni dans les sondages archéologiques — très morcelés — ni lors des terrassements surveillés qui ont ensuite eu lieu.

D'autre part, il n'y a guère eu de traces de sols susceptibles d'être en rapport avec un tel édifice, sauf peut-être à l'est, dans la zone IX, au niveau 203,50 (fig. 58). On peut regretter l'absence de sondages sous le sol de l'actuelle aile septentrionale, mais le travail n'était pas programmé dans le cadre de ce sauvetage. Restent les traces d'élévation qui subsistent dans le mur nord de la travée la plus occidentale de ce bâtiment. Antérieures à l'état gothique de celui-ci, elles présentent encore une corniche très saillante marquant le départ d'une voûte en berceau disparue, qui couvrait un espace bâti sur le tracé de l'ancien *decumanus* ; c'est la preuve de l'occupation romane de celui-ci, au moins de manière partielle.

Ce n'est qu'en fonction de ces traces, des continuités topographiques observées sur le site, de la proximité des églises, que l'on pourrait imaginer là un grand bâtiment, sans refends intérieurs, occupant la voie antique. La restitution d'une telle *aula* est tout de même hypothétique.

Outre le fait d'une destruction et d'une récupération tardive des pierres, la preuve de l'utilisation médiévale du tracé des murs 43 et 45 vient de l'observation de la prolongation vers l'est des murs antiques par le mur 62, lié à la terre comme tous les autres murs de son état. Il fut conçu pour raccorder l'ancienne élévation à la nouvelle aile orientale reportée plus à

l'est, et pour délimiter celle-ci vers le nord. On mesurera ici l'ampleur du phénomène des continuités. La limite de la cour médiévale s'opère en effet sur l'alignement du mur 43 qui relève de l'époque des plus anciennes traces de bâti constatées sur le site.

c) *La façade orientale.*

La façade orientale sur la cour fut — radicalement cette fois — reculée de 12^m50. Cette nouvelle façade, identifiée avec le mur 63, occupait l'ancien portique dont elle suivait l'axe. Que restait-il alors des élévations dans les pièces B, E, F, N et M? On doit se résoudre à l'ignorer dans la mesure où, dans cette aile, les constructions médiévales n'ont tenu aucun compte des préexistences. Le matériel céramique retrouvé sur les bétons antiques ne dit pas si l'on se trouve alors à l'intérieur ou à l'extérieur de bâtiments. Le mur 63 était large de 0^m80 pour sa seule assise conservée, mais l'élévation pouvait être plus étroite. Il a été suivi, vers le nord, sur une longueur de 9^m50, en deux tronçons. Il a été retrouvé ensuite au contact de la tranchée du mur 45, lié au mur 62. L'articulation montre la simultanéité de construction des murs 62 et 63. Elle confirme l'appartenance du mur 62 au système médiéval. De ce mur ne subsistait également qu'une assise, exceptionnellement deux. A 1^m50 à l'est de sa jonction avec le mur 63, il était interrompu par un élément, sans doute un jambage de porte. Sa disparition totale, plus à l'est, est due à la perturbation apportée par le creusement ultérieur d'un atelier de fonte de cloche. Selon les deux restitutions possibles exposées ci-dessus, cette porte aurait donné, soit sur un espace ouvert, soit dans une grande salle de l'aile nord.

Faibles sont les traces retrouvées qui peuvent donner une idée un peu précise de ce qu'était l'aile orientale. Les murs ne sont apparus qu'en fondation et aucun sol correspondant n'a été repéré. Les conditions étant semblables ainsi à celles rencontrées au nord, cela confirme qu'il ne faut pas finalement s'empresse de conclure à l'absence de construction sur l'ancien *decumanus*. Mais contrairement à ce qui pouvait se produire dans l'aile nord, l'espace intérieur de l'aile orientale était cloisonné. Il demeure de cela les murs 64 et 65, liés entre eux et dont les conditions de conservation ne sont pas meilleures que celles des murs de toute la zone. C'est dire qu'il n'en demeurerait aussi qu'une ou deux assises parfois, avec liaison à la terre.

Plus au sud, une assez vaste zone a échappé à la fouille (fig. 2).

d) *L'aile sud.*

Les renseignements sont plus précis pour l'aile sud. Il n'y a pas lieu, selon nous, de suspecter que la différence des résultats tienne beaucoup au rythme de fouille, moins précipité ici que là. La différence est due surtout à une meilleure conservation des vestiges et des sols dans une partie du site moins noble sans doute, mais aussi moins sujette aux reconstructions radicales, et dont les élévations, plus longtemps conservées, n'ont subi que des évolutions lentes (fig. 35 et 36).

La façade nouvelle de l'aile sud coupe au travers de l'*insula* I. Mais, comme celle de l'aile orientale, elle respecte scrupuleusement le parallélisme par rapport aux axes antiques. Cette façade, c'est le mur 71, essentiellement révélé par la tranchée de fondation, et de récupération, des matériaux. Dans sa partie médiane, quelques pierres du parement sud ont échappé à la pioche des récupérateurs et confirment la restitution. Trois pierres aussi, à l'est, au contact du mur 66 précisent l'alignement. Une restitution certaine est donc possible, d'est en ouest, sur une longueur de 17 mètres. Au-delà, dans une zone fouillée plus vite, la trace n'a plus été reconnue. Par rapport à la situation antique, le recul de façade est de l'ordre de 2^m50. Il tient compte des élévations existantes. De la plus récente d'abord et, en l'occurrence, du mur 66 sur l'extrémité arrachée duquel le mur 71 vient prendre appui. Il faut maintenant s'arrêter un moment pour justifier ce qui a pu apparaître jusqu'ici comme un postulat, qui est l'antériorité du mur 71, et du bâtiment qui en dépendait, par rapport au remodelage de la cour que l'on est en train de décrire. On objecterait à bon droit que les trois pierres conservées de l'extrémité orientale du mur 71 pourraient appartenir à l'obturation plus tardive d'un espace laissé ouvert à l'origine entre les murs 66 et 71. Ainsi le rapport d'antériorité du premier sur le second ne pourrait être démontré. Ce serait oublier que la démolition partielle du mur 66 s'inscrit trop dans un projet logique d'aménagement de l'espace qui a pour but le dessin d'une nouvelle cour, tout en conservant un accès vers l'intérieur de l'îlot. La construction du mur 68, nouveau mur de passage, au droit de la coupure du mur 66, répond à un tel objectif. La nouvelle articulation est soulignée par la mise en place d'une chaîne d'angle faite de deux blocs antiques de remploi. Le résultat permet la conservation d'une circulation, celle qu'offrait déjà l'ancien portique le long de la façade orientale de l'*insula* donnant sur le « boulevard », mais en la détournant. L'espace VIII, remodelé mais toujours limité au nord par le mur 66 raccourci vers l'ouest, gardait le rôle qui avait été le sien avant l'agrandissement de la cour. Il flanquait toujours l'entrée — ou un accès — vers l'intérieur de l'îlot. Il conservait le souvenir du système de circulation antique, mais avait été légèrement déplacé par rapport à lui.

Il n'était peut-être pas inutile de s'arrêter sur ce point ; il peut paraître de détail, mais il a valeur d'exemple. Il montre encore l'ampleur des continuités. Pour qu'un tel remodelage de l'espace ait eu lieu, il fallait que la circulation sous l'ancien portique, *privatisé* sans doute déjà, existât encore au moment des transformations décrites, et que la nécessité de sa conservation fût ressentie. L'exemple montre aussi comment se modifie, par glissement, la voirie ancienne d'importance secondaire, pour former la voirie médiévale. L'exemple n'est pas exceptionnel dans l'archéologie du haut Moyen Âge, il l'est peut-être pour les villes antiques de Provence, où de telles continuités n'avaient été signalées que pour des axes majeurs.

Lors du recul de la façade méridionale de la cour antique au moment de la construction du mur 71, des murs existant encore sur les fondations anciennes de l'*insula* ont été abattus. Semblable phénomène de conservation des volumes d'origine antique jusqu'à l'époque de l'agrandissement systématique de la cour vient d'être montré pour le portique. On peut le montrer maintenant pour la partie médiane de l'aile sud. En dépit de la nouveauté du projet, le bouleversement fut loin d'être total. En arrière de la nouvelle façade, l'image antique subsista longtemps encore avec force.

L'héritage était constitué par un corps de bâtiment de forme trapue. Depuis qu'au sud, l'espace de circulation avait

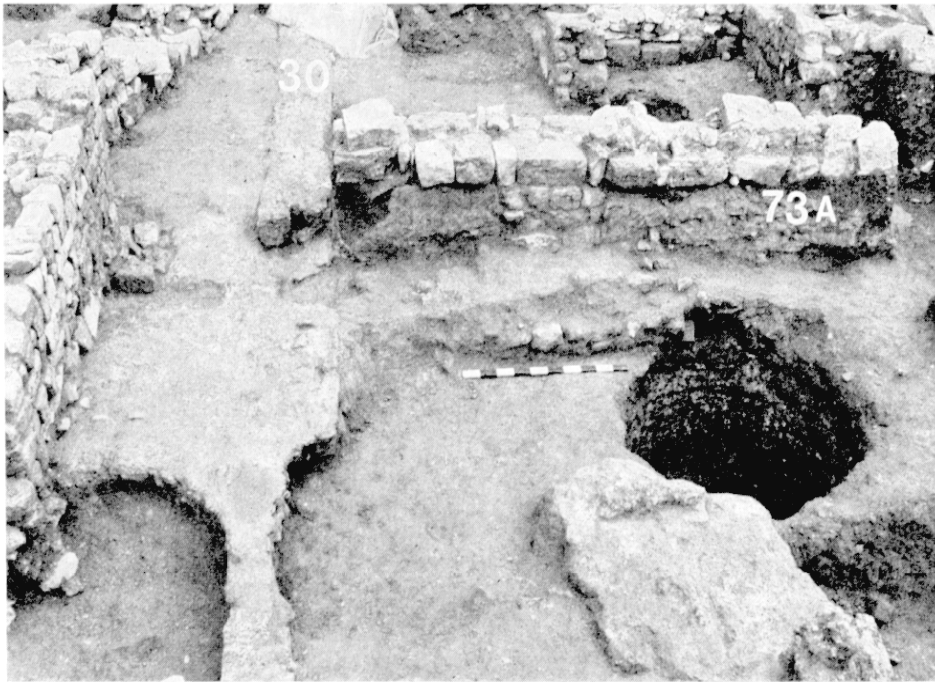


FIG. 38. — LE MUR 73 A VU DU NORD; A GAUCHE, SON EXTRÉMITÉ EN BUTÉE CONTRE LE MUR 30, MUR DE FAÇADE DE LA MAISON ANTIQUE QUI APPARAÎT ARASÉ SUR LA PHOTO. A GAUCHE, LE MUR 72

été occupé, la construction comprenait en profondeur trois rangées de pièces. Le mur antique 51 demeurant mur de fond, le seuil de la nouvelle façade réduisit l'organisation des volumes à deux rangées seulement. Mais dans l'espace V, de manière étonnante, on chercha à conserver aux pièces donnant sur la cour la largeur de celles qu'elles remplaçaient.

Aussi leur mur sud, sous la forme du mur 76, retrouvé en négatif seulement, fut-il bâti en retrait du mur 5, à une distance identique au retrait du mur 71 par rapport aux murs 15 et 17. La largeur des pièces V a et V b était du coup semblable, à 0^m50 près, à celle des espaces J3 et J4 auxquels elles se substituaient. Mieux même, le respect des volumes allait de pair avec la reproduction du dispositif de circulation. Ainsi, entre V c et V a on plaça un seuil, un remploi vraisemblablement, dont l'emplacement se trouvait dans le même axe que le seuil piéton qui, dans le système antique, séparait D3 et J4. Cela pourrait d'ailleurs suggérer qu'entre-temps, la porte adjacente, plus large, avait pu être condamnée entre des espaces devenus tous deux intérieurs et que l'accès le plus étroit suffisait à desservir dorénavant.

Vers l'ouest, la conservation des lignes fut également remarquable. Il en a été question plus haut déjà, à titre d'exemple. La nouvelle implantation des murs 71 et 76 eut, on le sait, des conséquences sur l'agencement des espaces IV. On a vu comment l'obliquité du mur qui coupait l'angle nord-est de l'espace J2 se trouva accentuée par la construction du mur 80, dont l'implantation dépendait maintenant — et logiquement — du mur 76.

L'organisation intérieure de l'espace médiéval héritait donc ici aussi du monument antique progressivement remanié. Dans cette partie occidentale de l'aile sud, cependant, cette accentuation entraîna l'adoption d'un cloisonnement qui est apparemment nettement en disharmonie avec les lignes orthogonales antiques. Ces cloisonnements s'organisèrent néanmoins en prenant comme appui un pilier grossièrement quadrangulaire bâti dans l'arrachement du mur 1. Cette implantation montre que même dans cette partie, la plus étrangère au schéma antique, il y a des réminiscences dont on ne comprend d'ailleurs pas très bien la raison, si ce n'est, peut-être, la conservation de certaines lignes de charpente pour l'organisation des toitures.

L'organisation des pièces, en profondeur, conserve donc suffisamment la mémoire de la disposition antique pour que l'on puisse conclure à la subsistance des agencements majeurs jusqu'à l'époque de l'agrandissement de la cour. On peut même dire que l'on chercha à la prolonger en dépit des transformations. La conclusion est aussi claire, plus encore s'il est possible, quand on étudie les nouveaux cloisonnements nord-sud en rapport avec ceux des volumes anciens. Les limites entre les pièces paraissent purement et simplement remplacées ou transposées. A la technique de construction au mortier et à l'enduit peint sur les parements se substitue simplement une maçonnerie qui nous paraît plus fruste, utilisant des moellons antiques récupérés, liaisonnés à la terre.

Commençons par l'ouest. Les murs 78 et 79 se substituent respectivement au mur 14 et à la cloison 24. Leur tracé, un peu oblique, cherche peut-être à s'harmoniser avec l'accentuation de la déviation antique qu'opère simultanément le mur 80 pour des raisons maintenant bien connues. Mais le respect de la disposition antique se lit jusque dans l'épaisseur respective des murs. De part et d'autre de l'appui du mur 76, comme c'était le cas naguère de part et d'autre de l'appui du



FIG. 39. - LE MUR 100 PROLONGEANT LE MUR 73 A AU-DESSUS DU MUR DE FAÇADE ANTIQUE ; IL BUTE, À GAUCHE, CONTRE LE MUR 72 BORDANT À L'OUEST LE PASSAGE MÉDIÉVAL SUCCÉDANT AU PORTIQUE

mur 5, le mur nord, le mur 78, est un mur maître, et le mur 79, au sud, n'est qu'une cloison. L'aile médiévale apparaît de plus en plus comme un décalque de la maison antique. De même, le mur 77 est une cloison entre les espaces V a et V b. Ce n'est que la reprise du mur antique 22, cloison entre les espaces J3 et J4, transposée au nord du mur 76. Un démarquage semblable par rapport aux données antiques a été déjà noté pour le seuil interrompant le mur 76.

Plus étonnantes encore sont les observations faites dans l'espace VI qui nous ramènent à la topographie du passage, simple démarquage du portique. Il est probable qu'ici, comme dans l'espace VIII pour le mur 66, ou qu'en IV a pour le mur 56, certaines transformations ont précédé la nouvelle délimitation de la cour. Mais nous verrons alors que leur datation nous échappe. Ce que l'on a pu lire dans l'espace VI, c'est que le mur 7, d'origine antique, fut doublé au sud par le mur 73 A. Semblable construction conduisait à reproduire, dans cette partie de l'*insula*, le système des parois adjacentes existant dans cette zone, en particulier pour les murs 2 et 28. Vers l'est, le mur 73 A vint buter sur le mur 30, mur de façade de l'*insula* (fig. 38). De cette limite ancienne, le mur 73 A, repris dans les constructions médiévales, a gardé sa terminaison franche que l'on ne doit pas confondre avec un jambage de porte. Vers l'ouest, ce mur 73 faisait angle vers le sud : il venait s'appuyer en biseau contre le mur 4, mur de la génération antique la plus ancienne. Lorsque les pierres des murs 2 et 4 furent récupérées à l'époque médiévale, on ne toucha pas au mur 73 B dans son retour méridien puisqu'il délimitait l'espace VI b. Aussi a-t-on parfaitement observé, au cours de la fouille, comment la queue des moellons de ce mur venait s'aligner sur le rebord du béton de la pièce K, c'est-à-dire contre le parement oriental du mur 4 disparu. Une telle adaptation du plan antique régularisait le tracé un peu oblique du mur 4 et concluait plus harmonieusement, vers le sud avec un biseau, l'épaisseur double des murs 2 et 28. Sans avoir été réalisé au mortier, la liaison à l'argile jaune des pierres du mur 73 individualisait bien la campagne de construction.

Que se passa-t-il au moment de l'agrandissement de la cour ? Ici encore les transformations opérées démontrent que le bâti d'origine antique subsistait. Le mur 74, au nord, trancha l'ancien espace pour s'adapter à l'alignement du mur 66. On ne repoussa pas vers le sud la cloison de petit volume qui résultait comme on l'avait fait pour le mur 76, dans l'espace V. Cela indique sans doute une hiérarchisation des espaces, la pièce VI a étant d'importance secondaire par rapport à la pièce V c. On ouvrit simplement entre les pièces V a et VI a en finissant de détruire les murs doubles 2 et 28 qui avaient déjà dû être rasés sur presque toute la longueur lors de l'agrandissement de la cour vers l'est. Puis, pour donner tout de même un certain volume en VI a, on détruisit le mur 7. Seul alors le mur qui l'avait doublé au sud, le mur 73 A, subsista. La fouille permit de constater un curieux retournement de situation. L'enduit de tuileau qui avait protégé le parement sud du mur 7 était conservé contre le mur 73 A avec une élévation d'une cinquantaine de centimètres, preuve s'il en est que les deux murs avaient existé simultanément pendant un certain temps. Lors de la récupération des matériaux du mur 7, son enduit n'avait pas été détruit.

Il fallait achever de délimiter l'espace VI a ; le mur 72 fut élevé dans le prolongement du mur 63, mur de la nouvelle façade orientale. La différence d'épaisseur entre les murs 63 et 72 montre qu'il y avait entre eux une interruption majeure que constitue l'angle sud-est de la nouvelle cour à la jonction entre les murs 71 et 63. Le mur 73 A, arrêté naguère contre le mur 30, fut prolongé par le mur 100 jusqu'au mur 72 qui limitait le passage et consacrait, comme on l'a expliqué, le glissement, ou la déviation de celui-ci vers l'est (fig. 39).

Terminons rapidement avec l'espace VI b. Le mur 73 formait l'angle nord-ouest de la pièce. On reprit par le mur 75 l'ancien alignement du mur 4. Ainsi se superposèrent un mur du système antique le plus ancien et le mur médiéval, fait encore de moellons de remploi liaisonnés à la terre. Il est probable que de cette époque date la destruction du mur 3, dans le but de donner une surface suffisante à l'espace VI b. C'est à ce moment aussi que l'on peut placer l'installation d'un seuil après percement du mur 30 près de son angle avec le mur 54. On en retailla la pierre dans une pièce d'architecture antique dont on bâcha la mouluration. En ce temps, en effet, l'issue du passage vers le sud ne paraît pas avoir été modifiée. Son débouché sur le *decumanus* semble toujours s'effectuer entre les murs 30 et 36, avec un tracé oblique que nous verrons mieux se matérialiser dans l'évolution postérieure. En effet, pour les premiers temps qui suivirent le nouveau dessin de la cour, une incertitude demeure sur le tracé médian du passage et sur l'organisation des espaces adjacents, en particulier vers l'est.

Rien ne vient structurer le volume compris entre le mur 67, qui n'est pas un mur maître, mais une cloison, et le mur 70.

La construction de celui-ci témoigne d'une disparition des lignes du bâti antique dans cette partie du site. A l'ouest, c'était toujours le mur 51, d'origine antique qui faisait façade sur l'ancien *decumanus*. A l'est, en revanche, la reconstruction du mur 70, qui remplaçait le mur 49 détruit, avait empiété sur l'ancienne voirie.

d) Les niveaux d'occupation et les silos.

A l'emplacement d'une éventuelle aile nord et de l'aile est, la fouille n'a pas donné l'occasion de retrouver des niveaux d'utilisation correspondant aux murs découverts. On a d'ailleurs pu constater que ces murs sont apparus en fondation et non en élévation. Les chantiers médiévaux ultérieurs ont entraîné, dans toutes ces zones, des terrassements importants aux méfaits desquels s'est ajouté le creusement de nombreuses fosses destinées soit à la fabrication de la chaux, soit à la fonte de cloches. Un sol médiéval est apparu au nord-est, entre les cotes 203,50 et 203,60, dans la surface circonscrite par la tour moderne. Elle est trop étroite, on l'a dit, pour permettre une caractérisation quelconque. Et puis, le dégagement rapide des terres au nord de la cour actuelle jusqu'au niveau antique, la conservation imposée d'un talus de terre au pied de la façade nord pour d'évidentes raisons de stabilité ont gêné les observations. Les explorations ponctuelles dans cette zone n'ont pas donné dans cette recherche des résultats bien nets. Ce ne fut pas la surveillance ultérieure des terrassements qui était susceptible de faire découvrir des sols de terre battue.

Dans l'aile sud, en revanche les données furent plus précises. Les sols d'occupation médiévaux liés au remodelage de la cour présentent des situations diverses. Dans la zone centrale, dans les espaces V et VI a, il y a eu remblaiement sur les bétons antiques. Le remblai fut contenu — coffré — entre les murs 71 et 51, au nord et au sud, et entre les murs 4, 73 et 72 à l'est, et 79 enfin à l'ouest. Dans le cas des murs 75 et 78, ce

sont, pour ainsi dire les parements extérieurs à la surface remblayée qui ont contenu le comblement, c'est-à-dire le parement ouest pour le mur 78, ou la préexistence du mur 73 pour le mur 75. Puis dans les deux cas, les parements intérieurs ont été posés sur le comblement réalisé. Cela a entraîné une dissymétrie de ces murs en coupe, les parements intérieurs étant plus élevés que les parements extérieurs qui se trouvaient posés sur les bétons antiques.

Cette observation confirme la liaison qu'il faut établir entre le comblement et les constructions liées au remodelage de la cour. Ce remblaiement épais de 0^m40 à 0^m50, qui porte le niveau d'occupation de terre battue à une altitude moyenne de 204 m., s'est effectué en une seule fois, par *tas* juxtaposés et nivelés. Le matériau est une argile assez plastique, plus ou moins sombre selon les *tas*, contenant des débris de démolition fins, nodules de mortier ou fragments d'enduits. Il y a en tout cas absence de toute pierre susceptible d'être réutilisée dans la construction. Aussi, après le comblement réalisé en une seule fois, l'espace ainsi déterminé fut-il recloisonné par la construction des murs 76 et 77, et l'on recopia, comme on l'a vu, les volumes détruits. Tout cela permet d'affirmer que de même que les élévations antiques, compte tenu de modifications possibles dans les parties hautes, étaient utilisées jusqu'à l'époque du remodelage de la cour, de même, les sols antiques étaient encore en usage et régulièrement nettoyés jusqu'à la même période. Dans les espaces III et IV, où le mur 80 et la cloison 82 sont posés sur les sols de béton, cette utilisation s'est prolongée encore, moins longtemps cependant que dans l'espace VI b.

L'espace V fut donc un temps surélevé par rapport aux espaces latéraux. Son sol d'occupation fait de pellicules ou de lentilles de sol cendreux formant terre battue passait exactement au-dessus des anciens seuils et des arases les plus élevés du mur 3 qui venait d'être détruit.

Autre situation, celle du passage. Du portique ancien, le long du *boulevard*, le passage VII n'a pas conservé seulement le tracé. Il en a aussi repris et accentué la dénivellation par rapport aux espaces adjacents VI b et VIII. A l'est, de son origine antérieure au dessin de la nouvelle cour, l'espace VIII conservait en effet un sol bas. Après différentes transformations, creusement puis obturation d'une grande fosse énigmatique, et construction d'une cloison 67, l'établissement du nouveau sol n'était que le reflet de celui d'origine, encaissé dans l'argile naturelle. On y a fouillé des niveaux feuilletés ou stratifiés de terre battue en accumulation horizontale régulière (fig. 37).

Il faut enfin dire que l'aile sud et ses abords méridionaux, par rapport aux autres espaces ouverts ou fermés, se sont parfaitement individualisés grâce à certains aménagements. Cela a confirmé l'importance de la limite que forme l'alignement des murs 66 et 71 dans l'ensemble du bâti. Le mur 71 n'ayant été, après tout, présenté que comme restitution fondée sur l'observation d'un négatif, un argument supplémentaire n'est pas inutile pour s'assurer définitivement de son existence. Ces aménagements sont des silos.

On sait que l'on ne fouille guère de site d'habitat médiéval, à la campagne comme à la ville, sans rencontrer ces cavi-

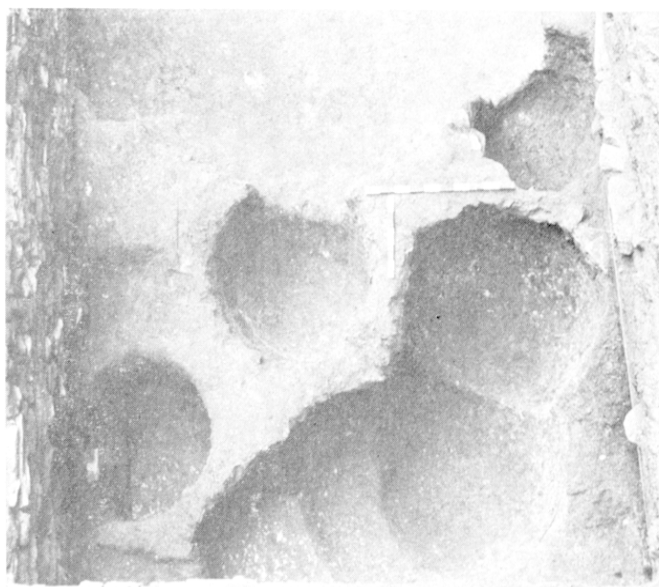


FIG. 40. — ENSEMBLE DE SILOS DANS L'ESPACE VIII

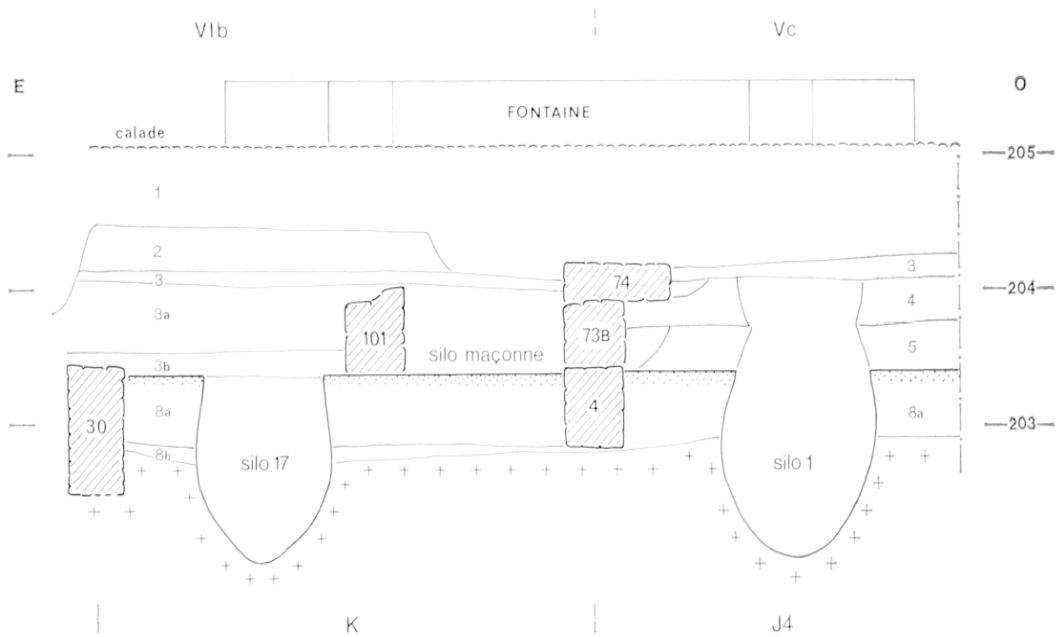
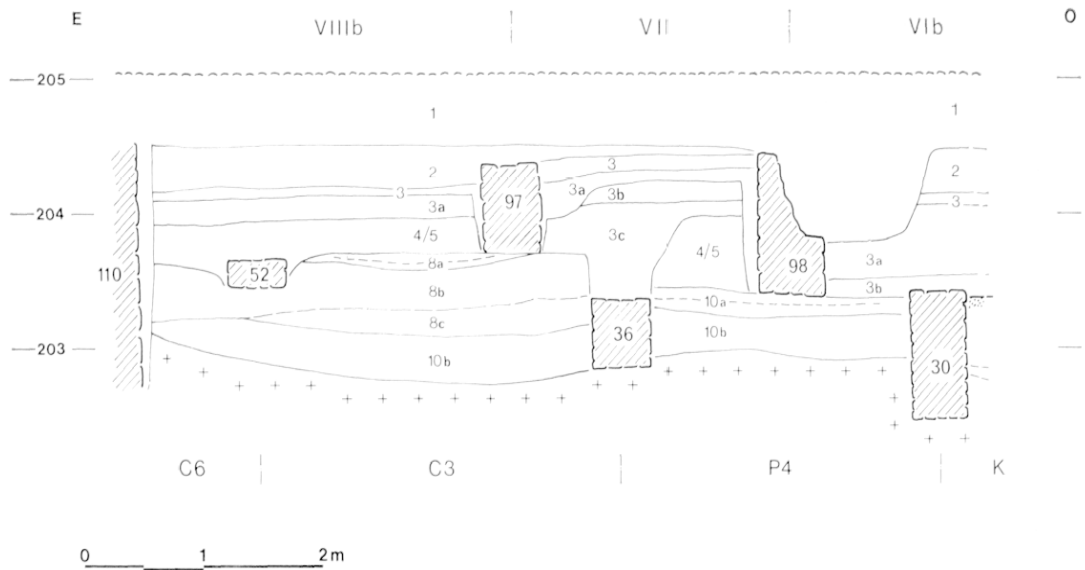


FIG. 41 A ET B. -- COUPE STRATIGRAPHIQUE OUEST-EST

DANS LE SECTEUR MÉRIDIIONAL DE LA COUR DE L'ARCHEVÊCHÉ AU NORD DU MUR 1

- I. Antiquité : 1) Dans les espaces du boulevard (?), entre les murs 110 et 36, et du portique, entre les murs 36 et 40 : couche 10b : remblai brun orangé sur le sol naturel dont le profil montre des entailles ; couche 10a : fins remblais supportant un sol chaulé ; couche 8c : fosse comblée de nombreux fragments d'amphores et de dolium ; couche 8b : remblai sa blonneux ; couche 8a : niveau de circulation en terre battue, avec recharges (2^e moitié du 11^e siècle). 2) Dans l'espace K : couche 8b : couche cendreuse, de couleur noire, sur le sol naturel ; couche 8a : remblai sur lequel est aménagé le sol en béton de tuileau. II. Moyen Age : couche 5 : niveaux de remblaiement et de récupération précédant la construction du palais romain ; couches 4 : couches portant les sols d'occupation romane ; couche 3 : sol d'argile du 14^e siècle (dernière occupation de l'aile sud) ; couches 3abc : sols d'occupation et remblaiement dans le courant du 14^e siècle ; couches 2 : destruction de l'aile sud. III. Époque moderne : couche 1 : remblaiements, tranchées diverses et fondations de la fontaine sous la calade.

tés de forme régulière, creusées dans le sol, et destinées à la conservation des récoltes, grains ou pois, selon des méthodes traditionnelles jusqu'à une époque récente dans le monde méditerranéen (54). Leur grand nombre — 59 en tout — a constitué une « rallonge » d'environ 100 mètres cubes à la fouille des niveaux médiévaux. On sait que ces cavités servent fréquemment de dépotoir quand cesse leur utilisation. Mais, en dépit de cette richesse potentielle, la fouille a dû en être accélérée en raison des conditions de rapidité exigées.

La répartition de ces réserves est régulière dans la plupart des espaces de l'aile sud (fig. 36). Il s'en trouve dans chacun, sauf en IV a. En III c, il en existe une, de type un peu différent des autres. Ses parois sont construites en pierres sèches, et elle est de plan quadrangulaire. En général, la répartition exclut tout recoupement, à l'exception de ce qui se passe dans l'ensemble très dense situé à l'est, en VIII, qui fait contraste d'ailleurs avec la région vide adjacente (fig. 40).

En général la partie supérieure de ces silos est creusée dans les niveaux archéologiques. Puis les bétons antiques ont été perforés, sans difficulté, ainsi que leur radier, et la cavité s'épanouit dans l'argile naturelle compacte (fig. 41). Parfois en raison de la faiblesse d'une paroi, celle-ci fut renforcée localement, ou sur toute la circonférence, par un bâti de pierres sèches (fig. 42). Cela est assez fréquent près des embouchures creusées dans des sols de remblais plus meubles que l'argile naturelle. Les profils sont toujours réguliers, soit ovoïdes, soit piriformes, avec dans ce cas un fond plat (fig. 43). Les parois sont toujours très lisses. Les contenances sont de l'ordre de 1 à 2 mètres cubes. En raison de leur affleurement dans les niveaux archéologiques, les embouchures ne furent pas toujours immédiatement perceptibles, ce qui put entraîner des confusions entre le matériel contenu dans le sol encaissant et celui du comblement du silo. D'autre part, les embouchures se sont trouvées usées et élargies. On s'en aperçoit car leur diamètre est beaucoup plus étroit lorsqu'elles furent creusées dans un matériau dur, par exemple dans un sol de tuileau. Des éléments de couverture se rencontrent dans l'épaisseur du comblement, souvent vers le fond. Ce sont des dalles plates ou des lauses, dont le petit module peut justement s'expliquer par l'étroitesse des ouvertures — 0^m45 — conservées dans les bétons. Le comblement est souvent cendreux, à cause de la fonction de dépotoir que prennent ces silos à la fin de leur période d'utilisation. On ne sait pas déterminer combien de temps celle-ci pouvait durer. La répartition, le plus souvent régulière et sans recoupement à l'intérieur des pièces, implique sans doute que les recreusements ne s'imposent pas fréquemment pendant le temps que dure le bâtiment. Mais les silos datent-ils de son origine? Rien n'est évidemment moins sûr.

On notera aussi que ces silos se répartissent normalement soit à l'intérieur de pièces, soit à l'extérieur, ce qui est de constatation courante. Ici, un certain nombre d'entre eux est aligné le long de la façade méridionale, sur le tracé de l'ancien *decumanus*. Cela en ferait supposer l'appropriation par le détenteur des bâtiments adjacents. Enfin, on remarquera que tout à fait à l'ouest, dans une zone non fouillée, qui explique un vide médian dans la répartition, un silo a été repéré dans le prolongement du tracé du mur 51. Cela implique une modification du plan médiéval selon une direction non restituable dans cette zone un peu à part déjà en raison des orientations obliques des murs.

La répartition de ces silos nous conduit enfin à penser que les bâtiments à l'intérieur ou auprès desquels ils se trouvaient, dépendaient d'un ensemble. Dans ce cadre ils assumaient une fonction particulière liée à la vie quotidienne ou à l'activité économique, à la différence de l'espace central, la cour, ou des autres ailes qui répondaient à d'autres fonctions. Cette notion d'appartenance à un ensemble, que nous avons cherché déjà à rendre sensible lors de la description du mur 66 paraît indispensable à garder en mémoire au moment d'aborder les problèmes de datation et d'interprétation.

e) Datation et interprétation.

La transformation décrite ci-dessus consiste donc en l'agrandissement d'un espace ouvert, d'une cour, au cœur d'une *insula* antique, autour de laquelle se répartissaient des bâtiments, au moins au sud et à l'est, peut-être au nord. Du nord au sud, la distance est portée de 9 ou 14 mètres à 16^m50. L'aile orientale est, pour sa part, reculée de 12 mètres, ce qui représente un gain considérable.

Mais précisément, s'agit-il d'un véritable accroissement de surface? Dans l'état antique, la cour de l'*insula* se poursuivait sans doute vers l'ouest. Elle pouvait s'étendre jusqu'à confronter une aile adjacente au *cardo* bordant le *forum*. Or, dans le nouvel état, la cour connaît une limite occidentale, un mur de bâtiment, ou une clôture. Il n'en a été retrouvé qu'un court tronçon, au sud-ouest du site, au pied de l'aile ouest du palais actuel. Lié à la terre, il repose sur le béton antique de l'espace I. C'est, à l'exception du mur 63, le seul vestige faisant saillie au nord de l'alignement du mur 71. Vestige limité, de 1^m20 de long dont seul le parement occidental était conservé —



FIG. 42. --- SILO PARTIELLEMENT BÂTI PERÇANT LES BÉTONS ANTIQUES DANS L'ESPACE 4

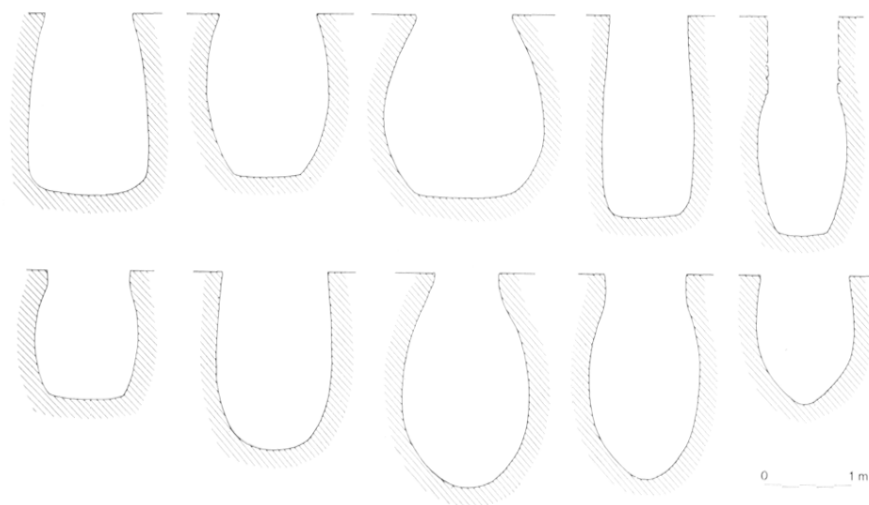


FIG. 43. — PROFILS DE SILOS

mais vestige important : il permet de mieux délimiter la nouvelle cour : de 16^m50 de large du nord au sud, elle avait 21 mètres de longueur d'est en ouest, soit une superficie proche de 350 mètres carrés.

De quelles possibilités dispose-t-on pour dater l'aménagement de ce nouvel espace et les restaurations qui l'accompagnent? On rappellera seulement la difficulté que l'on rencontre actuellement pour établir des repères chronologiques précis en se fondant sur le matériel archéologique et en tout premier lieu sur des productions de céramique du haut Moyen Age. Jusqu'à la genèse d'un Moyen Age plus « industriel » en ce domaine, les possibilités de datations offertes restent insatisfaisantes, compte tenu des types — sauf exception — mal différenciables de la poterie à pâte grise, qui est le *fossile directeur* essentiel des *dark ages* provençaux (55).

La difficulté que l'on rencontre dans l'interprétation du matériel numismatique est identique à celle qu'offre le matériel céramique. A la circulation prolongée des espèces antiques pendant le haut Moyen Age, correspond à une date un peu plus tardive, à la fin du XI^e siècle, pendant le XII^e siècle et une partie du XIII^e siècle, la frappe et l'usage de types immobilisés. On peut donc envier la précision — à quelques années près — à laquelle permettent souvent de parvenir les repères antiques avec un même matériel.

Pour dater le moment où apparaît le nouveau dessin de la cour, le matériel céramique contenu dans les remblais, en particulier dans les espaces V, ne donne donc que des indications sommaires. Il s'agit essentiellement de céramique antique et de quelques fragments de céramique commune médiévale à pâte grise, fragments de panses impossible à rattacher à des formes caractéristiques, sauf deux fragments porteurs d'un décor de roulette étroite et fine, bien connu sur les poteries de type *pégau* (56). Ces remblais pauvres portent des sols dont le dernier temps d'occupation se situe encore dans la période de production exclusive de céramique à pâte grise pour les récipients d'utilisation habituelle (fig. 45), formes fermées, *pégau*s à fond plat et pots à fond bombé, avec parfois des décors à la roulette. Parmi ces ustensiles qui constituent l'immense majorité des découvertes, se distinguent quelques rares fragments de marmite à anses horizontales, marqués sous le rebord plat et sur la panse d'un décor imprimé dans la pâte grâce à une molette.

Les quelques éléments de céramique plus fine et plus colorée se comptent à l'unité. Ils appartiennent à des poteries d'origine étrangère mal identifiée à pâte blanche portant une glaçure monochrome verte. Enfin ont été récoltés dans ces niveaux quelques tessons appartenant à des poteries d'un type inconnu jusqu'ici, modelées et non tournées, formes ouvertes à parois épaisses et à glaçure plombifère sur pâte rouge.

Ce faciès, à l'exception des marmites, se trouve dans l'espace VIII, à l'intérieur du remblai de la fosse. Il se trouve identique aussi dans les sols du passage VII, à partir de la cote 204, et dans la pièce V c (sol 4), à la même cote. Dans les espaces III, il inclut les marmites grises à anses horizontales, qui sont aussi représentées dans les sols stratifiés de l'espace VIII. Ce matériel est tout à fait comparable à celui qui caractérise les ensembles périodisés A1-A2 dans la fouille d'habitat de Rougiers. Il marque le tout début de la période d'activité sur ce site de référence, c'est-à-dire la fin du XI^e siècle et le commencement du XIII^e siècle (57).

		CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
		Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B1) glaçurée	Importation vert monochrome	Production régionale vert monochrome	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Bien et lustre Valence	Montelupo
sols 4		72	4			1	2							
fosse 5		33				1	2							

TABLEAU X. Répartition des céramiques dans les niveaux romans de l'espace VIII. (N.-B. La classification des céramiques communes correspond à celle adoptée par G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*).

Les indices que donnent les monnaies trouvées dans ces sols correspondent bien à ces dates. Les monnaies 34 et 35 sont des frappes d'Alphonse I et d'Alphonse II d'Aragon. L'obole 34 a été découverte dans les sols stratifiés de l'espace VIII, et le royal coronat 35 sur le sol cendreau de l'espace V a à la cote 203,95. Le denier Guillermin 36 provient également de l'occupation de l'espace VIII.

La même impression se dégage de l'étude des lots de céramique et des monnaies récoltés dans la fouille des silos. La cessation de l'utilisation de la plupart s'effectue aussi avant le moment où se répandent les céramiques communes vernissées à pâte claire. C'est ce dont témoigne la représentation sur le plan de répartition (fig. 36). Les comblements contenaient donc, pour la grande majorité d'entre eux, un matériel fait de céramique à pâte grise, ou dans certains cas, d'un ou deux fragments de céramique fine à couverte monochrome verte (58). Là encore, les monnaies confirment l'homogénéité chronologique de ce faciès, avec un fragment de denier du Puy au type dégénéré (n° 42), deux oboles de Melgueil (nos 39 et 40) et un denier du même atelier (n° 38).

Le matériel trouvé dans ces comblements de silos et ces sols marque la période finale d'une utilisation avant des modifications d'ensemble qui s'accompagnent d'une recharge des niveaux d'occupation. C'est donc bien à l'époque romane au sens large que l'on peut attribuer le nouveau dessin apporté à la cour de l'*insula*. C'est donc aussi jusqu'à cette période, le XII^e siècle, que les constructions antiques, avec des modifications de détail, ont donné leur cadre à l'organisation de l'espace et de la vie quotidienne. Une telle conservation implique à nos yeux une continuité d'utilisation sans rupture, sans l'abandon propice aux remaniements plus radicaux ou aux destructions motivées par le besoin de matériaux. Cette continuité archéologique implique une pérennité de la vie urbaine.

Quel est le paysage roman qui succède? Au sud de la cour, une aile méridionale a été reconstruite. Le bâtiment était moins profond que celui qui le précédait : il n'avait que 13 mètres de largeur du nord au sud. En dépit du retrécissement opéré, on s'est aperçu que la transformation n'avait consisté qu'en une adaptation étroite au plan antique, en un véritable démarquage de l'organisation de l'espace. Une telle affirmation de continuité spatiale ou architecturale traduit une continuité d'affectation. Or, dans la répartition antique, c'était cette région de l'*insula* qui, dans les limites de la fouille, était la plus riche en volumes bâtis. Il nous semble que la reproduction du plan antique par la construction romane s'expliquerait mal si l'on n'avait affaire qu'à des pièces d'intérêt secon-

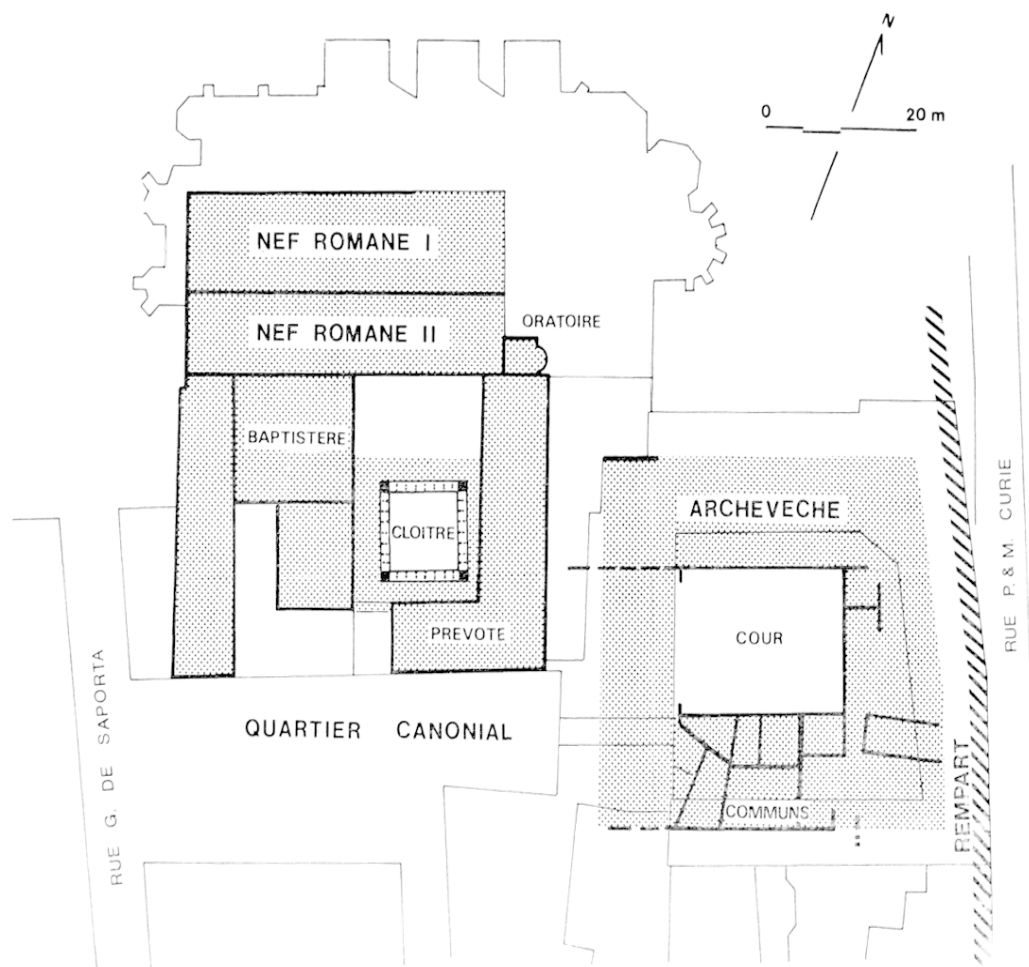


FIG. 44. — PLAN DU QUARTIER A LA FIN DU XII^e SIÈCLE
L'EMPREISE AU SOL DU PALAIS EST REPRÉSENTÉ AVEC LES RESTITUTIONS MAXIMALES

daire. Aussi penserait-on volontiers que l'aile sud aurait pu être, dans un premier temps, une maison avec des dépendances organisées autour de la salle V c, la plus vaste. Dans un deuxième temps, l'ensemble aurait évolué de la fonction d'habitation vers celle de grange et de réserve exclusivement.

Pour l'aile orientale romane, et son organisation intérieure, nous ne pouvons que déplorer la pauvreté de la documentation archéologique. Remarquons toutefois que c'est vers elle que débouchait le passage conservé, sous la forme d'une ruelle, ou même d'un cheminement couvert. Mais pourquoi la déviation du tracé de l'ancien portique s'est-elle effectuée vers elle plutôt que vers la cour? Y aurait-il eu là un espace ouvert, galerie ou promenoir? Quant à la restitution d'une aile nord romane, nous avons déjà fait part de nos perplexités. Quoi qu'il en soit, l'interprétation proposée doit prendre en considération l'impression qui s'est petit à petit dégagée, selon laquelle la fouille a fait retrouver une partie d'un bâtiment dont le caractère monumental ne peut être nié. Il faut entendre par là que l'on n'a pas affaire à un ensemble de cellules ou d'habitats juxtaposés. Au cours de son remodelage, l'îlot a été traité selon un dessin d'ensemble, avec une répartition spatiale des fonctions selon les ailes. C'est ce qu'indiquent en particulier les silos, si importants de ce point de vue (59).

L'aménagement roman ne prend alors son sens qu'en fonction des modifications qui affectent à la même époque le quartier, c'est-à-dire le groupe épiscopal et ses abords (fig. 44). R. Guild a retracé cette évolution dans un travail resté injustement confidentiel (60). Il a montré comment la restauration du baptistère d'origine antique a été le point de départ, à la fin du XI^e siècle, d'un mouvement de rénovation qui s'affirme dans le courant du siècle suivant, d'abord avec la reconstruction de la nef épiscopale Sainte-Marie et celle de l'Oratoire canonial Saint-Sauveur. Cet effort monumental était consacré par la restauration de la dignité archiépiscopale dès 1102 et la tenue d'un premier concile métropolitain en 1112. La seconde moitié du XII^e siècle connaissait le renforcement de la monumentalité nouvelle donnée au quartier. La construction de la nef canoniale, au sud, dans le prolongement

de l'oratoire du Sauveur, réaffirmait sans doute le schéma de l'église double du groupe épiscopal primitif.

Au sud du groupe encore, l'organisation d'un cadre de vie canonial s'opérait selon des modes identiques, c'est-à-dire en conservant la mémoire des lignes directrices héritées de l'Antiquité et en respectant l'esprit d'ordre dans ce qui était innovation. Ces termes justifient d'ailleurs assez bien la notion de Renaissance appliquée à cette période du XII^e siècle. R. Guild a également montré comment, sur le tracé de l'ancien *cardo* bordant à l'est le *forum*, de manière adjacente à l'oratoire du Sauveur, était élevé un grand bâtiment au rez-de-chaussée voûté, destiné aux chanoines, bâtiment de 22 mètres de long au moins et de 8 mètres de large. Son mur occidental était fondé pour une part sur l'ancien mur périmétral du *forum*, puis dans l'alignement de celui-ci. Son mur oriental reprenait le tracé du mur bordant le *cardo* à l'est. Dans l'organisation ultérieure cette vaste construction allait devenir l'aile est du cloître. Elle est attribuée à une date un peu postérieure à 1060. La bâtisse fut profondément reprise à une époque qui suivit la construction des galeries du cloître ; aussi n'en connaît-on pas la limite méridionale primitive. À l'origine, elle fut implantée sur la largeur de l'ancien *cardo*. Elle affectait donc dans son plan une bonne partie d'une aile occidentale qu'il n'est pas abusif de restituer à cette *insula* antique dont l'extrémité orientale subsistait encore, peu retouchée, à l'époque romane, dans la Cour de l'actuel archevêché. Toute cette partie fouillée de l'*insula* a fait l'objet, à cette époque, d'un réaménagement global, et comme nous l'avons vu, d'un traitement d'ensemble de l'espace. Or, à chaque extrémité de l'*insula*, à des périodes assez proches, se produisent, semble-t-il, des agrandissements symétriques réalisés aux dépens des anciens espaces publics, sur le *cardo* longeant le *forum* à l'ouest, sur le portique et le boulevard à l'est. Cette symétrie s'expliquerait assez bien dans un plan général destiné à élargir un espace initial avant sa division matérialisée par le tronçon du mur 84. Serait-ce un simple mur de limite ou celui de la façade d'un bâtiment implanté approximativement par le milieu de l'ancienne cour ? Cette question rejoint celle qui a été posée pour la restitution d'une aile au nord de la cour romane. La réponse est aussi difficile et l'on ne peut qu'hésiter. Cependant, après avoir penché en faveur de l'idée simple de limite, il faut dire que celle du bâtiment est séduisante. Séduisante d'abord en raison des continuités : ce mur 84 est presque à l'aplomb de la façade occidentale actuelle donnant sur la cour, ce qui lui a d'ailleurs valu de disparaître presque complètement, et ainsi de risquer de nous échapper. Mais l'idée est séduisante aussi en fonction de ce qui se passe dans la partie nord-ouest du site. On expliquerait mal autrement l'implantation médiévale romane puis gothique, de l'extrémité occidentale de l'actuelle aile nord, empiétant sur la division opérée par le mur 84. En revanche, cette implantation s'explique mieux si l'on peut compter avec la largeur d'un bâtiment développé en arrière de ce mur. Ce sont donc deux raisons pour ne pas écarter la possibilité d'une aile occidentale sous l'aile actuelle. Quoi qu'il en soit, on voit comment la Cour de l'Archevêché d'une part, et l'actuelle cour de la prévôté de l'autre, tirent leur origine du partage vraisemblable de la cour centrale d'une *insula* du XII^e siècle.

Il serait évidemment tentant de refermer l'espace au nord par une aile bâtie sur l'ancien *decumanus*, de la même manière que l'aile orientale du cloître occupait le *cardo*. Les vestiges dans le mur nord de la travée occidentale de cette aile en sont la trace. Le mur est plus épais en cet endroit et une corniche très saillante pourrait marquer un départ de voûte en berceau maintenant disparue. Cette architecture renverrait à celle des longs espaces romans voûtés en berceau, que ce soit celui qui apparaît au XI^e siècle à l'est du cloître, transformé ou allongé plus tard vers le sud, ou encore le bâtiment occidental à bossages qui longe l'ancien *cardo* — l'actuelle rue Gaston de Saporta — à la fin du XII^e siècle.

Semblable division accompagnée d'une réaffirmation de l'ensemble monumental issu de l'*insula* antique, avec division de part et d'autre d'un mur ou d'un bâtiment, suggère un grand projet architectural. En raison de tout ce qui a été dit, on proposera d'identifier la partie orientale de l'*insula*, avant et après sa transformation, avec la *domus* de l'évêque. Dans la division qui s'opère, ce serait donc lui qui en aurait la meilleure part. De l'autre côté s'organise le corps canonial qui dispose d'une partie de l'ancien *forum*, et la séparation pourrait être la marque d'une autonomie acquise autour de la personne du prévôt. Chronologiquement, on ne se situe peut être pas très loin de l'époque où l'archevêque Pierre II cède au prévôt Benoît *edificia domorum et loca Ricardi Bernoini et Odonis canonici filii sui quae circa claustrum Beatae Mariae Virginis Aquensis sedis, inter domum nostram et ejusdem Genitricis Dei ecclesiam fundata sunt* (61), maisons qui pourraient correspondre encore à des pièces subsistantes dans la partie occidentale de l'*insula* ancienne, sous dépendance canoniale.

Vers l'est, l'occupation systématique de l'espace aux dépens du portique et du boulevard antique dans le courant du XII^e siècle à coup sûr, rappelle que ces surfaces se situent alors à proximité du lieu où passe le rempart médiéval (62), sur le tracé du rempart antique peut-être. Il est possible aussi d'imaginer que le recul tiennne compte de la présence de ce butoir.

On ne connaît pas, en effet, la profondeur de l'aile orientale. Comme l'occupation de l'espace public ne pose pas de problème particulier à l'évêque ou l'archevêque dans le Bourg Saint-Sauveur, on verrait très bien cette aile orientale s'étendre jusqu'au pied du rempart qui était sur le tracé de l'actuelle rue Pierre-et-Marie-Curie, ou laisser seulement la place pour une circulation.

Cette disposition du palais, adjacente au rempart, sans l'intermédiaire de jardins comme on l'a cru parfois, rappelle de nombreuses dispositions identiques. Le palais archiépiscopal d'Aix respecte ici une topographie habituelle dans laquelle ce bâtiment est adjacent au rempart de ville.

Organisé autour d'une cour centrale d'un peu moins de 350 mètres carrés de superficie, il s'apparente régionalement à d'autres résidences épiscopales de même période ou un peu plus tardives. Ainsi pense-t-on à celle de Fréjus qui se présente au XIII^e siècle autour d'une cour de 250 mètres carrés environ, limitée semble-t-il par un portique sur les faces ouest et sud (63). Mais la cour autour de laquelle s'étendent les ailes du palais d'Aix est beaucoup plus petite que celle du palais d'Arles dont l'aile sud s'appuie également au rempart médiéval. Selon la restitution proposée par C. Sintès, elle occupe environ 1.200 mètres carrés, et la différence est d'ailleurs significative de l'importance respective des sièges, et des villes (64).

Reste à évoquer une question qui a beaucoup agité les historiens d'Aix. Pour tous les auteurs, avant que ne paraisse l'étude de J. Pourrière (65), aucun palais épiscopal ne pouvait avoir existé à l'emplacement actuel avant le second quart du XIV^e siècle, voire la fin du premier quart du siècle suivant. On situait alors le palais antérieur dans la partie occidentale de la ville antique, auprès de l'endroit où l'on plaçait aussi le lieu de la première cathédrale avant un transfert sur le site actuel. Rappelons que ce transfert n'est pas démontré et que les fouilles récentes ont attesté que la cathédrale s'élevait déjà au nord de la ville vers 500 (66). Il paraîtrait donc étonnant qu'il y ait eu une si longue dissociation entre la *domus* de l'évêque et le groupe épiscopal. J. Pourrière montra que dès la fin du XI^e siècle, ne serait-ce que selon le texte de Pierre II cité plus haut, la *domus episcopi* avait de bonnes chances de se trouver à l'emplacement de l'actuel archevêché. Le fait est qu'il y a eu dissociation temporaire entre la résidence de l'évêque et le lieu où s'exerçait l'administration du diocèse. La *villa* des Tours apparaît en effet comme refuge quand les circonstances politiques l'exigent, ou quand un archevêque comme Guy de Fos s'installe dans ce quartier, où sa famille est abondamment possessionnée (67).

En dehors de ces accidents, il n'y a pas lieu de soupçonner que la résidence normale de l'évêque, puis de l'archevêque n'ait pas été auprès de sa cathédrale.

La seconde moitié du XI^e siècle semble en effet être le moment où l'archevêque prend quelques distances vis-à-vis du Bourg Saint-Sauveur. Cela se concrétise par l'acte de 1185 par lequel le chapitre — et non l'archevêque, reçoit d'Alphonse d'Aragon la juridiction sur le Bourg. Cela engagerait à fixer la genèse du palais roman à la fin du XI^e siècle ou dans la première moitié du XII^e siècle. Les constructions en paraissent médiocres par rapport aux bâtiments canoniaux qui s'élèvent dans le courant du XII^e siècle. Pierre II habitait-il encore l'*insula* ou quelque part dans cette nouvelle résidence? En fonction des continuités maintes fois soulignées, il est probable de toutes manières que la *domus episcopi* occupait l'*insula* depuis un certain temps. On ne sait que peu de choses du cadre de vie résidentiel méridional au tournant du XI^e et du XII^e siècle en dehors de quelques exemples ruraux. En fonction de la grande rusticité ambiante, et des observations faites plus haut, on peut se demander si l'habitation de l'évêque à cette époque n'aurait pas pu se trouver dans la pièce V c et ses dépendances, avant la reconversion de l'ensemble de l'aile sud à des fins utilitaires.

II. — LE PALAIS GOTHIQUE

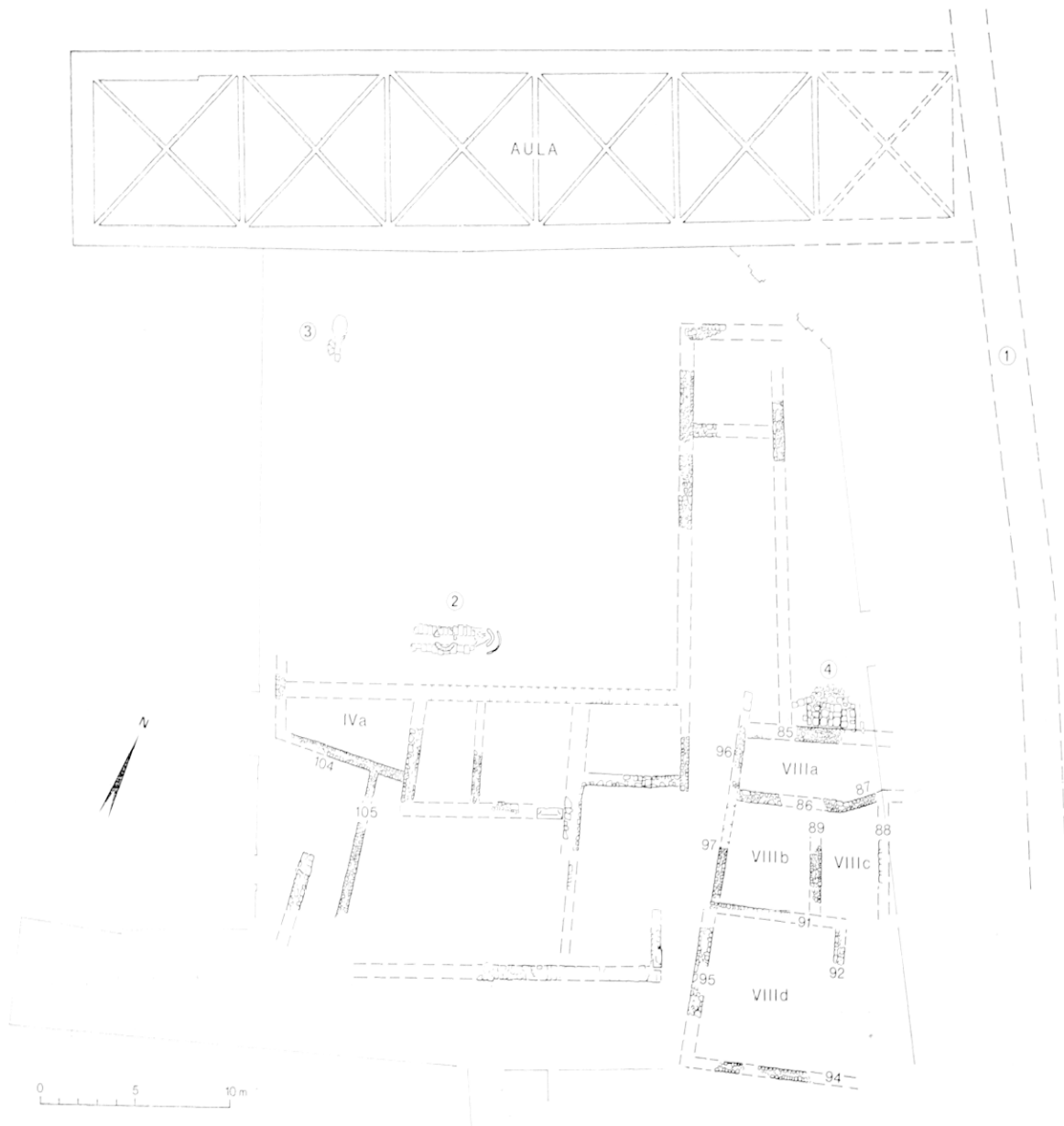
On l'a vu, le débat historique sur les origines du palais archiépiscopal s'est trouvé compliqué et faussé. Le respect porté aux auteurs du XVII^e siècle (68) a, semble-t-il, empêché que ne soient étudiés de manière critique les vestiges gothiques encore présents dans le palais actuel. Il est vrai qu'avant la rénovation récente, ils étaient fort encombrés et peu accessibles. Ainsi, pour la fin du Moyen Age, à la différence de la période précédente, l'étude archéologique peut prendre pour objet non seulement le sol et ce qu'il contient mais aussi les élévations. L'intérêt est évidemment plus grand lorsque l'on peut utiliser les deux types d'approche.

a) *Le renforcement du schéma roman au sud-est et la préservation de l'ancien passage.*

1) DESCRIPTION.

Il paraît préférable de commencer la description du palais à l'époque gothique par la partie qui nous est la plus familière, même s'il ne s'agit pas de la plus importante dans le dessin d'ensemble. Il s'y marque des reprises inscrites dans une continuité qui affecte encore le bâtiment moderne récemment *reculé*.

La plus importante concerne l'angle formé par les ailes sud et est. Une restructuration notable des volumes a lieu à l'est du passage. Ceux-ci étaient déjà privilégiés dans l'état préroman, mais assez difficiles à définir. A l'époque romane, les transformations apportées alors que le passage était dévié n'ont pas laissé non plus une image bien précise. A l'époque suivante, l'importance particulière de ce secteur est réaffirmée. Malheureusement, l'édifice qui résulta de la reconstruction ne se définit toujours pas de manière entièrement satisfaisante (fig. 45).

FIG. 45. — PLAN DU PALAIS A LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

1) rempart; 2) atelier du fondeur de cloche; 3) four de bronzier; 4) cheminée.

Trois murs d'orientation est-ouest, parallèles entre eux font leur apparition dans cette zone. Ils ont le même aspect, sont bâtis en maellons très réguliers, parfaitement assisés, avec cette fois du mortier pour liaison. Le mur 85 est le plus septentrional. On peut le considérer comme une résurgence du mur 66, le mur au support engagé qui est alors détruit. La nouvelle élévation est implantée à 0^m60 en retrait, vers le sud, selon un alignement strictement identique (fig. 46). Le mur 85 est lié au mortier depuis ses niveaux de fondation enfouis à la cote 202,75 dans l'argile naturelle. Il est épais de 0^m70 et peut supporter une élévation à étage; déjà, on le sait, le mur 66 pouvait, au même endroit, être à la base d'une telle élévation, plus médiocre.

Le mur 85 sépare deux salles. Celle qui se trouvait au nord dépendait de l'aile orientale du palais. Son niveau d'occupation est situé beaucoup plus haut que les niveaux romans. Partout les transformations s'accompagnèrent d'une recharge des sols. Ici la terre battue de la pièce était à la cote 204,15. Immédiatement sur le sol étaient posées les dalles rougies et rongées par la chaleur d'une cheminée adossée au mur 85. L'âtre formait un carré de 1 mètre de côté (fig. 47). Il était limité par la base des jambages. Chronologiquement, cette cheminée constitue le premier foyer construit ou non, intérieur ou extérieur — retrouvé sur le site. Elle se situait près de l'angle de la pièce dont le mur occidental, tout proche, prolongeait

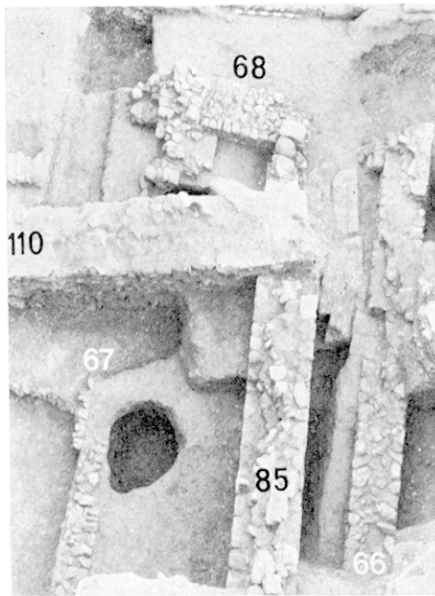


FIG. 46. --- A DROITE, LE MUR 66 AVEC SON SUPPORT ENGAGÉ. PARALLÈLEMENT A SA GAUCHE, LE MUR 85 QUI LUI EST SUBSTITUÉ AU XIII^e SIÈCLE



FIG. 47. - - LA CHEMINÉE ADOSSÉE AU MUR 85

le mur 65, contemporain de l'âtre ; mais le mur ouest était fondé à une cote plus élevée, sur les remblais dont l'accumulation avait accompagné la destruction du mur 66.

Dans cette situation, la cheminée devait être décentrée par rapport à l'axe de la pièce. On y verrait volontiers un espace ayant servi de cuisine, fonction que l'on retrouve à une date plus récente aussi dans l'aile orientale du palais. Mais la chronologie est longue, et il faut se méfier de continuités seulement apparentes : l'aile orientale a reçu d'autres fonctions au cours des temps.

Le mur 91 appartient au même système, avec toutefois une légère déviation. Il n'en est apparu qu'un tronçon long de 4^m50. Des constructions datables du XVI^e siècle, puis celle des nouvelles écuries de Charles de Vintimille, entre 1715 et 1722, l'ont endommagé. En particulier, au cours de cette dernière campagne de construction, le mur de façade de l'aile méridionale en a repris l'emplacement, à défaut de l'alignement précis. Est-ce un effet du hasard ? Une reprise identique s'est produite dans le cas du mur 94, exactement parallèle au sud, élément du même système médiéval. Les deux derniers murs, 91 et 94, sont fondés à la cote 203,35. L'implantation de ce dernier consacre l'occupation définitive de l'ancien *decumanus*, que nous avons déjà décrit dans un état vraisemblable d'appropriation à cause de son occupation par les silos. Sur lui empiétait déjà le mur 70.

Les extrémités orientales de ces trois murs sont indéterminées. Les constructions modernes en sont la cause, à des titres divers. En revanche, leurs extrémités occidentales, et la limite du volume double qu'ils déterminent, posent le problème de la conservation du passage issu de l'ancien portique. Or ce passage était encore préservé. On peut s'assurer de sa trace même si, dans le détail, l'évolution des constructions est parfois malaisée à suivre. La continuité de son utilisation est marquée à l'est par un alignement de murs assez hétéroclites sur lesquels s'articulent les extrémités des murs 85, 91 et 94, dont la qualité de construction tranche avec la rusticité de ceux qui ferment à l'ouest les volumes VIII. Parmi ceux-ci, le mur 96 forme un alignement précis, reprenant partiellement pour fondation celle du mur 68, qui relève de l'état antérieur. Le mur 96 est prolongé au sud du mur 91, par le mur 95, plus large, mais bâti dans le même alignement. C'est ainsi que se trouve régularisée la paroi orientale du passage selon un tracé entièrement oblique par rapport à celui du portique. Il n'est peut-être pas nécessaire d'entrer davantage dans le détail de la description. Remarquons simplement que le niveau d'utilisation du passage s'établit alors au-dessus de la tranchée de récupération des pierres de fondation du mur du portique. C'est la raison pour laquelle on peut penser que celui-ci subsistait encore à l'époque romane, supportant une élévation (fig. 41 et 48).

Les deux volumes majeurs de l'espace VIII furent recoupés par des cloisons plus légères, faites de murs liaisonnés à la terre. Parmi elles se trouve le mur 86, dont l'implantation est issue du désir de réaménager des espaces en tenant compte des volumes antérieurs. Par rapport à la cloison 67, la nouvelle cloison 86 fut reportée un peu plus au sud, de même que le mur 85 avait été bâti au sud de l'ancien mur 66. Aussi, en dépit de la reconstruction, la surface précédente était-elle exactement conservée (fig. 37, 45 et 46). Mais ce déplacement n'affecte pas tout l'espace. A l'extrémité orientale du sondage, le mur 87, en biais, vient rattacher le mur 86 à l'ancien alignement du mur 67 qui devait subsister plus à l'est. De telles continuités résultant du report des volumes ont été naguère observées, pour l'époque précédente, dans l'espace V.

Insistons enfin sur une observation effectuée sur les tranchées de fondation des murs dont les pierres ont été récupérées à cet endroit : le mur 86 venait bien buter contre le mur 96, sans se prolonger au-delà, au travers du passage. Celui-ci demeurait donc bien utilisable, soit vers l'aile orientale encore, et par son intermédiaire peut-être vers la cour comme à l'époque

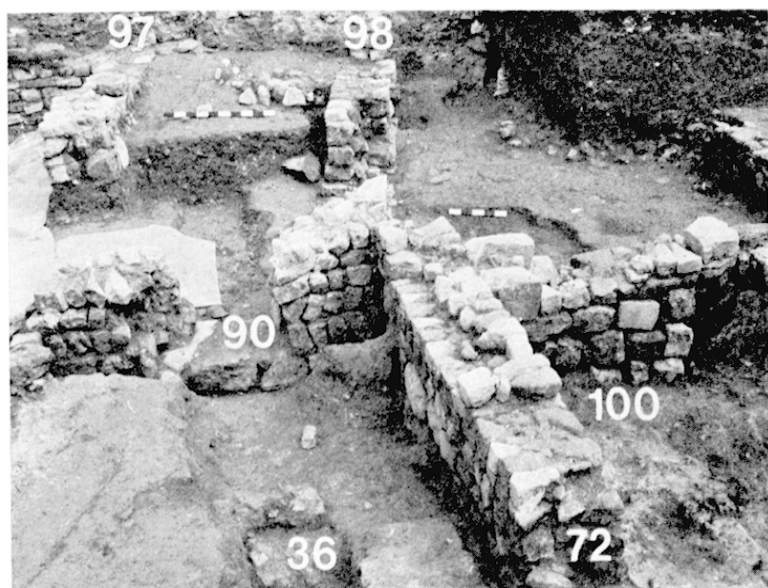


FIG. 48. — LE PASSAGE MÉDIÉVAL ENTRE LES MURS 72 ET 96 PUIS 98 ET 97. LE MUR 90 A ÉTÉ ÉLEVÉ EN TRAVERS AU XIV^e SIÈCLE

précédente, soit seulement pour desservir les pièces adjacentes au passage. Mais aucun seuil, aucun emplacement de porte n'a été trouvé qui permette de préciser le système de circulation.

2) DATATION.

En dépit de l'étroitesse du sondage au nord du mur 85, la fouille faite ici a été précieuse pour dater ces transformations. La netteté du sol de terre battue autour de la cheminée, la cheminée elle-même, recouvraient les volumes de remblais liés à la destruction du mur 66. Le décalque de l'espace VIII a, dans l'un et l'autre état, rend certaine une succession immédiate.

La modification se situe donc encore dans la période de fabrication et d'usage presque exclusif de la céramique commune grise (69).

	CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
	Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B1) glaçurée	Importation vert monochrome	Sgraffito ligure et engobée claire	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Blau et lustre Valence	Montelupo
couche 3 utilisation de la cheminée	26		81	26		1			1	1			
couche 4 sous la cheminée	45		4		2?								

TABLEAU XI. Datation de la construction et de l'utilisation de la cheminée de l'aile orientale d'après la céramique.

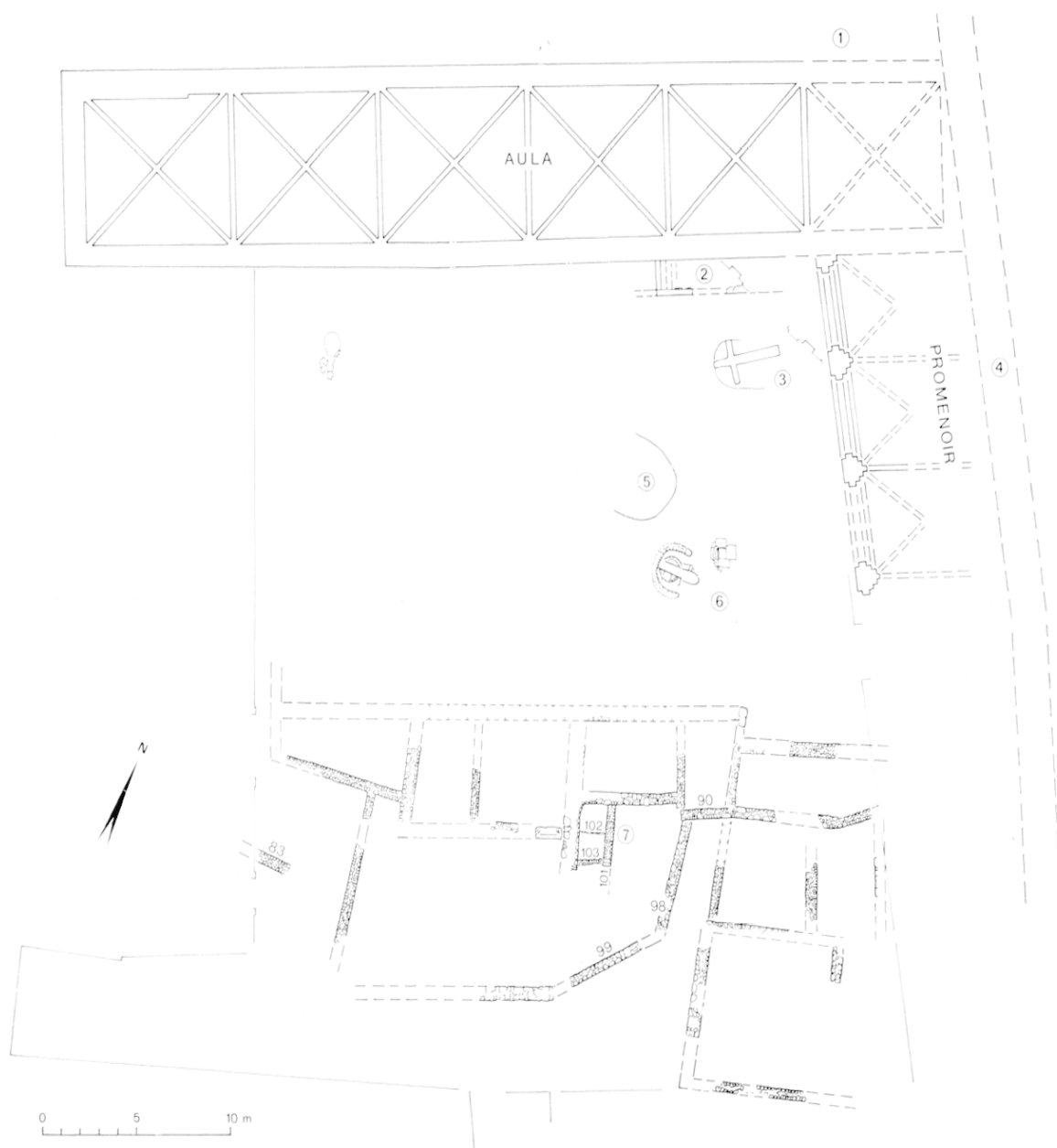


FIG. 49. --- PLAN DU PALAIS AU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE

- 1) emplacement de la chapelle ; 2) escalier droit ; 3) et 6) ateliers de fondeurs de cloches ;
4) rempart ; 5) four à chaux ; 7) silos maçonnés.

Un indice monétaire concordant est donné par la découverte d'une obole de Plaisance d'un type immobilisé, en usage encore au XIII^e siècle (70). La cheminée murale donne elle-même un indice de datation : en ville et dans un palais, elle trouve parfaitement sa place dans le courant du XIII^e siècle (71).

Ponctuellement encore, cette datation est confirmée par le démontage du mur 96 et la fouille de sa tranchée de fondation. La même céramique à pâte claire glaçurée est attestée — avec un seul tesson également ; un denier de Melgueil à légende dégénérée y a été également recueilli (n° 37). La céramique commune à pâte claire est aussi attestée dans la tranchée de fondation du mur 91.

Tous ces indices nous renseignent sur la date de la modification intervenue par rapport au plan primitif mis en place au temps de la cour romane. On constate dorénavant la présence de céramique commune glaçurée qui était absente du comblement des silos. C'est donc vers le milieu du XIII^e siècle que s'opèrent dans l'aile sud des modifications substantielles, touchant en particulier l'extrémité orientale.



FIG. 50. --- SILOS MAÇONNÉS AU-DESSUS DES BÉTONS ANTIQUES DE LA PIÈCE K ; ON APERÇOIT AUSSI L'EMBOUCHURE DE DEUX SILOS ANTÉRIEURS



FIG. 51. - - SILOS MAÇONNÉS EN COURS DE FOUILLE DANS L'ANGLE NORD OUEST DE LA PIÈCE K : A L'INTÉRIEUR, L'EFFONDREMENT DES PAROIS

3) LE DEVENIR DE L'AILE SUD.

Le cadre architectural hérité de l'époque romane et du commencement de l'époque gothique était destiné à demeurer, dans ses grandes lignes, jusque vers la fin du xiv^e siècle, avec des modifications de détail (fig. 49). Parmi elles, on insistera d'abord sur le cloisonnement du passage dont l'extrémité nord est isolée par la construction du mur 90. Celui-ci vient s'appuyer sur la tête du mur 72. Mais le passage subsiste encore vers le sud. Son usage semble cette fois limité à desservir ces petites pièces des communs. Son issue, jusque-là étroite au sud, est élargie par la construction du mur 99 qui coupe l'angle ancien formé au point de rencontre des portiques du *cardo* et du *decumanus*. Puis le mur 98, au-dessus des silos déjà comblés, vint s'appliquer sur le mur 90. Il fut fondé au niveau des bétons antiques encore en usage dans l'espace VI b. Sa conception achève de donner une orientation oblique au passage. Cette modification progressive laisse penser que le débouché se faisait vers un axe créé au Moyen Âge, qui allait devenir l'actuelle rue des Ayguesiers. Celle-ci n'a jamais été barrée par le palais comme on l'a toujours écrit ; elle en était l'issue normale à partir des communs.

Sauf dans l'espace VI b, un nivellement général s'est peu à peu opéré. Le cloisonnement du passage fut suivi d'une recharge générale des sols qui plaça toutes ces petites pièces au même niveau d'occupation situé à la cote moyenne 204 (couches 3 b et 3 c, fig. 41). Le niveau était approximativement celui auquel se trouvait déjà la cheminée à la naissance de l'aile orientale.

L'espace VI b doit faire l'objet de remarques particulières. Plus longtemps que les autres pièces adjacentes, il servit à la conservation des grains selon les méthodes traditionnelles d'ensilage. Le catalogue des céramiques découvertes dans deux des silos de cet espace fait apparaître la présence de poteries à pâte claire vernissée, ce qui ne se retrouve qu'une seule fois dans un autre silo plus au sud, à l'extérieur des bâtiments. Ces deux silos creusés dans le sol au travers des bétons sont donc encore en usage dans la seconde moitié du $xiii^e$ siècle. Ils furent alors remplacés par des silos construits à même le sol antique, avec des parois maçonnées enduites du même mortier gris qui recouvrit d'ailleurs, au même moment, tous les murs de l'espace VI b. Le mur principal de cet aménagement, le mur 101, fut ancré à sa base dans le mur 73. On imagine que la raison en fut la stabilité recherchée contre la poussée latérale qui s'exerçait une fois les silos remplis. Ceux-ci étaient séparés par la cloison 102 (fig. 50 et 51). Engagé sous la fontaine de Charles de Vintimille, l'espace VI b n'a pas été fouillé exhaustivement. Mais on sait que, dans le courant du xiv^e siècle, les serviteurs de l'archevêque marchaient encore sur le béton antique adjacent aux silos. Les deux alvéoles bâtis, substitués dans le courant du xiv^e siècle aux silos creusés, font penser, comme la cheminée, aux exemples ruraux du village de Rougiers. Ils invitent à considérer des techniques finalement peu différentes à la ville et à la campagne dans des contextes résidentiels (72).

L'encaissement du sol de l'espace VI b par rapport au niveau des pièces adjacentes et par rapport au passage fut bientôt supprimé par la destruction des deux silos maçonnés et le comblement qui suivit (fig. 41). Cette égalisation fut marquée par la mise en place d'un sol argileux de 0^m10 à 0^m20 d'épaisseur contenant un matériel caractéristique du courant du xiv^e siècle, dans lequel apparaissent les productions de céramique à pâte rouge vernissée, de rares importations soit de Catalogne, décorées au cuivre et au manganèse, soit de la région de Valence au bleu de cobalt et au lustre métallique, et quelques productions régionales au décor vert et brun (73).

	CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
	Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B4) glaçurée	Importation vert monochrome	Sgraffito ligure et engobée claire	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Bleu et lustre Valence	Montelupo
couche 2 destruction	4		14	34	1	1				3	3		1
argile 3	64		57	29	2				1	9		2	
couche 3a	55		26	6	1	1				3	1		
couche 3b sur béton	68		602	7	2			2		1			

TABLEAU XII. Répartition des céramiques dans les couches de l'espace VI b.

	CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
	Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B4) glaçurée	Importation vert monochrome	Sgraffito ligure et engobée claire	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Bleu et lustre Valence	Montelupo
argile 3	325		155	38	5	1			2	9		4	

TABLEAU XIII. Répartition des céramiques de l'argile 3 dans les espaces V a, V b, VI a, VI b et VII.

Les indices monétaires ne sont pas très abondants, et les renseignements qu'ils apportent donnent des témoignages moins précis. La monnaie 44 évoque la fin du XIII^e siècle. Un jeton de banquiers lombards, identique à celui qui fut trouvé à Rougiers (74), correspond aussi à ce contexte (n^o 57). Deux méreaux répertoriés 55 et 56 n'apportent rien de plus. On remarquera seulement combien leur décor qui combine traits et besants s'apparente à celui de la céramique dite à fond marqué découverte dans la vallée du Rhône, à une date, il est vrai, antérieure à celle à laquelle ces plombs furent vraisemblablement émis (75).

La rapidité nécessaire de la fouille des niveaux de surface, l'importance aussi des terrassements de toutes sortes comme les canalisations nombreuses de l'époque moderne ou les plantations d'arbres ne favorisèrent pas toujours la perception des niveaux d'utilisation ultime ou d'abandon. Quelques indications peuvent être cependant suggérées pour finir.

Le comblement définitif de l'espace VI eut bien lieu vers la fin du XIV^e siècle, à une époque où les céramiques pisanes apparaissent dans les inventaires, dans les mêmes ensembles que les céramiques à décor au bleu de cobalt et au « lustre métallique » en provenance de la région de Valence, mêlées avec la production locale décorée au vert de cuivre et au brun de manganèse. C'est la même association que l'on trouvait dans une couche de terre grise et fine recouvrant l'arase supérieure du mur 91 après sa destruction. Aussi peut-on penser que vers la fin du XIV^e siècle, dans son état médiéval, l'aile sud du palais avait vécu.

CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B1) glaçurée	Importation vert monochrome	Sgraffito ligure et engobée claire	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Bleu et lustre Valence	Montelupo
87		64	33	1	5		2		4	1	1	

TABLEAU XIV. Répartition des céramiques dans les couches d'abandon au-dessus des murs 91, 97 et 98 (Espaces VII sud et VIII b sud.).

b) *L'aula de la seconde moitié du XIII^e siècle.*

1) DESCRIPTION.

Au nord de la cour, l'alignement roman d'origine antique fut abandonné après la date d'apparition des premières céramiques à pâte claire vernissée. C'est ce dont témoigne la fouille de la tranchée de récupération des matériaux du mur 43. Un drain prit place alors, à l'est, au fond de cette tranchée. La fouille de la zone IX montre également une reprise de l'ancien angle nord-est de la cour romane. Le mur 43, bâti d'abord dans le prolongement du mur antique, fit dorénavant retour avec le mur de la façade orientale de la cour. On fit, comme réparation, une sorte de chaîne d'angle (fig. 45).

Ces deux indices laissent penser que le mur nord de la cour — ou l'aile nord — a alors disparu, sans doute pour être reporté plus loin. Un espace sépare dorénavant l'aile orientale et l'aile septentrionale. Il y a donc eu agrandissement de la cour romane. A quelle date, et pour quelles dispositions nouvelles?

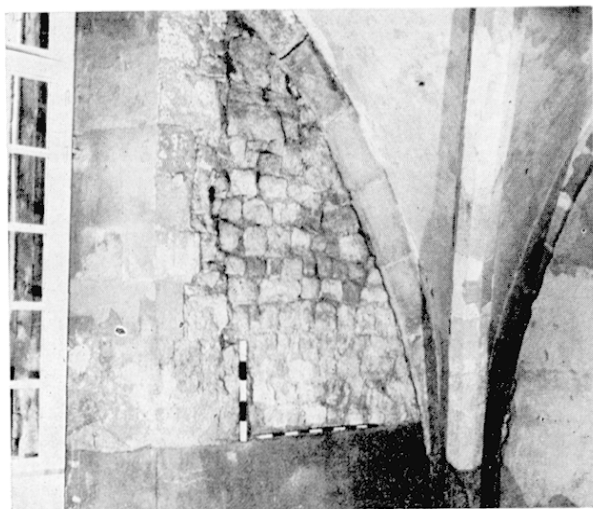


FIG. 52. --- RETOMBÉE DES NERVURES DANS L'ANGLE SUD-OUEST DE LA DEUXIÈME TRAVÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'« AULA ». À GAUCHE, L'UNE DES BAIES OUVERTES PAR L'ARCHEVÊQUE DANIEL DE COSNAC À LA FIN DU XVII^e SIÈCLE



FIG. 53. --- VOÛTEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'« AULA »

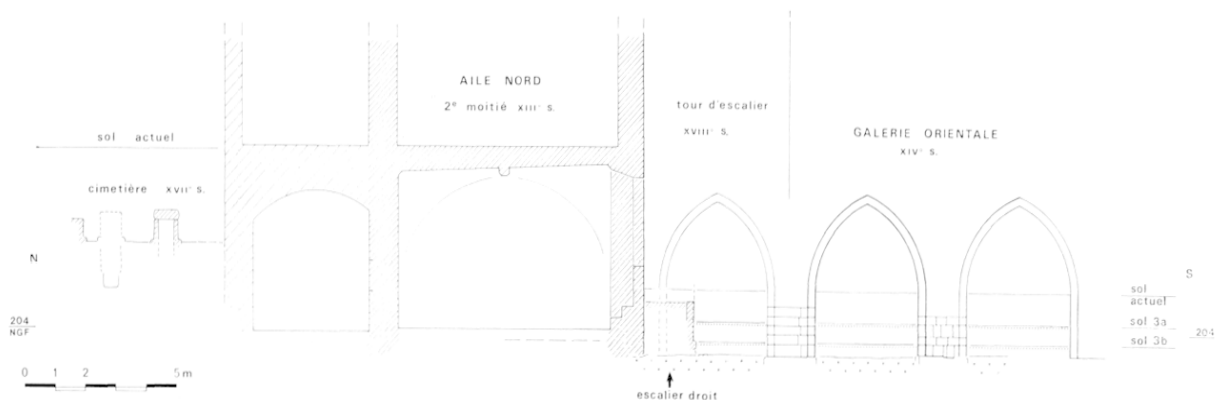


FIG. 54. --- COUPE ARCHITECTURALE NORD-SUD DANS LE SECTEUR NORD-EST DU PALAIS

La fouille de ces parties a été incomplète à l'extérieur des bâtiments actuels, et exclue à l'intérieur où une chape de béton a maintenant recouvert les sols malonnés, préservant ainsi les données pour le futur...

Le rez-de-chaussée de l'aile nord du palais actuel n'a attiré jusqu'ici que peu de commentaires. Sale, encombré, l'accès en était peu attirant avant les restaurations du printemps 1985. Le sol moderne de cet espace est situé en contrebas de la cour. C'était déjà la situation au xvii^e siècle, alors qu'une partie servait à l'archevêque de salle à manger (76). Il s'agit en réalité d'un vaste volume, comptant encore cinq travées voûtées sur croisées d'ogives. Des cloisons ont été montées à l'aplomb des doubleaux. Une sixième travée se restitue sans difficulté vers l'est : son mur sud a été reconnu il y a peu de temps sous le pavillon d'escalier attribué à l'archevêque Daniel de Cosnac, et même la retombée des arcs a été portée sur le plan du palais dressé en 1973 par les géomètres du cabinet Arragon (fig. 76). Cette dernière travée est adjacente à l'actuelle rue Pierre-et-Marie-Curie, dont elle est séparée par un mur très épais. Il faut restituer là un superbe volume de 45 mètres de long, 7 mètres de large et une hauteur sous clef de 4^m50 à partir du sol actuel. Les murs latéraux ont une épaisseur moyenne de 1^m10. Ils sont bâtis en moellons très régulièrement assisés, visibles dans les lacunes de l'enduit jusqu'à la base du premier étage. A l'extérieur, la fouille, puis les terrassements n'ont rien révélé : le mur est lisse (fig. 55).

A l'intérieur, le volume est conçu pour donner une impression de simplicité et de légèreté. Le rapport des arcs formets et du mur montre que les voûtes sont contemporaines de l'élévation. Un décroûtage a été réalisé dans les murs sud de la seconde travée pour le vérifier (fig. 52). Le profil des nervures est austère. Le parti d'abattre seulement les arêtes relève des principes simples du découpage en facettes cher aux architectes du gothique méridional (fig. 53). Elles sont ramenées jusqu'à terre par trois supports indépendants, mais sans l'intermédiaire de chapiteaux. Cette absence est d'autant plus remarquable

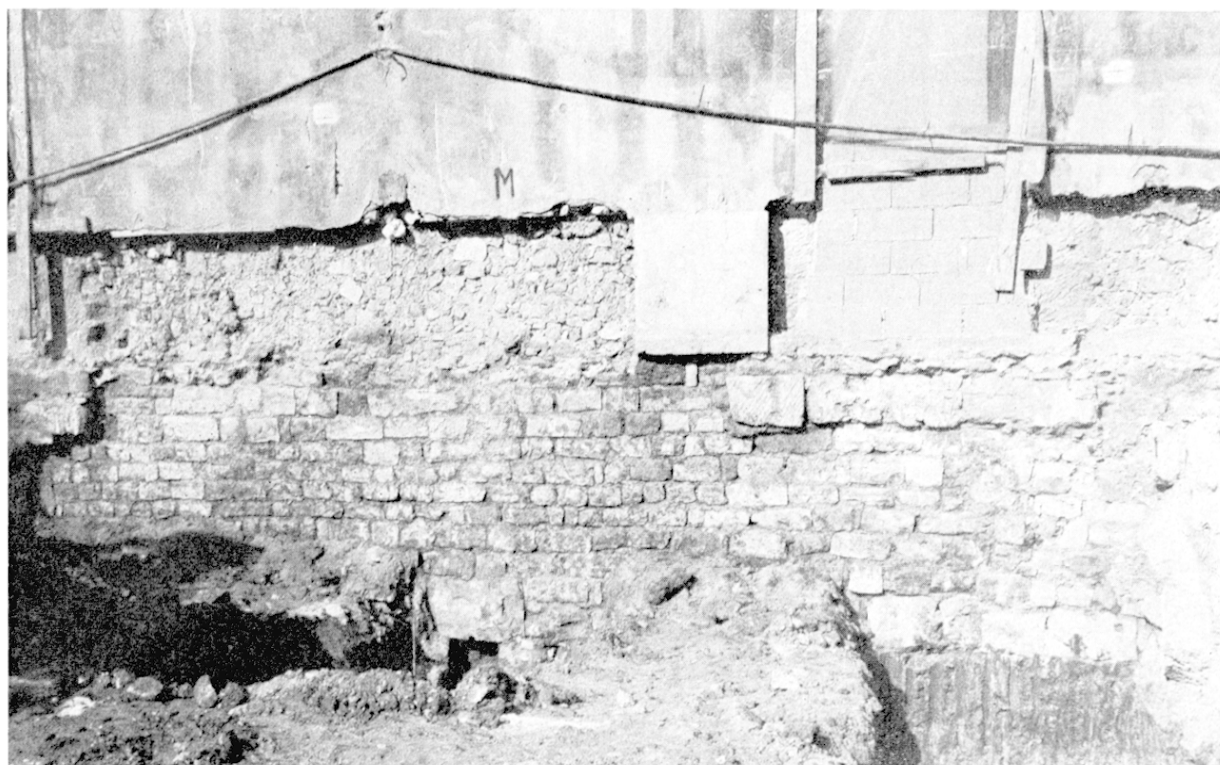


FIG. 55. — VUE DU DÉGAGEMENT DES FONDATIONS DE L' « AULA »

qu'elle a donné lieu à une certaine maladresse. Le support proprement dit est formé de trois assises ; au-dessus, le départ des arcs se marque par une brisure nette, et la continuité est imparfaite. Les clefs, quant à elles, ne sont pas décorées, dans cette salle dont l'aspect dépend des seules lignes architecturales en l'absence de tout décor sculpté.

Vers le sud, elle est éclairée par quatre baies percées dans chacune des travées donnant sur la cour. En 1708, ces ouvertures avaient été faites « depuis peu ». Elles doivent appartenir aux travaux effectués sous l'impulsion de l'archevêque Daniel de Cosnac, tout comme le grand escalier dont il a été question plus haut, et qui occupe la sixième travée. Larges de 2 mètres au maximum de leur ébrasement intérieur, montant jusqu'à l'intrados du formeret, elles ont fait disparaître toute trace de baies antérieures, à l'exception d'une seule qui toutefois n'est sans doute pas d'origine (fig. 71). Aucune ouverture n'est visible non plus dans l'état actuel du mur nord, que ce soit de l'intérieur ou au revers du mur. Avant 1664, on sait qu'il n'était encore percé d'aucune porte.

Le sol malonné semblait être en place depuis le XVIII^e siècle. Il était à la cote 204, et c'était déjà la recharge de sols antérieurs. Les bases des supports des arcs sont ainsi ennoyées. C'est donc en fonction d'une cote située approximativement vers 203,70 qu'il faut raisonner et établir des comparaisons avec le nivellement général (fig. 54). Ce niveau n'est qu'à quelques centimètres au-dessus de celui des sols antiques dans les espaces A1 et A2 situés tout près de là, au sud. L'étage que portait cette salle, au début du XVIII^e siècle, était « voûté à croisillon ». A l'extrémité orientale, adjacente aux dernières travées, se trouvait la chapelle, dont le voûtement était alors en mauvais état.

Deux sondages préalables aux terrassements ont été faits pour étudier les fondations. Celles-ci sont posées sur l'argile naturelle, à des cotes variables selon les campagnes de construction, à 203,30 à l'est, à 202,85 à l'ouest. L'assise la plus basse est faite de blocs de libage, grossièrement équarris, hauts de 0^m30 à 0^m45 environ. Sur eux sont posées, en retrait, une ou deux assises qui rachètent l'irrégularité, puis commence, avec un nouveau retrait, une élévation parfaitement régulière. Les fondations ne sont donc pas très puissantes. Mais l'épaisseur des murs, l'étroitesse relative des volumes intérieurs permettent évidemment d'imaginer un étage.

On remarque différentes campagnes de construction. De la première, il a déjà été question : elle est visible dans le mur nord de la première travée, et il est sûr qu'elle ne correspond pas au projet du monument que l'on a sous les yeux. La paroi est plus épaisse, atteignant 1^m30 ; elle est surmontée par une corniche saillante, marquant vraisemblablement le départ du voûtement en berceau. A l'est, dans la travée suivante, le mur est encore un peu plus épais que dans les autres travées.

Sur le mur nord, des interruptions affectent aussi la construction. La première se trouve à 11^m50 de l'angle nord-ouest de la cour actuelle. En plan, elle est soulignée par une sensible déviation de l'alignement. Sous la baie ouverte au XVIII^e siècle dans cette travée, la coupure est matérialisée par l'irrégularité des assises qui résulte d'un rattrapage des lits laissés en attente, et par une différence des mortiers. Une seconde interruption se lit à peu près dans l'axe de la travée suivante par une même irrégularité d'assises et une remontée du niveau des fondations par amenuisement des blocs de libage (fig. 55). Il s'agit là, comme on s'en rend compte, d'interruptions du chantier de courte durée qui n'affectent pas l'unité de

l'ensemble. Leur aspect indique que la construction a progressé d'ouest en est en prenant appui au départ sur une élévation romane antérieure.

2) DATATION ET INTERPRÉTATION.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que cette partie est la plus ancienne subsistant dans le palais archiépiscopal. On la date volontiers du xv^e siècle, époque de l'installation supposée des archevêques dans le Bourg Saint-Sauveur (77). Des préexistences sont parfois suspectées à cause du niveau très bas du sol par rapport à celui



FIG. 56. — TRACE D'OUVERTURE DANS LA TROISIÈME TRAVÉE DE L'« AULA », AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Mais le sol 3 b, à la cote 203,84, ne contenait que des céramiques communes grises ou à pâte claire vernissée.

Ainsi, le niveau intérieur est-il établi, dès l'origine, très peu au-dessus des sols antiques et à une cote qui, pour l'extérieur, correspond à des couches du courant du xiii^e siècle. On peut dire dès l'origine, car s'il y avait eu un recreusement tardif, cela n'aurait pas manqué de faire apparaître soit la base des supports, soit leur fondation. Et puis, bien que la distance soit relativement importante, de l'ordre de 40 mètres, rappelons que le sol originel du rez-de-chaussée de cette grande salle est encore à 1^m30 au-dessus du niveau du dallage actuel de la nef gothique de la cathédrale.

Il est enfin facile d'identifier l'édifice qui a donné naissance à l'actuelle aile nord du palais archiépiscopal avec un type de bâtiment courant de l'architecture résidentielle médiévale, tant laïque que religieuse. L'image répond exactement à celle de l'*aula* à deux étages, le niveau bas, susceptible de servir de communs, portant l'étage noble, la salle d'apparat de plain-pied avec une chapelle, qui était peut-être déjà située au nord de l'*aula*, de manière adjacente à ses travées orientales. D'une architecture très simple, l'étage bas paraît avoir été sans accès direct depuis l'extérieur. Vers le nord, on l'a vu, les premiers percements datent du xvii^e siècle. Vers le sud, l'enlèvement des terres a fait apparaître le mur, sous la plinthe appliquée à la partie basse de la façade, plinthe qui prend appui

de la cour, ou en raison de la trace d'ouverture visible dans la façade sud de la troisième travée (fig. 56 et 71). Il n'y a plus lieu d'évoquer l'hypothèse parfois avancée de la reprise de murs antiques (78).

En l'absence de sondages intérieurs, c'est uniquement sur les observations faites à l'extérieur dans des conditions d'assez grande rapidité qu'il faut compter. Disons d'abord qu'aucune donnée stratigraphique ne vient confirmer la datation proposée jusqu'ici sur la foi d'auteurs anciens. Aucune tranchée de fondation n'a été repérée, ce qui implique que le niveau de la cour au moment de la construction n'était pas très élevé par rapport à celui des fondations. L'élévation, pour sa part, semble commencer à partir d'un niveau moyen situé à 203,95 m., ce qui est aussi approximativement le niveau du sol intérieur que l'on peut restituer sous le carrelage moderne. À l'ouest, des sols en lentille s'appuyaient contre la maçonnerie dès le niveau 203,65 m., ce qui dément ainsi toute possibilité de tranchée de fondation. Dans cette partie nord-ouest du site, on trouve sous la cote 204,15, uniquement de la céramique médiévale à pâte grise et aussi deux fragments de céramique modelée à paroi épaisse, à pâte rouge et glaçure plombifère, déjà rencontrée dans les niveaux de la première moitié du xiii^e siècle lors des sondages effectués dans l'aile méridionale.

Les indices sont confirmés par les constatations faites lors de la fouille et des terrassements réalisés à l'angle nord-est de la cour et dans la surface comprise à l'intérieur de la tour moderne. Ici une stratification bien conservée donne une idée des cotes auxquelles s'établit la cour à l'époque médiévale. Malheureusement, on ne se situe pas là au contact direct de l'aile nord car d'autres constructions, comme nous le verrons, se sont interposées, et un fondeur de cloche est venu perturber au sud la continuité des niveaux (fig. 54 et 58).

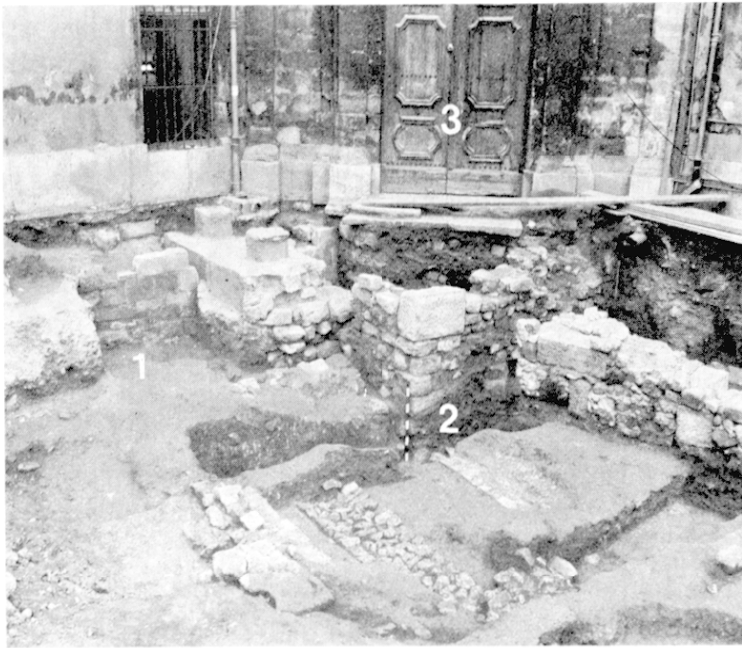


FIG. 57. — LA SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ESCALIERS DE L'« AULA » DANS L'ANGLE NORD-EST DE LA COUR

- 1) restes de l'escalier droit entre les plots en béton du théâtre de Cassandre ; 2) fondations de la tour attribuée à l'archevêque Pierre le Filleul (xvi^e siècle) ; 3) porte dans le pavillon d'angle attribué à l'architecte Laurent Vallon (fin du xvii^e siècle).

sur la calade du xviii^e siècle. Or jusqu'à ce niveau, élevé environ de 1^m30 au-dessus du sol intérieur d'origine, aucune trace de porte n'est visible (fig. 55). Dans la troisième travée une ouverture avait été localisée naguère grâce à une lacune de l'enduit. Cet élément avait paru susceptible d'appartenir à la bâtisse d'origine. Mais l'étude faite après décroûtage partiel suggère autre chose (fig. 56) : ce qui avait été considéré dans de mauvaises conditions d'observation, comme les claveaux d'un arc retaillé, n'est qu'une suite de quatre pierres appartenant à un linteau appareillé surmontant une ouverture murée haute de 2^m40, large de 1^m50 au moins, avec un appui situé à la cote 205,59. La largeur réelle ne peut pas être rétablie, car l'ouverture faite depuis par l'archevêque Daniel de Cosnac, dans cette travée comme dans les autres, a détruit le montant oriental. Cette baie, ou cette porte, s'inscrit exactement dans la lunette de l'arc formeret. Aucune autre ouverture comparable n'a pu être décelée, quand on a profité de l'enlèvement provisoire de quelques dalles de plinthe. Aussi le caractère exceptionnel qu'elle revêt, son emplacement décentré, l'usage du linteau appareillé, anachronique par rapport à la datation qu'il paraît possible de retenir, font penser que dans l'état d'origine, le rez-de-chaussée n'était pas directement accessible de l'extérieur. Il pouvait être éclairé par d'étroites fenêtres percées dans l'axe des travées ; le parti pris de conserver celle de la troisième travée peut d'ailleurs expliquer le décentrement de la porte qui fut percée après coup.

L'étude des indices stratigraphiques et de l'apparence architecturale justifie la remise en cause des datations traditionnelles, plus fondées sur une interprétation parfois approximative des textes que sur l'analyse archéologique et architecturale. Il faut proposer d'identifier le rez-de-chaussée de l'aile nord actuelle avec la partie basse d'une *aula* qui doit remonter à l'activité de l'archevêque Guillaume Visdomini, placé sur le siège d'Aix à partir de 1257. J. Pourrière a montré que ce grand personnage avait marqué son passage par une vaste construction désignée en 1268 comme *hospitium*, ou *stare novum* en 1266. Au xiv^e siècle, cette bâtisse apparaît sous le nom de *domus de Crotis*, ou *hospitium de Crotis*, soit la « résidence des voûtes », et c'était le siège de la curie (79). C'est le rez-de-chaussée de cette réalisation de prestige que l'on a toujours sous les yeux. Son ampleur est digne du personnage qui l'a fait réaliser : il était membre de la famille des vicomtes de Plaisance, neveu du pape Grégoire X et légat du pontife, conseiller de Charles d'Anjou. Cette *aula* se rattache d'ailleurs à une série de grandes réalisations méridionales contemporaines, dues à un mécénat épiscopal dont le goût pour l'esthétique gothique nouvelle s'exprime dans de grands chantiers métropolitains, à Aix ou à Albi par exemple, bientôt à Narbonne. A ce titre, l'œuvre de Guillaume Visdomini peut s'apparenter, dans le profil des nervures et la simplicité architecturale à l'œuvre de Bernard de Combret au Palais de la Berbie, dans la salle inférieure de l'Aile des Suffragants (80). Ce sont des réalisations grandioses qui s'inspirent de la topographie des palais récemment achevés dans le Nord.

Comme cela a été noté, elles sont l'expression à la fois d'un goût nouveau, mais aussi de réalités politiques nouvelles dans le Midi, au même titre que les cathédrales qui sont entreprises simultanément et souvent concurrentiellement dans cette période de richesse et de splendeur du pouvoir épiscopal (81). Aix apparaît comme un exemple révélateur avec la reconstruction de la nef nord de la cathédrale, provisoirement achevée vers 1285 sous l'épiscopat

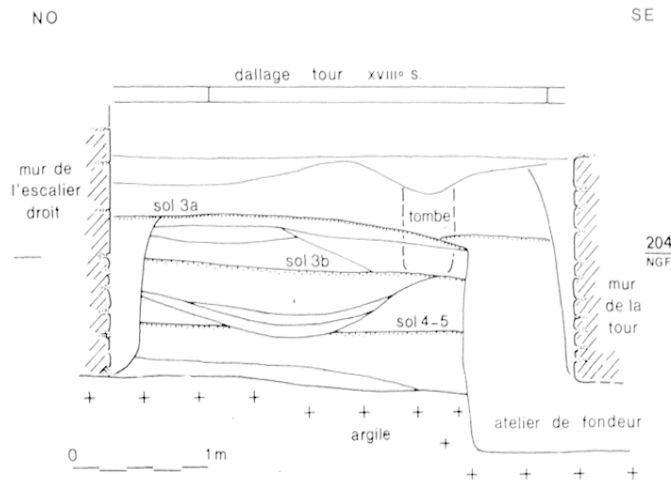


FIG. 58. --- COUPE STRATIGRAPHIQUE DANS LE SONDAGE RÉALISÉ À L'INTÉRIEUR DE LA TOUR DE PIERRE LE FILLEUL.

de Rostan de Noves (82). En effet, à Aix, comme souvent ailleurs, les travaux subirent le contrecoup du fléchissement des revenus, et les transformations traînèrent en longueur.

3) L'ESCALIER DROIT.

Si aucun accès direct au rez-de-chaussée ne peut-être attesté dans le schéma d'origine de cette *aula*, en revanche celle-ci a possédé, comme il est normal dans ce type d'architecture, une entrée à l'étage accessible par l'intermédiaire d'un escalier droit, parallèle au mur et appuyé sur lui. Cette construction a été révélée par un sondage effectué dans l'angle nord-est de la cour. La trouvaille a mis en évidence de manière impressionnante certaines continuités car cet escalier droit précède deux autres formes que prit ultérieurement la desserte des étages. Réalisé dans la même campagne que la transformation de l'aile orientale, il devait succéder lui-même à un premier escalier contemporain de la construction de l'*aula*, peut-être bâti en bois (fig. 49, 57 et 74).

Il était large de 1^m70 et on le montait vers l'est. L'entrée, au premier étage, devait se trouver au droit de la cinquième travée. Le massif de fondation était posé sur l'argile naturelle, à la cote 203,50. Une assise de moellons formait talon, puis suivaient deux assises identiques en retrait, soutenant l'élévation appareillée à partir du niveau 204,15 (fig. 54 et 58). Cette différence d'aspect marque sans doute, approximativement, le niveau du sol de la cour au moment de la construction. L'utilisation de pierres de taille distingue cet escalier de l'*aula*, réalisée plus modestement en moellons réguliers. Le parement de la rampe contenait un blocage supportant les marches. L'état de conservation était extrêmement médiocre : déjà affectée par les escaliers ultérieurs, la maçonnerie avait été détruite lors de l'aménagement du Théâtre dit de Cassandre par la mise en place de plots de béton destinés à supporter les gradins. Sur le massif ainsi endommagé, une seule marche était conservée, usée par le passage. Elle était large de 0^m28 avec une contremarche haute de 0^m18. Située au niveau 204,43, ce n'était pas la première marche de l'escalier. La trace de la précédente était visible au-dessous.

c) La réfection de l'aile orientale : le promenoir.

Mais déjà, lors de la construction de cet escalier, les bâtiments constituant l'ancienne aile orientale du palais roman avaient été détruits, et une nouvelle façade avait été créée vers l'est (fig. 49). L'aile ancienne, dont le réaménagement se marque, vers le milieu du XIII^e siècle, par la construction du mur 85 et l'installation d'une cheminée murale, ne fut ainsi qu'un temps contemporaine de l'*aula*. La nouvelle façade adoptait le tracé qui est encore le sien à l'époque actuelle, tracé qui rompt avec le respect des lignes directrices anciennes issues du plan de l'*insula* pour s'adapter à d'autres contraintes topographiques, sans doute à celle du rempart tout proche, ou même adjacent. Même si, dans son état antérieur, l'aile orientale avait pu ne pas être attenante à la muraille, et conserver ainsi un espace de circulation, il est probable que celui-ci avait déjà été interrompu par la construction de la sixième travée de l'aile nord. Dans le nouvel agrandissement de la cour issue de celle de l'*insula*, tout passage entre l'enceinte et le palais devait être condamné.

Dans le mur de façade de la pièce nord de l'aile orientale, utilisée comme cuisine au XVIII^e siècle, une arcature complète, en arc brisé, était visible (fig. 59). La naissance d'une seconde était perceptible vers le nord sous l'enduit, interrompue par la masse oblique du pavillon d'escalier élevé vers 1690 dans l'angle nord-est du palais. Un troisième arc, perpendiculaire aux deux précédents, se voyait, dans le mur sud de la pièce. L'expertise faite à la mort de Daniel de Cosnac précise que dans cette cuisine « le sol est pavé de caillou, le haut est voûté à croisillon avec des ogives et formerets de pierre de taille ». Une troisième travée existait au sud : « de cette cuisine, disent les visiteurs, nous sommes entrés au garde manger où étaient autrefois les archives... le haut est une voûte, partie de laquelle menaçant ruine doit être refaite ». Cette travée était encore sous voûte en 1729 à la mort de Charles de Vintimille ; elle ne semble pas avoir été alors réparée. Le rapport de 1708 donne encore ce renseignement un peu sybillin : « Il nous a été assuré que tout autour et au fond il y avait des contre-murailles



FIG. 59. — PARTIE HAUTE D'UNE ARCATURE DU PROMENOIR ORIENTAL.

de pierre froide qui ont été tirées de l'ordre dudit feu seigneur archevêque ». Ces notations confirment d'ailleurs, en passant, le danger de toute surinterprétation d'indices de continuité dans l'affectation précise des pièces, puisqu'ici, aux archives succède un garde-manger. Aussi la présence de la cheminée dans l'ancienne aile orientale ne peut-elle être mise en rapport avec la disposition postérieure et la présence de cuisines au XVIII^e siècle. Dans l'état ancien, il pouvait s'agir autant d'un chauffoir que d'une véritable cuisine.

Au commencement du XVIII^e siècle, enfin, le même document atteste la présence de pièces, également voûtées, situées à l'étage, selon une disposition identique à celle de l'aile nord adjacente. Les visiteurs notent qu'il y a là une galerie et un petit cabinet dont « le haut est voûté à croisillon avec une corniche autour, ayant des ornements d'architecture et quelques peintures aussi bien qu'aux ogives, formerets et compartiments... ». L'ossature d'un très beau bâtiment, en trois travées, sans doute, apparaît, défigurée depuis, méconnaissable surtout à la suite de la destruction des voûtements.

Les parties basses des arcatures reprises dans la façade ont été retrouvées lors de la consolidation récente des fondations. Autant d'ailleurs leur base est apparue profonde par rapport au niveau de cour actuel, autant leur obturation, très haute, traduit une réfection de l'aile consécutive à un exhaussement général de l'espace central. Deux jambages, correspondant bien à trois arcatures, ont été mis au jour, séparés par un intervalle de 3^m40. Ils sont en pierre de taille, de même aspect et de même qualité que la rampe de l'escalier droit tout proche (fig. 54 et 60). Les deux ouvrages apparaissent ainsi contemporains. Reposant sur un massif de fondation implanté dans l'argile naturelle, ces supports sont appareillés à partir de la cote 203,34. Celle-ci est très basse par rapport au niveau du sol d'origine restitué de l'*aula*. En fait, il est improbable que le sol correspondant ait été plus bas que la cote 203,80, les murs rasés de l'ancienne aile orientale affleurant tous à ce niveau, juste au-devant. Cette cote est celle du sommet de la première assise appareillée. Mais les trois assises inférieures semblent avoir été préservées très tôt par un remblai de terre montant jusqu'à la cote 204,20. Autant les parements sont nets au-dessous, avec des angles vifs, autant au-dessus ils portent des traces d'usure et de dégradations. Cette cote correspond bien à celle à partir de laquelle l'escalier droit appuyé à la façade nord a été appareillé. Il est donc probable que les trois assises inférieures des arcatures ont été vite remblayées, le niveau d'occupation en terre, éclats de lauses, pierrailles et mortiers pulvérulents s'établissant vers la cote 204,20, environ 0^m50 au-dessus du sol du rez-de-chaussée de l'*aula*, et selon un rapport logique d'ensemble, puisque les comparaisons s'effectuent très bien avec les cotes relevées dans l'aile sud. C'est à ce niveau que non loin de là, dans le sondage effectué à l'intérieur de la tour moderne de l'angle nord-est de la cour, se situe également un sol de consistance identique qui marque l'époque de la construction de l'escalier droit.

Le profil des supports est assez complexe (fig. 61). Comme dans le rez-de-chaussée de l'*aula*, il reproduit encore la composition des arcs dans l'élévation, à l'exception toutefois de la retombée des arcs diagonaux dont il faut imaginer l'amortissement dans les angles des travées. Vers l'extérieur, la pile présentait deux ressauts aux arêtes chanfreinées correspondant au double rouleau qu'on devine. Vers l'intérieur, plus richement animé, le triple rouleau de l'élévation conduit, en l'absence de fouille, à restituer trois ressauts auxquels s'ajoute un ressaut supplémentaire destiné à recevoir l'arc doubleau. Comme dans l'*aula*, le principe de la continuité des supports et des arcs, aux arêtes simplement abattues, a été respecté.

La transformation suivait donc les principes de l'architecture résidentielle de la fin du Moyen Age. Une galerie largement ouverte sur la cour, voûtée, portait un étage d'appartements. Elle semble avoir été limitée à trois travées alors que semblables espaces couverts, aux palais épiscopaux de Narbonne ou de Fréjus, occupent une ou deux ailes. Ils peuvent aussi occuper les quatre côtés, au palais d'Avignon, mais parfois se limiter aussi à trois travées dans l'aile de la Grande Audience de Clément VI. Comme à Narbonne, la galerie occupe toute la profondeur du rez-de-chaussée du bâtiment (83). Complé-

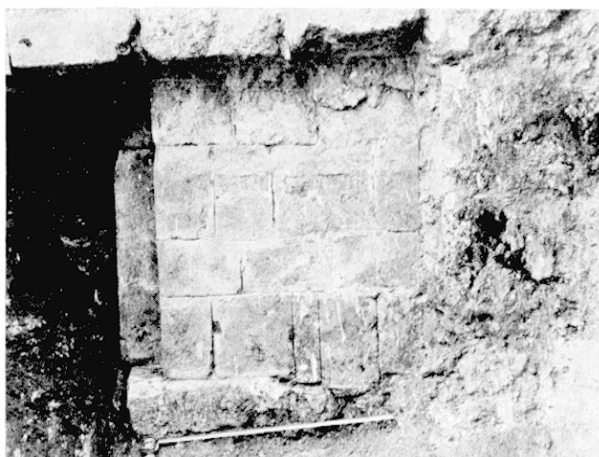


FIG. 60. — PARTIE BASSE
D'UNE PILE DU PROMENOIR ORIENTAL
Cl. G. Lemaire.

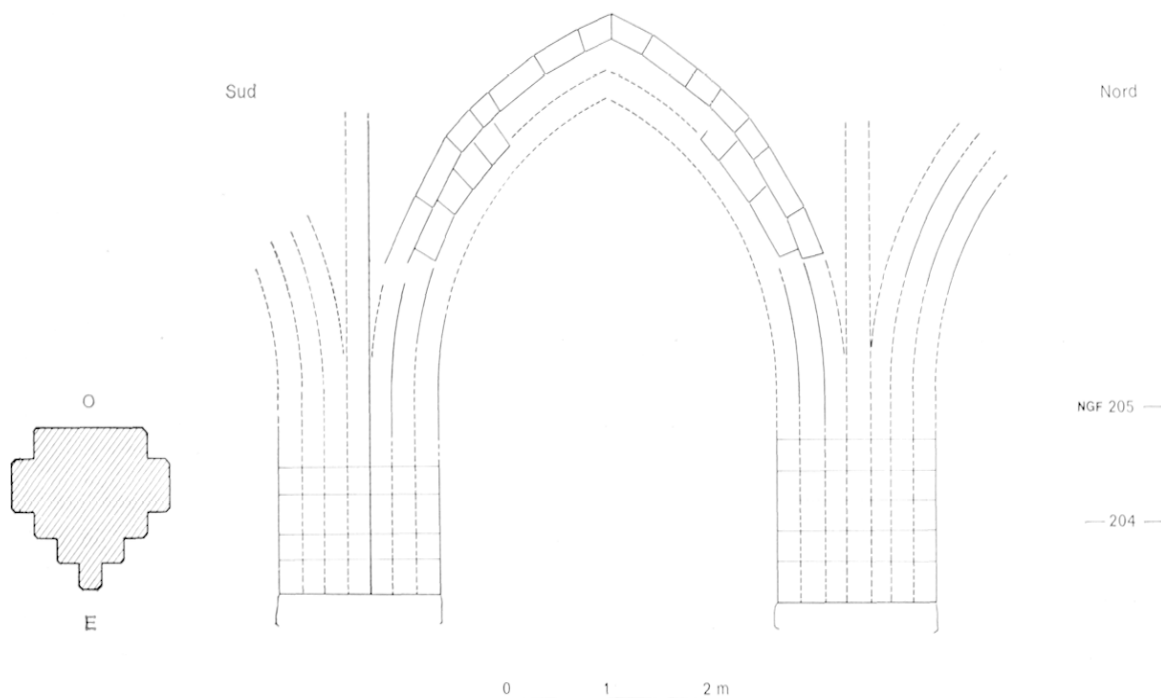


FIG. 61. — DÉVELOPPEMENT DE L'ARCATURE MÉDIANE DU PROMENOIR
VU DE L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT, ET SECTION D'UNE PILE

ment de l'*aula*, le promenoir et son étage donnaient au palais épiscopal d'Aix une allure monumentale, le mettant au goût du jour.

d) *La cour.*

Avant d'envisager plus précisément les problèmes de datation, il faut considérer l'espace central progressivement agrandi et les traces de l'activité qui s'y déroule. Ce sera d'ailleurs l'occasion de recueillir de nouveaux indices chronologiques.

Par la démolition de l'aile orientale et la création du promenoir, la longueur de la cour, d'est en ouest, était portée à 30 mètres environ, pour une largeur de 20 mètres. Cette surface de 600 mètres carrés n'est vraie que si l'aile occidentale n'a été affectée par aucune transformation ou destruction. De cela il n'y a aucune trace. Mais la conservation de l'emplacement médiéval par l'aile actuelle semble bien indiquer la permanence de cette limite, toute expansion du palais vers l'ouest venant buter sur le quartier canonial, et en premier lieu sur la maison du prévôt et sur ses dépendances. Outre sa fonction normale de circulation et d'apparat, la cour assumait de temps à autre une fonction utilitaire. Trois ateliers de fonte de cloches ont été retrouvés. Outre l'intérêt archéologique que présentent ces emplacements, ils apportent aussi des indices de datation, puisque deux d'entre eux furent établis sur les ruines des constructions romanes de l'aile orientale. La technique de fabrication, bien connue, n'a guère varié dans ses principes. C'est une activité qui est fréquemment constatée dans les

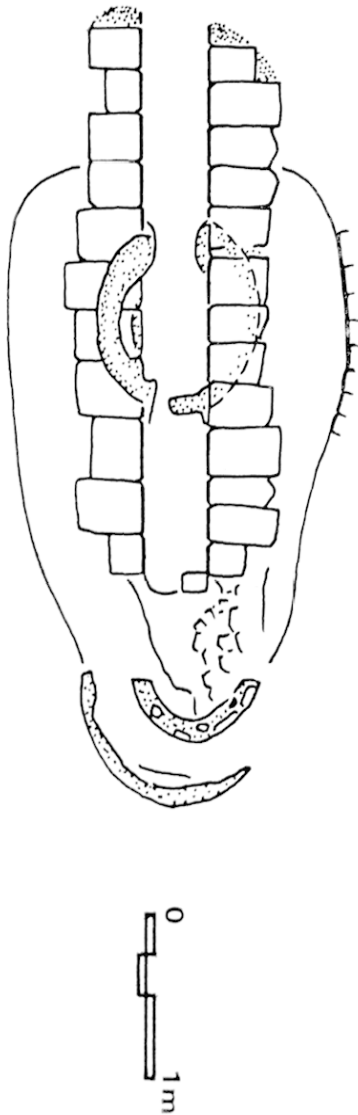


FIG. 62. — PLAN DE L'ATELIER DE FONDEUR DE CLOCHE SITUÉ AU SUD-OUEST DE LA COUR



FIG. 63. — L'ATELIER VU DE L'EST

fouilles des lieux de culte ou celle de leurs abords (84). A Aix même, la fouille du baptistère en avait apporté un exemple (85). Les textes illustrent à leur tour cette richesse par les fréquentes mentions de cloches et de clochers qu'il n'apparaît pas toujours facile de situer en raison de leur abondance. C'est aussi la raison pour laquelle, en l'état actuel de la documentation, toute attribution de ces cloches à un édifice particulier est sans doute illusoire (86).

Le premier emplacement fut choisi juste devant la façade de l'aile méridionale, dans la partie médiane de la cour (fig. 45, 62 et 63). La fosse a été creusée à 1 mètre au nord du mur 71. Elle avait 2^m30 de large et 3^m40 de long. Apparue à partir du niveau 204, il semble qu'elle ait été profonde de 0^m70 seulement. Ce faible enfoncement était compensé. Le moule, en effet, au moment de la fonte, avait pu être enterré sous un tumulus de terre contenu au sud par le mur du bâtiment et au nord par un muret de pierre bâti à cet effet. Très soigneusement élevée avec des moellons de remploi antiques, sa paroi interne enduite d'argile, était encore haute de 0^m80. Le moule avait été construit au niveau 203,80 sur le rebord oriental de la fosse. On sait que celui-ci est d'abord formé du noyau, de forme tronconique (87). Il en a été retrouvé une partie de la base, d'un diamètre de 0^m90, faite de briques mal cuites. Cette construction était ensuite habillée d'argile mise en forme grâce à un gabarit tournant sur un pieu d'axe vertical. Sur ce noyau était appliquée la cire de la fausse cloche, puis à nouveau, l'argile du manteau. L'empreinte de cette dernière était encore visible. Le diamètre total du moule était de 1^m40 environ. L'ensemble était ensuite séché. On le transportait donc sur un foyer à l'endroit où était prévue plus tard la coulée du métal. Pour cela, un long alandier avait été construit qui tranchait les murs antiques 11, 9, 14 et 16. Disposé d'est en ouest, il était

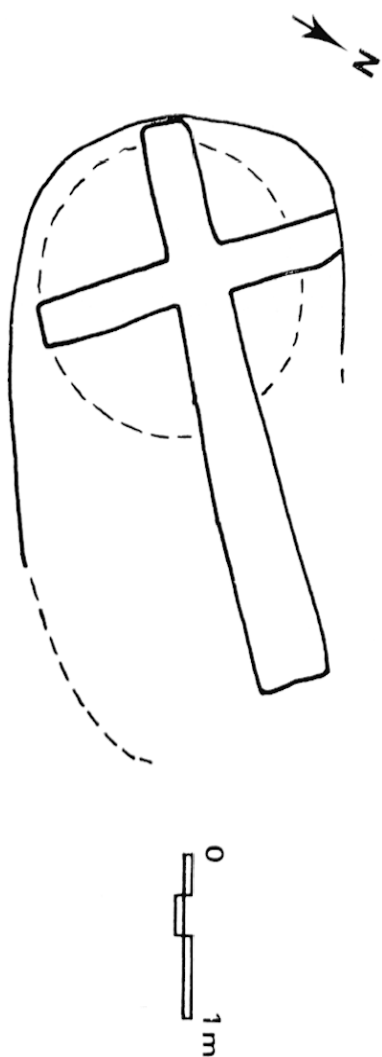


FIG. 64. — PLAN DE L'ATELIER DE FONDEUR SITUÉ AU NORD-EST DE LA COUR



FIG. 65. — L'ATELIER VU DE L'EST

conçu comme un couloir de 3^m50 de long, 0^m40 de large, 0^m30 de profondeur. Le tiers des matériaux utilisés était constitué de blocs d'appareil roman avec les traces de taille et le module caractéristique. La face des pierres exposée au feu avait été enduite d'une pellicule d'argile, très épaissie à l'aplomb de l'endroit où devait venir reposer le moule, jusqu'à former une sorte d'arc diaphragme à l'ouest. Sans doute le but était-il de mieux conserver la chaleur. Lors de sa mise en place, le moule était basculé à l'intérieur de la fosse. Pour cette opération, il semble qu'on ait sapé le sol sous le moule préparé. C'est ce qui expliquerait la disparition d'une partie de la trace du noyau dont il ne restait qu'une forme en croissant en arrière d'une encoche dans le rebord de la fosse. Une fois le moule séché et la cire fondue, il était enterré comme on l'a vu, et le métal était coulé. Après refroidissement, l'ensemble était déterré, le moule cassé et la cloche nettoyée. Cette opération explique la nature du comblement de la fosse, qui consiste en déchets de moule noircis par la chaleur, portant l'empreinte du métal, ainsi que des déchets de métal issus de coulées intempestives entre les parties basses du manteau et du noyau par exemple, puis du nettoyage de la cloche. Certains fragments de moule, parties correspondant aux colombettes, portaient la trace d'un décor torsadé fait au doigt. Le bâti de l'alandier, très long par rapport au diamètre de la cloche et du moule, montrait d'autres traces de rubéfaction. On s'est donc demandé si, contrairement à ce qui se passe d'habitude, l'emplacement n'avait pas resservi. L'alandier était en effet plus long que la fosse faite à l'occasion de la fabrication de la cloche dont l'empreinte subsistait.

Le second four a été retrouvé dans l'angle nord-est de la cour. La fosse est cette fois beaucoup plus profonde (fig. 58). Elle a été creusée depuis un niveau de cour, situé à la cote 204,20, matérialisé par des déchets de construction, mortier pulvérulent et éclats de lause. Elle atteint une profondeur de 2 mètres à l'est, 2^m50 à l'ouest. Comme la précédente, elle est large d'un peu moins de 2^m50 et longue de 4 mètres. La cavité, grossièrement occidentée aussi, a été faite sur l'emplacement du mur 62, mur nord de l'ancienne aile orientale. L'alandier était cette fois de type un peu différent (fig. 64 et 65). D'abord,

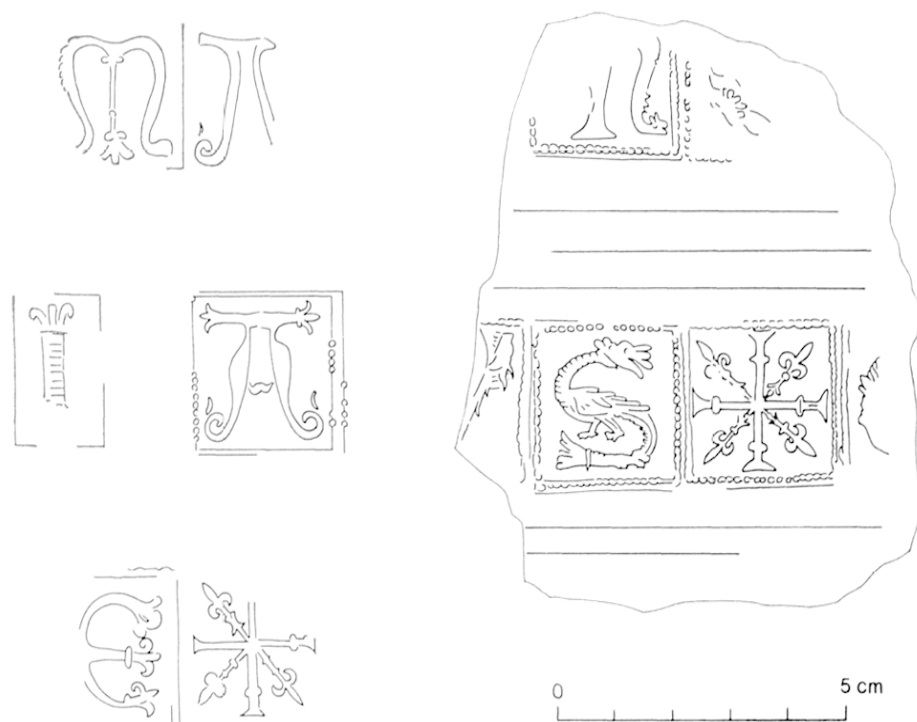


FIG. 66. — FRAGMENTS DE DÉCOR DE CLOCHE
DESSINÉS À PARTIR DE FRAGMENTS DE MOULES

il était seulement façonné dans le substrat d'argile naturelle compacte, sans aucune pierre. Son plan était en forme de croix latine. L'axe principal a reçu des dimensions qui rappellent celles du premier four, 3^m50 pour la longueur, 0^m50 pour la largeur à l'est, 0^m30 à l'ouest. L'axe transversal avait 0^m25 de large. Il n'y avait pas, dans les parages, trace de fabrication du moule. Son emplacement pour le séchage, à la croisée, avait laissé une auréole rubéfiée de 1^m10 de diamètre, ce qui correspond à une cloche sensiblement égale à celle qui a été fondue dans le four sud. Le comblement de la fosse était également composé de déchets de moule et de déchets de métal. Ici un certain nombre de fragments du manteau portaient des traces de décor, soit décor torsadé des colombettes imprimé par pressions successives du pouce en oblique dans l'argile fraîche, ou pour la panse lettres associées à des motifs rayonnants s'achevant par une fleur de lys (fig. 66). Le comblement a été par la suite perturbé par la fondation de la tour d'angle.

Un troisième four se situe au sud-ouest de celui-ci, et son implantation a encore eu lieu sur les restes enfouis des mêmes bâtiments romans (fig. 49). C'est, cette fois, l'ancien mur de façade, le mur 63, qui s'est trouvé coupé. L'image de la technique de fabrication est encore assez complète. Les limites du sondage correspondaient ici à un tracé imposé ; aussi les rebords de la fosse ne sont-ils pas apparus clairement. L'emplacement de fabrication du moule était conservé (fig. 67 et 68). Il était marqué par l'assemblage en carré de quatre grosses dalles de récupération, épaisses de 0^m10 à 0^m15, disposées à plat de manière à laisser entre elles un espace libre, au centre, pour l'enfoncement de l'axe portant le gabarit, ou planche à trousser. La surface ainsi soigneusement arrangée avait 1^m50 d'est en ouest, et 1^m30 du nord au sud, et se trouvait à la cote 203,05. La fosse, au fond de laquelle avait été fait cet aménagement, paraît avoir été protégée au sud par un mur de pierre sèche, ayant une fondation asymétrique posée à 203,14 au nord, du côté de la fosse et à 203,84 au sud, du côté de la paroi de terre. Le sommet du muret, large de 0^m50, affleurait à 204,44 m. Sur l'aire de sa fabrication, le moule avait laissé une trace d'argile fine. L'emplacement de séchage, ou de cuisson, et de fonte proprement dite était adjacent à 1 mètre à l'ouest. Une aire circulaire de 1^m80 de diamètre était délimitée par un muret à un seul parement intérieur, enduit d'argile, laissant un accès en glacis par l'est, comme dans les autres cas. Les assises conservées culminaient à 203,85. Un alandier rectiligne de direction est-ouest avait été construit. Il était long de 2 mètres, large de 0^m40, profond de 0^m35, bâti en pierres de taille profondément rubéfiées, encore des remplois. L'une des pierres avait une arête chanfreinée, avec des faces layées à la gradine. Le rebord de cet alandier était à la cote 203,20. L'emplacement du moule était marqué par la rubéfaction, et aussi par l'empreinte circulaire de l'argile. La cloche avait des dimensions comparables à celles des deux autres, de l'ordre de 1^m10 de diamètre. Certains fragments de moule issus du comblement portaient également des décors imprimés, en particulier des lettres et des motifs rayonnants achevés par des fleurs de lys, identiques à ceux retrouvés dans la fosse du four voisin. La présence du même décor torsadé utilisé pour les colombettes n'est pas surprenante.

A chaque fois, la fouille a seulement permis de retrouver les endroits où la cloche elle-même avait été fondue, et dans deux cas, le lieu adjacent de fabrication du moule. Jamais il n'y a eu trace, à proximité immédiate, de lieu où s'effectuait

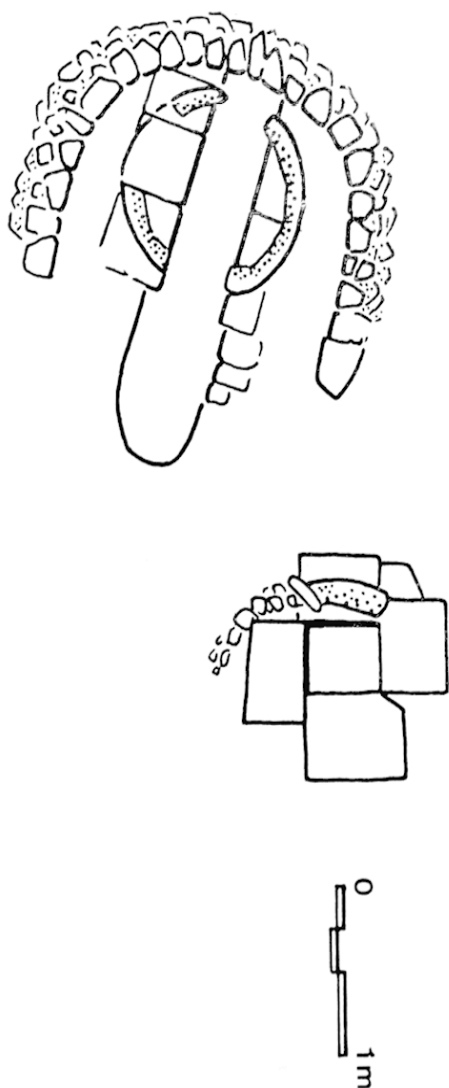


FIG. 67.
PLAN DE L'ATELIER DE FONDEUR
SITUÉ À L'EST DE LA COUR



FIG. 68. — L'ATELIER VI DU NORD-EST

la fusion du métal. En revanche un tel emplacement a été découvert dans l'angle nord-ouest de la cour dans une tranchée de récupération de pierres, sur le tracé d'origine antique du mur 43 qui avait limité la cour du palais roman. Il est formé d'un petit alandier ovoïde de 1 mètre de longueur sur 0^m80 de large (fig. 45 et 69). Il a été retrouvé avec un comblement de charbon de bois très pur. A l'extrémité méridionale du plus grand diamètre une sole était construite au niveau du sol de tuileau de l'espace A2. Elle était en pierres de taille, disposée de manière rayonnante autour d'un trou de chauffe de 0^m30 de diamètre. La sole et l'intérieur du trou de chauffe étaient tapissées d'une pellicule d'argile.

Mais l'absence de cuisson de l'argile laisse sceptique sur son fonctionnement, même si le charbon de bois prouve que le feu a bien été allumé.

Un cinquième emplacement a été découvert dans la partie orientale de la cour, destiné celui-là à la fabrication de chaux (fig. 49). Le four grossièrement circulaire, se présentait sous la forme d'une fosse de 4 mètres de diamètre. Le four n'avait pas été entièrement vidé de sa charge après la calcination du contenu. L'ensemble n'en a pas été fouillé. Les parois étaient rubéfiées sur une épaisseur de 0^m20 environ. La présence de ce four est intéressante du fait qu'elle illustre l'un des aspects des chantiers de construction et explique la récupération systématique des pierres des édifices antérieurs et l'état avancé de bien des destructions. Si elles n'étaient pas remployées telles quelles, les pierres pouvaient donc recevoir, sur place, d'autres utilisations.



FIG. 69. — FOUR DE BRONZIER AU NORD-OUEST DE LA COUR, A L'EMPLACEMENT DU MUR 43 DONT ON APERÇOIT LA TRANCHÉE, AU NIVEAU DES SOLS DES PIÈCES A1 ET A2, AU PREMIER PLAN, PLOT EN BÉTON ARMÉ DU THÉÂTRE DE CASSANDRE

e) La datation du palais gothique.

On a commencé à évoquer plus haut l'image d'un palais archépiscopal datant de la fin du Moyen Age sur l'existence duquel les historiens de la ville se sont longtemps interrogés. Il était constitué d'une aile d'apparat, au nord, avec grande salle et chapelle adjacente à l'étage, sur un rez-de-chaussée dont on ignore la destination. La construction de cette *aula* serait contemporaine, selon l'interprétation proposée, de modifications intervenues dans l'aile sud qui, jusque-là, avait pour fonction de concentrer les réserves alimentaires. En l'absence de fouilles, on ne peut que se demander s'il faut établir une relation entre le comblement des silos et la conception d'un cellier au rez-de-chaussée de la *sala*. De l'état romain, seule cette aile sud demeurait. L'aile orientale, entre-temps, avait été détruite pour laisser la place à la conception d'une autre aile monumentale obéissant aux normes de l'architecture résidentielle bien représentée au *xiv^e* siècle dans la région, qu'il s'agisse des palais des évêques, des cardinaux ou du pape (88). Appuyées à la sixième travée de *Paula*, les trois travées d'un promenoir voûté, portant un étage, fermaient la cour du côté du rempart, le long de la portion dite *recta linea* en 1292. De cette manière, le palais s'adossait sans doute à la muraille du Bourg Saint-Sauveur.

Quelles dates suggère la fouille, en particulier, pour l'aile orientale qui achève le palais gothique?

Un premier indice pourrait être fourni par l'abandon des salles de l'aile romane, abandon préalable à la destruction. Il existe en effet des données susceptibles de préciser la fin de l'utilisation de la cheminée adossée au mur 85. Cette désaffectation est matérialisée chronologiquement par le bris, sur place dans la cendre, d'un objet entier, une cruche en pâte claire portant une glaçure jaune, vaisselle représentée dans les périodes B2 et C1 de la fouille de Rougiers c'est-à-dire à la fin du *xiii^e* siècle et dans la première moitié du siècle suivant (89). Une telle datation est confirmée par le catalogue des céramiques issues de la fouille des deux fours à cloche, implantés aux dépens de l'ancienne aile orientale.

Dans les deux cas, aucune céramique qui soit apparue après le début du *xiv^e* siècle ne peut être identifiée. Les céramiques communes glaçurées sont toutes du type à pâte claire, à l'exception d'un exemplaire de poterie à pâte rouge et glaçure plombifère, d'un type déjà mentionné ici pour se trouver associé avec des milieux exclusifs de céramiques à pâte grise. Parmi les céramiques fines, sont uniquement représentées des tessons de cruches à pâte claire et glaçure ocre-jaune, mal connus jusqu'ici mais en séries assez abondantes dans le matériel de cette fouille. Quant à l'autre four, situé au sud de la cour, il présente encore une grande prédominance de pâtes grises.

C'est donc, au plus tard, dans la première moitié du *xiv^e* siècle qu'il faut situer la disparition de l'aile orientale romane avec ses aménagements intérieurs réalisés deux ou trois générations plus tôt. Cette destruction ne concerne pas le mur 85 qui, après avoir séparé l'aile est de l'aile sud, divise maintenant de la cour l'extrémité des bâtiments méridionaux.

Vers le nord, la construction du promenoir nous a paru liée à un sol situé à la cote 204,20. Les terres sous-jacentes à ce niveau ne contenant que quelques fragments de céramique commune à pâte rouge, c'est donc sans doute à la première moitié du *xiv^e* siècle qu'il faut rapporter cette réfection de l'aile orientale.

	CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES								
	Pâte grise (B3)	Pâte rouge à glaçure plombifère	Pâte claire (B2) glaçurée	Pâte rouge (B1) glaçurée	Importation vert monochrome	Sgraffito ligure et engobée claire	Pâte claire fine glaçurée	Vert et brun "paroi fine"	Vert et brun Catalogne	Vert et brun local	Vert et brun Pise	Bleu et lustre Valence	Montelupo
atelier sud-ouest	24		7			1							
atelier nord-est	7		8										
atelier est	63	1	17		1	6	1						

TABLEAU XV. Répartition des céramiques dans le comblement des ateliers de fondeurs de cloches.

Quant au four à chaux, il semble avoir été aménagé à une date plus tardive encore, puisque la partie supérieure de son comblement associe céramiques glaçurées diverses à pâte rouge, productions locales décorées au vert de cuivre et brun de manganèse, et importations valenciennes décorées au bleu de cobalt et au lustre métallique. Il appartient aux réfections postérieures à la fin du xiv^e siècle, c'est-à-dire à la date à laquelle les historiens aixois ont longtemps situé les « fondements du palais ».

Sans doute faut-il encore une fois revenir sur ce point. J. Pourrière a montré que de même que l'archevêque disposait d'un nouvel *hospitium* à l'emplacement du palais actuel dès le commencement de la seconde moitié du xiii^e siècle, des réparations ou des travaux sont aussi attestés vers le milieu du siècle suivant, travaux interrompus dans la seconde moitié du xiv^e siècle (90). C'est au cours de ce siècle d'ailleurs que les archevêques cherchèrent à rapprocher leur résidence du Bourg Saint-Sauveur afin de réunir les différentes fonctions d'un palais, non seulement lieu d'apparat, de représentation et d'administration, mais aussi résidence privée. Avant cette réunification l'archevêque put résider dans une maison qu'il possédait dans la Rue Droite; cette demeure se trouvait déjà tout près de la cathédrale, en vis-à-vis de l'entrée actuelle du palais, à l'emplacement qu'occupe maintenant l'hôtel Maynier d'Oppède. Pour se rapprocher, il vécut même dans la maison du prévôt, mais ce ne sont là que péripéties par rapport à une réalité qui est l'existence d'un lieu monumental, expression du pouvoir épiscopal, où fonctionne la curie pendant l'époque gothique comme pendant l'époque romane, et peut-être même avant celle-ci. L'évêque ou l'archevêque partageait son temps entre ce lieu et sa résidence des Tours, entre autres.

Semblable séparation, ou dissociation, n'est pas exceptionnelle. On peut se demander si l'évêque d'Apt, par exemple, n'a pas un certain temps vécu de la même manière entre un lieu où fonctionnait la curie, proche de la cathédrale et un autre, fortifié comme à Aix et situé aussi dans la ville, la *Turris episcopalis*, sans compter, dans un cas comme dans l'autre, une résidence suburbaine qui n'est pas en cause ici (91). Cette dissociation assez fréquente semble avoir pesé sur l'historiographie locale au point de faire méconnaître la réalité monumentale des constructions proches de la cathédrale.

CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES									
		pâte grise (B3)		Importation vert monochrome									
		pâte rouge à glaçure plombifère		Sgraffito ligure et engobée claire									
		pâte claire (B2) glaçurée		pâte claire fine glaçurée									
		pâte rouge (B1) glaçurée		Vert et brun "paroi fine"									
				Vert et brun Catalogne									
				Vert et brun local									
				Vert et brun Pise									
				Bleu et lustre Valence									
				Montelupo									
couche 2	4	1	1				4						
tombe	2	3	7										
couches 3ab	58	25	7		2	8			1				
sols 4-5	1												

TABLEAU XVI. Répartition des céramiques découvertes dans le sondage réalisé dans la tour de Pierre le Filleul.

CERAMIQUES COMMUNES				CERAMIQUES FINES									
		pâte grise (B3)		Importation vert monochrome									
		pâte rouge à glaçure plombifère		Sgraffito ligure et engobée claire									
		pâte claire (B2) glaçurée		pâte claire fine glaçurée									
		pâte rouge (B1) glaçurée		Vert et brun "paroi fine"									
				Vert et brun Catalogne									
				Vert et brun local									
				Vert et brun Pise									
				Bleu et lustre Valence									
				Montelupo									
	7	17	55		1	2			4	1	4		

TABLEAU XVII. Répartition des céramiques découvertes dans le comblement du four à chaux.

III. — VERS L'ÉPOQUE MODERNE

Notre travail n'avait pas pour but d'étudier le palais à travers les temps, d'autant que pour l'époque moderne, il est assez bien connu. C'était donc surtout le problème de sa genèse qu'il paraissait intéressant de résoudre. Mais la présence d'un spécialiste des Temps Modernes n'eut peut-être pas été inutile, parfois, pour enregistrer des données au moment de la destruction des écuries de Charles de Vintimille, ou au moment de la réfection et du remodelage intérieur des pièces de l'aile est, dont tous les volumes ont été repris, et les murs décroûtés, à l'exception malheureusement de la partie médiévale. La fouille n'apporte donc ici que quelques matériaux complémentaires susceptibles d'enrichir un dossier.

a) *La réorganisation des parties sud de la cour : du mur crénelé aux nouvelles écuries.*

La fouille a donné l'occasion de constater que vers la fin du ^{xiv}^e siècle disparaissaient les élévations de l'aile sud et que les niveaux d'occupation du courant du siècle n'étaient pas remplacés. Cela correspond à ce que l'on sait de l'abandon ou de la ruine de certaines parties du palais. Le mauvais état d'ensemble est invoqué au commencement du ^{xv}^e siècle, en 1424, pour justifier l'installation de l'archevêque, sans doute Avignon Nicolaï, dans la maison du prévôt à qui était donnée, en échange, la demeure de la Rue Droite. Le plan de Belleforest, dressé en 1573, premier document iconographique concernant la ville d'Aix, se fait le témoin de la simplification radicale des parties méridionales (92). Le palais archiepiscopal n'est évidemment qu'un détail dans cette vue générale. Il n'a pas particulièrement intéressé le dessinateur, moins en tout cas que la cathédrale voisine, que la nouvelle enceinte avec ses tours, moins que la tour de la ville ou que certains couvents (fig. 70). C'est donc avec prudence qu'il faut se servir de ce document qui n'offre a priori pas plus de certitudes, pour son exploitation, que les données archéologiques avec lesquelles il faut maintenant le confronter.

Sur le plan, le palais, vu du sud, est organisé en trois ailes bâties autour d'une cour centrale plantée d'arbres. Au sud, un mur crénelé ferme l'espace. L'aile nord est représentée sans étage. Elle est entièrement aveugle. Cela ne serait pas gênant, on l'a vu, si seul le rez-de-chaussée était alors conservé. Un simple graphisme marque le mur et la toiture. C'est une image étrange si les deux niveaux existaient encore, car le dessinateur n'a jamais hésité, au palais ou ailleurs, dans la vue rapide des maisons, à représenter des ouvertures, fenêtres ou portes. Deux baies, en revanche, animent la façade de l'aile orientale représentée elle aussi sans étage. Dans l'une et l'autre partie, cette absence est bizarre compte tenu de ce que nous savons des modèles architecturaux que reproduisent ces ailes du palais, et aussi par rapport à la visite de 1708 qui décrit bien les étages voûtés d'ogives, ainsi que la chapelle adjacente. Mais si l'on prête attention à ces seules ouvertures de l'aile orientale, on remarque une organisation en deux travées. Une troisième peut être restituée, dissimulée par l'implantation d'une tour qui a fait son apparition dans l'angle nord-est de la cour, en avant des façades. On retrouverait bien alors les trois travées du promenoir. Mais faut-il aller si loin dans l'interprétation du dessin? Serait-il à la fois précis pour certains traits et indifférent pour d'autres?

Sur le même dessin, en direction du sud, l'aile orientale s'articule avec un mur crénelé, par l'intermédiaire d'un mur méridien joignant aussi deux corps de maison organisés en équerre, au sud du mur crénelé, dans un espace de jardins. Dans cette partie, l'absence de la rue des Ayguesiers doit renforcer notre circonspection (93).

Quels éléments retrouvent leur place dans une confrontation avec les données archéologiques? C'est sans doute, et de manière assez certaine, le mur crénelé dont la présence consacre la disparition de l'aile sud du palais roman, en rayant d'un trait la surface qu'elle occupait (fig. 71). Cette partie de commons est finalement, parmi les trois ailes que nous connaissons, la dernière à avoir subsisté dans son état roman, tandis que les ailes nobles avaient été plus vite remplacées.

La construction du mur crénelé marquait donc un aboutissement dans cette évolution de la fin du Moyen Age; il donnait au palais une image monumentale finie, en faisant disparaître derrière un écran ce qui pouvait rester de commons trop ostentatoires. On peut proposer l'identification de ce mur crénelé avec une fondation retrouvée sur 5 mètres de longueur seulement à 0^m50 au sud du mur de la façade romane de l'aile sud (mur 71). Aussi la surface de la cour ancienne ne fut-elle pas sensiblement modifiée par cette nouvelle construction. Vers l'ouest, la fouille n'a permis que d'en reconnaître le négatif. A la hauteur de son arase supérieure conservée, le mur était large de 0^m65. Sa fondation était à la cote 203,55 à l'est, mais elle n'était plus, à l'ouest qu'à 204,35. La construction dut être accompagnée d'un apport de terre pour finir de dissimuler les ruines romanes. Au plus haut niveau observable, à 204,25, on se situait encore à la hauteur d'assises de fondation. De constitution assez légère, ce mur semble avoir surtout été conçu de manière ostentatoire. Vers l'est, il s'achevait en surépaisseur à un point de rencontre de trois autres murs. Cette jonction s'opérait en un endroit qui, depuis l'époque romane, constituait une zone d'articulation ancienne entre l'aile sud et l'aile est.

Parmi ces murs retrouvés, il en est un second, le mur 110, qui paraît identifiable sur le plan de Belleforest.



FIG. 70. — DÉTAIL DU PLAN DE BELLEFOREST (1573)
MONTRANT LE QUARTIER DE LA CATHÉDRALE

C'est celui dont on voit nettement le tracé, perpendiculaire à celui du mur crénelé. Une fondation puissante de direction méridienne a été dégagée. Son arase culminait à la cote 204,55. Cette altitude, qui correspond encore à celle de niveaux de fondation, confirme l'apport de remblais au-dessus des sols des anciens communs détruits. La largeur, 0^m90, est plus importante que celle des arases supérieures des fondations du mur crénelé. Vers le sud, ce mur rejoint le mur 94 qui appartient au système gothique. Mais il tranche toutes les autres constructions rencontrées, en particulier les murs 86 et 91, contemporains du mur 94. Or, sur le plan de Belleforest, ce mur 110 rejoint aussi, vers le sud, deux corps de bâtiment orthogonaux - - peut-être trois - - représentés avec une précision qui n'est pas l'effet du hasard, car ils se distinguent nettement des autres maisons du voisinage.

Il faut chercher à situer ces bâtiments par rapport aux nouvelles écuries de Charles de Vintinille, dont la façade qui vient d'être reculée, se situait en retrait de 8^m50 par rapport au mur crénelé. La meilleure combinaison possible des données de fouille et du dessin fait coïncider le mur nord du groupe de bâtiments en question avec le mur 94, lequel s'articule en effet avec le mur 110.

La façade occidentale de ces maisons pourrait, alors, correspondre encore à une ligne directrice de l'urba-

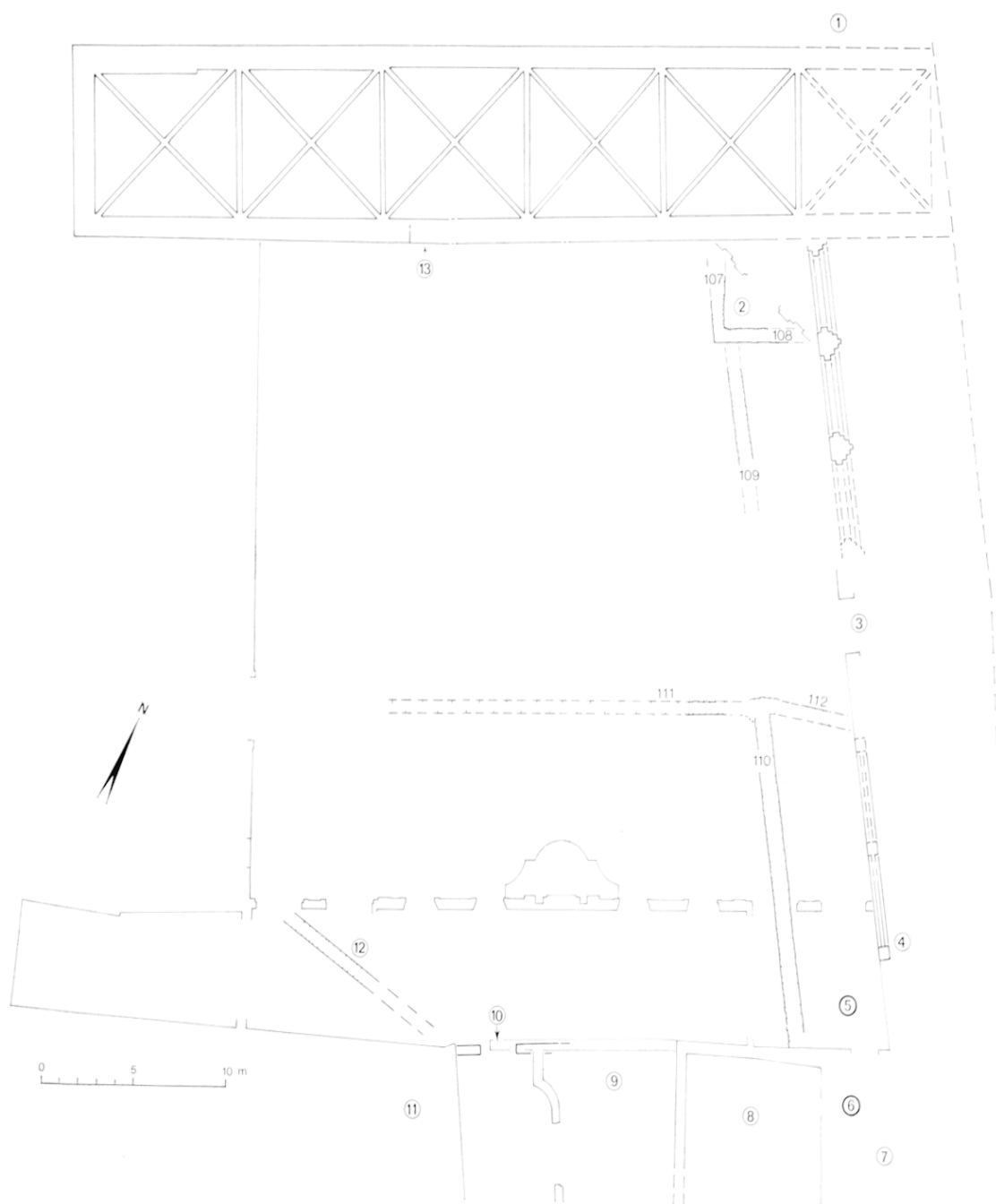


FIG. 71. — REPÉRAGE DES VESTIGES DE L'ÉPOQUE MODERNE

- 1) emplacement de la chapelle ; 2) tour de l'escalier d'angle attribuée à Pierre le Filleul ; 3) emplacement d'un premier accès oriental à la cour du palais ; 4) pile et arcature reprise dans la façade orientale donnant sur la cour ; 5) et 6) puits ; 7) emplacement de la maison d'Arguillosy ; 8) maison Fabre ; 9) cave sous le lavoir ; 10) porte méridionale antérieure à la construction des nouvelles écuries et située dans l'axe de la rue des Ayguesiers ; 11) Hôtel des Ayguesiers ; 12) mur oblique de limite retrouvé sous les nouvelles écuries.



FIG. 72. --- FONDATIONS DU MUR SUD DES ÉCURIES

- 1) blocs de libage superposés au mur médiéval 94 ; 2) revers du mur de la cave supportant le lavoir ; 3) mur avec porte charretière au-dessus du massif de béton hydraulique en façade nord de l'*insula* II (cf. fig. 5).

nisme antique. Avec des conditions de fouille assez médiocres, dans des terrains très remaniés où aucun niveau médiéval ne subsistait, on s'est aperçu que le mur 46, mur de la façade orientale de l'*insula* sud, avait été réutilisé comme fondation d'une élévation non datable, mais dont la disposition était mitoyenne, entre une maison avec cave et un espace adjacent à l'est. Ainsi, en dehors des limites du palais médiéval, dont les agrandissements successifs avaient progressivement gommé le canevas antique sous-jacent, ces lignes directrices anciennes réapparaissent, respectées encore par des maisons de particuliers, moins susceptibles sans doute d'occuper l'ancien espace public, ou du moins prenant un certain retard dans le processus d'aliénation. Du corps de bâtiments représenté sur le plan de Belleforest, il deviendrait donc possible par la fouille d'identifier deux murs orthogonaux, l'un étant la façade nord constituée par le mur 94, l'autre la façade ouest élevée au-dessus du mur 46.

Il suffit maintenant, pour obtenir confirmation de cette interprétation, de se laisser conduire à travers la partie méridionale du palais par les visiteurs de 1708 et de 1729 qui expertisèrent les bâtiments à la mort de Daniel de Cosnac puis lors de celle de Charles de Vintimille, c'est-à-dire avant et après la construction des nouvelles écuries. Chemin faisant, quelques aspects du palais moderne réapparaîtront, révélés par la fouille. En 1729, entrés dans l'aile sud par une « demi-porte », les visiteurs empruntent un passage pavé de cailloux, où l'on reconnaît le couloir oriental du bâtiment détruit, avec sa calade à la cote 205,20 en continuité avec celle de la cour. Ils se trouvent alors au pied de l'escalier rampe sur rampe donnant accès à l'étage de l'aile orientale, dans un espace à ciel ouvert. Ils décrivent un puits, qui a été retrouvé (fig. 71, n° 6). Ce puits et sa margelle, disent les visiteurs, ont été faits « aux dépens de Monseigneur l'Archevêque de Paris en remplacement d'un autre qui était dans la grande cour ». De fait, cet autre puits a été aussi retrouvé sous le passage oriental dont il vient d'être question (fig. 71, n° 5). Il fut obturé par conséquent lors de la construction des nouvelles écuries. La phrase indique par ailleurs qu'après la destruction du mur crénelé, à une date que l'on ignore, mais sans doute dans le courant du xvii^e siècle (94), la cour s'est trouvée agrandie. Elle fut diminuée à nouveau par l'implantation des nouvelles écuries.

« De là, continuent les experts, nous sommes entrés à une cour où l'on repose le fumier, par un passage — que nous avons souvent emprunté au cours de la fouille — qui est dans une des maisons acquises par Monseigneur l'Archevêque de Paris de la dame d'Arguillosy... par acte du 4 septembre 1721... et une autre acquisition de Monseigneur de Paris, de Pierre Fabre, d'une maison attenante à celle de la dame d'Arguillosy le 16 mars 1720... Cette basse-cour est composée de partie du sol de maison de la dame d'Arguillosy, de tout le sol de la maison du dit

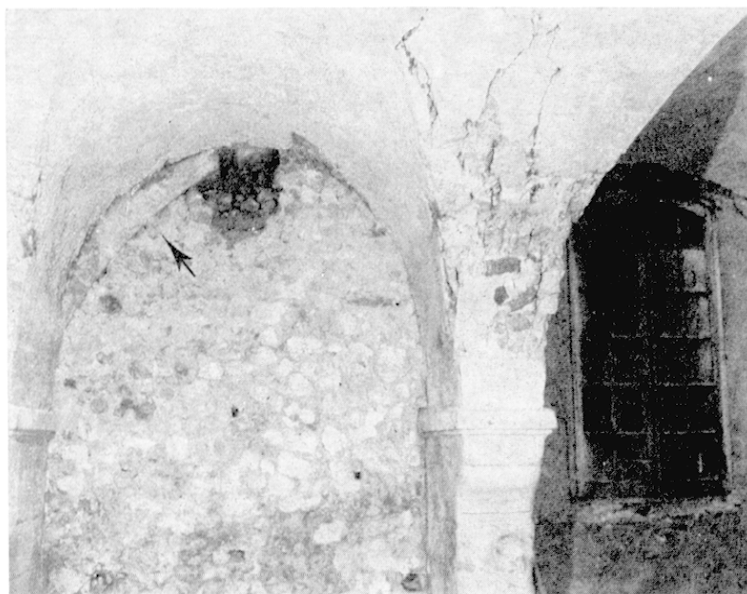


FIG. 73. — ARCATURE RETROUVÉE A L'INTÉRIEUR DU MUR ORIENTAL DE LA COUR (CF. N° 3, FIG. 71)

Fabre qui a été entièrement abattue et du sol d'un petit bâtiment qui était de l'archevêché et qui servait à l'usage des lessives abattu par l'ordre de Monseigneur de Paris ». Or par la visite de 1708, nous savons que ce lavoir alimenté par la surverse de la fontaine qui était à cette date au centre de la cour, se trouvait au-dessus d'une cave, certainement la cave retrouvée, puis détruite aussitôt en 1985 qui jouxtait au sud les nouvelles écuries (fig. 71, n° 9). Aussi la disposition antérieure à la construction des écuries paraît-elle restituable : le noyau de la maison de la dame d'Arguillosy préservée en partie paraît bien correspondre à ce qui, sur le plan de Belleforest, est dessiné sous la forme du bâtiment est-ouest, dont le mur nord est sans doute le mur 94. Et c'est la façade occidentale de la maison Fabre qui s'élevait sur le mur antique 46 séparant cette propriété de la cave, dépendance de l'archevêché. Pour la construction des nouvelles écuries, Charles de Vintimille fit réutiliser, pour fonder le mur sud, le mur gothique 94, ancienne limite des dépendances du palais depuis que celui-ci, dans le courant du XIII^e siècle, avait compris le tracé de l'ancien *decumanus* dans ses espaces couverts. Déjà, cette surface devait être annexée, comme cour, à l'époque de l'aménagement des silos. C'est contre ce mur 94, toujours mur de limite, que s'était appuyée, au sud, la maison appartenant au début du XVIII^e siècle à la dame d'Arguillosy. Sur cette maçonnerie ancienne, la reprise, commencée vers 1715, se marqua par la mise en place de deux très grosses assises de libage, en pierre de Rognes. C'est de la même façon qu'avait été fondé l'appui des baies percées dans la façade de l'aile nord par Daniel de Cosnac.

Au-delà de l'ancien angle sud-ouest de l'espace VIII, encore matérialisé par une chaîne d'angle posé en fondation sur ce qui restait ici du béton antique, un court tronçon de fondations nouvelles fut mis en place, en liaison entre l'alignement d'origine gothique et un autre alignement existant aussi déjà, appuyé sur le rebord de l'égout antique longeant le mur 55 (fig. 72). Ainsi, à l'extérieur de l'emprise des constructions de l'ancien palais roman, comme dans le cas du mur 42, l'alignement existant au commencement du XVIII^e siècle, reprenait encore, à peu de choses près, le tracé antique du *decumanus*. Avant les récents travaux, dans la cour sud-ouest, qui était l'emplacement du bûcher, le mur sud rappelait encore cette vieille disposition. Cet espace, déformé, évoquait l'annexion de la voirie antique par des cours et des espaces ouverts, dépendances du palais. Ainsi, la partie occidentale du mur sud des nouvelles écuries reprenait une ancienne élévation, mur de limite peut-être, plus que de bâtiment, percée par une porte charretière (fig. 71, n° 10) qui fut alors murée. Celle-ci faisait communiquer la rue des Ayguesiers avec des offices qui semblent avoir existé là encore en 1708. Aménagée dans l'axe de la rue, sa construction avait sans doute consacré l'abandon de l'ancien passage issu du portique.

Dans cette région, mal documentée archéologiquement, les nouvelles écuries franchissaient le mur oblique (fig. 71, n° 12) articulé au sud-est à l'angle de l'Hôtel des Ayguesiers. On sait que l'orientation de ce mur est due à une déviation progressive du réseau des murs antiques ; il pouvait marquer la limite de l'emprise du palais dans une région de l'ancienne *insula* qui échappait peut-être déjà à la dépendance épiscopale. En dépit d'acquisitions faites non loin de là au XVII^e siècle par ses prédécesseurs, Charles de Vintimille eut quelques difficultés pour joindre les nouvelles écuries avec l'aile ouest et construire le nouveau pavillon d'entrée.

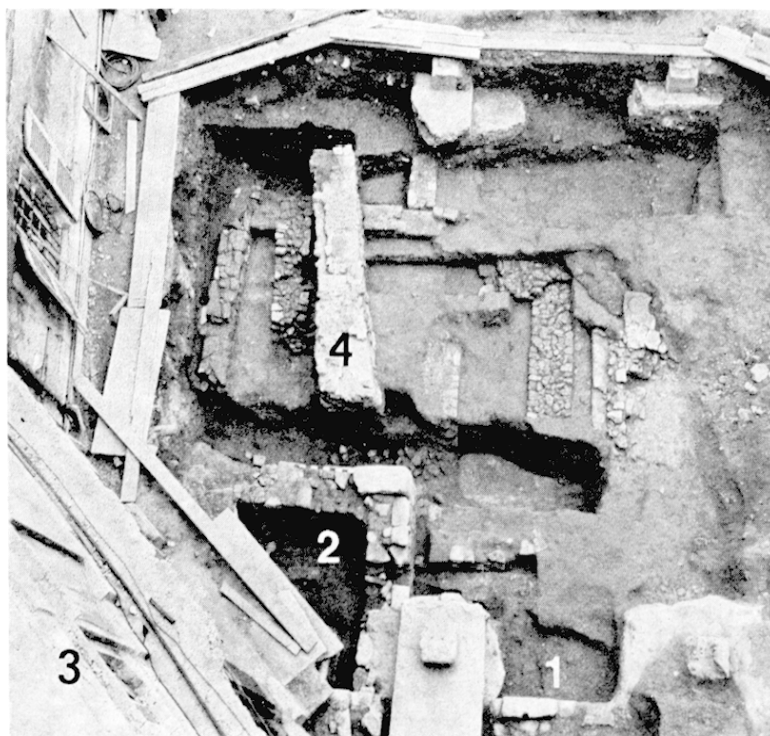


FIG. 74. — LA SUCCESSION DES ESCALIERS DANS L'ANGLE NORD-EST DE LA COUR

- 1) escalier droit médiéval entre les plots de béton du théâtre de Cassandre;
- 2) fondations de la tour attribuée à Pierre le Filleul;
- 3) pavillon en pan coupé attribué à Laurent Vallon;
- 4) mur 109.

b) L'aile orientale.

L'exploitation du plan de Belleforest apparaît moins facile en ce qui concerne l'articulation du mur crénelé et de l'aile orientale, encore limitée, semble-t-il, au promenoir. Sur le dessin, celle-ci paraît s'achever par un mur pignon qui se dresse à une certaine distance au nord du mur crénelé. Cette façon de voir correspond à la réalité archéologique, mais plus étonnante est la disposition du mur méridien par rapport à cette extrémité de l'aile est. Il semblerait venir frapper dans l'axe du pignon, à moins que dans la tache noire qui marque le dessin à cet endroit on ne puisse restituer un passage vers l'est, passage précédant celui qui existe au début du xvii^e siècle sur le plan de J. Maretz. C'est ce que pourrait bien suggérer la découverte, par la fouille, de la forme en tau de l'extrémité nord de ce grand mur méridien, près de l'endroit où il rejoint le mur crénelé. On imaginerait assez bien que ce qui a été retrouvé puisse correspondre au flanc méridional d'une telle porte, contemporaine d'une réfection rustique du mur 85 par le mur 112.

Au moment d'abandonner ces parages du mur crénelé, il faut avouer que la fouille de sa fondation n'a pas donné de critères pour le dater. Si le plan de Belleforest donne un *terminus ante quem*, l'autre *terminus* n'est fourni que par les niveaux d'abandon et de comblement de la fin du xiv^e siècle, au-dessus des bâtiments romans disparus. Il faudrait alors le dater au plus tôt des réfections dues aux archevêques du xv^e siècle, Robert Damiani ou Olivier de Pennart. Le plan de J. Maretz semble encore indiquer la présence de ce mur divisant la cour du palais en deux parties. Il aurait alors perdu son crénelage.

Le même plan montre l'aile orientale prolongée dorénavant au sud de la porte qui ouvre vers le séminaire. L'espace est bien décrit lors de la visite de 1708 : « du passage nous sommes entrés dans les écuries... le sol est pavé de cailloux et le haut voûté à croisillons soutenu par des piliers de pierre de taille de chaque côté ». Or, le décroûtage des murs a montré que cet état ne correspondait pas à la disposition primitive. A la quatrième travée en partant du nord, un grand arc en plein cintre est apparu dans le mur ouest, arc dont le diamètre ne correspond pas au rythme des travées actuelles (fig. 73). On peut se demander s'il s'agit seulement d'une porte. Car compte tenu de la restitution proposée, dans la partie nord de l'aile, d'un promenoir médiéval ouvrant sur la cour par une suite d'arcatures, il est possible d'imaginer un premier agrandissement reproduisant vers le sud ce parti. Dans un deuxième temps serait intervenue la fermeture de cet espace et son voûtement « à croisillons », ce qui sans la mention d'ogives ou d'autres arcs désigne la voûte d'arêtes qui s'y trouve encore. Ainsi, avant le xviii^e siècle, la façade de l'aile est prenait son aspect définitif non seulement avec l'obturation de toutes les arcades, mais aussi l'adoption d'un seul alignement corrigeant les décalages entre les deux états précédents.

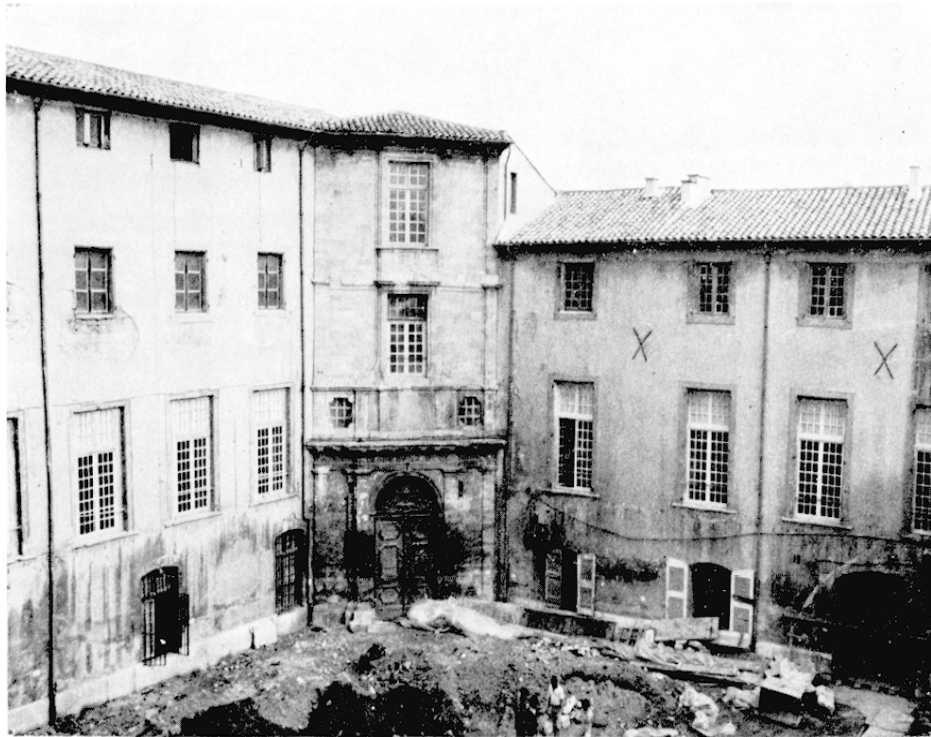


FIG. 75. — LE PAVILLON D'ESCALIER DE LAURENT VALLON
AU NORD-EST DE LA COUR (1690)

c) *La tour nord-est.*

Les données concernant la tour de l'angle nord-est de la cour sont plus facilement utilisables, encore que le plan de Belleforest ne prenne une partie de son sens que grâce à la fouille. La tour est représentée hors œuvre, montrant, semble-t-il, trois faces, ce qui suggère un plan polygonal. Or il n'en est rien. À l'emplacement précis indiqué par le dessin ont été retrouvées les fondations assez frêles d'une construction de plan quadrangulaire et de forme trapue, de 4^m80 du nord au sud, et 5^m50 d'est en ouest (fig. 71, n° 2).

La fondation s'enfonce jusqu'à la cote 203,35. Elle est en moellons liés au mortier. L'épaisseur des parois est irrégulière. Elle ne dépasse pas 0^m70 sur la face sud, elle s'élargit jusqu'à 1 mètre sur la face ouest. Comme chaîne d'angle ont été remployés des blocs de pierre froide d'origine antique, dont l'un à bossage.

Dans son implantation, ce massif tient compte du rythme des travées du promenoir. Il s'appuie sur l'angle du ressaut intérieur de la pile séparant l'arcature nord de l'arcature médiane. On peut, sans risque, l'identifier avec la fondation de la tour représentée sur le dessin de la fin du xv^e siècle. L'accès pouvait être prévu par l'intérieur du promenoir. Et de fait, le dessinateur n'a pas représenté de porte ouvrant sur la cour, alors qu'il a montré des fenêtres à l'étage. Cette tour fut détruite à la fin du xvii^e siècle pour laisser la place au pavillon d'angle en pan coupé qui contient un escalier à double révolution : le tout était « nouvellement fait » en 1708, c'est l'œuvre de l'architecte Laurent Vallon (95), vers 1690 (fig. 75). Par le même document, on sait que la tour contenait un escalier, un belvédère et un pigeonnier. L'escalier a évidemment remplacé l'escalier droit médiéval. Avec celui qui fut bâti par Daniel de Cosnac, et en tenant compte d'un escalier primitif en bois desservant l'étage noble de l'*aula*, on trouve là une singulière continuité et un résumé de l'histoire de l'escalier monumental, du xiii^e au xviii^e siècle (fig. 74). De quand datait la tour? Les maçonneries irrégulièrement assisées n'ont aucun caractère « médiéval ». Il est fort probable que la tradition qui en fait une œuvre de l'évêque Pierre le Filleul entre 1506 et 1541 soit exacte (96). On sait que les armes de ce prélat figuraient sur l'élévation. Compte tenu de son implantation, cette tour laisse supposer que les deux dernières arcatures du promenoir médiéval étaient encore ouvertes.

La fouille a permis d'éclaircir en outre un détail du dessin. Contre la face occidentale, déjà la plus forte en fondation, a été dégagé un gros massif de maçonnerie dont l'interprétation peut être donnée grâce à l'iconographie. Il s'agit sans doute du soubassement d'un gros contrefort appliqué sur cette face, et dont la représentation sur le plan de Belleforest avait fait croire à une tour polygonale. En revanche, n'apparaît pas sur le document une maçonnerie appuyée à l'angle de cette tour, sur la face sud. C'est une fondation peu profonde de direction méridienne,



FIG. 76. — ANGLE NORD-EST DU PALAIS

1) à 4) sépultures découvertes lors du sondage dans le cimetière Saint-Sauveur ; 5) chaperon de mur en pierre froide ; 6) chapelle ; 7) trace de retombée d'arcs et mur reconnu en 1973 sous le pavillon d'escalier de Laurent Vallon.

le mur 109 ; elle a été retrouvée sur une longueur de 6 mètres. Son tracé est exactement parallèle à celui des arcatures du promenoir, à 3^m50 en avant d'elles et se situe aussi dans le prolongement du mur méridien perpendiculaire au mur crénelé. Dans son démontage ont été retrouvés des éléments remployés de moulurations gothiques tardives, et une assise complète d'une pile polygonale. A quelle élévation correspond une telle fondation ? Elle ne supportait pas un mur de façade. L'iconographie montre que celle-ci fut toujours à l'aplomb des arcatures du promenoir. S'agit-il, dans ce cas, de la trace d'un mur bahut destiné à porter une galerie couverte, en bois ou en pierre, qui remplaçait le promenoir médiéval une fois fermé (97) ?

Une dernière trouvaille faite dans cette zone ne doit pas être passée sous silence. Elle a trait aux coutumes funéraires. En fouillant les sols à l'intérieur des fondations de la tour, une sépulture a été découverte. C'est celle d'un adolescent de dix-sept ans environ, vraisemblablement de sexe masculin. La céramique et la stratigraphie permettent d'en proposer la datation, en montrant son intercalation entre le temps de l'escalier droit et celui de

l'escalier contenu dans la tour. C'est donc au pied de la rampe du premier que le corps a été déposé, vraisemblablement dans le courant du xiv^e siècle (cf. tableau XVI). Sépulture privilégiée? Pourquoi un traitement spécial isole-t-il ce défunt de la communauté des morts, pourtant toute proche, au nord de l'aula?

d) *Un sondage dans la nécropole Saint-Sauveur.*

L'aménagement pour le Théâtre du Festival d'un escalier de secours donnant sur la face nord de l'aile septentrionale a fait ouvrir une étroite fenêtre sur le cimetière qui s'étendait au chevet des églises cathédrales. On sait que cette nécropole fut définitivement désaffectée en 1729 pour être mise en culture. En 1733, une bonne partie était accordée à l'archevêque pour agrandir son jardin. Mais déjà, dans le courant du $xvii^e$ siècle, ce cimetière avait été rétréci, soit par la construction de



FIG. 77. — TOMBEAUX ET CAVEAUX
DANS LE SONDAGE DU CIMETIÈRE

chapelles au nord de la nef gothique de la cathédrale, soit par l'autorisation qu'avait donnée en 1656 le chapitre à l'archevêque Grimaldi d'en prendre une partie joutant la galerie nord du palais, pour en faire son jardin. C'est donc vraisemblablement dans la surface concernée par ce texte qu'ont été effectués les travaux (98).

La mise en culture a été à l'origine d'un important remblaiement au-dessus des niveaux de la nécropole. Le jardin a été établi pour être de plain-pied avec le premier étage de l'aile nord. Une couche de 1^m80 de terre cultivable a donc été rapportée. Puis à la cote 207,20 se trouve le sommet de terres contenant de nombreux ossements épars. C'est le niveau du sol au moment de l'abandon du cimetière. A cette période correspond un certain nombre d'inhumations pauvres, en pleine terre. De fait, à l'aube de l'abandon de la nécropole au chevet des églises, en 1715, c'est « pour les pauvres » qu'un nouveau cimetière est prévu *extra-muros*, dans les lices de l'enceinte.

Mais cet état en recouvre un autre, antérieur, qui dans cette partie présentait un aspect monumental, avec des tombeaux de pierre. Les travaux se sont limités à une surface irrégulière, large de 6 mètres du nord au sud, longue de 8 mètres.

Mais cet état en recouvre un autre, antérieur, qui dans cette partie présentait un aspect monumental, avec des tombeaux de pierre. Les travaux se sont limités à une surface irrégulière, large de 6 mètres du nord au sud, longue de 8 mètres.

A l'intérieur, quatre tombeaux ont été découverts. Le sol, au moment de l'usage de la nécropole était à 2^m70 sous le niveau du jardin, soit à un peu plus de 2^m50 au-dessus du sol actuel de la salle basse de l'aula (fig. 54). Cette altitude est-elle due à l'accumulation des sépultures, ou à une remontée du sol naturel dans lequel cette salle serait taillée en encoche? Il n'était pas possible de faire une véritable fouille, mais simplement de constater l'état de ce qui allait être détruit. Les sols inférieurs n'étant pas menacés, ils n'ont donc pas été explorés.

Les quatre tombeaux étaient orientés (fig. 76 et 77). Au sud se trouvait un caveau (n° 4). Les dalles verticales de l'encadrement avaient 0^m57 de hauteur. Elles reposaient sur un socle chanfreiné. L'intérieur était aménagé en pourrissoir : deux dalles transversales étaient destinées à soutenir le cercueil, les os tombant au fond du caveau au fur et à mesure de la décomposition. De fait, s'y trouvait un amoncellement d'ossements, sans connexion anatomique, qui n'a pas été fouillé. Il est probable aussi que de tels caveaux ont servi d'ossuaire au moment de l'abandon du cimetière. La dalle de couverture de celui-ci était encore en place avant son enlèvement par la pelle mécanique. Au sud-est, engagé sous la coupe de terre, un tombeau (n° 2) n'a pas été ouvert. Il portait encore une belle dalle de couverture monolithe anépigraphie à l'arête inférieure chanfreinée. La pierre de socle était aussi ornée d'un simple chanfrein. Le tombeau s'élevait de 0^m60 au-dessus du sol. C'était peut-être comme le précédent, un caveau. Un autre caveau se trouvait au nord-ouest (n° 1). Seul le socle était encore en place, portant les traces d'arrachement des dalles verticales disparues ; il était orné d'un tore surmonté d'un congé ; ce monument avait servi d'ossuaire. La dernière tombe (n° 3) était une sépulture individuelle dont il restait un encadrement en deux assises formant socle, émergeant du sol. L'arête supérieure de l'assise la plus basse était seulement chanfreinée. L'assise superposée s'ornait d'un bandeau, d'un tore et d'un congé. La combinaison de toutes ces moulurations produisait un effet riche. Au centre de l'encadrement se trouvait un blocage qui avait dû être dissimulé par une dalle disparue. Deux lits superposés correspondaient aux deux assises moulurées. L'ensemble était posé sur une couche de mortier débordant largement sur le sol alentour. Au-dessous se trouvaient encore deux lits de pierre en radier, séparés par une couche de terre. La tombe proprement dite était recouverte de trois grandes lauses posées à la cote 203,20, maçonnées entre elles, et liées aux dalles levées formant les flancs d'un coffrage. Celui-ci était de forme anthropomorphe avec une courte cavité pour la tête. Les flancs étaient constitués chacun de trois dalles posées de chant. Il était profond de 0^m35 , long de 1^m80 et contenait un corps d'adulte superposé à un squelette remanié.

Aucun matériel n'a permis de dater cette tombe que l'on ne saurait faire remonter à très haute époque. Compte tenu du contexte historique connu, elle peut avoir été creusée dans la première moitié du $xvii^e$ siècle, ou un peu avant. Mais, mise à part l'élévation au-dessus du sol, une telle sépulture présente peu de différences avec les tombes médiévales de qualité, que ce soit par le plan du coffrage, la couverture de lauses, la superposition de plusieurs niveaux de radier, et enfin la réutilisation inattendue.

Dans cette nécropole se trouvaient naturellement des remplois antiques. L'un d'eux était un long chaperon de mur en pierre froide, d'assez bonnes dimensions pour avoir servi de couverture à une inhumation (n° 5). Il a été retrouvé au sud-est du sondage, sans rapport avec aucune tombe. Sa place, dans un endroit de la nécropole, à côté d'autres sépultures au couvercle arraché, est significatif des violations qui ont précédé l'abandon de ce niveau, et le comblement destiné à dissimuler des tombeaux sans doute trop denses, avant que de nouveaux défunts, plus pauvres, ne soient inhumés au même endroit.

Pour marginales qu'elles soient par rapport à notre sujet, il nous fallait signaler aussi ces tombes que la fouille a révélées ; elles témoignent d'ailleurs à leur façon de la continuité de l'occupation humaine du secteur, en s'inscrivant à la suite de la tombe sous tuiles fouillée à l'est de l'*insula* II et de l'inhumation placée sous la tour du palais archiépiscopal. Mais l'essentiel est évidemment ailleurs, plus au sud, dans la Cour elle-même dont la fouille a permis de connaître les transformations successives — et c'est là sans nul doute son principal acquis.

Nous avons trop insisté dans le corps de cet article sur nos incertitudes et nos hésitations pour présenter en conclusion une synthèse achevée. Pourtant, la confrontation avec les fouilles voisines, le recours aux représentations graphiques, aux sources documentaires anciennes, à l'étude des élévations conservées qui confortent également les résultats de la recherche archéologique proprement dite, bref les acquis de tous ces éclairages que nous avons recherchés et multipliés au risque de dérouter (et lasser) le lecteur nous conduisent à la conviction que c'est bien autour de la Cour que s'est joué le devenir du site.

De ce point de vue, la fouille de l'Archevêché apporte une nouvelle confirmation du conservatisme architectural des Aixois dont les recherches récentes du groupe épiscopal Saint-Sauveur avaient déjà fourni un exemple marquant ; mais tandis qu'à la cathédrale, les monuments chrétiens ont directement été fondés sur un grand édifice public romain, puis rebâti sur un même plan à époque romane avant que les transformations de l'époque gothique et de l'âge classique ne leur donnent leur aspect définitif, il en est allé un peu différemment à l'Archevêché où l'évolution a été peut-être plus précoce et sûrement plus ample et où elle a consisté aussi à transformer en édifice public une habitation privée à l'origine.

Tout a été commandé en effet par le choix qu'avait fait un architecte romain d'organiser une *insula* autour d'une cour d'une centaine de mètres carrés à peine : un espace trop restreint pour l'Antiquité tardive qui en repoussa les limites au moment où le monument passait (peut-être) déjà aux mains de l'Église ; trop vaste pour le premier Moyen Âge puisque la cour a pu être divisée avant l'époque romane entre chanoines à l'ouest et évêque à l'est. Dans le domaine archiépiscopal en tout cas — le seul qu'il nous soit donné d'entrevoir, la cour a sûrement gagné ensuite en importance et en monumentalité, au fil d'extensions successives qui traduisent l'affirmation d'un pouvoir ecclésiastique toujours soucieux de transformer un palais sans cesse remodelé à son goût et à son image.

Il peut être piquant de constater d'ailleurs que l'ultime transformation du palais, en 1985, s'inscrit dans le droit fil des interventions archiépiscopales : en repoussant jusqu'à l'impasse des Eyguesiers la façade des écuries de Charles de Villeneuve et en en faisant un simple fond de scène, la ville d'Aix-en-Provence et la Direction du Festival ont atteint une limite désormais difficilement franchissable, portant du coup l'ensemble de la cour à une superficie de plus de mille mètres carrés. En l'occurrence, il s'est agi d'ailleurs moins d'une transformation que d'un simple agrandissement puisque le mur sud a été démonté, puis remonté (et l'aile ouest prolongée de quelques mètres par une élévation postiche).

Hormis les gradins (démontables) du Théâtre du Festival, le xx^e siècle n'a donc rien ajouté au décor du xviii^e siècle ; il a seulement changé les proportions de l'ensemble et permis une fouille sur le site, qui révèle très largement la genèse d'un monument jusqu'alors décidément mal connu (mais non méconnu) (99). Faut-il l'en louer ou l'en blâmer ? Aux lecteurs du *Bulletin monumental* d'en juger désormais.

ANNEXE I

NUMISMATIQUE, PAR J.-L. CHARLET

Les monnaies sont classées par ordre chronologique ; quand une identification précise est possible, leur description est suivie d'un renvoi à un ouvrage ou catalogue de référence.

ANTIQUITÉ

Les monnaies issues des couches médiévales sont signalées par la mention « c. méd. » entre parenthèses ; pour les monnaies trouvées dans des niveaux antiques, nous avons en revanche indiqué l'espace (cf. fig. 2) et la couche (cf. la nomenclature de la n. 18, p. 000) auxquels elles appartiennent.

- 1) Gaule. Volques Arécomiques. (c. méd.)
Tête de Diane à droite (VOLCAE)
R / (Demos debout à gauche, une palme AREC)
Muret 2662 à 2683 (La Tour pl. VI, 2677)
- 2) Marseille. Petit bronze au taureau. (c. méd.)
Tête d'Apollon lauré à gauche (décentrée) ; derrière, IAI
R / ΜΑΣΣΑ (ΠΗΤΩΝ), taureau cornupète à droite
Brenot *Cat.* série 6, 23
- 3) Marseille. Petit bronze au taureau. (c. méd.)
Tête d'Apollon lauré à droite ; devant, N
R / ΜΑΣΣΑ (AT?), taureau cornupète à droite
Brenot *Cat.* série 9, 38
- 4) Marseille. Petit bronze au caducée (après 49 avant J.-C.) (c. méd.)
Tête de Minerve casquée à droite
R / Caducée ailé, Π dans le champ
Brenot *Cat.* groupe V ; Muret 2027
- 5) Rome. As posthume d'Auguste, frappé sous Tibère (après 22) (espace C 2, c. 8 c)
DIVVS AVGVSTVS PATER tête (radiée) à gauche
R / PROVIDEN(T) autel entre s c
R. I. C., I (p. 95), n° 6
- 6) Rome. As posthume d'Auguste, frappé sous Tibère (après 22) (c. méd.)
Identique au précédent.
- 7) Rome. As de Germanicus frappé sous Claude (41-54) (troué) (espace C2, c. 8 c)
GERMANICVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N tête nue à droite
R / (TI CLAVDIVS) CAESAR AVG GERM PM TRP IMP PP, au centre s c
R. I. C., I (p. 132), n° 84
- 8) Rome. Restitution par Titus d'un sesterce au nom de *Divus Augustus* frappé sous Tibère (79-81) (c. méd.)
DIV(VS AVGVSTVS) PATER, Auguste assis à gauche tenant une patère
R / T CAES (DIVI VESPI F AVG P M) TR P COS (VII), dans le champ sc (REST)
R. I. C., II (p. 141), n° 188
- 9) Rome. As de Domitien (85) (espace P3, c. 8 e)
IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI, buste lauré à droite avec égide
R / MONETA AVGVST SC, la Monnaie debout à gauche tenant une balance et une corne d'abondance
R. I. C., II (p. 188), n° 270
- 10) Rome. As de Trajan (112-114) (espace C3, c. 8 c)
IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TRP (COS VI PP), tête laurée à droite
R / SPQR OPTIMO PR(INCIPI) SC, Victoire avançant à gauche tenant une branche et une palme
R. I. C., II (p. 286), n° 597
- (11) Rome. Sesterce d'Hadrien (132-134) (très usé) (espace D3, c. 8 a)
Buste lauré à droite R / Galère
R. I. C., II (p. 431), n° 706 (d?)

- 12) Rome. Dupondius d'Hadrien (134-138) (espace C2, c. 8 c)
 HADRIANVS AVG COS III PP, buste nu drapé à droite
 R / DACIA SC, Dacie assise à gauche sur un rocher, tenant un vexillum dans la main droite et une épée courbe dans la main gauche
R. I. C., II, n° 580 (b)
- 13) Rome. As d'Hadrien (134-138) (espace C2, c. 8 c)
 (HADRIANVS) AVG COS (III PP), tête laurée à droite
 R / AE(QVIT)AS AVG SC, Équité debout à gauche
R. I. C., II, n° 795 d
- 14) Rome. Dupondius de Sabine, épouse d'Hadrien (c. méd.)
 (SABINA AVG)VSTA HADRIANI AVG PP, buste à triple tiare drapé à droite
 R / SC CÉRÈS assise à gauche sur un panier, tenant un épi et une torche
R. I. C., II (Hadrien), n° 1023
- 15) Rome. As d'Antonin le Pieux (139) (espace C3, c. 6)
 IMP (T AEL CAES HADR) ANTONINVS AVG PIVS, tête laurée à droite
 R / (PMTR)P COS I(I) SC, Paix debout à gauche tenant une branche et une corne d'abondance
R. I. C., III, n° 532
- 16) Rome. Sesterce d'Antonin le pieux (155-156?) (c. méd.)
 ANTONINVS AVG PI-VS PP IMP II, tête laurée à droite
 R / ... XIX (?)..., Paix debout à gauche (?)
R. I. C., III, n° 945 (?)
- 17) Rome. As posthume de Faustine I (141-161) (espace C3, c. 8 c;
 DIVA (FAVST)INA, buste à droite
 R / AETER-NITAS SC, Faustine assise à gauche sur le globe, tenant un sceptre dans la main gauche et levant la droite
R. I. C., III (Antonin), n° 1159 a
- 18) Rome. As posthume de Faustine I (après 141) (espace P1, hors stratigraphie)
 DIVA FAVSTINA, buste à droite
 R / (AVGV)ST(A) SC, l'Éternité s'avançant à gauche, tenant une torche
R. I. C., III (Antonin), n° 1183 (?)
- 19) Rome. As de Faustine II frappé sous Antonin (146-161) (espace J3, c. 8)
 FAVSTINA AVG — PII AVG FIL., buste drapé à droite
 R / IVNO SC, Junon debout à gauche, tenant une patère et un sceptre
R. I. C., III (Antonin), n° 1398
- 20) Rome. Dupondius de Marc-Aurèle (166) (espace P7, c. 8 a/b)
 M. AVREL ANTONINVS AVG ARM PARTH MAX, tête radiée à droite
 R / TR POT (XX) IMP III COS III SC, Rome assise à gauche tenant le Palladium et une lance ; derrière elle, un bouclier
R. I. C., III, n° 937
- 21) Rome. As de Faustine II frappé sous Marc-Aurèle (après 161) (c. méd.)
 FAVSTINA AVGVSTA, buste à droite
 R / I(VNONI REGINA)E SC, Junon debout à gauche tenant une patère et un sceptre ; à ses pieds, un paon
R. I. C., III (Marc-Aurèle), n° 1652
- 22) Rome. As de Commode (178) (espace M, c. 6)
 L. AVREL COM — MODVS AVG, buste lauré à droite
 R / VOTA PVBLICA TRP II(I) IMP II COS PP SC, Commode debout à gauche sacrifiant sur un trépied
R. I. C., III, n° 1598
- 23) Rome. Antoninien de Trajan Dèce (249-251) (c. méd.)
 IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG, buste radié, drapé et cuirassé à droite
 R / GENIVS (EXERC IL)LVRICIANI, Génie à gauche portant un polos sur la tête, tenant une patère et une corne d'abondance ; à droite, une enseigne
R. I. C., IV, 3, n° 16 c
- 24) Cyzique neoantoninien Dioclétien (295-299) (c. méd.)
 IMP C (C) VAL DIOCLETIANVS PF AVG, buste radié, drapé et cuirassé à droite
 R / CONCORDIA (MI)- LITVM KΓ, le prince debout à droite recevant de Jupiter debout à gauche une Victoire sur un globe
R. I. C., VI, n° 15 a

- 25) Constance II (351-361) (c. méd.)
 DN CONSTAN- ..., buste diadémé drapé à droite
 R / type (FEL TEMP REPARATIO), soldat avançant à gauche, transperçant de sa lance un cavalier tombé
 AE 3, marque d'atelier illisible
- 26) Arles. Valentinien I (367-375) (c. méd.)
 DN VALENTINI-ANVS PF AVG, buste diadémé perlé, drapé et cuirassé à droite
 R / SECVRITAS REIPVBLICAE P̄C̄ON, Victoire avançant à gauche tenant une couronne et une palme
 R. I. C., IX, n° 17 a
- 27) Arles. Gratien (378-383) (c. méd.)
 (DN GR)A(TIA)-NVS PF (A)V(G), buste diadémé perlé, drapé et cuirassé à droite
 R / (REP)ARA(TIO-REIP)VB, l'Empereur debout relevant de la main droite une femme tourrelée agenouillée, et tenant une victoire sur un globe de la main gauche (S?)C̄ON
 R. I. C., IX, n° 20 a
- 28) Arles. Flavius Victor (387-388) (c. méd.)
 DN FL VIC-TOR PF AVG, buste à diadème perlé, drapé et cuirassé à droite
 R / SPES RO-MA-NORVM, porte de camp surmontée d'une étoile P̄C̄ON
 R. I. C., IX, n° 29 b
- 29) Petit bronze du Bas-Empire très usé (c. méd.)
 A / ... CON... : famille constantinienne? diam. 12 mm
- 30) Petit bronze antique non identifiable (c. méd.)
 A /S R / grénetis ... diam. 11 mm (épaisseur 2 mm)
- 31) Petit bronze du Bas-Empire non identifiable (c. méd.)
 diam. 19 mm.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES

Localisation d'après les espaces indiqués sur les figures 35, 36, 45, 49 et 71

Monnaies.

- 32) Provence. Alphonse I et II d'Aragon (1167-1196-1209) (Esp. III b c. 3).
 Royal coronat de Marseille 1^{er} type Rolland 11 (xii^e-xiii^e).
- 33) Identique au 32 (N-O cour h. s.).
- 34) Provence. Alphonse I et II d'Aragon (Esp. VIII c. 4).
 Fragment d'obole de royal coronat 1^{er} type Rolland 12 (xii^e-xiii^e).
- 35) Provence. Alphonse II d'Aragon (xiii^e) (Esp. V a c. 4).
 Fragments de royal coronat 3^e type, point creux après CONE Rolland 15 a.
- 36) Provence. Forcalquier. Guillaume V de Sabran (1209-1220) (Esp. VIII c. 4).
 Denier guillermin Rolland 4
- 37) Languedoc. Melgueil. (xiii^e?) (Esp. VIII c. 3).
 Denier à légende dégénérée PA 3843 (pl. LXXXV, n° 17).
- 38) Identique au 37, mais cassé (Esp. V c silo 1).
- 39) Languedoc. Melgueil (xiii^e?) (Esp. V c silo 2).
 Obole à légende dégénérée PA 3844 (pl. LXXXV, n° 18).
- 40) Identique au n° 39 (Esp. V c silo 2).
- 41) Maine. Denier immobilisé au type d'Herbert (xiii^e?) (Esp. VIII c. 3).
 PA 1564 (pl. XXX, n° 2)
- 42) Le Puy. Fragment de denier de type dégénéré cf. PA, pl. XLIX, n° 7 (Esp. VIII silo 4).
- 43) Orange. Raymond III (1335-1340) (Esp. VIII a c. 3).
 Denier PA 4485 (ou 4486, sans croisettes).

- 44) Royaume de Castille et de Leon. Fernando IV (1295-1312). Burgos.
Cf. Heiss, t. 1, pl. 6, n° 7 ; p. 48, n° 7 (Esp. VII c. 3).
† MONETA CASTILLE, château castillan dans un polylobe ; dessous, B.
R/ : ET LEGIONIS, lion à gauche dans un polylobe.
- 45) France. Charles VIII, Karolus ou dizain (1488-1498) (Esp. VIII d c. 2).
Atelier non identifiable. Lafaurie 568.
- 46) France. La Ligue, double tournois au nom d'Henri III, 1592. Lafaurie 1013. (Esp. II h. s.).
- 47) France. Double tournois très usé ; Henri IV? (Esp. II h. s.).
- 48) Avignon. Fragment de patac pontifical xvi^e-xvii^e (Esp. IX c. 1-2).
- 49) France. Louis XIII, double tournois au buste lauré et drapé GD 11 (1638) (h. s.).
- 50) Double tournois très usé non identifiable, xvii^e (Esp. III c. 1).
- 51) Petit billon non identifiable ; diam. 11 mm (Esp. V c c. 4).
- 52) Petits fragments de monnaie non identifiable (Esp. VIII c. 3).
- 53) Fragments de deux monnaies pulvérisées (Esp. IX c. 1-2).
- 54) Plaisance (xii^e-xiii^e siècles) (sous la cheminée, c. 4).
Obole, type immobilisé (identification M. Bompaire).

RA
CON
DI
† REGIA SECUNDI
R/ III C X A
† DE PLACEN
(CNI 15)

Méreaux.

- 55) Plomb médiéval (Esp. VI a c. 3).
- 56) Plomb médiéval (Esp. VI b c. 3).
- 57) Jeton médiéval. Italie ou Paris (banquiers lombards, probablement Biccherna de Sienne) (Esp. VII c. 3).
B entouré de 15 besants
R / brouillé, 18 besants laiton, 23 mm.
Piton, n° 82, Feuarent 4969 pour le droit (voir G. Démians d'Archimbaud, *Rougiers...*, p. 264, n° 120, et photo, p. 274, n° 120).

Répartition chronologique :

sur les 31 monnaies antiques, dont 28 identifiées, on relève :

- 4 monnaies du 1^{er} siècle avant J.-C.
- 5 monnaies du 1^{er} siècle après J.-C.
- 13 monnaies du 11^e siècle après J.-C.
- 2 monnaies du 11^e siècle après J.-C.
- 4 monnaies (plus, vraisemblablement, deux autres non identifiées) du 14^e siècle (seconde moitié).

Les quatre monnaies préromaines sont méridionales (3 massaliètes et une des Volques Arécomiques). Du point de vue quantitatif, le monnayage le plus important est celui du 11^e siècle après Jésus-Christ, essentiellement d'Hadrien à Commode. Toutes les monnaies du 14^e siècle dont l'atelier est identifiable proviennent d'Arles ; on notera le petit bronze de Flavius Victor.

Sur les 19 monnaies médiévales (plus deux plombs et un jeton) ou modernes au moins partiellement identifiées, on relève :

- 11 monnaies des 11^e-111^e siècles, dont 5 provençales et 4 melgoriennes.
- 2 monnaies du 14^e siècle (Orange et Espagne).
- 1 royale française de la fin du 15^e siècle.
- 5 monnaies de la fin du 16^e ou du début du 17^e siècle, dont 3 ou 4 françaises et une monnaie d'Avignon.

ANNEXE II

MARQUES RELEVÉES SUR LE MATÉRIEL CÉRAMIQUE RECUEILLI EN STRATIGRAPHIE

1) Marques sur sigillées du Sud de la Gaule (La Graufesenque) (fig. 78).

- n° 16766, Esp. P5; contexte : flavien; sur fond de plat : VAPVSONES.F; pour VAPVSO cf. Osw. : Tibère-Néron.
- n° 104, Esp. K; contexte : milieu II^e siècle; sur fond de Drag. 33 : FV[; non lue.
- n° 107, Esp. K; contexte : milieu II^e siècle; sur fond de Drag. 33 : OF.V[; non lue.
- n° 12382, Esp. L; contexte : Antiquité tardive; sur fond d'assiette ombiliqué : SE[.]CVN; non lue.
- n° 10482, Esp. C6; contexte : deuxième moitié I^e siècle; sur fond de Drag. 27 : M̄XII; non lue.



FIG. 78. --- MARQUES SUR CÉRAMIQUE SIGILLÉE (SUD-GAULOISE ET ARÉTINE), LAMPES ET ANSES D'AMPHORES



15919



24025



8605

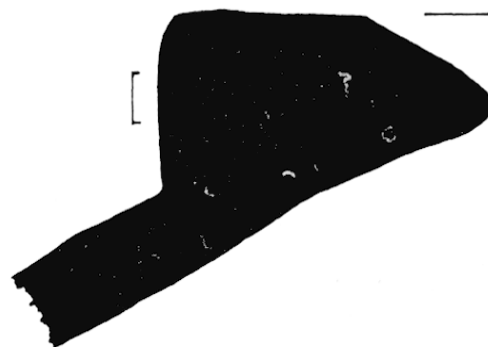


FIG. 79. --- MARQUES SUR MORTIERS ET SUR DOLIUM

- n° 17464, Esp. U ; contexte : Antiquité tardive ; \widehat{IVNI} , peut-être $IVNIVS$; cf. Osw. : Claude-Vespasien.
- n° 10105, Esp. C6 ; contexte : Antiquité tardive ; $..]NI\grave{S}$; non lue.

2) Marques sur aréline (fig. 78).

- n° 18503, Esp. P1 ; contexte : première moitié 1^{er} siècle ; sur fond de coupe Goud. 32 ou 38 : \overline{EPOEI} : cf. O. C. 686 c.
 $\overline{FELI(x)}$
- n° 18504, Esp. P1 ; contexte : première moitié 1^{er} siècle ; sur fond de coupe : $\overline{CREST} = \overline{CREST(vs)}$, cf. O. C. 425.
- n° 19605, Esp. Q ; contexte : première moitié 1^{er} siècle ; sans doute sur plat : $\overline{MAHETIS}$, avec palme (dans cartouche hexagonal inédit) ; pour \overline{MAHES} , cf. O. C. 169.

3) *Marques sur lampes* (fig. 78).

- n° 19805, Esp. X ; contexte imprécis ; pâte gris brun foncé : [L] L.C., en relief ; marque rare sur Firmialampen, II^e-III^e siècles ; importation d'Italie du Nord.
- n° 165, Esp. K ; contexte : milieu II^e siècle ; pâte orange : FORTIS, en relief, avec marque de série en dessous : L. AEMILIVS FORTIS ; atelier en Italie du Nord.
- n° 166, Esp. K ; contexte : milieu II^e siècle ; pâte jaune clair, engobe brun : LHOS[, en creux, avec marque de série en dessous : LVCIVS HOSIDIVS CRISPVS (milieu I^{er}-II^e siècles), atelier en pays voconce.
- n° 15416, Esp. C4 ; contexte : II^e siècle ; pâte jaune clair, engobe orange :]RIMEVEL, en creux, avec marque de série en dessous, sans doute une des officines de la *figlina* (L.) FABRICIA ; importation vraisemblable d'Italie.
- n° 3897, Esp. C2 ; contexte : deuxième moitié II^e siècle ; pâte jaune orange, engobe orange :]ALEXI, en creux : (Gai) IVNI ALEXI ; importation africaine possible.
- n° 7843, Esp. C3 ; contexte : milieu II^e siècle ; pâte jaune clair, engobe brun orange : GA[, en creux : GABINIA (première moitié II^e siècle sur lampe à bec rond), importation africaine.

4) *Marques sur anses d'amphores* (fig. 78).

- n° 19210, Esp. Q ; contexte : deuxième moitié II^e siècle ; sur Dressel 20 : PANSCA[, en relief, sans doute de la *figlina* SCALENSIA ; Callender 1576.
- n° 11817, Esp. C6 ; contexte imprécis : II^e siècle[?] ; sur Dressel 20 : CCA, en relief ; CCM plutôt que CCNS (il ne semble pas y avoir la place pour le s) ; Callender 276.

5) *Marques sur mortiers* (fig. 79).

- n° 15919, Esp. C4 ; contexte : fin II^e siècle ; TVLVS, en relief : TV(L)LVS [LV]CILLA[E S(ERVUS)].
 - n° 24025, Esp. C2 ; contexte imprécis ;]PME[, en relief, non identifiée.
- CILLA
]OPERA[

6) *Marque sur dolium* (fig. 79).

- n° 8605, Esp. C3 ; contexte milieu II^e siècle ; C FRONT , en creux : sans doute C(ai) FRONT(ini) SER(gia tribu) AVITI.
- SER AVTI

(1) L'opération, préparée avec le plein accord de M. J.-P. de Peretti della Rocca, maire d'Aix-en-Provence, sur l'initiative de M. M. Gauthier, directeur des Antiquités Historiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a duré du 26 septembre 1984 au 8 janvier 1985 ; elle a fait l'objet d'un financement conjoint de la ville d'Aix et du Ministère de la Culture (Sous-Direction de l'Archéologie) qui a couvert la fouille, son exploitation scientifique et la préparation de sa publication. Les responsables de la fouille ont été les signataires du présent article, assistés de vacataires, F. Bertrand, B. de Luca, P. Reynaud et M. Sciallano ; de fouilleurs bénévoles, C. Blanc, M. Griesheimer, N. Rohmann et d'une cinquantaine d'ouvriers, parmi lesquels des fouilleurs : L. Bay, G. Ducout, M. Labéssouille, P. de Luca, B. Ferraro, R. Pasquini et S. Schindler. Ont contribué à l'exploitation scientifique des résultats divers services de l'Université de Provence (Aix-Marseille I) et du C.N.R.S. (Centre Camille Jullian, G. I. S. « Recherches sur l'aire méditerranéenne », Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne, Institut de Recherche pour l'Architecture Antique, Bureau d'Aix-en-Provence) ainsi que des chercheurs amis : J.-L. Charlet, G. Démians d'Archimbaud, P.-A. Février, J. Gascou, B. Liou, J. et Y. Rigoir, L. Vallauri, D. Rouvier (L. A. M. M.) et I. Vincent (C. C. J.) ont assuré la dactylographie du manuscrit.

(2) L'équipe du Bureau d'Aix-en-Provence de l'I. R. A. A. : P. Varène, architecte, J. Bigot, ingénieur ; J.-M. Gassend, architecte et J.-M. Joulain, technicien, a également bénéficié du concours de G. Magdinier, architecte. Les relevés originaux sont conservés au Bureau d'Aix-en-Provence de l'I. R. A. A. ; les 1.500 négatifs noir et blanc du chantier sont archivés à la photothèque du C. C. J. ; les objets recueillis par la fouille ont été déposés au Musée Granet d'Aix-en-Provence.

(3) Car bien des éléments (notamment dans le quart nord-ouest de la Cour) ont été relevés sans qu'il ait été possible de les fouiller véritablement.

(4) Sud-ouest/nord-est en fait ; pour éviter de trop alourdir la nomenclature quand nous aurons à indiquer des directions, nous avons choisi un nord conventionnel aligné sur le tracé des murs transversaux de l'*insula* I ; tous les plans permettent cependant de connaître aussi le nord géographique.

(5) Indication approximative fournie par les cotes des ressauts de fondation des murs attribuables à l'état 1 (cf. fig. 4) ; noter que dans son état achevé, l'*insula* connaît de pareilles différences de cotes entre les pièces du secteur méridional et celles du nord.

(6) La banquette a été reconnue partout où nous avons pu mener la fouille à son terme, c'est-à-dire essentiellement en D1 et D3.

(7) Le mur appuyé sur le flanc occidental de l'espace Q a cependant une apparence plus médiocre que le reste du mur 30 (cf. p. 208) mais à considérer le plan, peut-on douter qu'il s'agit bien pourtant d'un élément du mur de façade de l'*insula* achevée ?

(8) Car le *cardo* fouillé dans la cathédrale Saint-Sauveur se compose d'une chaussée pavée large de 4^m45 et de deux trottoirs dallés larges de 1^m20.

(9) Sauf peut-être un bloc de 0^m73 × 0^m79, épais de 0^m40, qui a été retrouvé dans le comblement d'un silo médiéval ; mais il est vrai que si l'hypothèse que nous présentons ici avec prudence doit être retenue, les éléments d'un éventuel dallage primitif auraient été très tôt récupérés.

(10) Sur les rues de Fréjus dans le seul secteur où elles ont été largement reconnues — c'est-à-dire au Clos de la Tour —, voir la thèse de III^e cycle (dactylographiée) de L. Rivet, *Fouilles du Clos de la Tour à Fréjus (Var) : les rues*, Aix-en-Provence, 1980.

(11) Sur les rues antiques repérées à Aix, voir en dernier lieu l'étude, précieuse par ses indications, mais discutable pour ses interprétations, de R. Ambard, *Aix romaine*, Aix-en-Provence, 1984, notamment p. 85-117.

(12) La source unique en la matière est le mémoire d'A.-E. Gibelin, *Lettre sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix-en-Provence et sur les Antiquités qu'elles renfermaient*, Aix-en-Provence, 1787 ; pour une interprétation de ses données, voir M. Clerc, *Aquae Sextiae, histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence, 1916 (reproduction anastatique, Marseille, 1973), p. 362, et R. Ambard, *op. cit.*, p. 87-88 et 214-218.

(13) Ce qui ne va pas d'ailleurs sans difficultés car la porte d'Italie n'est nullement à l'alignement de l'autre portion du *cardo maximus* que l'historiographie aixoise place habituellement en façade de la cathédrale Saint-Sauveur (cf. fig. 1, n^o 5), en supposant un changement de direction à hauteur de la césure (médiévale) entre bourg Saint-Sauveur et ville comtale. Noter en revanche que la porte est dans l'axe du « boulevard » que nous proposerons d'ici peu de restituer à l'est du site de la Cour de l'Archevêché : hasard ? ou fait exprès ?

(14) La rue de Celony et la rue du Bon-Pasteur relient en effet le groupe cathédral (et donc le *forum* sous-jacent) à la seule portion de *decumanus* qui ait été identifiée à Aix (cf. fig. 1, n^o 4) ; mais comme le suggère suffisamment le plan, une telle jonction n'est possible qu'au prix d'un gauchissement non négligeable du tracé qui peut être aussi bien un héritage direct de l'Antiquité que le fruit de transformations médiévales... En l'état actuel de la recherche, quand la voie romaine est à près d'un kilomètre du bourg Saint-Sauveur, il est impossible de restituer sûrement la topographie antique.

(15) Ce qui n'est pas le cas : rien n'évoque dans ce mur la construction régulière des appareils liaisonnés à l'argile du premier état d'occupation des lieux et les blocs qui le constituent sont d'ailleurs plus petits que ceux des murs antiques du site. Comme le mur 116 ne joue aucun rôle dans les transformations médiévales du palais archiépiscopal, faut-il penser qu'il appartient à l'Antiquité tardive ou au haut Moyen Age ? C'est possible, mais la fouille n'autorise aucune certitude en ce domaine.

(16) Voir une bonne présentation de l'état de la question dans R. Ambard, *op. cit.*, p. 52-60 ; l'auteur refuse cependant de placer une limite urbaine à hauteur de la rue Pierre-et-Marie-Curie par le biais d'arguments qui n'emportent pas totalement l'adhésion : les mosaïques qui ont été retrouvées plus à l'est (notamment au Lycée Campra) peuvent appartenir à des habitations périphériques, non à des *insulae* urbaines...

(17) La prudence de la formulation s'explique parce qu'une limite urbaine n'est pas toujours matérialisée par un rempart ; en attendant la publication des Actes du Colloque sur *Les enceintes augustéennes de l'Occident romain (Nîmes, 10-11 octobre 1985)* dont les débats ont longuement insisté sur ce point, voir un exemple fourni par la recherche récente et volontairement choisi dans une toute autre région : R. Neiss, *La structure urbaine de Reims antique et son évolution du 1^{er} au III^e siècle après J.-C.*, dans *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, 1984, p. 171-191.

(18) La somme des tessons recensés dans les différents tableaux placés dans le cours du texte est inférieure à ce nombre ; c'est que nous n'avons présenté dans ces tableaux que les couches les plus significatives. D'autre part, la nomenclature des couches a été harmonisée pour l'Antiquité ; c. 10 : 1^{er} siècle (essentiellement époque flavienne) ; c. 9 : première moitié du II^e siècle ; c. 8 : deuxième moitié du II^e siècle ; c. 7 : III^e siècle ; c. 6 : Antiquité tardive et haut Moyen Age.

(19) Car les fouilles au-dessous du groupe cathédral voisin n'ont pas livré non plus de vestiges antérieurs au début de notre ère (cf. *infra*, n. 26) ; il est vrai cependant que tout le secteur occidental du *burgus* reste à découvrir (cf. fig. 1) : réservons l'avenir !

(20) Les menues différences de cote entre des points parfois assez voisins s'expliquent par des remaniements, toujours fréquents sur les chaussées.

(21) Noter qu'en P1 comme en C2 et C3, les couches 10 traduisent le comblement de fosses profondes qui recèlent un matériel abondant : 890 des 1.151 tessons recueillis par la fouille de ces niveaux anciens (et sporadiquement reconnus).

(22) Les conditions d'observation sont médiocres à cause de l'importance des réoccupations et des récupérations médiévales qui ont affecté la pièce K et les murs qui lui servent de limites : cf. p. 206.

(23) Si du moins les sols de l'*insula* agrandie sont restés à même cote que ceux (supposés) de l'*insula* primitive ; cf. *supra*, p. 200 et n. 5.

(24) Car le béton du sol tardif de la pièce épouse exactement le tracé d'un mur qui a certainement été refait, comme le montre le coup de sabre oblique placé à proximité de sa liaison avec le mur 1 (cf. fig. 2) ; l'enduit peint que nous venons de décrire n'est d'ailleurs conservé sur le mur qu'au sud du coup de sabre.

(25) Une étude plus serrée révélerait d'autres indices possibles de transformations au sein d'un édifice qui fut sans doute sans cesse remanié (cf. pour une époque plus tardive, les sols en béton superposés de la pièce I, *infra*, p. 210).

(26) Pour les fouilles du groupe cathédral, voir R. Guild, J. Guyon, L. Rivet, *Recherches archéologiques dans le cloître Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence — bilan de quatre campagnes de fouilles (1976-1979)*, dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, 13, 1980, p. 115-169 ; Id., *Les origines du baptistère de la cathédrale Saint-Sauveur — étude de topographie aixoise*, *ibid.*, 16, 1983, p. 171-232 ; pour celles de la place des Martyrs-de-la-Résistance, l'article d'A. Kauffmann, *Cardo et place dallée à Aix-en-Provence — fouille de sauvelage sur la place des Martyrs-de-la-Résistance, avril 1981*, *ibid.*, p. 233-246.

(27) Voir les reconstructions topographiques de R. Ambard, *op. cit.*, 2^e partie, *passim* et plan p. 86, que les présentes recherches de la Cour de l'Archevêché infirment très largement.

(28) Voir *supra*, p. 199, une présentation rapide des indices qui suggèrent que le mur nord de l'*insula* est fait d'éléments juxtaposés qui peuvent témoigner d'extensions progressives ; d'autres indices de possibles transformations seront donnés *infra*.

(29) Cf. *Infra*. Il est vrai que cette extension est marquée par la construction d'un portique sur la façade est de l'*insula*, non par l'aménagement de pièces couvertes comme ce fut peut-être le cas dans l'*insula* II.

(30) A propos du rempart, voir *supra*, p. 203 et n. 17 ; quant au *decumanus* nord, son existence paraît suffisamment prouvée par la limite franche tracée par le mur 43 (ou, du moins, par le négatif laissé par la récupération de ses matériaux) et par l'absence de tout vestige antique plus au nord ; ajoutons qu'à Aix où les égouts du secteur sont tous à mettre en relation avec la voirie, l'examen du système de drainage du site plaide également en faveur de l'existence d'une rue à cet endroit : outre l'égout domestique de l'*insula* I qui se déverse vers le nord (cf. *infra*, p. 213), il faut signaler la présence d'une seconde canalisation, dirigée vers le sud cette fois, qui a été reconnue sommairement dans les fondations de l'aile nord du palais archiépiscopal, lors de la reprise en sous-œuvre du bâtiment ; les deux égouts convergent-ils vers la tranchée de direction est/ouest qui a été repérée, 2 mètres environ au sud du mur du palais ? Il est impossible de l'affirmer, et l'on notera seulement (sans dissimuler la fragilité de l'argument) que si cette tranchée garde bien la trace d'un collecteur axial, les dimensions qu'il faudrait alors restituer au *decumanus* nord seraient fort modestes (5 à 6 mètres de large tout au plus).

(31) Pour permettre des comparaisons rapides et commodes, nous nous bornerons à renvoyer à l'étude classique de P.-A. Février, M. Fixot, Chr. Goudineau et V. Kruta, *Histoire de la France urbaine*, t. I, Paris, 1980, dans laquelle le lecteur trouvera, aux p. 248-254 une série de plans de villes à même échelle (à l'exception du plan d'Arles, qui a fait l'objet d'une réduction erronée) : ce sera l'occasion de vérifier la modestie des îlots aixois, comparés aux *insulae* de la plupart des autres villes de Gaule (il est vrai que, dans bien des agglomérations, les dimensions des îlots sont restituées).

(32) Comme le revêtement de tuiles qui scelle nettement les couches sous-jacentes n'est pas présent sur toute la surface du sol établi à la cote 203,35 m., il reste théoriquement possible que des tessons du remblai sous-jacent aient migré dans la couche inférieure ; la prudence nous commande de présenter ici cette hypothèse à laquelle nous ne croyons guère cependant.

(33) 816 fragments de vases, soit 92,2 % des tessons de la couche 8 — et même 95,7 % en ajoutant les 32 fragments de couvercles.

(34) Pour se jeter dans le collecteur axial supposé du *decumanus* (cf. *supra*, n. 30) ?

(35) Ainsi qu'en témoignent les enduits peints conservés au-dessous du niveau des bétons, qui sont à mettre en relation avec un sol primitivement situé à un niveau inférieur (cf. fig. 12).

(36) Encore des tessons de sigillée claire A, des formes (datantes) Lamb. 10 A et 10 B, mais aussi un col d'amphore assimilable à la forme Gauloise 3 (n° 1973, pâte ocre fortement micacée) et des couvercles en céramique commune à pâte claire (nos 2315, 2320, 2325) et, à nouveau, une cale de four.

(37) Et dont la couverture est également hypothétique : un toit à deux ou quatre pentes ?

(38) Aire du Chapitre : fouilles de Rouard (1842) et de R. Ambard (1948), reprises en 1985, qui donneront lieu rapidement à une publication exhaustive ; Jardin de Grassi : publication de F. Benoit, *La maison à double péristyle du Jardin de Grassi*, dans *Gallia*, 5, 1947, p. 98-122 ; École des Beaux-Arts : *Informations archéologiques*, dans *Gallia*, 35, 1977, p. 512 ; Pavillon Vendôme : cf. *Forma orbis romani — Carte archéologique de la Gaule romaine*, fasc. 5, *Bouches-du-Rhône*, Paris, 1936, p. 72, n° 46.

(39) Force est de nous en tenir aux renseignements fournis par l'étude du seul secteur médian du boulevard (?) car il nous a été impossible de fouiller convenablement les zones situées plus au nord et plus au sud.

(40) Pour une présentation rapide de ces objets que nous ne pouvons qu'évoquer ici, nous renvoyons à notre plaquette : M. Fixot, J. Guyon, J.-P. Pelletier, L. Rivet, *La fouille de la Cour de l'Archevêché (sept. 1984-janv. 1985)*, *Documents d'archéologie aixoise*, Aix-en-Provence, 1985.

(41) Un seul dé a pu être fouillé, en D4 ; mais le collage des deux éléments du mur en D2 peut être aussi à la hauteur d'un autre dé (?) ; à tout le moins tient-on là la preuve que, comme les murs 36 et 42, le mur 51 est fait de segments juxtaposés.

(42) Car nous n'avons retrouvé aucune trace d'un sol en béton de tuileaux à l'ouest de ce mur, en P8.

(43) La fouille du remblai sous le béton de l'espace R a pourtant livré 183 tessons, dont les plus récents exemplaires datables sont postérieurs au milieu du 1^{er} siècle de notre ère ; mais le reste de la fouille montre qu'à la fin du 1^{er} siècle (et probablement plus tard encore), tout l'espace à l'est des *insulae* était sûrement ouvert à la circulation...

(44) Si l'interprétation est fondée, la restitution que nous avons proposée pour la façade nord de l'*insula* I — un mur aveugle — n'en serait que plus vraisemblable.

(45) Puisque la date probable de l'érection du mur 36 est plus ou moins contemporaine de la réfection de l'*insula* I, après le milieu du 11^e siècle de notre ère.

(46) Contre cette hypothèse, il est juste de signaler que les fondations de ce mur sont profondes, quand celles du mur 36, plus au nord, sont superficielles ; mais le mur 51, que nous interprétons aussi comme un mur bahut est bien profondément fondé pour sa part...

(47) Rien ne permet en effet de dater les différents murs entrevus sur le boulevard (?) dans le secteur C1 ; quant aux indications fournies par les remblais sous le béton de l'espace R, voir *supra*, n. 43.

(48) La cour en effet n'a pas été fouillée et la connaissance que nous avons de tout le secteur nord-est de l'*insula* I est des plus sommaires.

(49) Pour la datation de ce remblai, voir l'article déjà cité de R. Guild, J. Guyon, L. Rivet (*R. A. N.*, 1983), p. 184.

(50) L'hypothèse que la cathédrale antique d'Aix-en-Provence était une cathédrale double a été émise pour la première fois par P.-A. Février dans sa thèse, *Le développement urbain en Provence des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1964, p. 57 ; les nouvelles fouilles programmées en 1986 sur le site de Saint-Sauveur permettront peut-être de la vérifier.

(51) Pour l'histoire du palais à l'époque moderne, nous nous sommes fondés sur le travail de A. Poher, *Le palais des archevêques d'Aix, du XV^e au XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise dactylographié, 1974. Il est regrettable que les résultats d'un tel travail soient restés confidentiels, malgré l'annonce d'une publication par le directeur de la recherche : J.-J. Gloton, *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*, Paris, 1979, note 117, p. 348.

(52) P.-A. Février, *Approche de villes médiévales de Provence, réflexions à partir de deux fouilles faites à Fréjus et à Aix*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, vol. LIII-LIV (1980-1981, 1981-1982), p. 369-382 ; id., *Aux origines de quelques villes médiévales du Midi de la Gaule*, dans *Rivista di Studi Liguri*, vol. XLIX, 1983 (1985), p. 316-335 (Atti del Congresso « I Liguri dall'Arno all'Ebro »).

(53) G. Démians d'Archimbaud, *L'habitation rurale en Provence médiévale : techniques de construction et d'aménagement d'après des fouilles récentes*, dans *La construction au Moyen Age. Histoire et archéologie*, Paris, 1973, p. 59-122.

(54) M. Fixot, *Nouvelles trouvailles de silos médiévaux en Provence*, dans *Provence Historique*, fasc. 118, 1980, p. 387-404 ; *La conservation des grains à long terme*, Colloque de Sénanque, 1977, Marseille, 1979.

(55) E. Boucharlat, M. Colardelle, M. Fixot, J.-P. Pelletier, *La céramique commune du XI^e siècle dans le Sud-Est de la France*, dans *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale, X^e-XV^e siècles*, Actes du colloque international de Valbonne, 1978, Paris, 1980, p. 429-440. Il n'a pas semblé utile de traiter de manière détaillée de la céramique médiévale provenant de cette fouille. En dehors de son intérêt chronologique qui sera exploité et discuté ici, ce matériel ne prend son sens que par rapport aux collections en cours d'étude. Nous remercions L. Vallauri pour l'aide apportée à l'étude des productions de la fin du Moyen Age.

(56) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, Paris, 1981, p. 292-297.

(57) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 297-302.

(58) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 352-354 ; mais des formes plus anciennes existent aussi : E. Boucharlat et alii, *La céramique commune...*, *loc. cit.*, p. 437.

(59) P.-A. Février, M. Fixot, L. Rivet, *Les fouilles des abords de la cathédrale de Fréjus*, dans *Provence Historique*, fasc. 141, 1985, p. 267-277 ; la structure d'habitat en îlot est attestée au XII^e siècle au nord de la cathédrale de Fréjus. Elle n'a pas ici pour origine l'adaptation lente d'une *insula* antique mais est créée de toutes pièces à l'emplacement d'une nécropole médiévale adjacente à la cathédrale. Il s'agit cependant d'un quartier de caractère particulier, dépendance vraisemblable du quartier canonial ou épiscopal. De petites cellules d'habitation s'organisent autour d'une cour, mais il n'y a pas trace de répartition des fonctions par aile.

(60) R. Guild, *Étude de la cathédrale d'Aix-en-Provence*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle, Aix, 1981.

(61) C'est-à-dire : « ... les constructions de maisons et les terrains de Richard Barnoin et du chanoine Eudes, son fils, qui existent autour du cloître (*claustrum*) de Notre-Dame-du-Siège d'Aix, entre notre habitation et l'église Notre-Dame, car l'archevêque Rostan, sur l'intervention de Richard, et à la prière de son fils Eudes, les a attribués et confirmés au susdit autel et aux chanoines qui habitent là et servent Dieu ». C'est la traduction proposée par L. J. Labande, *Saint-Sauveur d'Aix, étude critique sur les parties romanes de cette cathédrale*, dans *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1912, p. 315.

(62) P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1964, p. 97-98.

(63) P.-A. Février, *La cathédrale de Fréjus*, Paris, 1981.

(64) Cl. Sintès, *Les bâtiments canoniaux et la cité épiscopale d'Arles*, Mémoire de maîtrise dactylographié, 1979.

(65) J. Pourrière, *Recherches sur la première cathédrale d'Aix-en-Provence*, Paris, 1939. Il n'a pas paru utile de renvoyer à l'abondante bibliographie antérieure dont l'auteur fait précisément justice.

(66) R. Guild, J. Guyon, L. Rivet, *Les origines du baptistère...*, *loc. cit.*, p. 199-201.

(67) Textes rassemblés dans la thèse de R. Guild, *op. cit.*, p. 337-341.

(68) Sobolis, *Catalogue historique des Seigneurs Archevêques d'Aix*, ms. 1046, Bibliothèque Méjanès, Aix.

(69) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 318-327.

(70) Identification due à M. Bompaire.

(71) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 237.

(72) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 238-239.

(73) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 351-402.

(74) G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers*, *op. cit.*, p. 264, n^o 120 ; fig. p. 274, n^o 120. L'exemplaire recueilli en fouille a été reproduit dans M. Fixot, J. Guyon, J.-P. Pelletier, L. Rivet, *Les fouilles de la Cour de l'Archevêché*, Aix, 1985, p. 42 et 46, n^o 37.

(75) E. Boucharlat et alii, *La céramique médiévale...*, *loc. cit.*, p. 436, pl. I, n^{os} 7 et 8, pl. II, n^{os} 1 et 14. Une photographie de ces objets se trouve dans M. Fixot, J. Guyon, J.-P. Pelletier, L. Rivet, *Les fouilles de la Cour...*, *op. cit.*, p. 42 et 46.

(76) Les rapports de visite de 1708 et de 1729 qui établissent la fonction de différentes pièces ont été transcrits par A. Poher dans son travail (Archives des Bouches-du-Rhône, G 101 et G 102).

(77) Pitton, *Annales de la Sainte Église d'Aix*, Aix, 1668, attribuait les plus anciens vestiges du palais à une construction faite par l'archevêque Arnaud de Barchesio. La date proposée reposait sur la mauvaise interprétation du fameux texte par lequel une maison de la Rue Droite était échangée par un archevêque contre la maison du prévôt. Pitton avait situé cette transaction vers 1331, sous l'épiscopat d'Arnaud de Barchesio. Sobolis, *Catalogue historique des Seigneurs Archevêques d'Aix*, ms. 1046, Bibliothèque Méjanès, p. 527, critiquait déjà Pitton. Il reportait à 1424 et à l'archevêque Avignon Nicholaï le « retour » des prélats dans le bourg Saint-Sauveur, tout en rappelant que l'on devait à Arnaud de Barchesio « quelques réparations à ce palais qui était pour lors peu de choses, ayant été pour lors agrandi et élargi de beaucoup ». Ce texte laissait donc entendre que Sobolis déjà pensait à un édifice antérieur au XIV^e siècle, mais sans l'identifier. La même prudence archéologique a été observée depuis. J.-J. Gloton, *Renaissance et baroque...*, *op. cit.*, rendant compte de la tradition gothique dans l'architecture aixoise et des chantiers de la fin du Moyen Age garde le silence à propos de ces parties anciennes du palais. Ce mutisme laisserait supposer qu'il n'attribue pas non plus la salle basse de l'aile nord à une campagne du courant du XV^e siècle.

(78) Les différentes interprétations ont été exposées par R. Guild, *Étude de la cathédrale...*, *op. cit.*, p. 303.

- (79) J. Pourrière, *Recherches sur la première cathédrale...*, *op. cit.*, p. 170.
- (80) H. Pradalier, *Le Palais de la Berbie*, dans *Congrès archéologique de France*, 140^e session, Albigeois, 1982 (1985), p. 122-141.
- (81) J.-L. Biget, *Recherches sur le financement des cathédrales du Midi au XIII^e siècle*, dans *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIII^e siècle*, *Cahiers de Fanjeaux*, 9, Toulouse, 1974.
- (82) F. Benoit, *La cathédrale Saint-Sauveur*, dans *Congrès Archéologique de France*, 95^e session, Aix-en-Provence et Nice, 1932 (1933), p. 9-29.
- (83) E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, tome VII, p. 19-24 (art. Palais) ; Y. Carbonell-Lamothe, *Recherches sur la construction du Palais Neuf des archevêques de Narbonne*, dans *Narbonne, Archéologie et histoire*, Montpellier, 1973, tome II, p. 215-235.
- (84) Signalons les trouvailles récentes à Apt, Antibes, Buoux, Marseille, Viviers, Vienne que nous nous étions proposées de réunir dans une publication à la suite d'un séminaire tenu en 1984 à l'Université de Provence.
- (85) S. R. Guild, J. Guyon, L. Rivet, *Les origines du baptistère...*, *loc. cit.*, p. 204-206.
- (86) C'est du moins ce que pense M^{me} Muriel Vecchione dans l'étude qu'elle accomplit sur les parties gothiques de la cathédrale.
- (87) Sur ces techniques, voir par exemple P. Donati, *Il campanato*, Bellinzona, 1981.
- (88) P. Pansier, *Les palais cardinalices d'Avignon aux XIV^e et XV^e siècles*, Avignon, 1932 ; H. Aliquot, *Les palais cardinalices hors les murs d'Avignon au XIV^e siècle*, Thèse de doctorat de III^e cycle, Aix, 1982, exemplaire dactylographié, p. 390-394.
- (89) Photographie de l'objet dans M. Fixot, J. Guyon, J.-P. Pelletier, L. Rivet, *Les fouilles de la Cour...*, *op. cit.*, p. 26. Pour la datation, voir G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers...*, *op. cit.*, p. 318-326.
- (90) J. Pourrière, *Recherches sur la première cathédrale...*, *op. cit.*, p. 168 et suiv.
- (91) N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Église d'Apt*, Paris, 1967, charte LIV, p. 182-183, note 4 p. 183 ; note 1 p. 286.
- (92) Le vrai pourtrait de la ville d'Aix-en-Provence, gravé en 1573 pour la *Cosmographie Universelle* de François de Belleforest, Paris, 1575.
- (93) Pour la physionomie de ce quartier, il faut rappeler J. Duranti de la Calade, *Notes sur les rues d'Aix*, dans *Annales de Provence*, 1910, p. 39-44.
- (94) C'est le mur crénelé, mais dépourvu cette fois de son couronnement, qui divise sans doute en deux parties la cour de l'archevêché sur le plan de J. Maret publié en 1624.
- (95) J.-J. Gloton, *Renaissance et baroque...*, *op. cit.*, p. 347-349.
- (96) E. Marbot, *Histoire de Notre-Dame-de-la-Seds*, Aix, 1904 : « Pierre Filholi fit exécuter le grand escalier que l'on remania plus tard, son blason était à l'entrée ».
- (97) J.-J. Gloton, *Renaissance et baroque...*, *op. cit.*, p. 26, évoque ces galeries de bois ou de pierre dont sont friands les architectes.
- (98) A. Poher, dans son travail, a résumé cette histoire. Nous remercions notre collègue Régis Bertrand pour la fiche rédigée à notre intention.
- (99) L'exemple de la Cour de l'Archevêché d'Aix-en-Provence devrait montrer, espérons-le, que quoi qu'ait pu en écrire B. Jestaz, *Archéologie et architecture*, dans *Bulletin monumental*, 143, 1985, p. 8, les notions de site et de monument sont, pour les archéologues (même « de terrain »), plus complémentaires que contradictoires...

Le directeur de la publication : ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG.